This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

TKd
Ea 8.3

JP

Arnold Arboretum Library

THE GIFT OF

FRANCIS SKINNER
OF DEDHAM

IN MEMORY OF

FRANCIS SKINNER

(H. C. 1862)

Received May, 1912.

DEPOSITED AT THE
HARVARD FOREST
1943

RETURNED TO J. F.
MARCH, 1907

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EAUX D'ÉGOUT DE PARIS

TRAVAUX

DU COMITÉ DE DÉFENSE

CONTRE LES

PROJETS DE DÉBOISEMENT ET D'IRRIGATION

DE LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAINT-GERMAIN
IMPRIMERIE D. BARDIN
RUE DE PARIS, 80

1880

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EAUX D'ÉGOUT DE PARIS

TRAVAUX

DU COMITÉ DE DÉFENSE

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN. — IMPRIMERIE D. BARDIN, 80, RUE DE PARIS.

Digitized by Google

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

EAUX D'ÉGOUT DE PARIS

TRAVAUX

DU COMITÉ DE DÉFENSE

CONTRE LES

PROJETS DE DÉBOISEMENT ET D'IRRIGATION

DE LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SAINT-GERMAIN
IMPRIMERIE D. BARDIN
RUE DE PARIS, 80

1879

Digitized by Google

May 1912
26370

Digitized by Google

COMITÉ DE DÉFENSE

Bureau :

MM.

Président d'honneur : ALBERT JOLY, Député.

Président : LE DOCTEUR SALET, Maire de Saint-Germain.

Vice-Présidents : FRÉDÉRIC PASSY, Membre de l'Institut, Conseiller général de Seine-et-Oise.

HÉLY D'OISSEL, Conseiller d'État et Conseiller général.

Secrétaires : CHORET, Adjoint au Maire de Saint-Germain.

DUVERDY, ancien Maire de Maisons-Laffitte.

Trésorier : PAVARD, Conseiller municipal de Saint-Germain, Juge au Tribunal de Commerce de Versailles.

Membres du bureau : DALLIER, Maire de Maisons-Laffitte.

LOUIS DUMONT, ancien Maire d'Achères.

GÉVELOT, Député, Maire de Conflans-Sainte-Honorine.

THOYOT, Inspecteur général des ponts et chaussées, Maire de Carrières-sous-Poissy.

TOLLET, Ingénieur, Membre de la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle.

Membres du Comité :

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN

MM. ALBERT JOLY, Député.
FRÉDÉRIC PASSY, Membre de l'Institut, Conseiller général.
LE DOCTEUR SALET, Maire.

Digitized by Google

MM. CHORET, Adjoint.
PAVARD, Conseiller municipal.
ANFERTE, Conseiller municipal,
JOSEPH REINACH, Avocat, Secrétaire de la Délégation cantonale.

COMMUNE D'ACHÈRES

MM. BASSET, Président de la Commission municipale.
LOUIS DUMONT, ancien Maire.
THÉODORE DUMONT, ancien Adjoint.

COMMUNE D'ANDRÉSY

M. SAVIN, Maire.

COMMUNE D'ARGENTEUIL

M. FAUTIER, Conseiller général.

COMMUNE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

M. THOYOT, Maire.

COMMUNE DE CONFLANS

M. GÉVELOT, Maire.

COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

M. MONTALANT, Maire.

COMMUNE DE LA FRETTE

M. CAMUS, Maire.

COMMUNE DE HERBLAY

M. MACAIRE, Maire.

COMMUNE DE MAISONS

MM. BIANCHI, Député.
DALLIER, Maire.
GEORGET, Conseiller municipal.
TOLLET, Ingénieur.
DUVERDY, ancien Maire.

COMMUNE DE MAURECOURT

M. PETIT, Maire.

COMMUNE DE MESNIL-LE-ROI

M. WORMS DE ROMILLY, Maire.

Digitized by Google

COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

M. BINET, Maire.

COMMUNE DU PECQ

M. RAY, Maire.

COMMUNE DE POISSY

MM. GARNIER, Maire de Poissy.
MEISSONIER, Membre de l'Institut, ancien Maire de Poissy.
HÉLY D'OISSEL, Conseiller d'État et Conseiller général.
MARÉCHAL, Conseiller municipal.
RÉAUX, Conseiller municipal.
VASSEROT, Conseiller à la Cour des Comptes et Conseiller général.

COMMUNE DE RUEIL

MM. HERBETTE, Conseiller général.
HERVET, Maire.

COMMUNE DE SARTROUVILLE

M. RONCE, Maire.

COMMUNE DU VÉSINET

MM. LAURENT, Maire.
PALLU, ancien Maire.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DU COMITÉ DE DÉFENSE

SUR LES

PROJETS D'UTILISATION DES EAUX D'ÉGOUT

PRÉSENTÉS A DIVERSES REPRISES
PAR LES INGÉNIEURS DE LA VILLE DE PARIS

Les questions qui touchent à la salubrité et à l'assainissement soit d'une ville, soit d'une contrée, constituent des problèmes difficiles à résoudre, et qui demandent à être étudiés avec d'autant plus de maturité et d'impartialité que trop souvent les solutions qui se présentent à l'esprit ont pour résultat, non pas de supprimer un mal reconnu, mais seulement de le déplacer et de le reporter sur d'autres victimes. Telle est exactement la situation, en ce qui concerne la question des eaux d'égout de Paris, du projet présenté par les ingénieurs de la ville, projet qui, en apparence, semble avoir pour but l'utilisation des eaux d'égout par la culture, et qui en réalité n'aurait d'autre résultat que de débarrasser la Seine, à Asnières, d'un foyer d'infection pour reporter ce foyer sur la forêt de Saint-Germain et le cours de la Seine en aval de ce point. Aussi les habitants des communes qui entourent la forêt sont-ils profondément inquiets de voir remettre en question un projet qu'ils ont combattu de toutes leurs forces en 1876 et qui les menace dans leurs intérêts les plus graves. Diverses communications, les unes officieuses, les autres faites officiellement au Conseil général de Seine-et-Oise, les ayant

Digitized by Google

avertis du danger auquel ils paraissent de nouveau exposés, ils se sont spontanément réunis et ont constitué par un accord pour ainsi dire unanime un comité de défense qu'ils ont chargé de présenter leurs observations tant au Conseil municipal de Paris qu'aux pouvoirs publics qui pourront être appelés à examiner et à trancher la question.

L'intervention de ce comité est-elle légitime? Nul ne saurait le contester ; c'est en effet un principe de notre droit public, et c'est en même temps un principe d'équité, que toute personne intéressée dans une mesure même d'utilité publique doit pouvoir, avant que cette mesure puisse être mise à exécution, présenter ses observations et discuter tout projet qui peut porter atteinte soit à sa propriété, soit à ses intérêts. Et lorsqu'il s'agit de frapper non pas quelques personnes isolées, mais une contrée tout entière, n'est-il pas à la fois nature et légitime de réunir les observations ou protestations de cette contrée en un faisceau raisonné, qui d'une part en augmente la force et l'importance, et d'autre part les rend plus faciles à comprendre en les groupant dans un ordre rationnel?

Telle est, messieurs, la tâche que nous entreprenons en ce moment ; nous usons d'un droit incontestable en protestant contre une mesure que nous considérons comme préjudiciable à nos intérêts ; mais à côté de ce droit, nous avons un devoir à remplir, celui de faire connaître les motifs de notre répulsion, de discuter les avantages et les inconvénients d'un projet qui nous est présenté comme un don avantageux, tandis que nous le considérons comme un fléau ; de démontrer que notre opposition est fondée sur des preuves certaines et sur des faits précis, et enfin d'apporter le modeste contingent de nos réflexions et de nos recherches pour la solution d'une question qui préoccupe à si juste titre les esprits les plus sérieux.

C'est donc au nom de toute la contrée menacée que nous prenons la parole, et nous devons avant tout donner à ce sujet quelques explications :

La forêt de Saint-Germain est évidemment l'objectif principal que les ingénieurs de la ville de Paris convoitent pour y continuer et y

Digitized by Google

développer leur œuvre d'irrigation à outrance ; cela seul suffirait pour inquiéter un assez grand nombre de communes qui trouvent aujourd'hui dans la forêt de Saint-Germain un lieu d'agrément et un élément de salubrité, et qui perdraient à la fois l'un et l'autre ; mais il est impossible de supposer que le champ de déversement des 300,000 mètres cubes d'eaux fétides produits chaque jour par les égouts de Paris soit limité à une surface de 1,400 à 1,500 hectares, qui serait absolument insuffisante pour en absorber la moitié, même en transformant cette surface en un immense marais pestilentiel.

On doit donc supposer que les auteurs du projet comptent, soit immédiatement, soit par la suite, étendre leurs irrigations sur une surface beaucoup plus considérable.

Au moment où nous écrivions les observations que nous croyons devoir présenter sur cette menaçante question des eaux d'égout, nous ne savions à quoi nous en tenir sur les projets qui paraissaient devoir être présentés contre nous, et nous discutions, à titre de conjectures, les différentes combinaisons qui nous paraissaient susceptibles d'être proposées au Conseil municipal de Paris, lorsqu'un document nouveau est parvenu à la mairie de Saint-Germain, document que nous ne pouvons passer sous silence, bien qu'il n'apporte aucune modification importante à nos observations. Une note, non signée, mais adressée par la Préfecture de la Seine, et provenant évidemment des ingénieurs des eaux de la ville de Paris, nous apprend qu'il serait actuellement question d'établir une seule et grande conduite principale allant d'Asnières à la forêt de Saint-Germain, que cet aqueduc serait suffisant pour recevoir la totalité des eaux d'égout, qu'aucun branchement secondaire ne viendrait s'y souder, et que même on pourrait supprimer les irrigations de Gennevilliers si la commune le réclamait.

« Les 1,400 hectares de la forêt, dit la note, seront seuls arrosés.
« L'expérience acquise et les belles recherches de M. Schlœsing on
« démontré que l'épuration de la totalité des eaux d'égout de Paris
« pourrait se faire, pour un temps indéfini, en toute saison, et de la
« manière la plus complète, sur ces terrains qui sont extrêmement

Digitized by Google

« perméables et présentent, au-dessus de la nappe d'eau, une épais-
« seur beaucoup plus considérable que ceux de Gennevilliers, et cela
« sans qu'il y ait rien à redouter pour la salubrité. »

Avant toute discussion, nous ne pouvons nous empêcher de rappeler qu'à une autre époque les ingénieurs de la ville de Paris ont di absolument la même chose pour les irrigations de Gennevilliers. Lorsqu'ils ont demandé les crédits nécessaires pour commencer les expériences, ils ont affirmé que la plaine de Gennevilliers était plus que suffisante pour absorber la totalité des eaux d'égout de Paris ; voici déjà un certain nombre d'années que les expériences se poursuivent, que les dépenses s'ajoutent aux dépenses, et on est arrivé à une consommation d'environ le neuvième de la totalité des eaux du collecteur, et encore cette consommation est-elle tout à fait intermittente, et nous savons qu'en ce moment et depuis plusieurs mois, à raison des pluies fréquentes, les irrigations de Gennevilliers n'emploient qu'une quantité d'eau tout à fait insignifiante.

Il y a même un fait assez singulier et que nous croyons avoir le droit de signaler. Certes, nous sommes loin de contester la compétence et la haute valeur des ingénieurs de la ville de Paris, qui ont beaucoup étudié et qui ont droit au titre de savants, tandis que pour la plupart nous ne sommes que des profanes, incapables de contester ou de discuter les formules théoriques des ingénieurs, et ne pouvant apprécier leurs projets qu'au point de vue du bon sens et de la pratique ; mais toutes les inquiétudes que nous avons éprouvées, toutes les craintes que nous avons manifestées, se sont trouvées justifiées par les résultats des expériences faites ; et quant aux prévisions des ingénieurs, qu'on nous permette de le dire et surtout de le prouver, elles ont jusqu'à présent toutes été démenties par les faits.

Autrefois les égouts arrivaient dans la Seine sur une masse de points, et on ne se plaignait pas d'insalubrité. On a réuni tous les égouts en un seul et on a assuré que le déversement dans la Seine de ce grand collecteur n'aurait aucun inconvénient. La Seine a été infectée. On a voulu épurer les eaux chimiquement. On y a renoncé ! On a promis que l'irrigation de Gennevilliers absorberait toutes les eaux d'égout.

Digitized by Google

On est arrivé à employer le neuvième de ces eaux et seulement par intervalles ! En 1876 on demandait 8,000 hectares pour avoir un champ d'irrigation suffisant, et on parlait d'aller au delà, si la surface n'était pas suffisante ! Aujourd'hui, on dit que les 1,400 hectares de la forêt de Saint-Germain suffisent pour tout absorber, et qu'on en a la preuve ; mais il nous semble que c'est le contraire qui est prouvé !

On a prétendu que les irrigations de Gennevilliers n'apportaient aucune insalubrité et aucune incommodité, que la surélévation de la nappe souterraine n'avait aucun rapport avec les irrigations. Il y a eu des procès engagés, et des expertises ont déclaré formellement le contraire.

En résumé, les millions engloutis à Gennevilliers l'ont été en pure perte, et toutes les expériences faites jusqu'à ce jour nous paraissent démontrer, pour tout esprit impartial, qu'il en sera exactement de même pour les nouveaux crédits que réclament aujourd'hui les ingénieurs. Aussi croyons-nous qu'en combattant leurs projets, nous servons les intérêts de la ville de Paris en même temps que les nôtres, et si des doutes pouvaient s'élever à ce sujet, nous demandons instamment au Conseil municipal de Paris de se faire rendre compte de toutes les sommes dépensées depuis plusieurs années à Gennevilliers, et de comparer ensuite ces dépenses avec les résultats acquis, résultats tellement minimes que dans la note dont nous parlions à l'instant, il est question de renoncer à l'irrigation de la plaine de Gennevilliers.

Quelle responsabilité encourrait le Conseil municipal de Paris, si, en présence d'expériences qui ont donné un résultat absolument contraire aux prévisions et aux promesses des ingénieurs, il s'engageait à nouveau dans une série de dépenses nouvelles basées sur les mêmes expériences et, par conséquent, destinées au même insuccès !

Aussi est-ce avec confiance que nous venons adresser nos observations au Conseil municipal de Paris. Nous espérons qu'après toutes les dépenses auxquelles il a consenti et tous les mécomptes qu'il a subis, il ne s'engagera pas à la légère dans une nouvelle entreprise qui doit amener, croyons-nous, les mêmes désillusions que les précédentes.

Digitized by Google

Mais si, au cours de notre étude, la note dont nous venons de parler est venue préciser les intentions actuelles des ingénieurs de la ville de Paris, nous n'en sommes pas moins obligés de discuter toutes les éventualités possibles. D'abord la note n'exprime qu'une idée qui n'est pas encore soumise au Conseil municipal de Paris et qui peut ne pas être adoptée ou être singulièrement modifiée; en deuxième lieu, à en juger par les nombreuses variations qu'ont déjà éprouvées les projets des ingénieurs, il n'est rien moins que certain que ces variations aient pris fin, et que nous soyons en présence d'un projet définitif.

Nous discuterons donc et le projet mentionné dans la note et les autres projets possibles, et nous croyons cette discussion d'autant plus nécessaire que nous voulons éviter toute surprise. Or, en 1876, une enquête a été ouverte sur un avant-projet présenté par les ingénieurs de la ville de Paris, et cette enquête a eu lieu par application de la loi de 1841 sur l'expropriation. Elle a été absolument, on peut dire unanimement, défavorable dans Seine-et-Oise, et nous croyons que cette unanimité de protestations a dû exercer une grande influence sur l'ajournement de la question qui, en fait, a eu lieu.

Nous croyons que, légalement, on ne peut donner suite à aucun autre projet, sans ouvrir une nouvelle enquête; mais enfin, si par hasard on venait à reprendre une partie du projet de 1876 et si l'on considérait que l'enquête faite à cette époque est suffisante, si on s'adressait directement au pouvoir législatif pour obtenir la déclaration d'utilité publique, certes nous nous croirions en droit de protester contre une interprétation aussi restrictive de la loi de 1841, mais nous pourrions être surpris et n'avoir pas le temps de discuter au fond la question ainsi soumise aux pouvoirs publics ; la prudence nous fait donc un devoir d'examiner les différentes hypothèses, et nous ajoutons que la logique justifie également cette manière de procéder. Une question aussi complexe et aussi difficile doit évidemment être embrassée et étudiée dans son ensemble et dans ses détails, et nous ne ferions qu'un travail incomplet si nous nous bornions à répondre au projet qui semble aujourd'hui adopté par les ingénieurs.

Digitized by Google

Actuellement, les populations qui entourent la forêt de Saint-Germain ne savent pas exactement quels sont les projets qui pourront être proposés, mais elles savent parfaitement ce qu'elles auront à souffrir avec les différentes combinaisons en présence. Elles se sont émues en 1876 du projet qui étendait l'irrigation pratiquée à Gennevilliers sur le territoire de quatorze ou quinze communes, mais elles ont tenu à se renseigner exactement sur une mesure qui était si diversement appréciée. Elles ont vu que l'irrigation, au moyen des eaux d'égout de Paris, était surtout patronnée par ceux qui ne sont pas exposés à la subir, ou qui font principalement de la culture théorique ; elles ont su qu'à Gennevilliers certains cultivateurs en tiraient profit, mais que ces cultivateurs étaient pour la plupart des étrangers à la localité venus récemment dans l'espoir de gagner de l'argent, que quelques-uns même de ces cultivateurs habitaient à une assez grande distance des irrigations et ne s'y rendaient que dans le jour ; enfin elles ont appris que des plaintes étaient formulées par la majeure partie des habitants et que des procès étaient engagés entre ces derniers et la ville de Paris. Aussi pendant longtemps la question des eaux d'égout de Paris, du déversement dans la Seine et de l'irrigation, a-t-elle défrayé les conversations de tous les habitants plus ou moins intéressés dans le projet ; ces conversations qui prenaient presque toujours pour point de départ les expériences faites à Gennevilliers, que tout le monde pouvait aller voir, et que beaucoup de personnes ont été voir en effet, ont contribué à éclairer les intéressés, et aujourd'hui, comme en 1876, on peut dire que l'unanimité des communes qui environnent la forêt, envisagent avec terreur les projets des ingénieurs de la ville de Paris et protestent de toutes leurs forces contre leur mise à exécution.

Il s'est même passé à cet égard des faits assez significatifs qu'il est utile de faire connaître. Dans sa lettre du 9 avril 1879 au préfet de Seine-et-Oise, M. le préfet de la Seine déclare que le projet a reçu l'approbation de plusieurs centaines d'habitants des communes traversées par le tracé et du conseil municipal d'Achères.

Or voici les noms des communes dont les conseils municipaux ont

Digitized by Google

pris des délibérations motivées pour protester contre le projet d'envoi des eaux d'égout sur leur territoire et dans leur voisinage ; ce sont les suivantes :

Saint-Germain en Laye.	Maisons-sur-Seine.
Achères.	Maurecourt.
Andrésy.	Mesnil-le-Roi.
Carrières-Saint-Denis.	Montigny-les-Cormeilles.
Carrières sous Poissy.	Le Pecq.
Conflans Sainte-Honorine.	Poissy.
Cormeilles en Parisis.	Rueil.
Herblay.	Sartrouville.
La Frette.	Vésinet.

Il n'est pas besoin de faire un long examen de la carte du département de Seine-et-Oise pour reconnaître qu'il ne manque à cette énumération aucune commune ayant un intérêt direct ou indirect à la question de l'irrigation ; nous nous trompons, il en manque une seule, celle d'Argenteuil. Déjà, en 1876, le conseil municipal d'Argenteuil avait déclaré qu'il repoussait toute irrigation sur son territoire, mais qu'il ne s'opposait pas à ce que l'irrigation fût portée sur le territoire d'autres communes. Il faut remarquer qu'Argenteuil est dans une situation particulière. Cette commune est celle du département de Seine-et-Oise qui souffre le plus de l'état de choses actuel. L'infection et l'envasement de la Seine, par suite du déversement du collecteur d'Asnières, se fait sentir surtout à Saint-Denis, à Epinay dans le département de la Seine, puis à Argenteuil, à Bezons, etc., dans le département de Seine-et-Oise. Bien que l'effet de l'égout d'Asnières se manifeste jusqu'à Mantes, il est incontestable que les localités les plus rapprochées souffrent plus que les autres. Aussi la commune d'Argenteuil désire-t-elle avant tout la suppression de l'égout d'Asnières ; en outre il paraît résulter des renseignements parvenus au comité de défense que le projet actuel, qui ne comporte pas, pour le moment au moins, d'irrigation sur le territoire d'Argenteuil, était connu dans la commune, qui se croyait et se croit encore personnellement désinté-

Digitized by Google

ressée. Dans cette situation, Argenteuil ne se sentant pas menacé directement par l'irrigation et voyant la possibilité de désinfecter la Seine, paraît disposé à ne pas se prononcer.

Mais il nous sera permis de dire que la commune d'Argenteuil commet peut-être une imprudence. Supposons en effet que le projet soit mis à exécution, et qu'une déclaration d'utilité publique soit rendue pour le passage à travers les territoires d'Argenteuil et d'autres communes, d'une conduite fermée emmenant les eaux d'égout dans a forêt de Saint-Germain. Une fois cette conduite établie, s'il n'a point été décidé par le pouvoir législatif qu'aucune irrigation ne pourra être exécutée sans le consentement du conseil municipal de la commune sur le territoire de laquelle elle devra avoir lieu, il suffira que un ou deux cultivateurs, peut-être étrangers à Argenteuil, achètent ou louent quelques ares de terre sur le territoire de cette commune et traitent directement avec la ville de Paris en vue d'avoir des eaux d'égout, pour qu'immédiatement l'irrigation commence sur le territoire de cette commune et que les inconvénients qui se sont manifestés à Gennevilliers se produisent à Argenteuil. Il faudra alors engager une lutte, intenter des procès qui, à en juger par ce qui s'est passé à Gennevilliers, mettront plusieurs années à aboutir et pourront donner lieu à ce moment à bien des regrets.

En ce qui concerne la commune d'Achères, la situation n'est pas la même. Dans cette commune presque uniquement composée de cultivateurs, des agents ont été envoyés par les ingénieurs de la ville de Paris et ont fait un tableau si séduisant des bénéfices à obtenir d'une irrigation semblable à celle de Gennevilliers, qu'ils ont obtenu quelques signatures d'adhésion (dix-huit, si nous sommes bien informés) ; mais si les cultivateurs d'Achères n'étaient pas bien au courant des expériences faites, ils ont cependant souci de leurs intérêts et, bien qu'ils eussent donné leur signature un peu rapidement peut-être sur les instances qui étaient faites auprès d'eux, ils ont cherché à se renseigner; et ils y sont parvenus d'autant plus facilement que la plus grande partie du territoire d'Achères est dans des conditions manifestement plus défavorables qu'à Gennevilliers : une grande partie en

Digitized by Google

effet de ces terrains se trouve à une cote très inférieure à celle de la plaine de Gennevilliers et n'est préservée d'inondations fréquentes que par une digue qui n'a pu être élevée qu'au prix des plus grands sacrifices. Aussi les habitants se sont-ils bien vite rendu compte que les inconvénients qui se sont produits à Gennevilliers, se produiraient encore plus rapidement et dans des conditions plus graves sur leur territoire ; le conseil municipal s'est réuni et a pris une délibération très sérieusement motivée pour retirer les adhésions produites, et les remplacer par une protestation ; et la plupart des habitants ont adhéré à cette délibération.

Ainsi les adhésions dont parle M. le Préfet de la Seine ont été retirées après réflexions et renseignements pris. Une commune s'abstient ; mais sous la promesse que l'irrigation ne lui sera pas appliquée et toutes les autres communes protestent énergiquement contre le prétendu don qu'on veut leur faire. Notre comité n'est qu'une délégation de ces conseils municipaux, c'est en leur nom qu'il proteste en ce moment, et nous croyons devoir annexer à nos observations toutes les délibérations prises à ce sujet. Mais le comité ne représente pas seulement les conseils municipaux des communes intéressées, nous avons voulu savoir s'il y avait dans les communes des partisans de l'irrigation, ou si, au contraire, les habitants partageaient la répulsion manifestée par leurs *mandataires*. Dans chacune d'elles, des registres ont été ouverts pour permettre à tous les propriétaires ou électeurs de produire, s'ils le jugeaient à propos, leur adhésion à l'opinion exprimée par le conseil municipal. Les registres se sont en un instant couverts de signatures ; nous les annexons également aux délibérations des conseils municipaux, en mettant en regard des signataires le nombre des électeurs inscrits dans la commune. Nous croyons que jamais manifestation plus complète, plus éclatante et en même temps plus loyale ne s'est produite contre l'exécution d'une mesure présentée comme un bienfait par ses inventeurs et envisagée comme un véritable désastre par ceux qui doivent en être les victimes.

Il est donc bien établi qu'aujourd'hui comme en 1876, malgré les promesses des auteurs du projet, malgré les résultats obtenus à

Digitized by Google

Gennevilliers, et que nous ne contestons pas, la population tout entière de la contrée sur laquelle on veut pratiquer l'irrigation à l'eau d'égout, repousse absolument ce projet. Il nous reste maintenant, en son nom, à expliquer et à discuter les motifs de cette répulsion et à faire connaître non seulement nos impressions, mais aussi le résultat de l'étude purement pratique à laquelle nous nous sommes livrés.

Nous examinerons successivement : les résultats de l'enquête ouverte en 1876, en comparant les enquêtes pratiquées dans les deux départements de Seine et Seine-et-Oise ;

La question du déversement dans la Seine des eaux d'égout sur un point quelconque de son cours et les chances que les irrigations peuvent offrir de faire cesser ce déversement ;

L'épuration de ces eaux par décantation ou par des procédés chimiques ;

Les irrigations au point de vue de l'expérience faite à Gennevilliers et de ses conséquences ;

Les irrigations projetées tant sur la forêt de Saint-Germain que sur les contrées avoisinantes ;

Les expériences faites à l'étranger ;

Et enfin nous terminerons en indiquant quelle nous paraît être la seule solution pratique et complète du problème.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Résultats de l'enquête de 1876 et comparaison des deux enquêtes faites dans le département de la Seine et dans celui de Seine-et-Oise.

Ces deux enquêtes, exécutées en vertu de la loi de 1841, sont en effet le document le plus important à étudier sur la question qui nous occupe, et tout d'abord il importe de signaler l'esprit différent qui a animé chacune des deux commissions d'enquête.

Dans le département de Seine-et-Oise, on a ouvert l'enquête dans les conditions exactes déterminées par la loi de 1841, c'est-à-dire qu'on a composé la Commission de représentants des contrées intéressées auxquels on a adjoint quelques membres qui, par leur situation ou leurs études antérieures, paraissaient avoir une compétence particulière ; au contraire, dans le département de la Seine, on a évité de nommer dans la Commission les représentants des communes où se pratique l'irrigation, et on a créé une sorte de commission scientifique. Cette différence dans la composition des commissions devait amener une différence analogue dans le travail à faire par chacune d'elles ; en effet, la Commission de la Seine s'est préoccupée surtout du côté scientifique, de l'influence des eaux d'égout sur la culture au point de vue théorique, et aussi de la question de salubrité. La Commission de Seine-et-Oise, tout en s'occupant aussi de l'application des eaux d'égout à la culture, a recherché quels résultats le système proposé avait produit là où il s'était déjà pratiqué, et quels résultats il pouvait ou devait produire sur la contrée où on se proposait de l'importer.

Digitized by Google

Il a été publié sur le résultat de ces deux enquêtes un remarquable travail dû à la plume de M. le docteur Salet, maire de Saint-Germain en Laye, travail que nous annexons à notre publication et auquel nous renvoyons pour l'examen de détail des travaux des deux commissions d'enquête ; nous ne nous proposons en ce moment que d'en faire ressortir les points principaux.

En premier lieu il faut remarquer que le rapport, les procès-verbaux de la Commission de la Seine, ainsi que toutes les pièces produites à cette occasion, ont été imprimés et publiés en trois volumes qui ont été distribués à profusion à tous les membres des grands corps de l'État, ainsi qu'à un grand nombre de personnes qu'on supposait pouvoir exercer une influence quelconque sur la solution de la question.

Au contraire, la publication des travaux de la Commission d'enquête de Seine-et-Oise a été refusée d'abord, par le motif que le travail appartenait au ministre des travaux publics qui, seul, pouvait en disposer ; puis, sur des instances réitérées, on a obtenu l'impression du rapport de la Commission, mais sans aucune autre pièce ni document ; et ce rapport lui-même n'a été distribué presque à personne. Ce n'est qu'après des démarches nombreuses que la préfecture de Seine-et-Oise a pu en obtenir une cinquantaine d'exemplaires pour les membres du Conseil général et les chefs de service.

Mais parmi les personnes qui, soit au Conseil municipal de Paris, soit dans les Chambres ou au Conseil d'État, pourront avoir à examiner la question, nous croyons pouvoir affirmer que la distribution s'est bornée à l'enquête de la Seine, favorable au projet, et que la partie défavorable, c'est-à-dire l'enquête de Seine-et-Oise, a été tenue à peu près secrète. Ce fait, à lui seul, serait une raison suffisante pour motiver la publication que nous entreprenons en ce moment des documents et observations de nature à faire connaître et à justifier notre opposition.

En outre, bien que les eaux d'égout viennent de la ville de Paris, la question cependant, soit de leur déversement dans la Seine, soit de leur envoi sur des territoires de la banlieue de Paris pour être

Digitized by Google

employées à l'irrigation, paraît avoir un caractère plutôt départemental que communal, puisque déjà plusieurs communes du département de la Seine sont intéressées dans le système pratiqué actuellement et qu'il est question d'appliquer la même mesure à un assez grand nombre de communes du département de Seine-et-Oise. Or, la loi du 10 août 1871, prévoyant qu'il pourrait s'élever des questions intéressant à la fois plusieurs départements, a permis, dans l'article 90 que des conférences pussent s'ouvrir entre les représentants de ces divers départements pour rechercher ensemble une solution conciliant les divers intérêts. Le Conseil général de Seine-et-Oise, pénétré de l'importance de la question et soucieux de chercher une solution qui pût à la fois porter remède à l'état d'infection de la Seine, et éviter à une contrée importante les conséquences d'une mesure considérée comme un désastre, demanda à plusieurs reprises l'application de l'article 90 de la loi du 10 août 1871 et l'ouverture de conférences interdépartementales. Cette demande fut écartée par M. le ministre de l'intérieur, par le motif que la question regardait le Conseil municipal de Paris et non le Conseil général de la Seine et qu'aucune disposition de la loi ne permettait les conférences entre un Consei général et un Conseil municipal.

Le Conseil général de Seine-et-Oise, un peu étonné de cette réponse, mais désireux de manifester son bon vouloir, pria alors son préfet de demander à M. le ministre des travaux publics de vouloir bien nommer lui-même une commission composée de représentants de la ville de Paris et de représentants du département de Seine-et-Oise, pour rechercher une solution de conciliation ; cette demande ne fut pas mieux accueillie que la première.

Nous ne pouvons publier les procès-verbaux de la Commission d'enquête de Seine-et-Oise, que nous n'avons pas entre les mains, mais nous annexons à nos observations le rapport de cette Commission, et nous y joignons également les délibérations prises par le Conseil général de Seine-et-Oise sur la question.

La première mission d'une commission d'enquête est de relever les dires déposés à cette enquête. Le travail a été fait par les deux

Digitized by Google

commissions ; dans l'enquête de Seine-et-Oise, il a été constaté une opposition unanime, ainsi que nous l'avons déjà fait connaître, et il faut ajouter que le résultat de l'enquête de la Seine ne fait que confirmer cette impression. On trouve en effet à la page 94 du Ier volume des travaux de cette Commission, le résumé suivant :

« En résumé, il y a dix approbations absolues d'horticulteurs fort « au courant de la question, donnant une entière adhésion au projet ; « le plus grand nombre des autres adhérents n'approuve que pour « voir les égouts s'éloigner d'eux. Quant aux autres, pour la plupart « ils sont très effrayés de l'extension des projets de la ville de « Paris. »

Ainsi il n'y a que dix approbations désintéressées, elles émanent toutes d'horticulteurs, le rapport oublie d'indiquer où demeurent ces horticulteurs, qui, peut-être, changeraient d'avis s'ils habitaient sur les terrains irrigués ou à proximité de ces terrains, et s'ils avaient à subir les inconvénients qui accompagnent les irrigations. Pas un cultivateur proprement dit ne se déclare prêt à accueillir les irrigations, et les autres adhérents ne sont que des personnes qui approuvent qu'on porte l'infection sur leurs voisins pourvu qu'on les débarrasse eux-mêmes ; et en regard de ces approbations peu concluantes, on constate l'opposition générale de toutes les personnes intéressées.

La Commission de la Seine, nous nous empressons de le reconnaître, a entendu un certain nombre de personnes, aussi bien parmi les adversaires que parmi les partisans des irrigations, elle a entendu notamment la municipalité de Gennevilliers et les principaux habitants de cette localité, et il suffit de se reporter au procès-verbal de cette séance (page 109 du Ier volume de l'enquête), pour être éclairés sur la répulsion manifestée par les représentants et les habitants de cette commune. Leurs dépositions ont été aussi complètement défavorables que possible, et l'un des déposants, après avoir donné lecture de l'art. 4 de la convention faite entre la ville de Paris et la commune de Gennevilliers, article qui donne à cette dernière le droit de faire cesser les irrigations si elles produisent de l'insalubrité et de l'incommodité, ajoute ces mots :

Digitized by Google

« Cet article est la reconnaissance absolue du droit de la commune « de Gennevilliers ; elle se plaint aujourd'hui et poursuivra par tous « les moyens possibles l'exécution des engagements contractés. »

En effet, la commune de Gennevilliers a demandé à la ville de Paris de cesser ses irrigations, la ville de Paris a fait la sourde oreille et a continué de plus belle ; alors la commune a intenté des procès, elle a d'abord demandé des indemnités pour les dommages qui résultaient pour elle de la surélévation de la nappe souterraine et l'inondation de ses caves ; et elle a sollicité la résiliation de son traité à raison de l'incommodité ; ces procès ne sont pas encore terminés, mais déjà les expertises ordonnées par le Conseil de préfecture ont constaté qu'il y avait incommodité, et que cette incommodité provenait des irrigations de la ville de Paris. Du reste la Commission de la Seine a elle-même reconnu que le fait de l'inondation des caves était indéniable et était dû, en grande partie au moins, à l'irrigation.

A plusieurs reprises, les ingénieurs de la ville se sont plaints de rencontrer chez les adversaires de leur système un parti pris de résistance et de dénigrement ; il est permis de se demander où ils ont vu ce parti pris, et franchement il semble assez naturel que des gens dont on veut arroser les terres avec des eaux contenant les déjections d'une ville comme Paris, aient le droit de repousser ce triste cadeau ; mais ce qui est plus manifeste, c'est la passion que les ingénieurs de la ville ont apportée dans toute cette affaire. Loin de nous la pensée de contester la valeur et l'habileté des ingénieurs qui, selon leur propre expression, se sont dévoués corps et âme à cette œuvre ; mais ceux qui sont menacés d'en être la victime ont bien le droit de relever les exagérations qui sont produites. Ainsi, les ingénieurs de la ville ne veulent pas admettre que le déversement sur une contrée d'une quantité d'eaux fétides qui peut aller, d'après leur dire, jusqu'à 50,000 mètres cubes par hectare et par an, puisse avoir sur la santé des habitants la moindre influence pernicieuse.

Cependant les habitants de Gennevilliers, ou du moins un assez grand nombre, ont subi des fièvres intermittentes dans des proportions évidemment anormales, et comme ce fait était de nature à

Digitized by Google

inquiéter, la municipalité a fait venir trois médecins, MM. Danet, Bastin et Garrigou Desarenne pour faire un rapport médical et des constatations. Ces messieurs ont fait un travail très consciencieux et ont indiqué les noms et demeures de tous les malades qu'ils ont été voir, avec l'indication des faits qu'ils ont observés. Ils ont trouvé environ 60 cas de fièvres intermittentes dans une commune aussi peu considérable que Gennevilliers.

Immédiatement les ingénieurs de la ville, comprenant l'importance d'un document semblable, ont fait venir le docteur Georges Bergeron qui, d'après son rapport, a été conduit partout par les ingénieurs eux-mêmes. Le docteur Georges Bergeron a constaté à son tour un certain nombre de cas de fièvres intermittentes; mais ces constatations sont toutes faites dans un même quartier de Gennevilliers et dans la partie de cette commune qui est la plus éloignée des irrigations; de l'autre côté il ne signale rien, et il en conclut qu'il n'y a pas de fièvres; mais pourquoi alors le docteur Bergeron n'est-il pas allé voir les malades que le rapport des trois autres médecins signale dans cette seconde partie de la commune, pour constater lui-même si oui ou non ils étaient ou avaient été atteints de la fièvre? Il y a au moins quelque chose de singulier dans ce fait que, lorsque les trois médecins appelés par la commune ont trouvé des malades dans tous les quartiers sans exception, le docteur Bergeron n'en trouve que dans une moitié de la commune. Et alors il arrive à cette conclusion plus qu'étrange, que les ingénieurs de la ville ont reproduite devant les commissaires de la Seine et de Seine-et-Oise; c'est que, en effet, il y a des malades à Gennevilliers, mais qu'ils sont tous d'un seul côté de la ville, et que ce côté est évidemment insalubre par suite de la présence d'une mare dite d'évaporation qui reçoit les eaux de la commune et qui est située à 800 mètres. — Ainsi une mare située à 800 mètres du village et qui contient quelques mètres cubes d'eau serait un foyer d'insalubrité et le déversement de 30,000 mètres cubes d'eau fétide par jour sur une surface de 120 hectares environ qui arrivent jusqu'à 50 mètres des maisons de Gennevilliers serait d'une parfaite innocuité! Il suffit, croyons-nous, d'appeler l'attention

Digitized by Google

sur une pareille allégation pour que le bon sens public en fasse justice.

Mais les ingénieurs n'étaient probablement pas bien convaincus eux-mêmes de la valeur de la réponse du docteur Bergeron, car ils ont essayé de contester le document présenté par la municipalité de Gennevilliers et signé des trois médecins, MM. Danet, Bastin et Garrigou Desarenne. A la séance de la Commission de la Seine du 17 juin 1876 (page 115) on trouve ce passage :

« M. Durand Claye, avant la fin de la séance, donne connais-
« sance à la Commission d'une lettre personnelle qu'il a reçue du
« docteur Danet. Cette lettre dément de la façon la plus formelle qu'il
« ait signé les conclusions dont quelques exemplaires imprimés
« viennent d'être remis à la Commission par les habitants de Genne-
« villiers. »

Déjà cette lettre avait été également communiquée à la Commission de Seine-et-Oise par M. Durand Claye, et elle avait profondément étonné les membres de cette Commission.

Mais la Commission de la Seine juge à propos d'interroger à cet égard M. le docteur Danet; ce dernier se rend dans la Commission le 1er juillet 1876, et voici ce que constate le procès-verbal de cette séance (page 154) :

« M. le docteur Danet vient certifier que les conclusions mises à
« la suite du rapport des docteurs Danet, Bastin et Garrigou Desa-
« renne sont absolument conformes à son opinion personnelle. Elles
« diffèrent, il est vrai, des premières qu'il avait formulées, et c'est ce
« qui a pu faire une confusion dans l'esprit des ingénieurs de la ville;
« mais il maintient entièrement celles qui sont formulées à la fin du
« rapport. Il est d'avis que le déversement des eaux sur un très grand
« terrain, sans dépasser la dose de 10,000 mètres cubes par hectare
« et par an, serait fructueux. A Gennevilliers on a exagéré la dose,
« c'est là la cause du mal. »

Après une déclaration aussi nette, que reste-t-il de la dénégation apportée par les ingénieurs ?

Du reste, dans cette enquête de la Seine, la question d'insalubrité

Digitized by Google

qui n'a pas été admise par la majorité des membres a laissé des doutes chez quelques-uns, et il faut croire qu'elle a pu paraître tranchée un peu légèrement au profit de l'innocuité des eaux d'égouts, puisque, lors de la lecture du rapport, M. le docteur Lagneau a cru devoir protester par une note qui se trouve consignée dans le procès-verbal de la séance du 16 août 1876 et qui se termine ainsi :

« Les conditions hygiéniques de Gennevilliers sont donc mau-
« vaises. Pour les modifier, il est nécessaire que l'eau d'égout ne soit
« déversée qu'en quantité restreinte, d'une manière non continue, et
« que son écoulement après filtration à travers les couches per-
« méables du sol, soit facilité par un drainage suffisant. Il importe
« que l'eau, suffisamment épurée par la terre et la végétation, ne
« stagne plus dans les parties basses, excavées du sol, retourne à la
« Seine privée des matières organiques putrescibles, et ne puisse plus
« être un sujet de plaintes et d'appréhensions pour les riverains du
« fleuve et pour les habitants des localités irriguées.

« Pour que l'épuration de la totalité des eaux d'égout de Paris
« déversées par intervalles et en quantités convenables puisse s'effec-
« tuer par la filtration au travers du sol, en servant à la végétation,
« sans porter atteinte à la santé publique, une très grande surface de
« terrains irrigables est nécessaire. La partie basse de la forêt de
« Saint-Germain ne doit être considérée que comme une nouvelle
« portion de ces terrains irrigables nécessaires. »

Il y a encore dans l'enquête du département de la Seine un point sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention de tous ceux qui auront à s'occuper de la grave question des eaux d'égout et des moyens de s'en débarrasser. Dans les premières séances de la Commission, on annonce l'intention de rechercher les différentes solutions du problème, et, naturellement, au nombre de ces solutions devaient figurer le système d'épuration chimique des eaux vannes, ainsi que le projet de conduire ces eaux à la mer. En effet, la Commission a entendu M. Knab, inventeur d'un procédé d'épuration qu'il avait lui-même expérimenté, et que la commission a été visiter ; elle a constaté que M. Knab arrivait à purifier l'eau dans des proportions suffisantes

Digitized by Google

pour que les poissons puissent y vivre, c'est déjà une amélioration assez sérieuse puisque la Seine ne présente pas le même avantage ; d'après les renseignements qui nous sont parvenus les poissons ne peuvent vivre entre l'égout d'Asnières et la machine de Marly. Cependant le procédé de M. Knab paraît avoir été écarté par la commission par ce motif que l'eau purifiée par lui contenait encore en dissolution une certaine quantité de matières organiques et par conséquent n'était pas absolument saine ; mais, d'un autre côté, des expériences faites sur des eaux recueillies dans des puits ou des carrières de Gennevilliers qui sont, par conséquent, en communication avec des eaux d'égout filtrées par le système d'irrigation des ingénieurs, ont démontré que ces eaux contenaient également en dissolution une certaine quantité de matières organiques. Or, si le système des irrigations ne purifie les eaux vannes qu'imparfaitement comme le procédé de M. Knab, il nous semble que ce procédé méritait une plus sérieuse attention et n'aurait pas du être écarté complètement. Si, ce que nous croyons, ce procédé ne peut s'appliquer à la totalité des eaux déversées par le collecteur d'Asnières, il nous semble qu'il pourrait au moins être employé pour partie de ces eaux.

En outre, deux personnes, MM. Brunfaut et Passedoit, avaient présenté des projets de conduite à la mer. Ils ont été entendus par la Commission, mais il ne paraît pas d'après les procès-verbaux que leurs projets aient été sérieusement discutés. Il est possible qu'il y ait, dans les projets de ces deux ingénieurs, des erreurs ou même des impossibilités d'exécution ; mais l'idée à elle seule méritait d'autant plus la peine d'être étudiée qu'elle n'excluait aucune autre solution, et que, si en faisant un canal dans la direction de la mer, on trouve en route le moyen de se débarrasser des eaux d'égout soit par irrigation, soit par épuration, on n'aura pas fait la moindre dépense inutile.

En résumé, il semble que la Commission de la Seine, tout en remplissant très consciencieusement sa mission ait été, dès le principe, décidée à approuver le projet des ingénieurs de la ville, et le rapport de cette Commission peut être considéré comme un véritable plaidoyer en faveur de ce projet.

Digitized by Google

En ce qui concerne la Commission de Seine-et-Oise, nous voudrions pouvoir donner, en réponse à la publication si complète de l'enquête de la Seine, le procès-verbal de ses séances et de ses travaux. On y verrait que s'il a été produit devant cette Commission beaucoup moins de raisonnements scientifiques et de calculs théoriques, le côté pratique de la question a été examiné avec le plus grand soin et la plus complète impartialité ; nous croyons que la solution proposée par cette Commission est la seule vraie, la seule satisfaisante, la seule qui ne blesse aucun droit ni aucun intérêt et enfin la seule qui ne comporte pas de dépense inutile ; car si, comme nous en sommes convaincus, il faut que tôt ou tard on arrive à cette solution, la plus grande partie des dépenses déjà réalisées et de celles qui sont projetées auront été faites en pure perte.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Déversement dans la Seine des eaux d'égout sur un point quelconque de son cours.

Autrefois les eaux des égouts de Paris arrivaient dans la Seine sur un très grand nombre de points et par quantités peu considérables sur chacun de ces points. L'infection étant plus divisée était par cela même moins sensible ; les matières organiques étant déversées dans la Seine en masses moins compactes, l'oxydation de ces matières devait s'opérer avec plus de rapidité. D'ailleurs à cette époque il était répandu sur la surface de Paris une beaucoup moins grande quantité d'eau, et en outre on ne déversait pas les fosses d'aisance dans les égouts. A cette époque le poisson ne mourait pas entre Paris et Saint-Germain, comme il arrive aujourd'hui lorsque les eaux sont basses, ce qui prouve que si l'eau du fleuve était polluée, elle l'était à un degré encore supportable pour les poissons.

Cependant on s'est plaint, on a trouvé que ce déversement perpétuel d'eaux vannes dans la Seine, malgré sa diversion, était une cause d'insalubrité pour la capitale, et on a créé ce magnifique système d'égouts souterrains qui enlève toutes les eaux, ou du moins presque toutes les eaux sales de Paris, et les entraîne par un canal unique sur un point éloigné de la capitale. Paris a été assaini, cela est incontestable, mais il serait à désirer que cet assainissement ne fût pas obtenu au moyen de l'infection de la banlieue.

On avait cru d'abord que le fleuve suffirait à enlever cette masse d'eaux vannes, sans trop en souffrir : mais à cet égard il en a été de

Digitized by Google

l'expérience faite à Asnières comme de celles qui ont été faites dans la Tamise à Londres ; l'infection du fleuve s'est produite dans des conditions inquiétantes, les dragages continuels qui y sont opérés ne suffisent pas à enlever les bancs de vase que viennent y former les eaux d'égout ; des rapports nombreux ont constaté que l'effet de ces eaux corrompues se faisait sentir jusqu'à Mantes, et enfin tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'il faut mettre un terme à cet état de choses.

Seulement il y a un fait incontestable, c'est que le seul remède efficace, le seul qui puisse être accepté, est celui qui affranchira complètement la Seine de tout déversement des eaux d'égout. Les ingénieurs déclarent que les procédés d'épuration ne peuvent obtenir ce résultat, qu'ils ne peuvent être qu'une atténuation et non un remède. Par la même raison, toute solution qui diminuera le mal sans le faire cesser, nous paraît devoir être rejetée.

Eh bien, précisément un des motifs qui doit faire repousser le projet des ingénieurs de la ville de Paris à l'égard de la forêt de Saint-Germain, c'est que l'exécution de ce projet ne permettrait pas d'atteindre le but qu'on doit se proposer.

Que cherche-t-on ? — L'assainissement de la Seine.

C'est en effet sous ce titre : *Assainissement de la Seine*, que les enquêtes administratives ont été faites ; c'est sous ce titre que des fonds ont été votés pour les essais de Gennevilliers ; c'est sous ce titre qu'ont été produites les publications faites par la ville de Paris.

Ce que l'on doit se proposer, c'est donc d'assainir la Seine. C'est d'empêcher la formation des bancs de vase, qui, tous les ans, y augmentent de dimension et d'épaisseur ; c'est de remédier à la fermentation qui se produit sans cesse dans ces bancs, et qui corrompt les eaux du fleuve.

Si la ville de Paris obtient la concession de 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain, pourra-t-elle assainir la Seine ? — Telle est la question à examiner.

Nous avons la conviction que la ville de Paris ne pourrait jamais atteindre ce résultat, même si elle avait une surface de terrain bien

Digitized by Google

plus considérable que les 1,500 hectares que ses ingénieurs veulent prendre dans la forêt de Saint-Germain.

En effet, la concession de 1,500 hectares obtenue, comment procèderaient les ingénieurs ?

Avoueront-ils qu'ils convertiront cette vaste surface en un dépotoir sur lequel, sans essayer de culture, on déverserait pendant toute l'année, la totalité des eaux vomies par les égouts de Paris ?

Un pareil aveu de leur part ferait immédiatement condamner leur projet. Car la surface des 1,500 hectares qui leur aurait été concédée, deviendrait bien vite un marais pestilentiel, qui serait un foyer d'infection pour le voisinage et pour la ville de Paris elle-même.

Les ingénieurs soutiendront donc, comme ils l'ont toujours fait jusqu'ici, qu'ils emploieront les eaux d'égout pour des cultures agricoles, fourragères ou maraîchères.

Les cultures de céréales ne pourraient prendre d'eau d'égout que pendant quelques jours de l'année, avant les semailles.

Les cultures de fourrages en pourraient prendre davantage ; mais les prairies, ne pouvant pas se labourer, verraient les matières en suspension dans les eaux d'égout produire promptement le feutrage de leurs surfaces.

Quant à la grosse culture maraîchère, quoiqu'elle soit de toutes les cultures celle qui emploie le plus d'eau, elle serait loin de pouvoir absorber toute l'année les 300,000 mètres cubes d'eau qui sont rejetés chaque jour par les égouts collecteurs.

En effet, par les temps de pluie, par les temps d'orage, par les gelées, les grosses cultures maraîchères ne pourraient pas supporter des irrigations qui viendraient répandre des masses d'eau sur le sol déjà détrempé par la pluie ou durci par la gelée.

Les ingénieurs disent toujours que les cultivateurs ne prendront que la quantité d'eau d'égout qu'ils voudront et qu'ils n'en prendront que lorsqu'ils en voudront.

Or, on peut être certain que malgré les qualités fertilisantes que l'on vante dans les eaux d'égout, les cultivateurs refuseront d'en verser sur leurs terres, par la pluie et même après la pluie, lorsque leurs

Digitized by Google

champs seront déjà trop mouillés par l'eau du ciel. Ils convertiraient alors la surface de leurs terres en boue liquide. Aucun d'eux n'agirait ainsi.

De même aucun d'eux ne prendrait d'eau par les temps de gelée ; car faire de l'irrigation quand il gèle, ce serait couvrir les champs d'une surface de glace.

Cependant par les pluies ou par les gelées, les égouts devront chaque jour se débarrasser de leurs 300,000 mètres cubes d'eau. Il faut remarquer que ce chiffre de 300,000 mètres cubes par jour est une moyenne ; et que par les temps de pluie, la moyenne est certainement dépassée. C'est donc justement quand les égouts auront le plus d'eaux sales à rejeter que les cultures n'en prendront pas. On ne pourra pas laisser les égouts engorgés par ces eaux ; et il faudra bon gré mal gré leur donner un écoulement. Il faudra donc ouvrir sur un point quelconque la conduite principale, puisque les cultivateurs n'auront rien pris ou pris qu'une faible partie ; cette ouverture pourra se faire à l'extrémité de la conduite, ou toujours à Asnières, mais il ne faut pas oublier qu'en temps de pluie et de gelée ce serait la totalité des eaux des égouts de Paris qu'il faudrait ainsi verser dans le fleuve.

Pour faire la part la plus belle possible aux ingénieurs, supposons que ce ne soit que pendant un tiers de l'année que les cultures refuseront toute irrigation ; que fèrait-on pendant ce tiers de l'année des eaux des égouts ? On serait réduit à les jeter en Seine.

Les ingénieurs, au lieu de répondre directement sur ce point, disent que si les terrains qu'ils demandent à prendre maintenant ne suffisent pas, ils iront plus loin et qu'ils prendront une surface plus considérable dans la suite.

Mais quand même leur conduite d'eau serait prolongée plus loin, quand même elle traverserait une bien plus grande étendue de terres, si les cultivateurs refusent l'eau parce qu'il pleut trop ou parce qu'il gèle, on la refusera partout, au commencement, au milieu, à la fin du parcours. Car à Paris, à Gennevilliers, dans la forêt de Saint-Germain, et même plus loin dans la vallée de la Seine, le temps est toujours le même, et l'on ne peut pas compter qu'il fera sec dans la forêt quand

Digitized by Google

il pleuvra à Gennevilliers. Ainsi les ingénieurs auraient beau augmenter les surfaces qui pourraient être soumises à leurs irrigations, ils n'assureraient pas par là le placement de toutes leurs eaux d'égout, par les pluies et les gelées.

Si pendant un tiers de l'année les eaux d'égout doivent être forcément rejetées dans le fleuve, son lit se trouvera toujours sali par les dépôts de ces eaux. Il s'encrassera un peu moins vite, c'est possible ; mais il s'encrassera toujours. Les bancs de vase qui se forment maintenant en un an, se formeront en deux ou trois ans ; mais ils continueront à se former et à produire de la fermentation. Ce sera à Poissy au lieu d'être à Saint-Ouen, mais ce sera toujours dans la Seine.

Donc la Seine n'aura pas été assainie.

On essaye de répondre que par les temps de pluie, il n'y a pas d'inconvénient à verser les eaux d'égout dans la Seine, parce que les eaux sont hautes et que le courant est rapide. Cela pourrait être vrai, lors des grandes crues. Mais dans le bassin de la Seine, il faut des pluies exceptionnelles et persistantes pour amener des crues. Il arrive fréquemment que des pluies, qui détrempent les terrains dans des proportions qui ne permettraient pas d'y faire d'irrigations, ne produisent pas de crues. Comme nous avons parlé des gelées aussi bien que des pluies nous devons ajouter que pendant les gelées, les eaux sont en général fort basses.

En outre, on doit considérer que les travaux qui s'exécutent en ce moment, afin de donner à la Seine un plus grand tirant d'eau, vont avoir pour conséquence de rendre nécessaire la surélévation des barrages, et chaque surélévation de barrage entraîne une diminution dans la force du courant et dans la chasse des eaux. Les dépôts des matières organiques, tenues en suspension dans les eaux, s'opèrent donc avec plus de facilité et de rapidité. Donc la formation des bancs de vase se trouvera favorisée par la surélévation des barrages.

Pour éviter la formation de ces bancs et la fermentation qu'ils produisent, il faudrait ne jamais mêler les eaux des égouts aux eaux de la Seine. Or, si on emploie un prétendu système d'assainissement

Digitized by Google

par lequel on jettera dans le fleuve, au moins pendant un tiers de l'année, les eaux des égouts, on n'aura pas remédié au mal; on aura fait usage d'un palliatif impuissant, là où l'on ne pourra réussir que par un remède radical et spécifique.

Du reste, M. Belgrand n'a jamais dissimulé qu'on n'assainirait pas la Seine, en employant les eaux d'égout en irrigations. Il a déclaré avec beaucoup de franchise qu'avec le système des irrigations on serait obligé pendant une partie de l'année de rejeter dans la Seine une quantité considérable des eaux des égouts. Voici ce qu'il dit dans son ouvrage intitulé *la Seine*, p. 486.

« *En temps de pluie, il est absolument impossible d'empêcher le trop plein des égouts de tomber en Seine. Pendant une partie de l'année, une fraction importante de l'eau des collecteurs se mêlera donc à l'eau du fleuve.* »

Cette opinion de M. Belgrand vient à l'appui de la démonstration que nous avons faite dans les lignes qui précèdent.

Il faut donc tenir pour certain que si les ingénieurs de Paris obtenaient les 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain qu'ils convoitent, ils n'atteindraient pas le but qu'ils doivent se proposer; c'est-à-dire l'assainissement de la Seine.

Ce but ne pourra être obtenu que par un système qui, au moyen de procédés chimiques, purifierait les eaux d'égout au débouché des collecteurs, ou bien par un système qui emmenerait ces eaux au loin sans jamais, en aucun temps, en verser une seule goutte dans la Seine.

Le projet actuel des ingénieurs de Paris ne remplit aucune de ces conditions.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Épuration des eaux d'égout par décantation ou par des procédés chimiques.

Nous ne traiterons cette question que sommairement, à raison de son caractère scientifique qui dépasse notre compétence. L'idée de purifier les eaux d'égout, de séparer les matières solides qui y sont contenues et qui pourraient être utilisées comme engrais, et l'eau pure, qui pourrait alors être rendue sans inconvénient à la Seine, devait venir la première à l'esprit, et, en effet, il résulte des explications des ingénieurs de la ville de Paris qu'ils ont dirigé leurs premiers efforts de ce côté. Ils ont, paraît-il, fait de nombreuses expériences pour arriver à la purification des eaux, principalement au moyen du sulfate d'alumine. Ils ont bien obtenu un dépôt important et une certaine clarification des eaux ainsi traitées, mais il paraît que l'eau a été plutôt clarifiée qu'épurée, et d'ailleurs ils se trouvaient aux prises avec une difficulté des plus sérieuses.

En effet, d'après leurs déclarations, pour obtenir un bon résultat, il faudrait d'immenses bassins; et, l'eau d'égout se renouvelant sans cesse, on n'aurait pas un temps suffisant pour que l'épuration chimique pût s'effectuer d'une manière complète; en outre les dépôts une fois enlevés ne se sécheraient qu'à la longue, et leur quantité serait à elle seule un obstacle; enfin, et c'est une des principales raisons sur lesquelles ils s'appuient pour justifier l'abandon de ce système, les dépôts auraient très peu de valeur et pourraient très difficilement être utilisés; parce que si ces dépôts contiennent des matières fertilisantes, il paraît que ces matières sont noyées dans un amas de sable et de gravier provenant des rues de Paris. S'il en est ainsi, on

Digitized by Google

comprend qu'un semblable engrais convienne peu dans la vallée de la Seine en aval de Paris, où les terres sont généralement légères et où l'on emploie avec plus d'avantage les gadoues de Paris, qu'on peut se procurer facilement et sans grands frais de transport. Mais les dépôts qui pourraient être obtenus au moyen de la purification des eaux d'égout conviendraient aux terres fortes et froides comme celles de Normandie par exemple, et pourraient être utilisés à une certaine distance de Paris.

Les ingénieurs de la ville de Paris déclarent donc que les procédés d'épuration qu'ils ont expérimentés n'ont pas donné un résultat satisfaisant et ne peuvent offrir une solution de la question. La Commission d'enquête de la Seine paraît avoir partagé leur opinion et a écarté absolument ce procédé. Le système de M. Knab, que la Commis- a été visiter, lui paraît être une expérience intéressante, mais ne pas comporter d'application pratique sur une grande échelle.

Or, en général, le reproche que l'on peut faire à juste titre aux ingénieurs de la ville de Paris comme à la Commission d'enquête de la Seine, c'est de s'être montrés beaucoup trop absolus dans toute cette affaire, et d'avoir fait plus de théorie que de pratique. On a obtenu à Gennevilliers des effets réellement extraordinaires sur certaines cultures spéciales, et on en a conclu qu'il y avait là une source de prospérité pour un pays ; on a parlé dans la Commission de la Seine des expériences faites par un des membres de la Commission qui a mis une certaine quantité de terre dans une cuve percée, a versé sur cette terre des eaux d'égout, et est parvenu à en clarifier ainsi une assez grande quantité; et de cette expérience de laboratoire on a conclu à la possibilité d'organiser un immense filtre naturel pour 300,000 mètres cubes d'eau par jour. De même, les expériences d'épuration n'ayant pas été absolument satisfaisantes, on a repoussé d'emblée tout système reposant sur l'épuration chimique des eaux d'égout.

Toutes ces conséquences nous paraissent erronées comme le sont généralement les raisonnements poussés à l'extrême. Nous inclinons à penser, comme les ingénieurs, que vouloir à la porte de Paris installer d'immenses bassins d'épuration et pratiquer dans ces bassins la

Digitized by Google

décomposition de 300,000 mètres cubes d'eau par jour, c'est entreprendre une œuvre difficile à réaliser, et qu'en outre on serait encombré de dépôts énormes créant un foyer d'infection très dangereux et dont on se déferait difficilement ; mais ce qui n'est peut-être pas praticable pour la totalité des eaux d'égout de Paris, dans une contrée aussi habitée que la banlieue de Paris, pourrait sans doute être exécuté pour une partie de ces eaux, ou surtout pourrait être pratiqué en grand à une certaine distance de Paris. Non seulement on trouverait alors des terrains plus favorables pour l'établissement de grands bassins d'épuration, mais on serait plus à portée des cultivateurs qui peuvent utiliser les dépôts qui en proviendraient.

Il nous paraît donc, en principe, absolument regrettable que tous les systèmes reposant sur l'épuration chimique des eaux d'égout, aient été en quelque sorte systématiquement repoussés. Cela nous paraît d'autant plus regrettable que dans les procès-verbaux de la Commission d'enquête de la Seine, on voit que M. Knab, dont les expériences ont été reconnues des plus intéressantes et des plus sérieuses, avait fait des propositions qui ne paraissent même pas avoir été discutées.

En outre, nous avons entre les mains et nous publions dans nos annexes une note de M. Fournier, dans laquelle se trouve une discusssion scientifique sur laquelle nous ne croyons pas devoir nous prononcer, mais qui se termine par une proposition formelle qui mériterait au moins d'être étudiée et discutée. Il semble, en effet, naturel et logique que si les eaux d'égout de Paris se trouvaient à une certaine distance de la capitale, dans une contrée à peu près inhabitée et sur un sol sablonneux et stérile, on pourrait y pratiquer l'épuration chimique sur une grande échelle et se servir de cette épuration comme d'un régulateur pour les quantités d'eaux d'égout qui ne seraient pas utilisées par la culture par voie d'irrigation, c'est-à-dire qu'une fois sorti de la zone de villégiature une combinaison intelligente et réfléchie des procédés d'irrigation et d'épuration amènerait sinon l'enlèvement total et constant de toutes les eaux d'égout de Paris, du moins l'emploi très fréquent et dans des proportions considérables de ce produit incommode d'une grande ville comme Paris.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Irrigations pratiquées à Gennevilliers et leurs conséquences.

Nous abordons ici le chapitre le plus intéressant et le plus important de nos observations, car c'est surtout sur les expériences faites que l'on s'appuie pour justifier la mesure proposée par les ingénieurs de la ville de Paris, et c'est également sur ces expériences que nous nous appuyons pour repousser le projet. Il importe donc d'examiner très attentivement et très impartialement en quoi consiste cette expérience, quelles en sont les conséquences et quels enseignements en découlent.

Cultures de Gennevilliers. — Lors de l'enquête de 1876, 115 hectares environ de la plaine de Gennevilliers étaient cultivés au moyen des eaux d'égout ; aujourd'hui environ 300 hectares sont cultivés ainsi. Primitivement la ville de Paris avait acheté une certaine étendue de terrain, qui porte encore le nom de : Jardin de la ville ; ce terrain est cultivé sous la direction des ingénieurs et aux frais du budget municipal. Produit-il un revenu? C'est ce que nous ne pouvons ni nier, ni affirmer, il faudrait pouvoir comparer les ventes qui s'y font avec les dépenses de personnel et autres qui s'y rattachent ; mais il ne nous paraît pas probable que ce jardin réalise un produit sérieux : il est cultivé avec un soin tout particulier, presque de l'art, il sert de champ d'expériences ; il nous paraît donc tout naturel qu'on sacrifie le bénéfice au but à atteindre, qui est surtout de montrer de beaux échantillons de végétation artificielle ; mais tout le monde reconnaîtra avec nous qu'il est impossible de cultiver de grandes étendues avec un soin pareil

Digitized by Google

et surtout avec un personnel aussi nombreux et aussi savant; le cultivateur doit chercher la rémunération de son temps, de sa peine et du capital employé; il ne le pourrait dans ces conditions et, de fait, la culture de la plaine est très différente de celle du jardin de la ville.

Dans ces cultures de la plaine, il faut remarquer qu'un même cultivateur ne peut employer qu'une très petite étendue de terrain; la culture ne s'obtient qu'au moyen d'une main d'œuvre considérable: quand on veut faire un carré de choux, il faut d'abord préparer le terrain en billons et en rigoles disposées dans les conditions de niveau nécessaires pour l'irrigation; lorsque les choux sont arrivés à maturité, il faut non seulement retourner le sol, mais mêler les parties qui ont servi à l'écoulement des eaux, aux parties qui ont reçu les plantes, de manière à éviter le colmatage des rigoles, puis il faut reformer le carré comme précédemment avant de lui demander une végétation nouvelle. En outre de cette main d'œuvre considérable, il faut remarquer que les cultures de la plaine de Gennevilliers sont tout à fait des cultures spéciales. Les choux et les artichauts sont très abondants; on y trouve aussi de l'absinthe, de la menthe poivrée, des fraises bien qu'en petite quantité, quelques arbres fruitiers, des asperges mais uniquement pour la reproduction; quant aux fourrages et aux céréales ce n'est que tout à fait exceptionnellement que quelques champs portent des traces d'irrigation.

Eh bien, nous faisons appel au simple bon sens : s'il est possible à un petit nombre de cultivateurs, placés à la porte de Paris, de se livrer avantageusement à ces cultures spéciales, ce même résultat est-il possible à cinq ou six lieues de Paris et sur de grandes étendues? La culture maraîchère se pratique aujourd'hui presque de tous les côtés autour de Paris, mais dans un rayon très limité, parce qu'elle ne peut être avantageuse qu'à deux conditions : avoir à sa disposition le grand marché de Paris avec de très faibles frais de transport, et pouvoir en même temps tirer de la capitale des engrais à bon marché et également avec peu de frais de transport.

Il y a sans doute intérêt pour le consommateur à avoir les denrées dont il a besoin au plus bas prix possible, et par conséquent, en favo-

Digitized by Google

risant la concurrence dans la production, on fait une chose utile à l'intérêt général, puisque le premier résultat de cette concurrence est de faire baisser les prix; mais il ne faut pas croire que cette concurrence puisse être étendue à l'infini; aussitôt en effet que la production devient tellement abondante qu'elle tend à dépasser la consommation, cette production s'arrête, car elle cesserait d'être rémunératrice. Eh bien, si aujourd'hui les maraîchers qui existent à la porte de Paris, suffisent amplement à la consommation de la capitale, il est absolument impossible de supposer qu'on puisse trouver du jour au lendemain un personnel nombreux de cultivateurs venant de gaieté de cœur se livrer à des cultures maraîchères dont ils seraient d'autant moins assurés de trouver le débit, qu'ils seraient, à raison de leur éloignement de Paris, dans des conditions plus défavorables que les maraîchers actuels.

Il importe d'ailleurs de remarquer que les eaux d'égout ne peuvent servir à produire des primeurs. En effet si les eaux d'égout développent une végétation artificielle, exceptionnellement rapide, ce n'est qu'à la condition d'être accompagnées par la chaleur du soleil, et elles ne peuvent jamais suppléer à cette chaleur naturelle ni même à la chaleur produite par le fumier. Aussi les légumes de Gennevilliers n'arrivent-ils jamais comme primeurs, mais seulement au temps où tout le monde et tous les terrains peuvent produire ces légumes; seulement ces eaux permettent de les produire plus rapidement.

Nous venons de dire que les eaux d'égout ne pouvaient servir qu'à la culture maraîchère, ou du moins que seule cette culture pouvait procurer le résultat cherché, c'est-à-dire employer presque constamment une grande quantité d'eaux d'égout. D'abord il faut remarquer que même cette culture ne peut accepter quotidiennement les irrigations. L'hiver, ces irrigations ne sont que nuisibles bien souvent, notamment en cas de gelée, il en est de même dans les cas de pluie, d'inondations et alors ce moyen si parfait, si complet, au dire des ingénieurs, fait absolument défaut. Mais, en outre, si on ne peut, partout où on conduira les eaux d'égout, cultiver des choux et des artichauts, comment s'arrangeront les autres cultures de ces irrigations.

Digitized by Google

Or à cet égard, il n'y a aucun doute possible : si on se promène dans la plaine de Gennevilliers, on ne trouve presque aucune autre culture que les cultures spéciales que nous avons énumérées. En cherchant bien cependant, on arrive à rencontrer deux ou trois carrés cultivés en céréales, mais si l'on s'enquiert du résultat de ces essais, on apprend bien vite que ce sont des grains qui ne sont jamais récoltés et qui sont coupés en vert pour le bétail; c'est un fourrage qui doit revenir un peu cher, et qui, à coup sûr, ne saurait devenir habituel; en outre, si on regarde attentivement le terrain, on voit les traces d'une irrigation qui a dû être faite au début mais qui n'a pas été renouvelée depuis longtemps. On trouve aussi quelques prairies, notamment le long de la route de Gennevilliers à Asnières, mais là encore l'herbe a une apparence particulière de grosses tiges aqueuses et peu nourrissantes, et si on examine les procédés d'irrigations, on reconnaît qu'après chaque fauchaison de cette herbe qui se récolte en vert et non en foin, on pratique l'irrigation pendant un moment, puis on cesse pendant que l'herbe pousse. Or, il arrive que les rigoles destinées à cette irrigation se colmatent très rapidement et que le cultivateur est obligé de labourer son champ très fréquemment et de le semer à nouveau. Ainsi les eaux d'égout ne servent pas pour produire du grain; à Gennevilliers on s'en sert parfois, mais pour pousser à la végétation de la tige et couper le grain en herbe. Pour les prairies on s'en sert également à titre exceptionnel, également pour couper cette herbe en vert, et la donner immédiatement au bétail, car elle ne pourrait être séchée et conservée. Il suffit du reste de voir cette herbe pour reconnaître qu'elle ne peut convenir que comme nourriture accidentelle donnée à des vaches qui sont gardées dans des étables à Paris ou dans la banlieue et qui, soumises à une nourriture très différente du bétail ordinaire, peuvent se trouver bien de temps en temps de cette herbe aqueuse et évidemment purgative. Mais ce sont encore là des cultures spéciales qui peuvent trouver leur application à Gennevilliers et ne comportent pas une grande extension.

Est-ce à dire que l'eau d'égout ne pourrait jamais être utilisée par la grande culture, pour les prairies ordinaires et pour les céréales?

Digitized by Google

Non certes, si une grande conduite était établie de Paris à la mer, par exemple, traversant de grands terrains agricoles, on verrait incontestablement des cultivateurs chercher à s'en servir et, s'ils le faisaient avec intelligence, en tirer profit; mais dans quelles conditions? Lorsqu'après la récolte, le terrain aurait reçu un premier labour, une irrigation d'un jour ou deux pour colmater la terre avant le deuxième labour et la semence, donnerait certainement un bon résultat, et constituerait un engrais pour le terrain, mais cette irrigation ne saurait être continuée et, réduite à un jour ou deux par an, elle ne réaliserait nullement le résultat que cherchent les ingénieurs, celui de se débarrasser des eaux d'égout.

En ce qui concerne les prairies, c'est la même chose; si on veut conserver sa prairie sans la retourner, ce qui est essentiellement désirable, car on diminue beaucoup sa valeur s'il faut perpétuellement la labourer et l'ensemencer à nouveau, si donc on veut conserver sa prairie, il faut se contenter chaque année d'une bonne récolte de foin, et d'un ou au plus deux regains. Dans ce cas, on peut pratiquer une irrigation assez courte après chaque récolte, mais le tout ne peut représenter que trois ou quatre jours par an. Si on irrigue davantage à l'eau d'égout, il faut alors employer le système de Gennevilliers, couper en herbe verte comme du gazon et presque toujours au bout d'un an ou dix-huit mois, il faut retourner ou ensemencer, sous peine de voir le terrain se colmater et le champ devenir un marais ne produisant que des herbes marécageuses et malsaines.

Nous avons tous ou presque tous été visiter à plusieurs reprises les expériences de Gennevilliers, et les faits que nous venons de rappeler nous paraissent indéniables. L'irrigation au moyen de l'eau d'égout, pratiquée comme elle l'est à Gennevilliers, ne peut s'appliquer et ne s'applique en effet qu'à des cultures spéciales; même pour ces cultures spéciales, elle est fréquente, mais non constante et, il y a des interruptions forcées pendant un quart ou un tiers de l'année; en outre on ne peut avoir la prétention de développer indéfiniment ces cultures spéciales qui ne trouveraient plus alors un débouché suffisant.

Digitized by Google

Enfin l'irrigation à l'eau d'égout peut être utilisée par la grande culture, mais tout à fait accidentellement, seulement quelques jours par an, et alors il est impossible de la considérer comme un moyen de se débarrasser des eaux d'égout.

Du reste, un fait assez significatif et qu'il est facile de constater à Gennevilliers, c'est que le plus grand nombre des cultivateurs qui se servent des eaux de Paris sont des personnes étrangères à la localité, les unes qui n'habitent pas à côté de leurs cultures, les autres qui sont venues s'établir récemment et peut-être passagèrement.

Effets de l'irrigation sur la nature du sol. — La plaine de Gennevilliers est un sol composé de sable siliceux, évidemment propre à boire facilement une grande quantité d'eau ; mais ce sol perméable n'a pas une grande profondeur, et en temps ordinaire, avant les irrigations, la nappe d'eau souterraine se rencontrait à une profondeur moyenne de quatre mètres. Cette nappe est maintenant bien plus élevée et fréquemment l'épaisseur du sol susceptible de filtrer les eaux n'est que de deux mètres. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette question de la nappe souterraine ; mais quoi qu'il en soit, il est important de se demander quelle est l'influence des eaux de Paris sur le sol qu'elles traversent. C'est en effet un fait connu que si on creuse un puits perdu pour absorber des eaux dans un sol très perméable, ce puits perdu fonctionnera très longtemps si on ne lui envoie que des eaux pluviales, mais il en sera tout autrement si les eaux qui s'y déversent sont grasses ou contiennent des matières organiques. Dans ce cas, les parois du puits se graissent assez rapidement, se colmatent et deviennent imperméables.

Il était donc naturel de penser qu'un déversement continu d'eaux aussi chargées que celles de l'égout d'Asnières aurait le même résultat, et que la perméabilité du sol disparaîtrait rapidement. Ce fait ne s'est pas encore produit néanmoins ; et l'explication rationnelle est donnée par les ingénieurs de la ville qui estiment que les parois d'un puits se graissent parce qu'elles ne sont jamais remuées, tandis qu'au contraire les rigoles sur lesquelles coulent les eaux d'irrigation sont fréquemment retournées, et que le colmatage qui s'y produit se

Digitized by Google

trouve pulvérisé, divisé à l'infini et mêlé au gravier naturel.

Les ingénieurs ajoutent que les matières organiques ne pénètrent pas dans le sol, elles sont selon eux absorbées pour la plus grande partie par la végétation et le reste ne descend pas au-dessous de la première croûte qui est remuée fréquemment. Cette explication est à la fois plausible et confirmée par l'expérience pour la plus grande partie des matières organiques, mais il est fort douteux qu'elle soit vraie d'une manière absolue. Il est au contraire probable qu'avec l'abus qui se fait de l'irrigation dans la plaine de Gennevilliers, la surface du sol arrive à se saturer de matières organiques et une certaine quantité pénètre petit à petit dans le sous-sol et le modifie lentement.

Qu'un observateur sérieux se rende dans la plaine et examine avec soin le sol, il reconnaîtra facilement, à la première vue, une différence très sensible entre le sol non irrigué, qui est un sable sec et essentiellement friable, et le sol irrigué depuis uncertain temps, qui prend l'aspect d'une terre plus foncée et beaucoup plus compacte. De là une première inquiétude, une probabilité qui se manifeste d'une transformation lente du sol qui, avec le temps, lui retirera ses facultés d'absorption et de filtrage. Mais cette probabilité qui se manifeste à la simple vue et qu'indique d'ailleurs le simple bon sens est encore corroborée par l'expérience. A plusieurs reprises on a creusé le sol à une profondeur de $0^{m},50$ à 1 mètre et on en a retiré quelques poignées de terre que l'on a examinées. Or, il est arrivé que dans les endroits non irrigués, une boulette de sable que l'on pétrit en la mouillant, et qu'on laisse ensuite sécher, redevient parfaitement friable et s'émiette d'elle-même, tandis que dans d'autres endroits où l'irrigation a été pratiquée abondamment, ces mêmes boulettes deviennent dures en séchant et ne s'émiettent que difficilement. Nous avons entre les mains quelques-unes de ces boulettes recueillies dans les conditions que nous venons d'indiquer et ce fait, bien facile d'ailleurs à reconnaître par toute personne impartiale, prouve qu'il y a déjà à une certaine profondeur un commencement de graissage, de colmatage du sol. Évidemment dans un temps plus ou moins long, l'irrigation pratiquée dans les conditions de Gennevilliers, c'est-à-

Digitized by Google

dire avec l'idée de se débarrasser d'une grande quantité d'eau, beaucoup plutôt qu'avec l'idée d'améliorer le sol pour des cultures ordinaires, aura pour effet de supprimer le filtre naturel, et il faudra bien à ce moment chercher un autre système, en perdant le bénéfice des dépenses déjà faites ou que l'on projette de faire.

Nappe souterraine. — Nous avons dit tout à l'heure que la nappe d'eau souterraine qui, avant les irrigations, se rencontrait en moyenne à une profondeur de 4 mètres, avait été surélevée par le fait même de ces irrigations, de 2 mètres environ. Nous avons été assez souvent accusés par les ingénieurs de la ville de Paris de faire à leurs projets une opposition de parti pris, une opposition prouvant, selon eux, notre ignorance de nos véritables intérêts, pour que nous ayons le droit à notre tour de faire remarquer jusqu'où peuvent aller les esprits les plus intelligents, les plus savants même lorsqu'ils ont une idée fixe et qu'ils ne veulent admettre contre leur idée ni un obstacle ni une objection. Il suffit d'interroger les habitants de Gennevilliers pour apprendre d'eux qu'autrefois, avant les irrigations, il leur arrivait bien parfois de voir l'eau arriver dans leurs caves, mais c'étaient là des faits absolument exceptionnels correspondant aux inondations de la Seine et aussi rares que ces inondations elles-mêmes. Il est hors de doute que les habitants n'ont pas pris plaisir à construire leurs caves au-dessous du niveau habituel des eaux; il est certain que M. Pommier, industriel important, ne s'est pas amusé à établir les chaudières de ses machines à vapeur dans des conditions telles que les foyers de ces chaudières fussent perpétuellement envahis par les eaux; il est constant que des carrières de sable ont été exploitées autrefois à Gennevilliers et qu'on ne les exploitait pas sous l'eau; et cependant depuis quelques années, il suffisait d'une visite à Gennevilliers à une époque quelconque pour trouver de l'eau dans la plupart des caves, pour voir toutes les carrières envahies par l'eau, pour constater en un mot un envahissement de la nappe souterraine sur des travaux contruits à une époque récente et évidemment au-dessus de cette nappe. Ces faits sont constants, indéniables, et cependant les ingénieurs de la ville de Paris ont fait tous leurs efforts pour les contester.

Digitized by Google

La lecture des procès-verbaux de la Commission d'enquête de la Seine est très curieuse à ce point de vue. En effet, bien que la majorité des membres de cette Commission n'ait nullement dissimulé ses sympathies pour le système des irrigations, le fait de la surélévation de la nappe souterraine s'est imposé à tout le monde, avec une telle évidence qu'il a bien fallu l'admettre, et on s'est borné à en chercher l'explication.

Les ingénieurs ont d'abord soutenu que la cote de la nappe souterraine subissait des variations continuelles qui correspondaient plus ou moins exactement avec les hautes eaux de la Seine, mais qui ne présentaient aucune concordance avec les irrigations plus ou moins abondantes de la plaine. Ils ont fourni à l'appui de cette opinion des tableaux qui, pour vouloir trop prouver, ne prouvent rien. En effet, on leur a répondu immédiatement : Mais autrefois nos caves n'étaient presque jamais inondées et maintenant elles le sont à peu près en permanence.

En deuxième lieu, on s'est demandé si ce n'étaient pas les barrages de la Seine qui, ayant surélevé le plan d'eau de ce fleuve, avaient par contre-coup réagi sur le niveau de la nappe souterraine de Gennevilliers. On a même fait venir M. de Lagrenée, ingénieur de la navigation, pour l'interroger à ce sujet. M. de Lagrenée a répondu : 1° que les barrages étaient bien antérieurs à l'irrigation et que, entre l'établissement des barrages et le commencement de l'irrigation, il n'avait pas appris que les caves de Gennevilliers fussent inondées ; 2° que les barrages ne fonctionnaient que dans le moment des basses eaux, et qu'à ce moment la Seine devait se trouver beaucoup au-dessous de la nappe de Gennevilliers, et par conséquent ne devait avoir aucune influence sur le niveau de cette nappe, et qu'aussitôt que les eaux montaient, les barrages étaient baissés et par conséquent, ne pouvaient être considérés comme responsables d'un fait qui se produisait alors qu'ils n'existaient pas.

Les ingénieurs de la ville de Paris ont nié, jusqu'à la dernière limite, l'influence des irrigations sur la nappe souterraine. Un jour cependant, M. Schlœsing, membre de la Commission d'enquête de la

Digitized by Google

Seine, a analysé devant eux l'eau d'un drain de l'usine Chardin-Hadancourt, et il n'a plus été possible de méconnaître que cette eau provenait des eaux d'égout déversées dans la plaine.

La Commission d'enquête de la Seine a reconnu que la surélévation des eaux existait depuis les irrigations, la Commission d'enquête de Seine-et-Oise l'a prouvé et établi d'une manière plus péremptoire encore ; et s'il pouvait rester quelques doutes dans l'esprit des personnes qui n'auraient pas été s'assurer par elles mêmes de l'état des choses, ces doutes se trouveraient dissipés par les expertises qui ont été ordonnées par le Conseil de préfecture de la Seine et qui ont conclu sans hésitation à la responsabilité de la ville de Paris.

En effet, les habitants de Gennevilliers, qui ont cependant fait preuve d'une grande dose de patience, n'ont pas pu supporter indéfiment l'état de choses qui s'est produit. Les uns trouvaient désagréable de ne pouvoir aller dans leurs caves qu'en y prenant un bain de pied, ou d'être obligés de surélever le sol de leurs caves au point de ne plus pouvoir s'y tenir debout; les autres, propriétaires de terrains transformés en carrières de sable, trouvaient dur d'avoir une mare au lieu d'une carrière. Quelques-uns, M. Pommier par exemple, étaient obligés d'intaller des machines d'épuisement fonctionnant jour et nuit, pour que les feux des chaudières ne fussent pas éteints par l'eau. D'autres enfin, qui avaient autrefois de bons puits donnant de l'eau saine et claire, se plaignaient d'avoir l'eau plus à leur portée il est vrai, mais insalubre et de mauvaise qualité.

Un grand nombre donc de ces habitants intenta un procès à la ville de Paris, en réparation du dommage qui leur était causé par cette irrigation excessive de la plaine de Gennevilliers. Ces procès se divisèrent en deux parties, une première partie des réclamants obtint du Conseil de préfecture de la Seine qu'une expertise fût faite, et un des experts choisis fut M. de Lagrenée, ingénieur en chef de la navigation de la Seine, dont la compétence en de semblables questions ne pouvait être mise en doute. Les experts et M. de Lagrenée notamment n'hésitèrent pas à déclarer qu'à leurs yeux la surélévation de la nappe souterraine à Gennevilliers était due aux irrigations pratiquées par

Digitized by Google

la ville de Paris, et qu'en conséquence, la ville devait être rendue responsable du dommage qui pouvait être causé aux habitants par le fait de cette surélévation des eaux. Le premier procès fut donc gagné; il n'avait pas grande importance comme chiffre d'indemnité, parce qu'il ne répondait qu'à un petit nombre de réclamations. Mais les autres habitants, et la commune elle-même adressèrent leurs réclamations au Conseil de préfecture, et demandèrent notamment la résiliation du traité, en invoquant les clauses de l'art. 4 de ce traité, lequel est ainsi conçu :

« Il demeure expressément entendu entre les parties que les auto-
« risations ci-dessus n'ont été accordées par la commune de Genne-
« villiers qu'à titre purement provisoire, pour faciliter, mais à titre
« d'essai seulement, les expériences entreprises par la ville de Paris
« pour l'utilisation des eaux d'égout.

« M. le Préfet, au nom de la ville de Paris, reconnaît qu'aucune
« enquête n'ayant été faite, la commune de Gennevilliers reste dans
« la plénitude de son droit pour réclamer plus tard contre les déver-
« sements des eaux d'égout sur la commune, dans le cas où l'insalu-
« brité et l'incommodité des eaux viendraient à être reconnues, auquel
« cas la ville de Paris les retirerait soit dans les bassins d'épuration
« établis à Asnières, soit dans les bassins qu'elle se propose d'établir
« près du pont d'Argenteuil et en face d'Épinay. »

On a souvent dit que le meilleur des procès ne valait pas grand'-chose, et que le gagnant même y perdait bien du temps et de l'argent. La commune de Gennevilliers en a fait la triste expérience, et c'est précisément cette expérience qui nous démontre qu'une fois que la ville de Paris aura mis un pied chez nous, quels que soient les inconvénients qui pourront en résulter, il nous faudra intenter procès sur procès pour nous débarrasser de ces inconvénients; et encore ne peut-on jamais être absolument sûr du résultat en cas pareil. Les procès intentés à la ville de Paris par la commune de Gennevilliers ne sont pas encore terminés, et cependant ils durent depuis plus de quatre ans. Une expertise a été ordonnée; elle a été confiée à des hommes dont on ne peut contester l'impartialité, qui ont enfin fait leur rapport, et la

Digitized by Google

conclusion des experts, un peu hésitante sur la question d'insalubrité, établit très nettement que l'incommodité provenant de la surélévation de la nappe souterraine est indubitable et provient des irrigations. Il ne paraît pas possible qu'en présence de cette expertise la ville de Paris ne soit condamnée à payer des indemnités considérables qui s'élèveront peut-être à 200,000 francs. Reste la question de l'interprétation de l'art. 4 du traité avec Gennevilliers, et de la résiliation de ce traité que nous examinerons tout à l'heure.

Ainsi les irrigations ont produit une surélévation de la nappe souterraine de Gennevilliers, et cette surélévation amène pour les habitants une incommodité dommageable. C'est là un fait évident, incontestable, reconnu par toutes les commissions qui se sont occupées de la question, reconnu encore par les expertises qui ont été ordonnées par le Conseil de préfecture de la Seine.

Insalubrité, mauvaise odeur. — Si personne n'a pu méconnaître l'incommodité des irrigations, qui ne peut manquer de frapper les yeux, il n'en est pas exactement de même en ce qui concerne l'insalubrité qui a été fréquemment contestée et qui n'est pas aussi formellement reconnue que l'incommodité par les expertises ordonnées. Nous avons raconté précédemment ce qui s'était passé à cet égard : le nombre des fièvres intermittentes a inquiété la population, et une visite médicale a été faite sur la demande de la municipalité par les docteurs Danet, Bastin et Garrigou Desarennes. Nous ne reviendrons pas sur ces enquêtes médicales, parce que nous voulons ne présenter que des observations qui ne soient pas susceptibles de contestation. Or, si nous sommes absolument convaincus que le nombre des fièvres a augmenté à Gennevilliers par suite des irrigations, si nous croyons que les miasmes paludéens provenant des eaux d'égout sont mauvais pour la santé, nous nous empressons de reconnaître en même temps que jusqu'à présent les effets de cette insalubrité se sont bornés à des fièvres légères. Grâce à Dieu, les fièvres intermittentes reconnues par les médecins, si elles ont été nombreuses, ont été bénignes, et la mortalité ne paraît pas avoir augmenté d'une manière sensible.

Mais s'il ne nous paraît pas exact de dire que les irrigations ont

Digitized by Google

produit une épidémie paludéenne bien caractérisée et d'une nature dangereuse, il n'en est pas moins vrai que la multiplication des fièvres est un symptôme significatif et inquiétant pour l'avenir.

Que l'on n'oublie pas que les irrigations sont une mesure encore toute récente et que surtout elles ne se sont développées que très lentement. En 1876, on n'irriguait que 115 hectares environ sur une vaste plaine qui en contient certainement plus de 1,000, soit un dixième environ. Aujourd'hui il paraît que 300 hectares sont organisés pour recevoir les eaux d'égout, mais nous sommes au printemps, et Dieu sait quel printemps faisant suite à un hiver des plus longs et des plus pluvieux. Or, à Gennevilliers, tout le monde reconnaît que l'hiver et même le printemps dernier, les irrigations ont été pratiquées avec la plus grande réserve, tant parce qu'il n'y en avait pas besoin que parce que des irrigations un peu abondantes auraient contrarié les travaux de drainage entrepris par la ville de Paris et dont nous parlerons tout à l'heure.

On peut donc dire que par rapport à l'étendue de la plaine de Gennevilliers, l'irrigation est encore une exception, et cependant elle a déjà multiplié les fièvres. Si l'on réfléchit en même temps que le sol offrait une perméabilité vraiment remarquable, que, dans notre conviction, cette perméabilité est déjà diminuée, on reconnaîtra qu'il est légitime de concevoir de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

Quelle est donc au juste la vérité sur cette question de mauvaise odeur et d'insalubrité ? Tout d'abord, il convient de reconnaître que la mauvaise odeur n'est pas toujours une cause d'insalubrité. L'odeur d'étable n'a certainement rien d'agréable et cependant elle n'a rien de malsain ; le fumier de vaches ou de chevaux n'a également rien de malsain, mais toutes les fois que la mauvaise odeur provient d'un état de fermentation, de décomposition de corps organiques, elle est plus ou moins malsaine, parce qu'elle dégage des miasmes délétères. Eh bien, il y a deux choses qui nous paraissent incontestables à Gennevilliers, d'abord c'est que les eaux d'égout sentent mauvais, et en deuxième lieu c'est qu'il faut reconnaître que les ingénieurs de la ville de Paris prennent toutes les précautions imaginables pour diminuer la mau-

Digitized by Google

vaise odeur naturelle de ces eaux et en atténuer les inconvénients.

En général, quand on va visiter la presqu'île de Gennevilliers, on y va en plein jour et à ce moment la mauvaise odeur n'a pas à beaucoup près la force qu'elle acquiert le soir après une journée de soleil. Les habitants sont unanimes à reconnaître que c'est réellement à ce moment que la mauvaise odeur, pour ne pas dire l'infection, atteint son maximum d'intensité. Néanmoins, même en plein jour, quand on s'approche des rigoles où coulent à air libre les eaux vannes de Paris, on sent parfaitement une odeur désagréable. Or, il est juste de reconnaître en même temps qu'il existe un service de cantonniers de la ville de Paris très bien organisé et qui entretient les conduites avec un soin et une vigilance extrêmes. Il se forme nécessairement des dépôts dans ces conduites, mais ces dépôts sont, au moins en ce moment, enlevés à mesure qu'ils se forment. Nous nous souvenons parfaitement qu'en 1876, nous avons, dans une visite à Gennevilliers, côtoyé une rigole en terre creusée le long d'un chemin et qui avait été curée quelques jours auparavant ; on avait laissé sur les berges les dépôts qui en avaient été extraits, c'étaient des résidus noirs, déjà secs, autour desquels voltigeaient des mouches peu rassurantes et qui répandaient une détestable odeur. Nous sommes retournés dernièrement à Genneviliers et nous n'avons rien trouvé de semblable. La conclusion est qu'avec un personnel nombreux et un soin vigilant, on peut atténuer les inconvénients de la mauvaise odeur naturelle des eaux employées à l'irrigation ; mais que si, plus tard, la période d'expérience une fois terminée, on se relâche tant soit peu de cette vigilance qui ne laisse pas d'être fort onéreuse, on aura dans les dépôts que laissent ces eaux des foyers d'infection qui peuvent se faire sentir à d'assez grandes distances et qui attirent des insectes souvent fort dangereux. Or, s'il est toujours possible, à prix d'argent, d'obtenir pendant un temps donné, un entretien minutieux, tout le monde reconnaîtra que rien n'est plus difficile à obtenir que la persévérance de ces soins quotidiens, et qu'un pays a le droit de s'effrayer lorsqu'il sait qu'un peu de négligence suffit pour créer en très peu de temps sur son sol des foyers incommodes et dangereux.

Digitized by Google

Quant à la question d'insalubrité, elle est, en grande partie du moins, pour le cas particulier que nous examinons, liée à la mauvaise odeur. L'insalubrité qui peut provenir de la surélévation de la nappe souterraine et du peu d'épaisseur de terre sèche, est indépendante de l'entretien des rigoles, mais il nous paraît évident que tout résidu provenant des eaux d'égout et composé par conséquent de matières organiques en putréfaction, crée à la fois un foyer de mauvaise odeur et un foyer d'insalubrité.

Nous reconnaissons bien volontiers que, grâce aux soins et à la surveillance incessante des ingénieurs de la ville de Paris, la mauvaise odeur et l'insalubrité à Gennevilliers ont été jusqu'à présent maintenues dans des limites qui les ont rendues à peu près supportables ; mais qu'arrivera-t-il si les projets des ingénieurs sont mis à exécution, si l'irrigation est étendue et pratiquée sur de vastes étendues de terrains, loin de toute surveillance efficace, et s'il se produit des négligences dans l'entretien des conduites et l'enlèvement des dépôts ?

A nos yeux donc, l'insalubrité n'est pas bien considérable dans les expériences faites jusqu'à ce jour, mais elle existe en germe en quelque sorte, elle s'est déjà manifestée; toutes les probabilités sont qu'elle ne fera qu'augmenter, et elle peut devenir très grave.

Difficultés entre la ville de Paris et Gennevilliers. Prolongation du traité. — Nous avons parlé précédemment des difficultés survenues entre la commune de Gennevilliers et la ville de Paris ; nous avons dit que le traité conclu, si nous ne nous trompons, en 1873, était déjà dénoncé par la commune de Gennevilliers, que cette dernière avait intenté des procès à la ville, en un mot que les habitants regrettaient les irrigations, en souffraient et en demandaient la cessation.

Comment cette assertion peut-elle se concilier avec la lettre écrite le 9 avril 1879, par M. le Préfet de la Seine à M. le Préfet de Seine-et-Oise, dans laquelle on trouve le passage suivant :

« La municipalité de Gennevilliers, qui avait introduit une ins-
» tance en résiliation d'un traité livrant gratuitement ses chemins à

Digitized by Google

« la ville de Paris pour travaux de conduite, est en pourparlers pour « abandonner cette instance et obtenir un renouvellement de ce traité « pour quinze années. »

Sur un pareil terrain, la discussion devient évidemment embarrassante, nous tenons essentiellement à rester dans une modération absolue, nous ne voulons engager aucune polémique personnelle et nous avons la prétention de ne produire que des faits qu'il soit absolument impossible de nier. Nous nous adressons à ceux qui nous liront, nous les prions de vérifier, ce dont nous indiquons les moyens, les assertions que nous produisons et nous faisons appel à leur impartialité.

M. le Préfet de la Seine dit que la commune avait introduit une instance en résiliation d'un traité livrant gratuitement ses chemins à la ville de Paris; si on s'en rapporte strictement à la lettre de ce traité, que l'on trouve à la page 37 du deuxième volume de l'enquête de la Seine, il semble en effet qu'il n'y ait aucune condition particulière stipulant au profit de Gennevilliers des avantages de nature à expliquer son consentement. Mais il a été dit à plusieurs reprises dans les enquêtes de 1876, et devant les ingénieurs de la ville de Paris, que ce traité avait été conclu à la suite d'un arrangement financier qui exonérait la commune de Gennevilliers d'une dette importante.

Jamais personne n'a nié ce fait, les ingénieurs ne se sont pas expliqués à ce sujet, et on s'est borné à dire que ce qui avait pu être convenu entre la ville de Paris et la commune de Gennevilliers ne regardait pas les commissions. Soit, qu'il ne soit fait aucune mention du traité ni des causes qui l'ont amené, nous le voulons bien ; mais si M. le Préfet de la Seine veut en tirer un argument en faveur de l'empressement de la commune à recevoir les irrigations, il nous est bien permis de demander si oui ou non cet empressement a été spontané, ou s'il a été motivé par des causes qui ne se trouvent pas inscrites dans le traité. Nous nous rappelons l'attitude de MM. les ingénieurs de la ville de Paris devant la Commission d'enquête de Seine-et-Oise, et nous n'hésitons pas à déclarer que cette attitude, qui prouve du reste

Digitized by Google

la loyauté des ingénieurs, n'a laissé aucun doute aux membres de la Commission.

Nous avons en outre entendu dire, mais à cet égard nous ne pouvons rien affirmer, qu'une bonne partie des chemins qui se trouvent aujourd'hui sur la plaine irriguée de Gennevilliers, avaient été établis par la ville de Paris elle-même.

Le jour où la question de l'extension des irrigations sera soumise aux pouvoirs publics, ceux-ci pourront bien facilement savoir à quoi s'en tenir sur ce traité présenté comme entièrement gratuit de la part de Gennevilliers ; nous nous bornons à appeler leur attention sur ce point, sans en tirer de conclusion, car il ne faut pas oublier qu'il s'agissait alors d'une expérience à faire et qu'on ignorait quel en serait le résultat.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier les réclamations de Gennevilliers; elles se sont produites à la Chambre par voie de pétition, elles se sont manifestées également par des procès non encore terminés, mais qui ont amené les expertises dont nous avons parlé, expertises qui ne permettent pas de mettre en doute la responsabilité de la ville de Paris sur les dommages qu'un certain nombre d'habitants de Gennevilliers ont eu à subir par suite des irrigations. A l'heure actuelle, il est donc certain que la ville de Paris aura à payer des indemnités plus ou moins fortes aux habitants qui ont souffert de l'incommodité des irrigations; mais il est moins certain, nous le reconnaissons, que la ville de Paris soit condamnée à cesser ses irrigations, par application de l'article 4 dudit traité, parce que cet article stipule le droit de faire cesser l'expérience dans le cas où il serait démontré que cette expérience produit de l'incommodité ou de l'insalubrité, et que les expertises faites, très affirmatives sur la question d'incommodité, ne le sont pas au même degré sur la question d'insalubrité. Or il est possible de se demander si le droit de la commune de Gennevillers s'ouvre par la circonstance qu'il y a incommodité ou insalubrité, ou si au contraire ce droit ne peut s'ouvrir que par la réunion de ces deux inconvénients. Bien que la question d'équité ne nous semble pas douteuse, le procès n'étant pas encore jugé, il suffit

Digitized by Google

qu'un doute soit possible en droit pour que nous reconnaissions qu'il existe encore sur la résiliation du marché une certaine incertitude.

Mais ce qu'il importe d'expliquer, c'est comment cette incertitude, réduite à ses véritables proportions, a pu amener M. le Préfet de la Seine à parler de négociations entamées par la commune de Gennevilliers pour renoncer à son instance et obtenir une prolongation de son traité avec la ville de Paris. Nous nous empressons de déclarer que cette assertion produite dans une lettre officielle, nous a causé une véritable stupéfaction, et nous avons cherché à nous renseigner sur les motifs qui pouvaient l'expliquer; les renseignements que nous avons obtenus et que tout le monde pourra obtenir quand il le voudra, sont de nature à justifier tout ce que nous avons dit jusqu'à présent.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue que la commune de Gennevilliers a dans la ville de Paris un puissant adversaire et que si, en l'état des procès engagés, il est certain que des indemnités seront attribuées aux habitants qui se trouvent lésés, il n'y a pas encore chose jugée sur la résiliation du marché en vertu de l'article 4 de la convention de 1873.

En deuxième lieu, il faut remarquer qu'il s'est opéré, comme nous l'avons déjà dit, une transformation à Gennevilliers. Bon nombre des anciens habitants ont quitté la commune et ont vendu ou loué leurs terres à des étrangers qui ont été attirés par l'espoir de gagner de l'argent au moyen des irrigations, de sorte qu'à l'heure actuelle la population se divise en deux parties : l'une qui continue à considérer que les inconvénients des irrigations pratiquées à Gennevilliers sont bien supérieurs aux avantages qu'il est possible d'en tirer pour certaines cultures spéciales, et l'autre qui trouve dans le système d'irrigation un moyen de réaliser des bénéfices supérieurs à ceux de la culture ordinaire et qui, pour arriver à ce résultat, est disposée à supporter certains inconvénients.

Maintenant la position de la commune de Gennevilliers étant bien déterminée, qu'est-il arrivé? Dès 1876, lorsque les ingénieurs de la ville de Paris ont été obligés de reconnaître qu'il y avait une

Digitized by Google

surélévation de la nappe souterraine, ils ont immédiatement ajouté que si en effet les irrigations en étaient cause, il y avait un remède bien simple, c'était d'établir des drains pour faciliter l'écoulement des eaux dans la rivière. En effet, d'après les explications fournies par M. Belgrand, la presqu'île de Gennevilliers se composerait d'un milieu de gravier très perméable entouré d'une espèce de dune argileuse et compacte; les eaux arrivant sur ce terrain circuleraient très facilement dans la partie de gravier, et, au contraire, ne s'écouleraient qu'avec une certaine lenteur à travers la dune compacte formant en quelque sorte l'enceinte de la presqu'île. En un mot, la presqu'île ressemblerait à une vaste cuvette au milieu de laquelle l'eau aurait toute facilité de se mouvoir, mais les parois de cette cuvette étant percés de trous très petits, il suffirait d'un déversement un peu abondant dans cette cuvette pour que les trous des parois devinssent insuffisants pour laisser échapper l'eau versée, et alors il y aurait nécessairement surélévation du niveau de l'eau dans l'intérieur.

Il a donc été formellement déclaré dans l'enquête de 1876 que la ville de Paris allait percer cette dune compacte de drains assez nombreux pour assurer le libre écoulement de toutes les eaux qui pourraient être déversées dans la plaine; cependant, en réalité, ce n'est qu'en 1879 qu'on s'est décidé à exécuter ce travail, et cela justement au moment où la question de l'extension des irrigations, un moment oubliée, paraît devoir être agitée de nouveau.

En outre, dans le travail qui s'exécute en ce moment, on ne se borne pas à percer la dune compacte, on entoure la commune de Gennevilliers d'une ceinture de drains énormes débouchant sur deux conduites principales, l'une allant dans la direction d'Argenteuil, l'autre dans la direction du jardin de la ville à Asnières. Ce travail, qui évidemment va coûter à la ville de Paris des sommes très importantes, prouve bien que le mal était considérable; les ingénieurs qui l'ont entrepris assurent à la commune que, par ce procédé, elle sera à l'abri de toutes les incommodités dont elle s'est plainte jusqu'à présent C'est précisément ce travail qui est la base de la transaction, non pas sollicitée par la commune de Gennevilliers, mais proposée à cette

Digitized by Google

commune, et qui n'a pas encore été acceptée parce que les avantages offerts à Gennevilliers ne sont pas encore stipulés d'une manière assez satisfaisante.

La commune de Gennevilliers n'est pas riche, la villégiature ne s'y porte pas et cela se comprend, et en outre son territoire est en quelque sorte fermé par la Seine, et on ne peut en sortir ou y accéder que par des ponts à péage, très onéreux pour la population.

Si nous sommes bien informés, la ville de Paris chercherait à profiter de cette situation, et proposerait à la commune de contribuer dans une large proportion à l'exonérer des péages qui gênent ses habitants ; c'est-à-dire que l'on pourrait comparer la situation de la commune à celle d'un propriétaire peu aisé, à qui une personne viendrait offrir des sommes considérables à la condition d'établir dans sa propriété une industrie déplaisante ou incommode. Il y a, qu'on nous permette de le dire, une grande différence entre cette situation et les termes dont se sert M. le Préfet de la Seine dans sa lettre du 9 avril 1879.

Nous n'avons pas entre les mains le projet de transaction qui, d'ailleurs, n'est pas signé, ne le sera peut-être jamais, et, croyons-nous, n'est pas même encore bien arrêté; mais si la transaction aboutit, nous n'avons qu'un désir à émettre, c'est qu'elle soit communiquée, dans son *entier*, aux pouvoirs publics qui auront à se prononcer.

Quoi qu'il en soit, en l'état des choses, les négociations n'ont pas été si secrètes qu'il n'en ait transpiré quelque chose, et si nous sommes bien informés, voici quelles seraient les bases de cette transaction.

1° La ville de Paris payerait toutes les indemnités qui seront allouées par les experts désignés par le Conseil de préfecture.

2° La ville de Paris contribuerait pour une somme très importante au rachat des ponts à péage qui relient la presqu'île de Gennevilliers aux contrées voisines.

3° La ville de Paris compléterait le réseau des chemins de la com-

Digitized by Google

mune et ferait, dans un but d'assainissement, des plantations sur tous les chemins qui seraient indiqués par Gennevilliers.

4° La ville de Paris terminerait son enceinte de drains destinés à isoler Gennevilliers et à faciliter l'écoulement de toutes les eaux qui pourraient se trouver sur son sol.

5° Enfin la ville de Paris resterait responsable de toutes les incommodités qui pourraient se produire et garantirait la cessation des incommodités actuelles; le traité devant être résilié si le travail de drainage entrepris en ce moment ne faisait pas cesser absolument ces incommodités.

Moyennant ce, la commune de Gennevilliers consentirait pour quinze ans la continuation des expériences d'irrigation.

Nous croyons n'être démentis par personne quand nous affirmerons qu'en présence de pareilles conditions, il faut, pour que la ville de Paris se décide à les accepter, qu'elle ait besoin à tout prix de pouvoir dire que ses difficultés avec Gennevilliers sont terminées et que l'irrigation se continue. Le motif en est bien simple; pour que les ingénieurs de la ville de Paris aient des chances de voir leur projet accepté par l'administration supérieure, il faut avant tout supprimer cette objection de premier ordre qui consisterait à leur répondre : Mais vous voyez bien que vos expériences d'irrigation ont donné un mauvais résultat, puisque vous êtes obligés de les cesser et que vous êtes condamnés à des dommages-intérêts considérables.

Quant à la commune de Gennevilliers, on comprend très bien qu'elle se résigne à signer une semblable transaction; nous avons expliqué dans quelle position elle se trouvait, la transaction lui offre des avantages considérables et ne lui retire aucun de ses droits actuels. Si elle s'y refusait, on pourrait lui dire que l'incommodité dont elle se plaint n'est que momentanée, puisque les ingénieurs prétendent que leur drainage y remédiera complètement; au contraire, en laissant faire l'expérience de ce drainage, si plus tard les incommodités ne disparaissent pas ou se reproduisent, la commune aura le droit absolu de réclamer la résiliation du marché, et il sera bien difficile de le lui refuser.

Digitized by Google

Ainsi rien n'est plus naturel que le consentement de la commune de Gennevilliers à une transaction sur les bases que nous venons d'indiquer, et rien n'indique moins que les irrigations soient un bienfait, puisqu'il faut tant de compensations pour qu'on se résigne à les subir. Mais en ce moment, nous ne saurions trop le répéter, ce que cherchent avant tous les ingénieurs de la ville, c'est d'écarter, au moins en apparence, l'opposition de Gennevilliers et de présenter leurs projets dégagés de cet obstacle. Nous espérons que ceux qui auront à résoudre la question voudront bien se faire rendre un compte exact des conditions auxquelles la commune de Gennevilliers a subordonné son consentement éventuel.

Disons seulement, en terminant cette question de Gennevilliers, un mot des chances que nous paraît présenter le drainage entrepris. Il faut d'abord rendre justice aux ingénieurs de la ville de Paris, ils ont attendu longtemps avant de mettre à exécution cette mesure qu'ils annonçaient depuis 1876, mais le jour où ils l'ont entreprise, ils ont fait tout ce qui était possible pour qu'elle ait les plus grandes chances de succès, et ils n'ont pas épargné la dépense ; on peut voir encore actuellement autour de Gennevilliers les drains employés, ce sont d'énormes tuyaux dans lesquels le corps d'un homme pourrait presque passer ; les tranchées ont été creusées à une assez grande profondeur, et on voit encore à plusieurs endroits les machines d'épuisement qu'il a fallu employer pour permettre aux ouvriers de travailler dans ces tranchées. Le drainage a donc été entrepris très complètement et très consciencieusement. Nous nous hâtons d'ajouter que bien qu'il ne soit pas terminé, il paraît avoir déjà exercé une heureuse influence sur le niveau de la nappe souterraine qui a baissé depuis quelque temps ; il est vrai de dire que l'hiver et le printemps dernier, on a fait extrêmement peu d'irrigation, soit à raison du temps pluvieux, soit pour ne pas gêner les travaux de drainage.

Mais le drainage en lui-même est-il une mesure efficace, ou du moins est-ce une mesure dont les bienfaits soient durables ? L'expérience ne permet guère de l'espérer. Il ne faut pas en effet remonter à un bien grand nombre d'années, 15 ou 20 ans tout au plus, pour se

Digitized by Google

rappeler la vogue avec laquelle le drainage a été accueilli et pratiqué en France. Il a même été rendu, à cette époque, une loi destinée à le favoriser; on citait alors des terrains qui, au moyen du drainage, avaient été assainis et avaient donné des résultats magnifiques. Puis le bruit qui s'était fait autour de ce procédé a cessé petit à petit, on n'a plus entendu parler des résultats d'abord merveilleux qui avaient été mis en avant, et aujourd'hui il est bien rare qu'un propriétaire entreprenne le drainage de sa propriété. Est-ce donc que ce procédé était une affaire de mode, maintenant abandonnée, ou n'est-ce pas plutôt que l'expérience a démontré que l'efficacité du drainage ne répondait pas aux dépenses qu'entraîne son exécution ?

Nous n'avons pas fait de cette question une étude assez approfondie pour pouvoir nous permettre de porter un jugement absolu, mais de même que nous avons autrefois entendu vanter les merveilles du drainage, de même aussi nous avons entendu, depuis, bien des personnes dire que ce procédé n'avait pas de durée, que les tuyaux s'engorgeaient et se bouchaient très vite, et qu'au bout de très peu de temps, il était nécessaire de recommencer pour le nettoyage des tuyaux une dépense à peu près aussi forte que celle de la première installation, sous peine de perdre le bénéfice de l'opération. L'énorme diamètre des tuyaux employés par la ville de Paris semble donner raison à ces critiques, car si l'on n'avait pas craint des engorgements, il est incontestable qu'on aurait pu se contenter de tuyaux beaucoup moins forts. Mais la grandeur même des tuyaux est-elle un remède suffisant? Cela nous paraît au moins douteux. En effet, pour que les drains puissent recevoir les eaux, il faut, quel que soit d'ailleurs leur diamètre, qu'ils soient percés de trous nombreux par où l'eau devra y pénétrer; or si ces trous sont petits, il suffit d'une motte de terre qui se tasse pour les boucher et empêcher l'eau d'y entrer; ou au contraire s'ils sont grands, ils laissent entrer non seulement l'eau, mais aussi la terre, et comme les drains ont généralement très peu de pente, et que l'eau ne doit s'y écouler que lentement, la terre une fois entrée n'est pas entraînée et finit par former des dépôts et même par remplir les tuyaux.

Digitized by Google

Ainsi, tout en rendant pleine justice à la manière dont sont exécutés les travaux de drainage à Gennevilliers, nous croyons que personne ne saurait affirmer que le résultat en sera efficace et de longue durée ; sur ce point encore il y a de sérieuses inquiétudes pour l'avenir.

En nous résumant, nous pouvons donc affirmer que les irrigations pratiquées à Gennevilliers, tout en donnant de sérieux résultats pour certaines cultures spéciales, ont soulevé les plus vives et les plus légitimes réclamations, et que si à force de soins et de dépenses, on arrive à atténuer momentanément les inconvénients qui se sont manifestés jusqu'à présent, il n'en est pas moins vrai qu'on ne peut avoir pour l'avenir aucune assurance basée sur les expériences déjà faites.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Irrigations projetées dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

L'étude détaillée que nous venons de faire des irrigations pratiquées à Gennevilliers nous permet d'être plus brefs sur celles qui sont projetées dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes. D'ailleurs, aujourd'hui, les ingénieurs paraissent avoir renoncé à leur grand projet de 1876, et se bornent pour le moment à demander la cession de 1,400 hectares de la forêt de Saint-Germain; mais comme nous ne pouvons être certains qu'on s'en tiendra au projet actuel des ingénieurs, nous sommes obligés de nous expliquer et sur le projet étendu de 1876 et sur le projet restreint qui paraît en faveur aujourd'hui.

Le projet de 1876, autant du moins que le plan joint à l'enquête permet d'en juger, se proposait d'étendre les irrigations sur le territoire des communes de Gennevilliers, de Colombes, de Nanterre, dans le département de la Seine, de Rueil, Carrières-Saint-Denis, Bezons, Argenteuil, Le Pecq, Le Vésinet, Montesson, Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte, Saint-Germain, Achères et Poissy, dans le département de Seine-et-Oise, c'est-à-dire sur seize communes, et à cette époque on se bornait à demander la déclaration d'utilité publique pour l'établissement d'une conduite principale et des conduites secondaires pour amener les eaux d'égout sur ces différents points. La conséquence d'une mesure semblable, si elle avait été autorisée, eût été de ne laisser aux communes intéressées aucun droit, aucune garantie,

Digitized by Google

pas même celles qui ont été accordées à la commune de Gennevilliers.

En effet, pour cette dernière commune il n'y a point eu de déclaration d'utilité publique et, dès lors, la ville de Paris ne pouvait placer ses conduites que sur les chemins de la commune et, par conséquent, avec le consentement de celle-ci. C'est de ce point de départ qu'est parti le traité conclu en 1873, traité qui n'a pas été sans donner lieu à bien des difficultés. Les ingénieurs désiraient donc s'affranchir des communes et ils comptaient arriver à ce résultat par la déclaration d'utilité publique prononcée pour le réseau tout entier des conduites qui, dès lors, auraient pu être établies au gré des ingénieurs, envers et contre tous les opposants.

Ce système serait le renversement de toutes les règles et de tous les principes de droit administratif. On comprend en effet que l'intérêt particulier doit céder le pas à l'intérêt général, mais seulement quand cet intérêt général est parfaitement défini, déterminé, et, à cet égard, la loi de 1841 est la meilleure preuve de la sollicitude du législateur qui n'a jamais voulu permettre qu'on pût porter atteinte à la propriété privée, en dehors des règles posées par cette loi. Si donc on a besoin de traverser un territoire pour gagner un point plus éloigné soit au moyen d'une voie ferrée, soit au moyen d'une route de terre, soit pour l'établissement d'une conduite d'égout, on comprend qu'une déclaration d'utilité publique intervienne pour rendre possible l'exécution d'un grand travail dont le public doit profiter et qui ne pourrait s'exécuter s'il était subordonné au consentement de tous les intéressés. Mais si la loi admet l'expropriation pour ces cas exceptionnels, elle n'a jamais admis qu'on pût pratiquer l'expropriation pour établir un réseau de petits canaux ou de tuyaux destinés à l'exploitation d'une industrie sur le territoire d'une commune, sans le consentement de ses représentants légaux.

Comment peut-on supposer, par exemple, qu'un entrepreneur de gaz qui n'aurait pas traité avec les représentants d'une ville, pourrait être autorisé à établir des conduites pour livrer du gaz aux particuliers qui y consentiraient, sans le concours, sans l'intervention de la

Digitized by Google

municipalité ? Est-il admissible qu'un industriel qui produirait des eaux malsaines, mais susceptibles d'être utilisées pour la culture, pourrait obtenir une déclaration d'utilité publique pour établir sur le territoire d'une ou plusieurs communes un réseau de tuyaux au moyen desquels il irait trouver les particuliers, s'entendrait directement avec eux, au risque de produire des incommodités et même des dommages aux voisins, sans que la commune eût le droit d'intervenir, sans qu'il y eût, en un mot, pour les tiers d'autre droit que cette règle de droit commun qui ouvre à tout le monde la faculté de demander réparation du préjudice qui lui est causé ? Ce droit nécessaire ne serait pas ici suffisant puisqu'il se résout en une simple indemnité et que si une industrie autorisée dans les conditions que nous venons d'indiquer vient apporter, chez quelques personnes, l'infection, la maladie, peut-être la mort, il ne saurait y avoir d'indemnité pécuniaire qui puisse compenser un pareil désastre.

La Commission d'enquête de Seine-et-Oise en 1876 ne s'est pas dissimulé l'importance de la mesure qui était proposée, et sa principale conclusion a été que si on ne pouvait refuser l'expropriation nécessaire pour le passage d'une conduite d'égout allant à un point déterminé, il ne pouvait être permis de couvrir une contrée de canaux d'eaux fétides pour offrir ces eaux aux cultivateurs, en traitant directement avec chacun, et en laissant de côté les administrations municipales qui ont pourtant reçu la mission de veiller à l'ordre, à la salubrité, à la police pour tout ce qui se passe sur leur territoire. En un mot, la commission a demandé, conformément à toutes les règles, à tous les principes, qu'on ne pût pratiquer l'irrigation sur le territoire d'une commune qu'avec le consentement formel des représentaux légaux de celle-ci.

Nous ne saurions trop insister sur ces considérations. Le projet de 1876 est la démonstration la plus évidente que les ingénieurs de la ville de Paris cherchent à tout prix à pénétrer chez nous, convaincus qu'une fois qu'ils auront dirigé de notre côté les eaux d'égout de Paris, il sera bien difficile de les déloger. Cela n'est-il pas vrai pour la Seine qui est infectée, au sujet de laquelle tout le monde se

Digitized by Google

plaint et réclame et qui continue et continuera encore longtemps à recevoir les égouts de Paris ? cela n'est-il pas évident pour Gennevilliers où les plaintes réitérées, les réclamations les plus sérieuses n'ont pu aboutir qu'à un procès qui dure depuis des années?

Et d'ailleurs, supposons un instant les conduites établies selon le désir des ingénieurs, ne sera-t-il pas toujours facile, même en présence d'une population presque universellement hostile aux irrigations, de trouver un ou deux amateurs, sauf à les récompenser pardessous main de leur complaisance? Ne pourra-t-on pas, en outre, acheter des terrains à différents endroits et envoyer pour les cultiver des personnes étrangères au pays, qui n'auront aucun souci de la dépréciation des propriétés, et qui ne verront qu'un moyen de gagner un peu d'argent pendant quelques années, sauf à quitter ensuite un pays où elles ne seront venues que momentanément et où elles auront apporté des causes d'insalubrité et d'incommodité ?

C'est parce que nous avons tous compris la situation qui nous était faite, parce que tous nous avons vu qu'on voulait nous enlever nos moyens de défense et nous mettre à la merci des ingénieurs qui ne savent comment se débarrasser de cette masse de 300,000 mètres cubes d'eaux d'égout qu'ils ont eu l'imprudence de réunir en un seul point, que nous nous opposons de toutes nos forces à l'exécution du projet.

Combien différente eût été l'attitude des populations si la ville de Paris eût poursuivi résolument la prolongation de sa conduite d'eaux d'égout à la mer, en offrant sur le passage de cette conduite de mettre ces eaux à la disposition des cultivateurs dans les communes qui auraient consenti à faire un traité à ce sujet ! Ce n'est pas à la porte de Paris, dans les endroits consacrés à la villégiature, qu'on aurait rencontré des communes de bonne volonté, mais plus loin les chances eussent été d'autant plus sérieuses que les communes auraient été non pas envahies malgré elles, mais au contraire maîtresses de réglementer les irrigations et de ne pas les laisser arriver aux abus de Gennevilliers.

A moins donc de déserter nos intérêts les plus évidents et les plus

Digitized by Google

légitimes, nous ne pouvons cesser de lutter contre les anciens projets des ingénieurs tendant à introduire l'irrigation par les eaux d'égout sur le territoire de nos communes ; et nous avons le droit de dire que si une pareille mesure pouvait être autorisée sans l'intervention des communes, et en quelque sorte par surprise, ce serait une iniquité sans précédents.

Mais, en outre, et quand bien même la mesure serait prise régulièrement, c'est-à-dire, s'il était formellement stipulé que les irrigations ne peuvent être pratiquées sur une commune qu'après l'intervention d'un règlement d'eau conclu avec cette commune, serait-il vraiment possible d'espérer que les territoires compris dans le projet de 1876 pussent se prêter aux procédés de culture employés à Gennevilliers? Écartons même pour un moment ce fait capital que nos contrées sont consacrées à la villégiature, qu'elles sont couvertes de propriétés d'agrément établies à grands frais et menacées de ruine si on leur apporte un voisinage aussi désagréable.

Eh bien, il faudrait encore reconnaître que le sol lui-même ne se prête pas aux irrigations. La plaine de Nanterre est bien moins favorable que la plaine de Gennevilliers, et déjà en maints endroits, du côté du chemin de fer de Saint-Germain et de la station de Nanterre, on voit dans tous les terrains un peu bas des flaques d'eaux nauséabondes, dont les municipalités n'ont pas encore trouvé le moyen de se débarrasser, et pour lesquelles cependant de grands travaux sont entrepris. Du côté de Bezons, près du pont du chemin de fer de Rouen, on a vu, pendant une partie de l'été, des parties de terrain où les eaux de la Seine débordées cet hiver n'ont pu être absorbées par le sol et ne disparaissent que par évaporation. Quatre mois n'ont pas suffi pour la disparition de ces flaques d'eau et c'est là un des endroits où l'on se propose de pratiquer les irrigations ! Le seul point où le sol paraisse présenter une grande perméabilité est peut-être le Vésinet, mais est-il humainement possible d'offrir des irrigations au Vésinet; où il n'y a pas de culture, et où il y a plus de maisons de campagne que d'hectares ? La plaine d'Achères elle-même, qui l'été pendant la sécheresse paraît sur plusieurs points offrir une certaine aridité, n'est garantie

Digitized by Google

des crues de la Seine que par une digue élevée à grands frais.

Nous devons espérer que les considérations que nous venons d'indiquer n'ont pas été sans influence sur la détermination que les ingénieurs paraissent disposés à prendre, de renoncer à l'irrigation des terrains particuliers et de se borner aux 1,400 hectares de la forêt de Saint-Germain.

Il nous reste donc à parler des irrigations ainsi restreintes et à justifier notre opposition à ce sujet.

Les grandes agglomérations comme Paris, Londres, Vienne, etc., qui présentent de si grands avantages au point de vue des facilités de la vie, ont aussi leurs inconvénients : les personnes qui y vivent constamment s'y étiolent facilement et éprouvent le besoin de sortir de temps en temps de ce milieu resserré, où l'air manque, pour aller respirer l'air plus vif, plus gai, plus réconfortant de la campagne ; aussi autour de toutes les grandes villes y a-t-il une zone de lieux d'agrément et de bon air qui, par certains jours, est presque aussi fréquentée que la ville elle-même. C'est pour répondre à ce besoin qu'on a créé aux portes de Paris de grands espaces boisés et salubres comme le bois de Boulogne et le bois de Vincennes.

C'est pour le même motif que toutes les localités des environs de Paris se sont couvertes d'habitations de plaisance et de propriétés d'agrément.

Or, il est universellement reconnu que les bois sont une des principales causes de la salubrité d'un pays, comme ils en sont souvent le principal agrément. La conservation des bois est tellement un intérêt de premier ordre, que la législation française, dérogeant sur ce point au grand principe de la liberté pour chacun d'user de ce qui lui appartient comme il lui plaît, a entouré cette propriété de restrictions considérables, et que, dans le plus grand nombre des départements il est absolument impossible à un particulier de défricher ses bois. Comment une mesure aussi sévère peut-elle se justifier? C'est que l'expérience, et souvent une expérience fatale a démontré l'utilité, la nécessité des bois au point de vue du régime des

Digitized by Google

eaux, de la conservation du sol et de la salubrité d'une contrée.

Nous n'avons pas à parler ici de l'importance des bois dans les pays de montagnes, où leur conservation est une question de vie ou de mort, puisque sans les bois le sol ne tarde pas à disparaître complètement pour ne laisser subsister que des rochers arides ; mais indépendamment de cet intérêt spécial aux contrées montagneuses, les bois ont encore, d'une manière générale et pour tous les pays, la précieuse faculté d'assainir et de purifier l'air, en même temps qu'ils conservent et régularisent le régime des eaux. A ces deux points de vue, comme aussi au point de vue de l'agrément, il est donc profondément désirable de conserver tous les bois qui existent, peut-être même de chercher à les étendre. Ne trouve-t-on pas, en maint endroit du globe, des traces d'ancienne végétation et d'ancienne prospérité dans des contrées aujourd'hui désolées et désertes, et n'a-t-on pas fréquemment reconnu que la transformation de ces contrées était due à la suppression des bois et, par suite, à la modification du régime des eaux ? N'est-on pas au contraire parvenu, à force de peine, en reboisant des pays qui paraissaient à peu près perdus, à leur rendre la fertilité et à les repeupler ?

Les environs de Paris sont à cet égard diversement partagés, mais nous ne croyons pas que jamais on ait méconnu l'utilité des quelques forêts qui forment, non pas une ceinture continue autour de Paris, mais une série de foyers salubres très appréciés et très recherchés. Supposons qu'il n'existe dans la banlieue de Paris, ni la forêt de Sénart, ni la forêt de Montmorency, ni la forêt de Saint-Germain, ni la forêt de Marly, ni les bois qui entourent Versailles, et n'est-il pas à présumer qu'il se ferait immédiatement un vide autour de Paris, comme il en existe un autour de la capitale de l'Italie, et que ces pays, aujourd'hui si peuplés et si recherchés, deviendraient comme la campagne de Rome?

Du reste, nous n'avons pas à démontrer l'utilité des bois au point de vue sanitaire ; tout le monde sait que les feuilles respirent et absorbent précisément les parties de l'air qui pourraient être nuisibles à l'homme ; transformer la forêt de Saint-Germain en une plaine serait donc non pas seulement un malheur au point de vue de l'agré-

Digitized by Google

ment, mais aussi au point de vue de la salubrité. Or il est question de prendre 1,400 hectares d'une forêt à moitie déboisée. Il y a même quelque chose d'assez singulier dans l'acharnement avec lequel on s'attaque à cette malheureuse forêt de Saint-Germain, alors qu'au contraire on demande de tous côtés la conservation des grands massifs forestiers qui sont entre les mains de l'État, et qu'en même temps on interdit avec une rigueur extrême tout défrichement de bois particuliers. En 1871 et 1872 il était question de créer le chemin de fer de grande ceinture autour de Paris et le premier projet faisait une grande trouée au milieu de la forêt de Saint-Germain ; ses auteurs avaient évité tous les lieux habités et avaient cherché les combinaisons qui pouvaient permettre de rester le plus longtemps possible dans la forêt. Le projet a subi de grandes modifications, mais à l'heure actuelle la malheureuse forêt de Saint-Germain est sillonnée de tous côtés de vastes percées qui en diminuent singulièrement la surface et qui donnent passage à de nombreuses voies ferrées ; ce sont les lignes de Paris à Rouen, l'embranchement d'Achères à Pontoise, et la gare de triage d'Achères, la ligne de grande ceinture de Saint-Germain à Poissy, l'embranchement de cette même ligne avec la ligne de Paris à Saint-Germain.

Si l'on ajoute à ces percées le vaste défrichement qui a été opéré pour le camp de Saint-Germain, aujourd'hui à peu près abandonné, le dépeuplement qui s'est opéré tout seul ou qu'on a laissé s'opérer aux environs de la gare d'Achères, les arbres abattus en quantité considérable à l'époque de la guerre et depuis, on est forcé de reconnaître que cette forêt de Saint-Germain, autrefois renommée comme un des lieux d'agrément les plus séduisants des environs de Paris, est aujourd'hui singulièrement compromise. Le jour où on complétera sa dévastation en transformant 1,400 hectares des parties boisées qui existent encore en un réseau de rigoles d'eaux d'égout, on aura absolument détruit cette belle presqu'île qui se trouve bornée par la Seine entre Saint-Germain et Poissy et qui a été l'origine, la cause de la prospérité et de l'extension des communes de Saint-Germain, de Carrières-sous-Bois, de Maisons-Laffitte, de la Frette, d'Herblay, de

Digitized by Google

Conflans Sainte-Honorine, d'Andresy, de Poissy et d'Achères. Nous comprenons à dessein dans cette énumération des communes situées sur la rive droite de la Seine, comme Herblay, Conflans, Andresy, parce qu'en effet l'influence de la forêt de Saint-Germain est très considérable sur ces communes qui sont situées sur un coteau de la Seine, exposé en plein midi, et qui, pendant six mois de l'année, n'ont un peu de fraîcheur que par la Seine et la forêt qui s'étend sur l'autre rive. Quelle différence pour ces communes lorsque le soleil d'été pompera les miasmes délétères des eaux d'égouts de Paris et que le vent du sud-ouest enverra ces vapeurs nauséabondes sur les coteaux de la rive droite, au lieu du courant d'air frais et salubre que produit la forêt !

Nous avons donc le droit de dire que dès à présent la forêt de Saint-Germain, en tant que forêt, est sérieusement compromise ; si les ingénieurs de la ville de Paris obtiennent la cession qu'ils sollicitent, il n'y aura plus de forêt, il n'y aura plus que quelques bouquets d'arbres ; on aura ainsi détruit un des centres forestiers les plus anciens qui existent autour de Paris, et cette destruction serait opérée par un concours de l'État et de la ville de Paris ; de l'État, qui est le gardien naturel de ces propriétés qui constituent un des éléments de la richesse publique, une des beautés de notre pays ; de la ville de Paris, dont la population profite comme nous, de l'agrément et de la salubrité des localités qui l'environnent.

Comment ensuite les représentants de l'État pourront-ils maintenir leurs sévérités vis-à-vis des particuliers qui voudront suivre l'exemple qu'ils auront eux-mêmes donné, et défricher leur bois ; comment pourra-t-on refuser aux autres villes qui se trouvent dans le voisinage d'une forêt de l'État, de chercher aussi à accaparer une partie de cette forêt pour en faire le déversoir de leurs immondices ?

La suppression ou même la simple diminution de la forêt de Saint-Germain est donc un véritable malheur, et elle ne peut s'accomplir que par une sorte de violation des principes et des règles de la législation française en matière forestière ; il nous reste à examiner si au moins ce sacrifice d'une partie de la forêt doit être compensé par un ré-

Digitized by Google

sultat utile, par une solution du problème qui s'impose à la ville de Paris.

La plus grande partie des 1,400 hectares dont les ingénieurs demandent la cession pour y pratiquer des irrigations sont des terrains encore plus bas que la presqu'île de Gennevilliers et sur lesquels, par conséquent, les crues de la Seine ont une grande influence. Or, si ces terrains sont exposés à être inondés, ou seulement à se trouver, lors des crues du fleuve presque au niveau de son cours, il paraît assez difficile de supposer qu'on y pratiquera des irrigations en tous temps, même lorsqu'il n'y aura plus qu'une épaisseur de terre presque insignifiante pour servir de filtre.

En deuxième lieu, le terrain de la forêt de Saint-Germain présente-t-il les mêmes qualités de perméabilité que la presqu'île de Gennevilliers? nous ne le croyons pas. Il suffit de se promener par un temps pluvieux dans les deux localités pour reconnaître des différences considérables; ce printemps, notamment, qui a été extrêmement humide, on pouvait se promener dans les terres de Gennevilliers; l'on y trouvait une apparence uniforme de sables mouillés mais non pas absolument remplis d'eau, et le pied rencontrait un sol ferme et résistant, qui dénotait une zone de terre d'une certaine épaisseur au-dessus de la nappe souterraine et de la couche imperméable; en général, à Gennevilliers, il semble que l'épaisseur de la couche perméable se présente avec un caractère de grande régularité.

Le contraire se manifeste dans la forêt de Saint-Germain; il y a certaines parties qui absorbent de grandes quantités d'eaux pluviales sans se transformer en marécages, mais tout à côté, en maints endroits, se trouvent des points absolument défoncés où les eaux restent sur le sol à l'état de mares. Si messieurs les ingénieurs de la ville de Paris étaient allés se promener en voiture il y a deux mois dans les différents chemins de la forêt, ils auraient trouvé bien des marécages de cette nature.

Évidemment le sol sablonneux de la forêt est d'une épaisseur très variable, ainsi du reste que les ingénieurs l'ont reconnu en 1876, et le sous-sol imperméable qui se trouve au dessous est très inégal et forme

Digitized by Google

de petites montagnes et de petites vallées, ou plutôt des trous; il résulte de cette disposition que l'eau qui traverse la couche perméable éprouve de grandes difficultés à s'écouler et à certains endroits même ne s'écoule pas du tout; lorsqu'il y a eu de grandes pluies, la partie perméable se sature d'eau, et il arrive un moment où, par suite de cette saturation, l'eau est obligée de rester à la surface du sol; de sorte que non seulement il y a une flaque d'eau, mais que sous cette flaque il y a un sol absolument détrempé et mobile dans lequel les voitures entrent jusqu'au moyeu : la route qui mène du village d'Achères à la station du même nom présente, dans la traversée de la forêt, plusieurs passages de ce genre. Il n'est pas besoin de faire de grands efforts d'imagination pour se représenter ce que seront ces endroits quand on y pratiquera des irrigations comme à Gennevilliers.

En outre, comment se pratiqueront les irrigations? Primitivement, en 1876, on avait pensé à laisser les arbres de la forêt et à se borner à leur déverser le plus d'eau d'égout possible; de même on voulait laisser les deux fermes de Freminville et de la Garenne dans leur état actuel, en les gratifiant également de cet arrosage. Seulement lorsqu'en 1876 cette idée a été émise devant la Commission d'enquête de Seine-et-Oise, cette Commission a voulu savoir ce qu'en pensaient les forestiers, et tous ont répondu que les bois ne pouvaient s'accommoder en rien d'une semblable irrigation et que, quand bien même la ville de Paris installerait des conduites arrivant jusque dans la forêt, si les robinets de ces conduits restaient à la disposition des forestiers, ils ne seraient pas ouverts.

A la suite de cette première idée, on a pensé qu'il fallait transformer la culture de la partie irrigable de la forêt, et y appliquer le même système qu'à Gennevilliers, puisque c'était le moyen de consommer la plus grande quantité d'eau possible; mais en même temps, comme on espérait être maître du terrain dans la forêt, les ingénieurs annonçaient qu'ils en feraient un vaste régulateur, c'est-à-dire que si les particuliers situés sur les autres points de la conduite prenaient beaucoup d'eau, on en donnerait peu à la forêt, et qu'au contraire dans les moments où les cultivateurs auraient refusé l'irrigation, on l'aurait

Digitized by Google

jetée tout entière sur le sol de la forêt; la conséquence eût été facile à prévoir : dans les moments où on aurait eu besoin d'eau, les cultivateurs en auraient reçu et la forêt aurait été laissée à sec; au contraire, dans les moments de pluie et d'inondation où personne n'aurait accepté les eaux, la forêt eût été couverte.

Cette idée de régulateur a été médiocrement accueillie et alors on est arrivé à un troisième système ; on a dit : Si nous avons la libre disposition de 1,400 hectares de la forêt, nous les défricherons et nous les louerons à des cultivateurs pour y pratiquer les cultures maraîchères comme à Gennevilliers, et ce seront ces cultivateurs qui seront maîtres de la quantité d'eau à déverser. Mais alors nous retombons dans l'inconvénient que nous avons signalé au commencement de ces observations, il faudra trouver des cultivateurs disposés à pratiquer la culture des choux et des artichauts sur 1,400 hectares placés à cinq lieues de Paris, et comme il n'y a pas de village sur ces 1,400 hectares, il faudra que les cultivateurs viennent de loin pour travailler dans leurs champs. Nous avons suffisamment expliqué ce qu'étaient les cultures tout à fait spéciales de Gennevilliers pour qu'il ne soit guère possible de supposer qn'on trouvera sur une pareille étendue, et dans les conditions que nous venons d'indiquer des cultivateurs assez nombreux pour pratiquer un genre de culture qui ne peut être avantageux qu'à la condition d'être très restreint.

Ce qui est probable, c'est qu'on trouvera plutôt des cultivateurs disposés à pratiquer la grande culture en profitant des eaux d'égout pour améliorer le sol sablonneux de la forêt par un ou deux colmatages dans une année, mais alors on se débarrassera d'une certaine quantité d'eaux d'égout pendant 8 jours par an, ce qui n'est pas du tout le résultat cherché.

Enfin nous avons entendu dire, car sur ce point les ingénieurs ne se sont pas expliqués, même dans la dernière note qu'ils nous ont envoyée, qu'on abandonnait toutes ces idées, et que l'on se proposait simplement de défricher les 1,400 hectares et de les mettre en prés, sur lesquels on déverserait les eaux. Seulement, ainsi que nous l'avons déjà expliqué, dans ce système, il arrivera fatalement de deux

Digitized by Google

choses l'une : ou bien on s'intéressera aux prés et alors on ne leur donnera que l'irrigation utile, c'est-à-dire une quinzaine de jour par an, ou bien on abandonnera les prés pour ne chercher qu'à se débarrasser des eaux, et alors on créera un immense marais.

Les ingénieurs prétendent, nous a-t-on dit, qu'un drainage fait avec soin leur permettra d'écouler à la Seine des eaux parfaitement pures, et que, grâce à ce drainage, il n'y aura pas à craindre la stagnation des eaux à la surface du sol.

Mais à cette objection que nous avons entendu formuler, il y a, croyons-nous, une réponse péremptoire :

D'abord à Gennevilliers, les ingénieurs n'avaient établi aucune espèce de drainage. Toutes les fois qu'on leur opposait les difficultés d'écoulement des eaux déversées par eux, et les inconvénients qui en résultaient, ils répondaient invariablement qu'il n'y avait pas lieu de s'en occuper et qu'au moyen d'un drainage ils allaient y remédier. Ils ont tenu ce langage pendant des années et le drainage n'arrivait toujours pas ; en réalité on n'a entrepris ce travail coûteux et considérable que cette année, alors que la ville de Paris, en présence du résultat des expertises, s'est vue au moment de perdre tous les procès qui lui avaient été intentés, et quelle éprouvait le besoin de faire cesser à tout prix les réclamations des habitants de Gennevilliers.

Or, lorsqu'on parle aux ingénieurs des difficultés que les eaux d'égout pourront éprouver pour s'écouler à la Seine dans la forêt de Saint-Germain, ils répondent encore : Ce n'est rien, ce n'est qu'une question de drainage. Mais en même temps quand ils envoient des notes sur les projets qu'ils comptent mettre à exécution, il n'est plus du tout question de drainage, et il est assez naturel de supposer que dans la forêt, comme à Gennevilliers, ils ne se décideront à cette dépense que lorsqu'ils y seront contraints et forcés par des procès semblables à ceux qui sont engagés.

Mais, en outre, et même en supposant le drainage effectué, il nous sera d'autant plus permis d'émettre des doutes sur son efficacité qu'il s'agit, comme nous l'avons déjà dit, de terrains très bas, et que, dans

Digitized by Google

les crues de la Seine, les tuyaux de drain serviront non pas à l'écoulement des eaux, mais au contraire à faciliter l'introduction des eaux de la Seine dans le sol qu'on se propose d'irriguer.

En deuxième lieu les ingénieurs déclarent que si, contrairement à leurs prévisions, l'expérience vient démontrer que le sol de la forêt est insuffisant pour absorber la totalité des eaux d'égout de Paris, ils pousseront plus loin leur conduite principale.

Seulement il faut remarquer tout de suite qu'alors les dépenses faites dans la forêt auront été inutiles ou à peu près, qu'ils auront donc entraîné le Conseil municipal de Paris dans une très mauvaise opération, et qu'ils auront, pour ce triste résultat, consommé la ruine de toute une région.

Eh bien, cette insuffisance de la forêt qui nous paraît absolument certaine et évidente et qui est tout à fait justifiée par ce qui s'est passé à Gennevilliers, est précisément pour nous un effroi de plus, car, au moment où cette insuffisance sera reconnue, quelle garantie aurons-nous contre un déversement dans la Seine qui perdra le cours du fleuve à Achères, Poissy, etc., ou contre une irrigation de la plaine submersible d'Achères, qui apportera tous les inconvénients de l'irrigation jusque contre les habitations d'Achères et de Poissy?

Enfin nous ferons une dernière observation sur le choix des emplacements que les ingénieurs veulent gratifier des déjections de la capitale. Jusqu'à présent on a toujours recherché les plaines situées sur les bords de la Seine, c'est-à-dire des terrains extrêmement bas et, en outre, généralement très appréciés comme agrément, par conséquent très peu favorables au but proposé ; cela tenait à ce qu'on cherchait des localités situées à un niveau inférieur à l'arrivée du collecteur, afin que les eaux d'égout pussent y arriver par une pente naturelle. Il semble résulter aujourd'hui des derniers renseignements qui nous sont parvenus que les ingénieurs se proposent d'établir des conduites forcées de manière à faire monter les eaux vannes à une cote plus élevée.

Si telle est en effet leur pensée, pourquoi alors s'entêter à vouloir sacrifier la vallée de la Seine qui, nous ne saurions trop le répéter, est essentiellement défavorable, et est couverte de maisons de campa-

Digitized by Google

gne, au lieu de se diriger sur des plaines plus élevées, où l'épaisseur du filtre sera infiniment plus considérable, où on trouvera de la culture au lieu de propriétés d'agrément et où peut-être les résistances seront beaucoup moins considérables ?

Qu'il nous soit permis d'espérer que le Conseil municipal de Paris, bien éclairé sur les conséquences non douteuses de l'entreprise dans laquelle on veut l'entraîner, refusera d'adopter une mesure qui coûtera fort cher, ne terminera rien et sera une source de difficultés nouvelles.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Expériences et essais faits à l'étranger.

On a beaucoup parlé d'irrigations pratiquées avec succès à l'étranger au moyen des eaux d'égout. Nous avons trouvé à cet égard dans les publications de la Commission d'enquête de la Seine quelques assertions qui ne sont du reste appuyées d'aucune preuve ni d'aucun document spécial ; et que nous pouvons d'autant moins discuter, que nous n'avons nous-même entre les mains aucun document probant soit dans un sens, soit dans l'autre.

Nous ferons seulement remarquer qu'un exemple, pris sur une petite ville, ne serait pas suffisant pour établir une comparaison avec la masse prodigieuse des eaux d'égout fournis chaque jour par la ville de Paris. Nous pouvons ajouter qu'à Londres on a fait précisément ce que nous demandons qu'on fasse en France. Là, en effet, les eaux d'égout sont conduites au moyen d'un canal à une certaine distance de Londres et en un point où la Tamise est déjà un bras de mer. Sur ce point on a établi des réservoirs où les eaux d'égout s'accumulent pendant la marée montante, puis elles sont déversées à la marée descendante dans la Tamise qui les emporte à la mer.

Mais, en outre, il vient de se produire en Angleterre un fait qui est public, dont nous pouvons par conséquent parler et qui montre combien les Anglais sont soucieux de ne permettre aucune entreprise qui puisse porter atteinte à la propriété privée :

Plusieurs paroisses agglomérées et réunies en syndicat, à l'ouest de Londres, par conséquent en amont de la ville, déversaient dans la

Digitized by Google

Tamise leurs eaux d'égout. Le Parlement leur avait fait injonction, il y a trois ans, de cesser ce déversement et de chercher pour leurs eaux vannes un autre écoulement. Le projet auquel les paroisses syndiquées s'étaient arrêtées, consistait à acquérir 700 ou 800 acres de terrain par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique, à l'effet d'y établir des cultures dans lesquelles les eaux d'égout seraient employées à des arrosages.

D'après la législation anglaise, le droit d'expropriation ne pouvait être transféré à ces paroisses que par un acte du gouvernement. Un bill fut donc présenté à la Chambre des Communes en ce sens.

Ce bill est venu en discussion dans la séance du 8 mars 1879. Il a été vivement attaqué par plusieurs orateurs.

Ceux-ci ont commencé par soutenir que les populations dont les intérêts pouvaient être affectés par le projet n'avaient pas été suffisamment consultées; qu'il n'avait pas été procédé à une enquête complète.

Puis abordant le fond même de la question, ils ont invoqué le respect de la propriété privée qui est très vif en Angleterre. Ils ont démontré que si l'on prenait à l'ouest de Londres 700 ou 800 acres, pour y déverser sous forme d'arrosage les eaux d'égout de plusieurs paroisses, peuplées de plus de cent mille habitants, on nuirait à toutes les propriétés privées du voisinage dans un vaste périmètre; que les propriétés seraient dépréciées d'au moins 50 pour 100.

Les adversaires du bill ont fait remarquer qu'il n'était pas possible d'admettre un bill, proposant l'exécution d'un travail public, devant présenter de telles conséquences pour les propriétés privées.

Ils ont ajouté que le déversement des eaux d'égout sur ce que les Anglais appellent une *ferme de sewage*, c'est-à-dire sur des terrains de culture que l'on arrose avec ces eaux, créerait certainement une cause d'insalubrité pour les populations des environs.

Après une assez longue discussion, un vote a eu lieu et le résultat de ce vote a été qu'il ne serait pas passé à une seconde lecture.

La Chambre des Communes, en prenant cette décision, a donc rejeté le projet qui lui était soumis.

Digitized by Google

Il résulte de la discussion, qui a été engagée devant elle, que la Chambre n'a pas voulu accepter un projet qui, en créant une *ferme de sevrage* à l'ouest de Londres, aurait menacé les propriétés privées d'une grave dépréciation et produit des causes d'insalubrité pour le voisinage.

Nous demandons qu'en France les pouvoirs publics montrent une égale sollicitude et ne permettent pas la mise à exécution de projets bien autrement considérables et, par conséquent, bien plus désastreux que ceux dont nous venons de parler, et qui produiraient forcément l'insalubrité d'une contrée, et une dépréciation énorme des propriétés du voisinage.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Quelle est la seule solution réellement certaine du problème.

C'est par cette dernière observation que nous terminerons l'étude que nous avons cru nécessaire de faire pour la défense de nos intérêts et pour protester contre des projets qui nous paraissent profondément regrettables à tous les points de vue; et nous n'aurons pas besoin de nous étendre longuement sur ce sujet, car nous sommes absolument convaincus que la seule véritable solution a été parfaitement indiquée dans les conclusions du rapport de la Commission d'enquête de Seine-et-Oise.

En général on se repent toujours des demi-mesurès qui ne résolvent rien et qui ne font qu'ajourner les difficultés. Lorsqu'on possède une maison qui est mal construite et qui menace ruine de tous les côtés, la meilleure solution est de la refaire et non d'y exécuter des réparations perpétuelles d'un côté ou de l'autre, réparations qui consistent à établir un plancher nouveau sur un mur qui menace ruine, qui font consolider un mur sans avoir d'abord assuré les fondations, qui en un mot nécessitent de grandes dépenses après lesquelles on n'a encore qu'une mauvaise maison, qu'il faut tôt ou tard se décider à refaire, mais bien plus chèrement puisqu'à la dépense de reconstruction il faut ajouter les menues dépenses déjà faites inutilement.

Eh bien, il en est de même de la question des eaux d'égout de Paris; on a réuni en un faisceau cette masse de 300,000 mètres cubes d'eaux vannes par jour, et il n'y a qu'un seul gouffre qui puisse avec certitude et sans inconvénient absorber une masse pareille, c'est la

Digitized by Google

mer. C'est donc à la mer qu'il faut aller et c'est là qu'on ira un jour; les demi-mesures qui ont été essayées ou qui sont projetées ne sont que des palliatifs insuffisants, qui auraient leur raison d'être sur le parcours d'un canal allant à la mer, parce qu'ils deviendraient alors une chose utile et que même ils amèneraient peut-être un certain revenu du capital employé, mais qui sont simplement des dépenses perdues lorsqu'ils sont tentés sans objectif définitif, sans certitude et même sans aucune probabilité de succès.

Ce sont, en outre, des mesures profondément regrettables lorsqu'au nom d'un intérêt général mal entendu et mal compris, on vient les imposer à des contrées qui les repoussent comme un fléau et qui se demandent pour quel motif on les a choisies comme victimes.

Qu'on nous permette de rappeler ce qui s'est passé. Un jour, après avoir fait des expériences dans des tubes de verre ou dans des caisses remplies de terre, on a dit : Nous allons irriguer les plaines de Gennevilliers, et nous débarrasser de la totalité des eaux d'égout de Paris, la plaine est bien suffisante pour les absorber et nous pourrons ainsi rendre à la Seine sa limpidité.

Le Conseil municipal a voté des crédits à plusieurs reprises, et au moyen de dépenses considérables on a déversé par jour des quantités de 25,000 à 30,000 mètres cubes d'eaux d'égout, c'est-à-dire un dixième de la totalité ; et encore il faut remarquer que d'une part on n'a pu faire ce déversement d'une manière constante, et que d'autre part tout le monde reconnaît que le déversement a été excessif et qu'il doit être restreint si l'on veut s'affranchir des difficultés qui se sont présentées à Gennevilliers.

Quand l'insuffisance de la plaine de Gennevilliers a été reconnue, on a dit : Puisque la presqu'île n'absorbe qu'une fraction des eaux d'égout, prenons une plus grande étendue, et alors on a présenté le projet de 1876 qui devait s'appliquer à 8,000 hectares et qui, si nous ne nous trompons pas, devait coûter un certain nombre de millions ; mais ici on s'est heurté à un grave obstacle, l'opposition unanime de la contrée que l'on voulait irriguer. Or, on ne peut pas exproprier des cantons entiers, et devant cette opposition il paraît qu'on a réduit

Digitized by Google

ses prétentions et que l'on demande seulement 1400 hectares de la forêt de Saint-Germain. Il est hors de doute que les 1400 hectares de Saint-Germain ajoutés aux 300 hectares de la plaine de Gennevilliers, absorberont plus que la plaine de Gennevilliers seule, mais il est également indubitable que ces surfaces seront insuffisantes à moins d'être transformées en marais dont le trop plein se déverserait dans la Seine.

Ce sera donc une nouvelle dépense ajoutée à la première, et on est certain que ce ne sera pas la dernière ; par exemple ce dont on n'est pas sûr, c'est de pouvoir continuer les irrigations de Gennevilliers, car si les incommodités reconnues se manifestent de nouveau, il faudra bien s'arrêter devant les condamnations qui interviendront nécessairement; ce dont on n'est pas sûr non plus, c'est de pouvoir inonder la forêt de Saint-Germain sans qu'il en résulte pour les communes voisines des incommodités comme celles qui se sont produites à Gennevilliers, et il pourra bien arriver qu'à un moment donné la ville de Paris se trouve de nouveau en face d'un problème semblable à celui qui s'impose aujourd'hui à son attention.

Il faut absolument assainir la Seine, dit-on de tous côtés, et on a raison; dans un certain nombre d'années on dira peut-être : Il faut assainir Gennevilliers et Saint-Germain, où on a introduit l'infection et l'incommodité au prix de bien des millions inutiles.

En un mot, le projet actuel est notoirement insuffisant et ne peut débarrasser la ville de Paris de ses eaux d'égout, et en outre il peut très bien arriver que le projet échoue complètement et qu'il faille y renoncer dans un assez court délai.

Au contraire, si on fait une grande conduite à la mer, on est certain de réussir, on est certain de n'avoir aucune désillusion, et on peut, sur le chemin, appliquer, avec beaucoup plus de chance de succès, toutes les combinaisons qui ont été essayées ou qui sont projetées. On pourra faire de l'épuration chimique dans des endroits inhabités et choisis avec discernement, on pourra faire de l'irrigation là où les communes le demanderont ou l'accepteront, on pourrait même peut-être de distance en distance déverser dans la Seine une petite quantité

Digitized by Google

d'eau à la fois de manière que cette quantité soit immédiatement fondue et diluée dans la masse du fleuve. En un mot, on aura un objectif certain et qui ne se modifiera jamais, et l'on pourra profiter de toutes les chances favorables pour se débarrasser en route de tout ou partie des eaux d'égout.

Qu'on commence une conduite vers la mer, et si les ingénieurs de la ville de Paris ont raison, s'ils ne se trompent pas en croyant à la possibilité d'utiliser toutes les eaux d'égout pour la culture, le résultat s'imposera de lui-même, on ne prolongera pas la conduite au delà du point où on aura trouvé des preneurs en quantité suffisante. Si au contraire on est obligé d'aller jusqu'à la mer, si on ne peut arriver auparavant à se débarrasser de toutes les eaux, on aura la preuve la plus évidente que les projets actuels étaient insuffisants, mais en tous cas on n'aura fait aucune dépense inutile et on n'aura perdu aucune des chances favorables dans l'ordre d'idées que les ingénieurs préconisent aujourd'hui.

En terminant ces trop longues observations, qu'il nous soit permis de rappeler que si nous n'avons pas, en général, les connaissances spéciales suffisantes pour discuter certains raisonnements purement scientifiques qui ont été produits dans l'enquête du département de la Seine, nous avons tous voulu nous renseigner consciencieusement, nous avons tous étudié la question que nous venons de traiter, nous avons été fréquemment voir les expériences faites, et nous croyons n'avoir donné à l'appui de notre cause que des arguments dont tout le monde peut vérifier la justesse, et n'avoir affirmé que des faits qui ne sont susceptibles d'aucune contestation.

Nous prions instamment messieurs les membres du Conseil municipal de Paris de s'assurer par eux-mêmes de l'exactitude de nos assertions, et nous espérons qu'ils renonceront à s'engager dans une entreprise dont le succès est plus que douteux, qui est un sujet de terreur pour les contrées menacées, et qui peut être l'origine de grandes difficultés et d'interminables procès.

Digitized by Google

APPENDICES

I

APPENDICE AU CHAPITRE VI

Un des Membres du Comité s'étant rendu à Édimbourg, à Londres et à Croydon pour voir sur les lieux mêmes comment ces villes se débarrassent de leurs eaux d'égout, a fait au Comité la communication suivante :

Edimbourg.

Peut-on citer l'exemple de ce qui existe à Édimbourg, comme preuve que des terrains irrigués par des eaux d'égout peuvent conserver indéfiniment leurs qualités absorbantes, sans jamais devenir imperméables?

En France, nous parlons souvent avec admiration de ce qui se fait à l'étranger sans bien savoir ce dont il s'agit, faute d'être allés sur place nous rendre un compte exact de ce qui a été exécuté dans les autres pays.

J'arrive d'Édimbourg et je puis donner au Comité des renseignements précis sur le système employé par cette ville pour se débarrasser de ses eaux d'égout.

La ville d'Édimbourg est située à environ deux ou trois kilomètres de la mer. Elle est bâtie sur trois montagnes, séparées l'une de l'autre par deux ravins très profonds. Pour relier les divers quartiers de la ville, il existe des ponts sur ces ravins. Il y a une rue, qui est une artère principale (Bridge street), qui franchit les ravins sur deux ponts successifs.

Digitized by Google

La pente des ravins est du côté de la mer. Il a donc été très facile de donner de l'écoulement aux eaux de la ville. A une petite distance d'Édimbourg, ces eaux coulent à l'air libre, dans le fond de la vallée, probablement dans le lit d'un ancien ruisseau naturel, qui devait recevoir les eaux pluviales des montagnes sur lesquelles la ville est aujourd'hui construite.

En approchant de la mer, ce petit ruisseau ou, si l'on veut, cette petite rivière d'eaux d'égout, se divise en deux bras, l'un un peu plus élevé que l'autre. A environ 500 mètres de la mer, il a été fait sur ses bords quelques prises d'eau pour arroser des prairies.

Ces prairies sont divisées en deux catégories distinctes par une route, qui est parallèle à la mer.

Au sud de la route, c'est-à-dire du côté de la ville, il y a à peu près 20 hectares, à droite et à gauche de la petite rivière d'eaux d'égout, qui peuvent être arrosés avec ces eaux. Ces prairies ne peuvent prendre et ne prennent en réalité que très peu d'eau, comparé au volume de ce qui coule dans le ruisseau. La plus grande partie des eaux de ce ruisseau arrive donc jusqu'à la route parallèle au rivage de la mer. L'eau passe sous la route et se répand dans un grand fossé, qui borde cette route du côté de la mer.

Entre la route et la mer, se trouve une seconde prairie assez étroite. Sa largeur peut varier de 50 à 100 mètres, selon que, dans certains endroits, la mer a plus ou moins mordu sur la terre. Cette prairie est déclive, du côté de la mer bien entendu.

Des saignées, partant du fossé qui borde la route, et se dirigeant perpendiculairement sur la mer, traversent les prés ; de sorte que l'eau qui n'est pas absorbée par les terres, coule sur la surface même de ces prés et arrive se perdre sur le sable du rivage, que le flot vient recouvrir à chaque marée. Du côté de la mer, la prairie arrosable peut avoir une surface de 25 à 30 hectares. Le fossé principal et les rigoles, qui arrosent les prés, sont loin d'absorber toutes les eaux amenées par la petite rivière qui vient de la ville.

Si, à marée basse, on se place sur le sable de mer, en face de l'endroit où cette petite rivière d'eau d'égout passe sous la route, voici ce

Digitized by Google

que l'on observe : — On voit sortir de la prairie, coulant à la surface même du sol, un fort courant d'eau, qui, à l'endroit où finit le pré, roule sur quelques pierres et galets, et qui présente exactement l'aspect d'un petit cours d'eau se jetant dans la mer.

Il est facile de se convaincre que cette eau a la teinte sombre et bien connue des eaux d'égout. Là où elle coule, en sautant, sur les pierres avec une très mince épaisseur, elle pourrait faire illusion et paraître assez limpide; mais à raison de la pente et de la rapidité du courant, il s'est formé entre les pierres quelques trous, où l'eau séjourne en repos; sa teinte sombre est alors très apparente; et il est évident que cette eau arrive à la mer, à l'état d'eau d'égout, et sans être épurée.

En réalité, la plus grande partie des eaux d'égout d'Édimbourg se jette ainsi directement dans la mer. En réunissant ces eaux dans la petite rivière qui les conduit au rivage, on n'a eu qu'un seul but en vue, celui de les conduire à la mer. Et il n'a pas fallu un grand effort d'imagination pour comprendre que c'était dans la mer que devaient s'écouler les eaux d'égout d'Édimbourg, il a suffi de laisser ces eaux prendre la même direction que les eaux pluviales de la contrée.

Là, où vient déboucher sur le rivage la petite rivière d'eau d'égout, il y avait quelques prairies, donnant probablement peu d'herbes, comme les prés qui, en contact direct avec la mer, ne reçoivent pas d'eau douce et sont soumis aux émanations salines de la mer. Voici ce qui se sera passé, il y a cent ans, puisqu'on dit que les premières irrigations remontent à 1778; — les propriétaires des prairies, bordant le rivage, voyant arriver les eaux d'égout de la ville, pour se perdre dans la mer, auront songé que ces eaux, étant de l'eau douce, pouvaient servir à l'arrosement de leurs prés. Et alors ils ont fait quelques saignées, pour donner à leurs prairies l'eau douce dont elles avaient besoin. Mais ils ne prennent que la quantité d'eau qui peut être utile à ces prairies, et le surplus des eaux d'égout de la ville s'écoule directement dans la mer.

Après une visite sur la petite prairie d'Édimbourg, on arrive à

Digitized by Google

constater que là on n'a jamais pensé à faire de l'épuration à travers le sol ; on ne s'est proposé qu'une chose : conduire les eaux à la mer. Le sol des prés serait devenu imperméable que cela eût été tout à fait indifférent, puisque l'eau pour s'écouler n'a pas besoin de pénétrer à travers le sol, puisqu'en coulant à la surface elle vient se jeter dans la mer. En effet, en se plaçant sur le sable du rivage, là où le flot, en mordant sur la prairie, a taillé une sorte de banquette à pic, banquette dont la hauteur varie de 30 centimètres à 1 mètre, on voit l'eau s'écouler des prés quelquefois à la surface même du sol, quelquefois à 15, 20, 25 ou 30 centimètres de la surface, au maximum.

Il faut donc reconnaître qu'à Edimbourg l'eau ne pénètre pas perpendiculairement dans le sol pour s'y épurer, mais qu'elle coule à fleur de sol, sur des prairies déclives aboutissant à la mer.

On ne peut tirer aucun argument de la façon dont Édimbourg se débarrasse de ses eaux d'égout, en faveur du système que les ingénieurs de la ville de Paris ont essayé à Gennevilliers, et qu'ils voudraient généraliser dans la vallée de la Seine.

D'ailleurs, ce qui se pratique à Édimbourg ne présente aucun danger sous le rapport de la salubrité, puisque l'étendue des prés arrosés est très limitée. Elle n'est certes pas de plus de 50 hectares. D'un autre côté, l'eau ne séjourne pas sur le sol, puisque les prairies présentent une déclivité très prononcée. En outre, le vent de la mer balayerait bien vite les émanations insalubres, s'il pouvait s'en élever de dangereuses d'un terrain aussi restreint, où l'eau d'égout ne fait que passer à la surface du sol pour se jeter à la mer. Il ne faut pas oublier non plus que dans la région septentrionale où se trouve Édimbourg, les émanations putrides sont bien plus rares et moins pernicieuses que dans les pays où il y a de fortes chaleurs pendant certains mois de l'année.

Il résulte des constatations qui précèdent, constatations qui ont été faites sur les lieux mêmes, que ce qui se pratique dans la capitale de l'Écosse, n'a aucune analogie avec les essais tentés à Gennevilliers, que l'on voudrait étendre à la forêt de Saint-Germain. Si, à l'extrémité de la plaine de Gennevilliers, ou à celle de la forêt de Saint-

Digitized by Google

Germain, se trouvait la mer, on comprendrait qu'on citât l'exemple d'Édimbourg; mais il n'en est pas ainsi.

Surtout il ne faut point citer les prairies d'Édimbourg pour prouver que la terre peut conserver indéfiniment ses facultés d'absorption, sans se feutrer et sans devenir imperméable; car, on ne saurait trop le répéter, à Edimbourg l'eau d'égout ne pénètre pas dans le sol, elle coule à la surface du sol, ce qui est tout à fait différent de ce que l'on voudrait faire chez nous.

Londres.

A Londres, on ne cherche ni à utiliser les eaux d'égout pour la culture, ni à les épurer en les faisant filtrer à travers le sol. On se borne simplement à les conduire à un point de la Tamise, où la marée se fait fortement sentir.

Il existe deux grands réseaux d'égouts, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche. Ces réseaux viennent chacun se réunir dans une conduite principale, qui forme une sorte de canal couvert. Le radier des égouts, surtout sur la rive gauche, où se trouve la Cité, étant à une grande profondeur, on a établi quatre machines élévatoires, pour monter les eaux à une hauteur telle qu'elles puissent couler jusqu'au point où on les rejette dans l'embouchure de la Tamise.

La plus forte de ces machines est située sur la rive gauche, à *Abbey-Mill*, elle élève à 36 pieds l'eau qui avait déjà été élevée de 18 pieds par la machine de *Western pump station :* ce qui fait une hauteur totale de 54 pieds anglais ou environ 18 mètres.

Les eaux sont conduites à huit milles environ au-dessous de Londres en comptant en ligne droite, ce qui ferait une plus grande distance si l'on tenait compte de la sinuosité de la Tamise, autour de la presqu'île des docks de West-India.

Sur chaque rive elles sont, pendant que la marée monte, emmagasinées dans de grands réservoirs que l'on ouvre seulement lorsque la marée descend.

Digitized by Google

Tel est l'état actuel des choses.

Il est rare que l'on se contente de ce que l'on a. Dans tous les pays on cherche toujours, en matière de travaux publics, quelque chose de mieux que ce que l'on a exécuté tout d'abord. Partout, il y a un projet pour l'avenir. Quel serait celui qu'on a en vue à Londres? Serait-ce d'utiliser les eaux d'égout pour des irrigations agricoles? — Non. — Ce serait de les conduire jusqu'à la mer même, à 60 milles de Londres.

On a essayé aux portes de Londres de faire des irrigations agricoles sur le territoire d'une ferme nommée *Lodge Farm*, d'une étendue de 212 acres (environ 114 hectares). Ceux qui avaient monté cette ferme ont perdu beaucoup d'argent; et, depuis trois ans, on n'y fait plus d'irrigations à l'eau d'égout. Toute la canalisation a été démonteé. Il n'y en a plus trace. Et un nouveau fermier, qui a repris la ferme, la cultive par les procédés ordinaires.

Ainsi à Londres, il ne se fait rien de semblable à ce que les ingénieurs de la ville de Paris voudraient établir dans la forêt de Saint-Germain.

Croydon.

Les partisans du système des irrigations à l'eau d'égout parlent beaucoup de ce qui se fait à Croydon, sur une ferme, appelée Beddington Farm.

Cette ferme est d'une contenance de 470 acres, environ 255 hectares; mais, il n'y en a que 350 ou 187 hectares soumis au régime des irrigations.

La ville de Croydon a 57,000 habitants.

Lorsqu'on voit l'eau d'égout à son arrivée sur la ferme de Beddington, on est étonné de la trouver beaucoup moins épaisse, moins lourde, moins foncée que les eaux d'égout des autres villes. Il y a à cela deux raisons; d'abord toutes les matières solides sont enlevées à la sortie de la ville, au moyen d'extracteurs mécaniques; ensuite les eaux d'égout sont mêlées, avant de servir à l'irrigation à des eaux

Digitized by Google

naturelles, qui viennent de petites hauteurs du voisinage. A Croydon on fait donc les irrigations avec de l'eau d'égout coupée. La proportion d'eau naturelle est d'environ moitié.

Le but, que l'on paraît s'être proposé, est de nettoyer l'eau autant que possible, avant de la laisser couler dans un ruisseau pour rejoindre la Tamise.

On ne fait pas les irrigations pour retirer un bénéfice de l'engrais que les eaux d'égout peuvent contenir. Car loin de donner des profits l'exploitation de la ferme de Beddington donne des pertes. D'après M. Devedeix (publication de février 1878, chez Eugène Lacroix), la perte est de plus de 100,000 francs par an.

Aussi la ville de Croydon n'a-t-elle pas pu trouver un fermier pour la ferme de Beddington. Elle l'exploite elle-même en régie.

On y fait couler l'eau sur des prairies de ray-gras et cela quelque temps qu'il fasse. Aussi le régisseur ne fait pas difficulté d'avouer que l'excès d'eau nuit au ray-gras et détruit la prairie. Mais, il est obligé par la ville de mettre l'eau sur les prés, même quand cela doit leur être nuisible.

Peut-on citer la prairie de Croydon comme un exemple de terrain qui ne s'imperméabilise pas, et qui ne se feutre pas par le dépôt des matières contenues en suspension dans les eaux d'égout?

Il faut se rappeler d'abord qu'on enlève aux eaux d'égout de Croydon les matières solides qui s'y rencontrent et ensuite qu'on les mélange avec des eaux naturelles ; ce qui évidemment doit rendre le feutrage plus lent.

Mais, à Croydon, on ne fait pas filtrer l'eau à travers le sol. On se borne à la faire couler sur la surface de la prairie ; et, d'après la déclaration du régisseur de Beddington Farm, l'eau ne pénètre pas dans le sol à plus de 5 ou 6 pouces anglais ; dans quelques endroits peut-être à un pied anglais, mais c'est le maximum.

L'eau, après avoir circulé sur les prairies, se réunit dans deux ruisseaux, qui la conduisent à une vanne par laquelle elle s'échappe.

Dans le voisinage de cette vanne les choses sont assez artistement arrangées. Les ruisseaux ont beaucoup de pente, leur fond est garni

Digitized by Google

de cailloux, leurs bords vont en s'élargissant, de sorte que l'eau arrive en courant très fort et elle n'a qu'une très mince épaisseur. Elle paraît donc assez limpide. Mais si l'on regarde au-dessous de la vanne d'échappement, là où l'eau a beaucoup plus de profondeur, on aperçoit dans ses bouillonnements une teinte de verre fumé, qui est une teinte particulière à l'eau d'égout.

A Beddington Farm, on n'épure donc pas les eaux d'égout en les faisant filtrer à travers le sol. On les nettoie seulement en les faisant courir à la surface d'une prairie. Et ce qui prouve qu'il ne s'agit que d'un nettoyage, c'est la teinte qu'elles ont à la sortie de la ferme. Personne évidemment ne voudrait consentir à boire de ces eaux, et versées en grande quantité dans une rivière qui servirait à l'alimentation, elles la corrompraient.

Dans les portions de terrains de la ferme de Beddington, qui sont cultivées autrement qu'en prairies, on se garde bien de faire de l'irrigation tous les jours. On paraît même n'avoir pas grande confiance dans la vertu fertilisante des eaux d'égout de Croydon, car on mêle à la terre d'autres engrais.

Il y a cette année (1879) un champ de très belles betteraves. En arrivant sur cette ferme irriguée à l'eau d'égout, on est porté à croire que ces betteraves ont été arrosées avec cette eau. Mais, après être entré sur le champ, j'ai acquis bien vite la conviction que depuis longtemps aucune irrigation n'y avait été faite. J'ai demandé alors au régisseur depuis combien de temps on n'avait mis d'eau sur cette terre. Il m'a répondu que, depuis que les betteraves étaient plantées, on ne les avait pas irriguées une seule fois ; il a ajouté que si au lieu d'être humide, l'été avait été très sec, on les aurait arrosées seulement trois ou quatre fois dans la saison. — Mais ces betteraves ne pouvaient pas avoir atteint sans fumure le degré de grosseur où on les voyait ; et il était certain qu'un colmatage à l'eau d'égout ne pouvait pas avoir donné à la terre assez de force pour produire de pareilles betteraves. Je demandai donc si le terrain n'avait pas reçu d'autre engrais que celui contenu dans l'eau d'égout, employé pour faire un colmatage avant la plantation. Le régisseur me répondit qu'on avait fumé avec

Digitized by Google

des gadoues de la ville et avec des engrais chimiques. Je ne fus plus alors étonné de la grosseur des betteraves, et surtout de la vigueur de leurs pousses.

Un champ de choux placé à côté des betteraves n'avait pas non plus été irrigué depuis la plantation des choux, et il avait été également fumé avec des engrais solides.

Pour les céréales, on colmate avant les semailles, et on n'arrose plus après.

De ces observations, il résulte qu'en visitant la ferme de Beddington, il ne faut pas attribuer à la vertu fertilisante de l'eau d'égout la grosseur des betteraves et des choux. Pour les cultures, on se sert de gadoues et d'engrais solides, parce que si on leur mettait beaucoup d'eau au cours de l'année, on nuirait à la qualité de ces végétaux.

Mais ce qu'il importe surtout de retenir, c'est que la ferme de Beddington coûte chaque année à la ville de Croydon une somme importante; c'est que la culture de cette ferme donne une perte de plus de 100,000 francs par an, pour 57,000 habitants, soit 2 francs environ par tête d'habitant. En 1875, la perte a été exactement de 107,775 francs.

Si la ville de Paris voulait faire à la place de la forêt de Saint-Germain une prairie semblable à celle de Croydon, elle aurait au moins à dépenser la même somme, soit pour 2 millions d'habitants 4 millions de francs *par an*.

La population de Croydon étant de 57,000 habitants, la surface de la ferme irriguée à l'eau d'égout étant de 187 hectares, il y a 3 hectares pour 1,000 habitants. Pour les 2 millions d'habitants de Paris, il faudrait donc 6,000 hectares. Et les ingénieurs de Paris disent maintenant qu'ils se contenteraient de 1,423 hectares, c'est-à-dire de moins du quart! Évidemment pour employer plus d'eau sur moins de terrain, ils seraient obligés de faire des travaux plus importants que ceux de Croydon et coûtant plus d'argent, de sorte que l'application du système de Croydon à la forêt de Saint-Germain entraînerait une dépense *annuelle* se chiffrant par plusieurs millions.

Digitized by Google

SECOND APPENDICE

Quelques réflexions sommaires sur les dépenses qu'entraînerait l'exécution du projet des Ingénieurs de la Ville de Paris, sur la forêt de Saint-Germain.

Il importe de donner un aperçu sommaire de la dépense considérable qu'entraînerait le défrichement de la forêt de Saint-Germain, et l'établissement, sur le sol défriché, d'un système de prairies qui seraient irriguées avec les eaux d'égout de la Ville de Paris.

Pour quelques parties de la dépense, nous pouvons indiquer dès à présent des chiffres certains.

Pour d'autres, ne connaissant pas le coût des travaux que projettent les ingénieurs, nous ne pouvons nous livrer qu'à des appréciations approximatives, arbitraires même.

Mais on verra, par les chiffres déjà connus, quelle peut être dès à présent l'évaluation de la dépense totale.

1° Il faudrait acheter de l'État la partie de la forêt de Saint-Germain sur laquelle on répandrait chaque jour les eaux d'égout.

Cette partie de la forêt est d'une contenance de 1,423 hectares.

Elle comprend les deux fermes domaniales qui bordent la Seine, et des bois.

Voici quelle est la proportion des terres et des bois :

A. — Ferme de Fromainville. . . .	227 hectares.
B. — Ferme de Garenne.	204 —
C. — Bois.	992 —
Total.	1,423 hectares.

Digitized by Google

La valeur de ces fermes et bois a été estimée par les administrations du domaine et des forêts.

Le chiffre total de l'estimation est de 5 millions 244,000 fr. (soit une moyenne de 3,685 francs par hectare).

Voilà donc un premier article de dépense qui est indiscutable, c'est l'acquisition du sol sur lequel on répandrait les eaux d'égout :

Soit 5,244,000 francs.

2° Pour pouvoir faire absorber les eaux d'égout par le sol, il faudrait le défricher, c'est-à-dire le déboiser, le défoncer, enlever les souches, les bruyères et les herbes, travail qui ne peut se faire qu'à la main ; en un mot il faudrait ameublir la surface du sol à une profondeur de 50 à 60 centimètres.

En comptant seulement le défoncement à 50 centimètres, le cube de terre fouillée serait de 5,000 mètres par hectare. Un bon terrassier ne peut remuer que 25 mètres cubes de terre par jour. Dans la contrée, le prix de l'heure de travail pour les terrassiers est de 40 centimes ; soit pour une journée de dix heures, 4 francs.

Chaque hectare coûterait donc 800 francs de défoncement, soit pour les 992 hectares de bois à défricher un chiffre certain de 793,600 francs, et en nombre rond . . . . . 800,000 francs.

3° Il est reconnu par les auteurs du projet qu'on ne pourrait pas déverser, chaque jour, 300,000 mètres cubes d'eau d'égout sur les 1,423 hectares de la forêt, sans les drainer.

Que pourrait coûter ce drainage ?

L'année dernière au mois d'août, les ingénieurs de la Ville de Paris ont demandé un crédit de 425,000 francs pour drainer la plaine de Gennevilliers, où il y avait entre 250 et 300 hectares irrigués. Ce qui représente une dépense de 1,700 francs par hectare.

Pour les 1,423 hectares de la forêt de Saint-Germain, il faudrait donc dépenser, en frais de drainage, 2 millions 419,100 francs.

Et comme il est certain que les 425,000 francs votés l'année dernière pour Gennevilliers ne suffiront pas, puisque les entrepreneurs

Digitized by Google

plaident déjà contre la Ville, avant que les travaux soient finis, on peut prévoir hardiment que le drainage de la forêt coûterait plus de 2,500,000 francs.

En résumé, rien que pour acquérir un emplacement, pouvant recevoir les eaux d'égout, et pour le préparer à sa destination, il faudrait dépenser :

Acquisition du sol.	5,244,000 fr.
Défoncement du sol.	800,000
Drainage.	2,500,000
	8,544,000 fr.
Et en ajoutant, suivant l'usage, une somme pour les travaux imprévus, qui est d'ordinaire d'un dixième, mais que, par esprit de modération, nous réduirons à environ un vingtième. . .	456,000 fr.
On trouve un total de.	9,000,000 fr.

4° Pour amener les eaux d'égout de Paris dans la forêt de Saint-Germain, il faudrait traverser deux fois la Seine ; en premier lieu, entre Argenteuil et Bezons ; en second lieu, à la Frette.

Ces traversées du fleuve auraient lieu au moyen de deux siphons, passant sous le lit de la Seine.

La dépense de ces siphons ne pourrait être moindre de 1,500 fr. le mètre courant.

L'une des traversées du fleuve serait d'environ 240 mètres, l'autre d'environ 260. En tout 500 mètres.

Soit pour les siphons.	750,000 fr.
Plus un dixième d'imprévus.	75,000
	825,000 fr.

Il faut aussi tenir compte de certaines dépenses accessoires, qui ne seraient pas à la charge des entrepreneurs, constructeurs des siphons, mais qui grèveraient cependant l'établissement de ces engins. Ces dépenses accessoires doivent être évaluées à 1/20, soit sur 750,000 francs à 37,500 francs.

Digitized by Google

Donc.	825,000 fr.
Plus.	37,500
Donneraient une dépense de.	862,500 fr.

5° Il y aurait ensuite à faire la conduite, en maçonnerie, de Clichy à la Frette.

Pour cela il faudrait acquérir des terrains pour le passage de cette conduite.

Que coûterait l'acquisition de ces terrains?

Que coûterait la maçonnerie?

Sur ces divers points, nous ne pouvons rien préciser. Car il faudrait connaître le tracé exact qui serait adopté, et les dimensions des ouvrages à exécuter.

Mais en tenant compte de la cherté des terrains aux environs de Paris, et de la profondeur à laquelle il faudrait creuser une tranchée derrière l'église de Sartrouville, on peut évaluer que l'acquisition des terrains et les travaux d'art coûteraient au moins 10 millions.

Ces 10 millions, ajoutés aux 10 millions environ que nous avons déjà relevés aux paragraphes précédents, feraient un total de 20 millions.

6° Il serait nécessaire en outre d'avoir une machine élévatoire fonctionnant d'une manière permanente.

En effet, le radier de l'égout collecteur de Clichy est à la cote de 22 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que le point de la forêt, où devrait commencer le déversement des eaux, est à la cote de 33 mètres.

Il faudrait donc élever les eaux de 11 mètres.

On comprend par cette indication qu'il y aurait encore là un élément de dépenses considérables.

7° A côté de ces dépenses directes, qui seraient la conséquence de l'exécution du projet des ingénieurs de la Ville de Paris, il faut, pour

Digitized by Google

être complet, mentionner une éventualité, qui certainement se réaliserait. . . . . .

. . . . . .

Toutes les communes des environs de la forêt et leurs habitants réclameraient, à n'en pas douter, pour le préjudice qui leur serait causé, des indemnités de dépréciation.

Il y aurait là une mine inépuisable de procès. On peut en juger par le nombre de ceux qui ont déjà pris naissance dans la seule commune de Gennevilliers.

Quelle serait l'importance de ces indemnités ? nul ne peut le prévoir.

Mais il y a là un élément de dépense qu'il convient de porter pour mémoire.

En résumé, le projet qui consisterait à défricher 1,423 hectares de la forêt de Saint-Germain, pour y déverser à la surface du sol les eaux des égouts de Paris, entraînerait une dépense de premier établissement de 20 à 25 millions, à laquelle il faudrait ajouter, chaque année, les dépenses de combustible de la machine élévatoire, et celles d'entretien et de surveillance de la prairie marécageuse que l'on aurait créée à la place de la forêt.

Et ces sommes énormes ne seraient dépensées que pour faire du provisoire. Car, parmi les partisans du système, plusieurs n'hésitent pas à reconnaître que ce que l'on voudrait faire dans la forêt ne serait qu'un remède provisoire, et qu'il faudrait plus tard chercher et trouver un autre moyen de débarrasser Paris de ses eaux d'égout.

Au lieu de ce provisoire, quelque rationnel qu'il puisse paraître, ne vaudrait-il pas mieux faire tout de suite quelque chose de définitif ?

Toutes les sommes, employées à des travaux provisoires, sont dépensées en pure perte.

Et, quand il s'agit de sommes aussi considérables que celles qui viennent d'être indiquées dans les paragraphes précédents, ne serait-il pas de l'intérêt bien entendu de la Ville de Paris de ne pas les en-

Digitized by Google

fouir dans des travaux qui ne peuvent pas être autre chose que des travaux provisoires ?

Si l'on pouvait établir le compte total de ce qui a été dépensé depuis dix ans dans les essais infructueux de Gennevilliers, on en serait véritablement effrayé.

Combien de millions ces essais ont-ils déjà coûté ?

Ce serait une recherche utile à faire avant de se lancer dans de nouvelles expériences qui seraient bien plus coûteuses que les premières.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS

SUR

LA NOTE DU DIRECTEUR DES TRAVAUX DE PARIS

CONCERNANT

Le service des eaux et égouts

PUBLIÉE EN OCTOBRE 1879

Une Note, récemment publiée par M. le directeur des travaux de Paris (octobre 1879), fait connaître les nouveaux projets de l'administration de la ville de Paris sur la forêt de Saint-Germain.

Dans cette publication, la mauvaise humeur des ingénieurs contre le Comité de défense de la forêt n'est nullement dissimulée.

Quelle que soit l'appréciation des ingénieurs parisiens sur le Comité, il n'en continuera pas moins résolument l'œuvre qu'il a entreprise. L'unanimité des populations, pour repousser un projet qui menace de détruire la salubrité de notre contrée et de déprécier toutes les propriétés, lui fait un devoir d'éclairer les pouvoirs publics et l'opinion sur les désastreuses conséquences qu'entraînerait l'exécution de ce projet.

Aujourd'hui, MM. les ingénieurs renoncent à utiliser les eaux d'égout pour l'agriculture; ils se proposent seulement de les épurer en les déversant sur une prairie qu'ils créeraient à la place des 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain qu'ils demandent à défricher.

C'est ce nouveau projet exposé et développé dans la Note que nous devons examiner ici.

Mais auparavant, il convient de rappeler quelques précédents qui démontreront les variations incessantes des ingénieurs sur la question des eaux d'égout.

Digitized by Google

On y verra qu'ils ont à plusieurs reprises présenté comme vérités indiscutables des affirmations, dans lesquelles il leur a été impossible de persister. En soutenant et en défendant avec énergie ces affirmations, ils s'étaient donc trompés. Ne se trompent-ils pas de même en préconisant aujourd'hui le système des prairies?

Lorsque, par suite de l'exagération des irrigations à la dose de 50,000 mètres par hectare, la nappe d'eau souterraine de la presqu'île de Gennevilliers a été relevée de deux mètres et lorsque les caves des maisons se sont trouvées inondées, MM. les ingénieurs ont soutenu pendant plusieurs années que leurs irrigations n'étaient pour rien dans la surélévation de la nappe d'eau. Ils attribuaient ce phénomène à des pluies extraordinaires, à l'exhaussement du barrage de Bezons, etc. Après une longue lutte de leur part sur ce point, ils ont été obligés de reconnaître que c'étaient eux qui avaient produit les inondations souterraines de Gennevilliers. Et alors ils se sont décidés à faire un puissant drainage dans la plaine pour retirer les eaux qu'ils avaient amenées. Ils s'étaient donc trompés pendant plusieurs années, en soutenant que ce n'étaient pas les irrigations excessives à l'eau d'égout qui avaient surélevé la nappe d'eau souterraine.

Lorsque des fièvres intermittentes ont été observées à Gennevilliers, MM. les ingénieurs ont nié d'abord l'existence de ces fièvres; puis, lorsque l'existence des fièvres a été formellement établie, ils ont changé de système en disant qu'il n'était pas étonnant qu'on rencontrât des fièvres intermittentes dans la commune, car, prétendaient-ils, il y en avait toujours eu. Ils s'étaient donc trompés d'abord en soutenant qu'il n'y avait pas de fièvres, puisque ensuite ils étaient obligés de reconnaître l'existence de cette maladie, et qu'ils se bornaient seulement alors à lui chercher une explication autre que celle qui l'attribuait à leurs irrigations.

En ce qui concerne les surfaces nécessaires pour absorber les eaux des égouts de Paris, les variations des ingénieurs sont encore remarquables. D'abord ils ont dit que la presqu'île de Gennevilliers, qui ne comprend pas tout à fait 700 hectares, suffirait pour tout absorber. Puis, en 1876, ils ont dans leur avant-projet déclaré qu'il

Digitized by Google

leur fallait 6,000 hectares. Aujourd'hui ils reviennent sur le chiffre qu'ils avaient posé en 1876, et ils prétendent que 1,500 hectares pris sur la forêt de Saint-Germain leur suffiront. Ils se sont trompés au moins deux fois, puisqu'ils ont fixé successivement trois chiffres différents, et que chaque fois ils ont prétendu être dans la vérité.

Aujourd'hui, la Note révèle une nouvelle variation de MM. les ingénieurs de la ville de Paris.

Pendant plusieurs années, MM. les ingénieurs ont dit que les eaux d'égout contenaient des richesses précieuses, qu'elles renfermaient de puissants engrais, et qu'il fallait chercher le moyen de ne pas perdre ces richesses et d'utiliser ces engrais. Sous l'inspiration des ingénieurs, des brochures ont été publiées pour exciter les agriculteurs à admirer les cultures à l'eau d'égout. Mais il est démontré aujourd'hui que l'agriculture ne pourrait pas débarrasser la ville de Paris de ses eaux d'égout, parce que des cultivateurs sérieux ne consentiront jamais à arroser tous les jours leurs champs, en toute saison et quelque temps qu'il fasse. En présence de ce fait certain et indiscutable, MM. les ingénieurs se retournent; ils ne parlent plus d'utiliser les eaux d'égout; ils ne se préoccupent plus de l'engrais qu'elles contiennent; cet engrais si précieux et dont il fallait auparavant enrichir l'agriculture, ils n'en font plus aucun cas; il sera perdu, peu importe. Puisque la grande culture et la grosse culture maraîchère ne pourraient pas débarrasser les égouts de leurs 300,000 mètres cubes d'eau par jour, on ne s'occupera plus d'utilisation des engrais, on ne cherchera plus qu'à faire de l'épuration.

Comment d'après la Note se ferait l'épuration?

On établirait sur 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain, que l'on déboiserait, des prairies de ray-grass. On drainerait le terrain. Puis on verserait chaque jour toutes les eaux des égouts de Paris, en toute saison et par tous les temps, sur la surface des prairies. C'est-à-dire qu'on répandrait chaque jour sur ce périmètre de 1,500 hectares de prairies une couche d'eau de 2 centimètres d'épaisseur. Et cela, été comme hiver, par les temps secs comme par les temps pluvieux ou par la gelée.

Digitized by Google

La dose serait de 73,000 mètres cubes par hectare et par an. Ce qui représenterait, par an, sur chaque mètre carré une couche d'eau d'une épaisseur de 7 mètres 30 centimètres, alors que la pluie naturelle ne donne pour une année entière qu'une couche d'eau de 50 à 60 centimètres.

D'après la Note, les eaux arriveraient sur le sol, où elles seraient répandues à l'état d'eau d'égout. Elles seraient amenées dans la forêt de Saint-Germain telles qu'elles sont conduites aujourd'hui à Gennevilliers, telles qu'elles sortent des collecteurs,

Au moment de l'épandage, elles contiendraient donc encore toutes les matières organiques en suspension que l'on rencontre dans ces sortes d'eaux. Toutes ces matières en suspension s'arrêteraient à la surface du sol comme à la surface d'un filtre. C'est là un point incontestable.

L'accumulation de toutes ces matières sur le sol des prairies ne tarderait pas à y opérer un feutrage qui l'imperméabiliserait. L'imperméabilisation ne se remarquerait pas la première année, mais les années suivantes on verrait peu à peu les prairies perdre leurs facultés d'absorption jusqu'au moment où toutes les eaux séjourneraient à la surface du sol.

On sait avec quelle rapidité un terrain, sur lequel on verse tous les jours des eaux ménagères, devient imperméable; avec quelle rapidité aussi s'encrassent les puisards, qui reçoivent de ces eaux ménagères.

La Commission de Seine-et-Oise, en 1876, a fait à MM. les ingénieurs cette objection que les irrigations fréquentes et répétées, comme celles de Gennevilliers, devaient au bout d'un certain temps produire le feutrage de la surface des champs. Il a été répondu que le labourage, soit à la charrue, soit à la bêche, que faisaient, après chaque récolte, les jardiniers de Gennevilliers, rompait la couche du dépôt des matières en suspension qui se formait à la suite des irrigations; que le labourage ameublissait donc constamment la surface des champs, et que la terre ainsi ameublie reprenait, après le passage de la charrue, ses facultés d'absorption.

Cette réponse ne peut pas être faite lorsqu'il s'agit de prairies, car

Digitized by Google

on ne laboure pas les prairies après chaque coupe. Une prairie ne donne la première année que du gros et mauvais foin. Ses produits sont meilleurs la seconde année. Mais ils ne sont tout à fait bons que la troisième année et les années suivantes. Une fois ensemencée, une prairie ne se défonce et ne se retourne qu'à de très longs intervalles.

On ne peut donc pas, quand il s'agit de prairies, dire que le labourage, opéré après chaque récolte, détruirait le feutrage de la couche supérieure du sol, feutrage qui se serait produit par le dépôt des matières en suspension dans les eaux d'égout.

Si l'on ne rompt pas fréquemment la couche du dépôt qui se formera sur le sol des prairies, ce sol, au bout d'un temps assez court, deviendra imperméable. L'eau restera à fleur du sol et ne pénétrera plus dans le tréfonds. C'est ce qui s'est produit du reste à Édimbourg, où l'eau coule à la surface des prés pour tomber ensuite dans la mer. C'est ce qui s'est produit aussi à Croydon, où l'eau ne pénètre pas dans le sol des prés à plus de cinq ou six pouces anglais.

La Note de M. le directeur des travaux de Paris indique que sur les terrains de la forêt de Saint-Germain on ne ferait que des prairies, alors ces terrains deviendraient, dans un temps assez court, tout à fait imperméables. Ce serait un marais avec tous les inconvénients des marais.

La Note ne dit nulle part comment on chercherait à combattre le feutrage, par l'excellente raison qu'il n'est pas possible de le combattre dans des prés lorsqu'on y verse des eaux ménagères.

Et quelles seraient les eaux qui seraient déversées sur le sol défriché de la forêt? — Ce seraient des eaux beaucoup plus insalubres et beaucoup plus dangereuses que les eaux qui sortent aujourd'hui des collecteurs.

En effet, la Note de M. le directeur des travaux de Paris nous apprend que l'intention de l'administration municipale est de mettre toutes les fosses d'aisances de Paris en communication directe avec les égouts. Aujourd'hui 13,000 fosses seulement versent dans les égouts les liquides qu'elles reçoivent. Mais il y a à Paris 236,324 fosses

Digitized by Google

M. le directeur des travaux de Paris se propose de demander au Conseil municipal de décider en principe que toutes les matières liquides des fosses devront s'écouler dans les égouts. On établirait donc dans chaque maison des appareils diviseurs, qui ne retiendraient que les matières absolument solides; tout le reste tomberait dans les égouts par des tuyaux de chute établis spécialement à cet effet.

Puisque nous parlons vidange, il faut tout dire. D'après ce système, les égouts recevraient non seulement toutes les urines des habitants de Paris, mais encore toutes les autres déjections qui seraient trop liquides pour être retenues par l'appareil diviseur, c'est-à-dire le plus souvent les déjections des personnes malades. Arriveraient également dans les égouts les eaux qui, jetées dans les fosses pour entretenir la propreté des cabinets et des tuyaux, auraient traversé l'appareil diviseur et entraîneraient de nombreuses parcelles des matières solides.

Ce seraient tous les liquides provenant des 236,324 fosses de la capitale, que l'on voudrait répandre sur la surface des prairies que l'on demande à créer à la place des bois de la forêt de Saint-Germain. N'avons-nous pas raison de dire que ces prairies, que la Note de M. le directeur représente sous un riant aspect, en disant qu'il y aurait là des vaches, des bergères et du laitage, ne seraient en réalité qu'un vaste dépotoir.

La Note préconise la vidange à l'égout. Elle vante tous les avantages de ce système. Ce serait, suivant M. le directeur des travaux de Paris, la suppression de la voirie de Bondy.

Mais, si les matières qui sont aujourd'hui transportées à Bondy sont, par suite du nouveau système, déversées sur 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain, qu'aura-t-on fait? — On aura seulement changé de place la voirie. On l'aura transportée dans la forêt de Saint-Germain, avec cette circonstance aggravante qu'on aura augmenté les incommodités, les inconvénients et les dangers qui existaient à Bondy.

En effet, les émanations qui proviennent des déjections humaines sont incontestablement insalubres. C'est par les déjections que se transmettent certaines maladies contagieuses dont les plus redou-

Digitized by Google

tables sont le choléra et la fièvre typhoïde. Beaucoup d'hygiénistes recommandent de fermer par des obturateurs les bouches des égouts, parce qu'ils considèrent que les émanations, qui s'échappent par ces bouches peuvent transmettre le choléra et la fièvre typhoïde.

Aujourd'hui tous les médecins qui s'occupent de l'étiologie de cette dernière maladie reconnaissent que lorsqu'il existe de petits foyers d'épidémie locale c'est qu'il y a eu contagion. Comment s'opère la contagion? — Par l'absorption d'eaux potables dans lesquelles a pénétré la semence pathogénique de la fièvre typhoïde. — Mais ce n'est pas seulement par les eaux potables que se transmet la fièvre typhoïde, elle se transmet par les émanations qui, en s'exhalant des déjections des malades, agissent sur les voies respiratoires des personnes qui les entourent. Ainsi, il arrive fréquemment que, lorsque dans une maison, un individu a été atteint de la fièvre typhoïde, d'autres le sont quelques jours après. On a observé souvent dans les collèges et dans les casernes, des épidémies de fièvre typhoïde après qu'un élève ou qu'un soldat avait été frappé par cette maladie. Comment la transmission s'opère-t-elle en pareil cas? Ce n'est pas par les eaux potables; car les déjections des premiers malades ont été jetées dans les fosses, qui n'ont aucune communication avec les eaux qui servent à l'alimentation du collège ou de la caserne. La transmission de la maladie s'est opérée alors, ainsi que le reconnaissent les hygiénistes, par les émanations provenant des fosses d'aisances. En effet, tous les élèves et tous les soldats se rendent dans les cabinets du collège ou de la caserne; et dans ces cabinets il n'y a pas d'obturateurs, les tuyaux sont ouverts et laissent échapper toutes les émanations produites par les matières jetées dans la fosse. C'est en respirant ces émanations que les personnes bien portantes, qui pénètrent dans des cabinets en communication avec des fosses, qui ont reçu des déjections de typhiques, contractent le germe de la fièvre typhoïde.

Pour arrêter la contagion, quand elle s'est développée dans une caserne, on fait sortir les troupes, on les envoie camper, on vide les fosses de la caserne; et la contagion s'arrête immédiatement. Quand, dans une maison ou dans un bâtiment quelconque, il y a eu

Digitized by Google

des malades atteints de la fièvre typhoïde, les hygiénistes recommandent expressément de faire vider les fosses d'aisances.

De tous ces faits, il résulte qu'il est universellement reconnu aujourd'hui que la fièvre typhoïde ne se transmet pas seulement par les eaux potables, mais qu'elle se transmet aussi par les émanations qui se répandent dans l'air, en s'exhalant des déjections des malades.

Les émanations sont d'autant plus actives, et par conséquent d'autant plus dangereuses que la surface d'évaporation est plus étendue. La voirie de Bondy n'occupe que 30 hectares. La surface d'évaporation y est donc relativement restreinte. La voirie que, sous prétexte de prairies, on créerait dans la forêt de Saint-Germain, aurait une surface d'évaporation de 1,500 hectares. Sur ces 1,500 hectares serait répandue chaque jour une nappe d'eau d'égout de deux centimètres d'épaisseur. On peut juger par là de la facilité qui serait donnée à l'évaporation, et combien les émanations fétides et nuisibles des eaux d'égout seraient multipliées.

En temps d'épidémie, les déjections des malades, par suite de l'adoption du système de la vidange à l'égout, seraient amenées directement par les eaux d'égout sur cette vaste surface d'évaporation de 1,500 hectares, c'est-à-dire de 15 millions de mètres carrés!

Et la Note de M. le directeur des travaux de Paris trouve que les populations des environs de la forêt de Saint-Germain ont tort de s'alarmer des projets des ingénieurs parisiens!

On voit par la forme acerbe avec laquelle la Note parle de la résistance des populations de Seine-et-Oise, que les ingénieurs de la ville de Paris ne se dissimulent pas que cette résistance peut être un obstacle à l'exécution de leur projet. Aussi voudraient-ils diviser les communes qui protestent contre le projet. Après avoir voulu prendre d'abord 6,000 hectares sur le territoire des diverses communes, ils déclarent aujourd'hui qu'ils se contenteront des 1,500 hectares à prendre dans la forêt. La Note dit qu'en présence de cette restriction, apportée au projet primitif, il n'y aurait plus que trois communes, qui auraient à en souffrir : Maisons-Laffitte, Achères et Conflans-

Digitized by Google

Sainte-Honorine. La Note espère sans doute que, par cette déclaration, elle pourra détacher certaines communes de l'union qui s'est formée pour défendre la forêt contre le déversement des eaux d'égout de Paris. La Note cherche même à faire croire qu'une partie des communes intéressées n'ont pas protesté contre le projet.

La Note contient bien des faits inexacts. Mais c'est ici que l'inexactitude est surtout flagrante. En effet, elle affirme que sur 38 communes consultées en 1876, 18 seulement auraient protesté. D'abord, il n'y a eu que 32 communes consultées. Ensuite 27 et non 18 ont énergiquement protesté comme on peut le voir dans le rapport de l'enquête faite en Seine-et-Oise.

La Note, après avoir commis l'inexactitude de dire que 18 communes seulement avaient protesté, ajoute que 20 autres communes ont refusé de se joindre à la protestation de leurs voisines. Cela n'est pas. Puisque sur 32 communes, 27 ont émis des protestations énergiques, il ne restait que 5 communes et non pas 20.

Quelles étaient ces 5 communes? Et quel a été leur avis dans l'enquête ?

1° La commune d'Ecquevilly, très éloignée de la forêt de Saint-Germain, car elle fait partie du canton de Meulan, a déclaré n'avoir aucun intérêt dans la question. On comprend alors qu'elle n'ait pas jugé à propos de protester contre le projet.

2° Argenteuil, qui est situé sur la Seine dans le voisinage même des collecteurs, qui désire avant tout de voir disparaître ce voisinage, et qui de toutes les communes consultées est une des plus éloignées de la forêt. Encore le Conseil municipal n'a-t-il donné son approbation au projet que sous de nombreuses restrictions.

3° La ville de Versailles, qui est à une très grande distance de la forêt de Saint-Germain. Son Conseil municipal n'a approuvé aussi que sous des restrictions.

4° La ville de Meulan qui est aussi très éloignée de la forêt. Son Conseil municapal ne donnait toutefois au projet qu'une approbation conditionnelle. Il demandait que les eaux d'égout ne pussent jamais être jetées en Seine, parce qu'il craignait que toutes les eaux ne pus-

Digitized by Google

sent être employées en irrigation avant Poissy, et qu'il redoutait que le débouché des collecteurs ne fût reporté entre Conflans et Poissy.

5° Enfin, la petite commune de Verneuil qui ne compte que 180 électeurs, qui se trouve à l'extrémité du canton de Poissy sur les confins du canton de Meulan, à côté d'Ecquevilly, et qui n'a pas plus d'intérêt à la question qu'Ecquevilly. Cette petite commune est la seule qui ait donné au projet une approbation sans restriction.

Il y a loin de là on le voit aux 20 communes qui, suivant la Note, auraient, en refusant de protester contre le projet, manifesté l'opinion implicite qu'elles l'approuvaient.

M. le directeur des travaux de Paris parle ensuite d'une délibération du Conseil municipal d'Achères, qui aurait adhéré au projet. Il n'y a aucune délibération de ce genre sur le registre du Conseil municipal d'Achères. Il est vrai qu'en 1878, des agents des ingénieurs de la ville de Paris, en promettant à quelques conseillers municipaux d'Achères de leur faire faire un chemin, étaient parvenus à leur faire signer, sur une feuille volante, une sorte d'adhésion que la Note publie dans ses annexes sous le titre de *vœu*. Ce papier portait sept signatures. La note l'imprime avee la date du 17 septembre 1879, ce qui est une erreur. La date est 17 septembre 1878. Or, ce que la Note ne dit pas, c'est que quelques mois après, le 11 mars 1879, le Conseil municipal d'Achères a protesté énergiquement contre le projet, par une délibération en règle, portée sur le registre, et où les conseillers municipaux déclarent qu'au mois de septembre 1878, ils avaient été trompés par les déclarations des agents des ingénieurs de Paris.

La Note ne parle pas de cette délibération du 11 mars 1879, prise à l'unanimité moins une voix.

Il est très regrettable que dans les annexes on ait imprimé avec la date du 17 septembre 1879, le prétendu vœu du conseil d'Achères. Car cette date fausse peut donner à penser que ce papier, sans valeur, a été signé postérieurement à la délibération du 11 mars 1879. Ce qui n'est pas.

Toujours dans le même passage de sa Note, M. le Directeur des travaux de Paris parle de signatures adhésives qui auraient été données

Digitized by Google

par des habitants de quelques communes. On sait dans le département de Seine-et-Oise que pendant deux ans, les agents des ingénieurs de Paris ont à de nombreuses reprises fait des tentatives pour récolter des signatures, jusqu'à aller accoster dans les champs les cultivateurs qui travaillaient, pour leur présenter leur feuille d'adhésions, en leur offrant plume et encre pour signer sur le lieu même.

La Note dit que plus de 600 habitants des communes de Houilles, Maisons, Argenteuil, Petit-Colombes, la Frette, Sartrouville, et Val-Notre-Dame ont donné leur adhésion au projet.

Nous avons compté une à une les signatures publiées dans les annexes comme émanant d'habitants de Seine-et-Oise, il n'y en a pas plus de 600, il y en a 452.

Pour Maisons, il n'y en a qu'1. Pour la Frette, 1. Pour Petit-Colombes, 1. Pour Sartrouville, 7. Ce n'était vraiment pas la peine de dire qu'il y avait eu des adhésions parmi les habitants de ces communes.

En réalité, il n'y a eu quelques adhésions qu'à Argenteuil, Bezons et Houilles, qui sont les trois communes de Seine-et-Oise les plus rapprochées du débouché des collecteurs. Ces adhésions ont été obtenues par la promesse qu'on a faite aux signataires d'assainir complètement la Seine.

Mais que valent ces 452 signatures, en présence des milliers de signatures qui se trouvent au bas des délibérations des Conseils municipaux de toutes les communes intéressées ?

Afin de rompre l'union des communes de Seine-et-Oise, qui protestent contre le projet, la Note insinue que si la ville de Paris peut obtenir 1,500 hectares de la forêt, pour y déverser ses eaux d'égout, l'eau de la Seine reprendra son ancienne pureté et pourra de nouveau être employée pour l'alimentation et pour les usages domestiques. Par cette déclaration, la Note espère rallier au projet toutes les communes riveraines de la Seine.

Ces assertions de la Note sont loin d'être exactes. Même si la ville de Paris obtenait la concession de 1,500 hectares de la forêt, les eaux de la Seine ne redeviendraient pas pures et potables. Pour établir ce point, nous ne pouvons mieux faire que d'invoquer l'opinion du

Digitized by Google

regretté M. Belgrand. M. Belgrand, dans son grand ouvrage, intitulé la *Seine* (page 486), déclare qu'avec les développements qu'a pris aujourd'hui l'industrie, l'eau de la Seine ne pourra jamais redevenir assez pure pour servir à l'alimentation.

M. Belgrand reconnaît avec une grande franchise qu'en temps de pluie, on ne pourra jamais empêcher le trop-plein des collecteurs de s'écouler dans la Seine. Ce qui se passe, lorsqu'il pleut, sous le pont de l'Alma à Paris, pour le collecteur de la rive gauche, est une preuve positive du fait avancé par M. Belgrand.

Donc, le déversement du trop-plein des collecteurs en temps de pluie sera toujours une cause de corruption pour l'eau de la Seine. En effet, l'été, le courant est à peu près nul au-dessus des barrages de la Morue et de Marly. Les eaux jetées en Seine par le trop-plein des collecteurs resteront donc dans le bief supérieur à ces deux barrages, et y apporteront toutes les impuretés qui se rencontrent dans les eaux d'égout.

De plus, il n'y a pas que la ville de Paris qui conduise les eaux de ses égouts au fleuve. Depuis Paris, beaucoup de communes, qui ont pris de grands développements et où il existe de nombreuses usines, envoient à la Seine toutes leurs eaux d'égout. Telles sont Meudon, Sèvres, Suresnes, Puteaux, Courbevoie, Neuilly, Levallois, Asnières, Clichy, Saint-Ouen, Argenteuil et Bezons. Toutes les eaux d'égout de ces communes, qui comptent une population considérable, viennent se jeter dans le bief supérieur aux deux barrages de la Morue et de Marly. En été, ces eaux d'égout suffiront pour rendre dans ce bief l'eau de la Seine impropre aux usages domestiques. Certes, le bief, par suite de l'exécution du projet, ne recevrait plus les eaux provenant, les jours où il ne pleuvrait pas, des égouts de Paris, mais le trop-plein des jours de pluie et les eaux d'égout des communes qui viennent d'être énumérées, suffiraient pour corrompre l'eau du fleuve et pour empêcher qu'elle puisse servir à l'alimentation,

Voilà ce qu'il faut que sachent bien les communes que la Note cherche à détacher de l'union qui s'est formée en Seine-et-Oise, pour résister au projet des ingénieurs de Paris.

Digitized by Google

L'eau serait moins sale qu'aujourd'hui; mais elle ne redeviendrait ni complètement pure, ni potable.

C'est l'avis de M. Belgrand, ainsi Versailles notamment ne recevrait pas de la machine de Marly de bonnes eaux pouvant être bues sans inconvénient. Heureusement, pour les habitants de Versailles, qu'il existe une distribution d'eau de source qui leur permet de se passer des eaux de la Seine pour l'alimentation. Si aujourd'hui, dans certains quartiers de la ville, cette eau se mêle dans une seule et même canalisation avec l'eau de la machine de Marly, l'administration municipale de cette ville pourra donner une satisfaction complète aux besoins des habitants, en établissant deux canalisations distinctes, l'une pour les eaux de source, destinées à la boisson, et l'autre pour les eaux de la Seine qui ne devront plus être employées que pour les lavages et nettoyages de propreté. C'est là la vraie solution pour Versailles, car, si on exécutait le projet des ingénieurs de Paris sur la forêt de Saint-Germain, les eaux élevées par la machine de Marly ne redeviendraient pas suffisamment pures, pour être bues par les Versaillais.

Les inconvénients que nous venons de signaler, existeraient aussi pour le bief inférieur aux barrages de la Morue et de Marly, bief qui est supérieur au barrage d'Andrésy. Car les eaux impures du premier bief tomberaient dans le second, qui reçoit en outre les eaux d'égout de Carrières-Saint-Denis, de Chatou, de Croissy, de Bougival, de Port-Marly, du Pecq, de Saint-Germain, de Sartrouville, de Maisons et de Conflans.

M. Belgrand avait donc raison d'écrire dans son ouvrage la *Seine* le passage suivant : « On peut donc affirmer dès aujourd'hui, que « jamais l'eau de Seine ne sera rendue potable entre Paris et Rouen » (page 486).

Et M. Belgrand dit qu'il en sera ainsi, même si l'administration municipale de Paris arrive à employer toutes les eaux d'égout de la capitale en irrigations.

Ainsi il ne faudrait pas que les habitants des communes riveraines de la Seine fussent amenées à penser, d'après les assertions de la

Digitized by Google

Note, que l'exécution du projet sur la forêt de Saint-Germain, assainirait complètement la Seine et rendrait à ses eaux leur pureté primitive.

— M. le directeur des travaux de Paris dit que le projet ne prendrait pas le tiers de la forêt de Saint-Germain, mais seulement un dixième.

C'est là une erreur manifeste. La forêt comprend 23 triages; le projet en prendrait 5 1/2. Ce seraient les triages de Conflans, de Garenne, du fort de Saint-Sébastien, de Fromainville, des Ventes frileuses et une partie de celui de la Muette.

D'ailleurs la contenance totale de la forêt est de 4,394 hectares. Le projet en prendrait 1,500 ou pour parler plus exactement 1,423. On voit donc que nous avons eu raison de dire que c'était un tiers de la forêt que les ingénieurs de Paris voulaient se faire concéder.

— Après avoir dit que les 1,500 hectares de la forêt, convoités par le projet, pourraient absorber toutes les eaux d'égout de Paris, la Note examine l'hypothèse où cependant on reconnaîtrait ultérieurement que ces 1,500 hectares seraient insuffisants.

Que devrait-on faire alors, suivant la Note?

On devrait revenir sur ses pas et reprendre les terrains situés entre Paris et la forêt, terrains qu'en 1876 on voulait comprendre dans le projet et qu'aujourd'hui on laisse en dehors. Puis on pourrait, suivant la Note, au-dessous de la forêt s'étendre dans la vallée de la Seine jusqu'à Meulan et Limay.

Il y a là une menace pour une région considérable.

Mais il faut laisser parler la Note.

Voici comment elle s'exprime (page 148).

« *On a vu, par l'exposé des projets des ingénieurs de la ville, qu'il est facile de trouver dans la vallée de la Seine, au-dessus de Conflans, plus de* 6,000 *hectares de terrain irrigables par les eaux d'égout. Ce serait une première étape de l'irrigation agricole. Les communes du confluent de l'Oise, Méry, Herblay et Saint-Ouen l'Aumône, sur la rive droite de la Seine, qui fourniraient* 4,500 *hectares de terre arrosables, pourraient constituer une seconde étape. Enfin, cette grande opération, progressivement développée*

Digitized by Google

pourrait s'étendre ultérieurement du territoire d'Achères dans la plaine de Chanteloup, puis dans le grand coude de Verneuil, sur le territoire de Porcheville jusqu'à Limay et Meulan. »

« *La ville de Paris pourra donc, à mesure que l'eau de ses égouts s'augmentera, sans être forcée de dépenser plusieurs centaines de millions pour les conduire à la mer, s'en débarrasser en les utilisant au profit de l'agriculture sur une surface de plus de* 16,000 *hectares.*

Ce passage de la Note laisse échapper la pensée intime des ingénieurs de Paris. Ils se rendent bien compte que 1,500 hectares ne leur suffiront pas, puisqu'en 1876, ils disaient qu'il leur en fallait au moins 6,000. Mais 6,000 seraient encore insuffisants, car c'est le chiffre que l'on demande pour Bruxelles, ville de 350,000 habitants.

Les ingénieurs se restreignent aujourd'hui à ne demander que 1,500 hectares, parce qu'ils veulent, à tout prix, venir prendre pied dans le département de Seine-et-Oise. Ils savent fort bien que lorsqu'ils y auront implanté leur système, on ne pourra plus les en faire sortir. Et alors le déversement des eaux d'égout de Paris, qu'ils auront commencé sur 1,500 hectares d'abord, fera la tache d'huile. Ils s'étendront au-dessus et au-dessous de Conflans. La Note dit qu'on reviendra dans la plaine de Nanterre, dans celle d'Argenteuil, Bezons, Houilles jusqu'à Chatou et au Vésinet; — première étape.

Puis on ira sur le plateau de Méry et d'Herblay — 2e étape.

Enfin, on prendra toute la vallée de la Seine depuis Conflans, jusqu'à Meulan et Limay, c'est-à-dire Mantes — 3e étape.

C'est la Note qui dit tout cela, et qui dévoile la pensée intime des ingénieurs.

Il faut savoir gré à la Note d'avoir laissé échapper cet aveu.

Après avoir lu le passage que nous venons de transcrire, les populations seront éclairées, et elles n'ajouteront plus foi aux déclarations des ingénieurs, quand ils affirmeront qu'ils se contenteront des 1,500 hectares de la forêt.

Dans un passage précédent la Note disait qu'il n'y avait que trois communes qui pourraient avoir à souffrir du projet de la forêt de

Digitized by Google

Saint-Germain : celles de Maisons-Laffitte, Conflans Sainte-Honorine et Achères.

On peut voir, au contraire, par l'extension qui serait bientôt donnée au déversement des eaux d'égout, que lorsque les ingénieurs auraient pris pied dans la forêt, toutes les communes de la vallée de la Seine jusqu'à Mantes seraient menacées.

On arriverait à prendre 16,000 hectares, dans cette vallée, à l'ouest de Paris.

Telle serait la surface d'évaporation du champ sur lequel on déverserait les eaux d'égout; après y avoir mêlé les vidanges des 236,324 fosses de Paris.

Et la Note dit qu'il n'y aurait pas là une cause d'insalubrité et d'incommodité pour une riche région du département de Seine-et-Oise et pour la ville de Paris elle-même!

Pour assainir les environs des grandes villes, on recommande les plantations de bois. En Italie on plante autour de Rome des eucalyptus pour assainir les Marais-Pontins. En France les ingénieurs de la ville de Paris demandent à défricher une de ces vieilles forêts, dont les bois sont une cause de salubrité pour tout le voisinage; à la place, ils proposent de créer une vaste prairie, dont les émanations présenteraient tous les dangers et les inconvénients de celles des marécages et cela sous le vent d'ouest de Paris.

Digitized by Google

OPINION DE M. BELGRAND

(*La Seine*, page 486.)

« Il est probable que l'administration municipale arrivera à ce grand résultat que toutes les eaux d'égout seront employées et clarifiées par l'agriculture. Le lit du fleuve ne présentera certainement plus le même spectacle affligeant qu'aujourd'hui ; la teinte sombre des eaux d'égout aura disparu. Mais LES EAUX DEVIENDRONT-ELLES POTABLES A L'AVAL DE PARIS? — NON, CERTAINEMENT.

« D'ABORD, EN TEMPS DE PLUIE, IL EST ABSOLUMENT IMPOSSIBLE D'EMPÊCHER LE TROP-PLEIN DES ÉGOUTS DE TOMBER EN SEINE. PENDANT UNE PARTIE DE L'ANNÉE, UNE FRACTION IMPORTANTE DE L'EAU DES COLLECTEURS SE MÊLERA DONC A L'EAU DU FLEUVE. MÊME EN TEMPS ORDINAIRE, LES MATIÈRES ORGANIQUES EN DISSOLUTION RENTRERONT EN PARTIE DANS LA SEINE PAR LES NAPPES D'EAU SOUTERRAINES.

« Il résulte des travaux de M. Frankland que les matières organiques en dissolution dans les eaux de rivière ne s'y brûlent pas par l'action de l'oxygène, comme on le croyait jusqu'ici : j'ai constaté moi-même que les matières en suspension y restent sur de très longs parcours. La couleur sombre de l'eau des égouts de Paris se remarque encore à l'entrée de Rouen.

« ON PEUT AFFIRMER, DÈS AUJOURD'HUI, QUE JAMAIS L'EAU DE LA SEINE NE SERA RENDUE POTABLE ENTRE PARIS ET ROUEN.

(*La Seine*, page 493.)

« Lorsque toutes nos rivières seront gâtées par l'industrie, comme le sont les rivières anglaises ou la Seine en aval de Paris, *on se de-*

Digitized by Google

mande quel sera le liquide réservé pour les usages domestiques. SANS DOUTE, L'EAU ÉPURÉE DE LA PLAINE DE GENNEVILLIERS.

« J'ESPÈRE QU'IL NE SE TROUVERA PAS UNE ADMINISTRATION ASSEZ ABSURDE POUR NOUS IMPOSER UNE TELLE LOI.

« Cependant il ne faut répondre de rien, et une disposition législative de cette sorte peut passer inaperçue, au milieu des tristes préoccupations de notre époque. »

Digitized by Google

CONCLUSIONS DU RAPPORT

DES EXPERTS NOMMÉS PAR LE CONSEIL DE PRÉFECTURE DE LA SEINE

Dans le procès entre la commune de Gennevilliers et la ville de Paris.

DEMANDES.

1° A quelle cause doivent être attribuées les inondations qui se produisent dans les caves de la commune de Gennevilliers; ils (les experts) s'expliqueront notamment sur l'altitude comparative de l'eau dans les puits de Gennevilliers et des localités circonvoisines; ils diront si la nappe d'eau souterraine s'élève au-dessus de son niveau naturel par l'effet du déversement des eaux d'égout dans la plaine de Gennevilliers.

RÉPONSES.

1° La nappe s'élève au-dessus de son niveau naturel dans la commune de Gennevilliers par l'effet du déversement des eaux d'égout.

Cette élévation, qui varie avec l'importance du déversement, atteint son maximum aux Grésillons, situés dans le périmètre irrigué.

Elle diminue à mesure qu'on s'éloigne de ce périmètre dans la direction de l'ouest, et devient sensiblement nulle à Asnières, Bois-de-Colombes et Colombes.

La nappe, par le seul fait du déversement, a été surélevée au minimum de quantités qui ont varié de 90 centimètres à 1 mètre 25 au village de Gennevilliers, et de 1 mètre à 2 mètres aux Grésillons.

Ces surélévations ont été à peu près nulles au 15 février 1878, après une interruption de déversement de quinze jours, qui a succédé à quatre mois d'irrigations faibles.

C'est à l'élévation de la nappe au-dessus de son niveau naturel qu'il convient d'attribuer les inondations

Digitized by Google

DEMANDES.	RÉPONSES.
	qui se sont produites dans les caves de Gennevilliers.
2° S'il s'est manifesté dans la qualité des eaux de puits une altération imputable à ce déversement.	2° Sous les réserves qui ont été faites, nous dirons : Non, pendant la période de nos observations il ne s'est pas manifesté dans la qualité des eaux de puits une altération imputable à ce déversement.
3° Si les eaux d'égout répandent une mauvaise odeur.	3° Oui, pendant la période d'observation les eaux d'égout ont répandu une mauvaise odeur, mais à peine appréciable.
4° Si elles répandent des émanations susceptibles d'occasionner des fièvres intermittentes.	4° Non, pendant la période d'observation les eaux d'égout n'ont pas répandu d'émanations susceptibles d'occasionner des fièvres intermittentes.
5° Et en général d'examiner si le déversement dans la plaine de Gennevilliers des eaux provenant des égouts de la ville de Paris a été pour les habitants de la commune une cause d'insalubrité et d'incommodité.	5° OUI, pendant la période d'observation LE DÉVERSEMENT DANS LA PLAINE DE GENNEVILLIERS DES EAUX PROVENANT DES ÉGOUTS DE LA VILLE DE PARIS A ÉTÉ POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE UNE CAUSE D'INSALUBRITÉ ET D'INCOMMODITÉ.

Nous venons de reproduire intégralement les conclusions de ce rapport, parce que dans deux publications importantes, celle des travaux de la Commission supérieure des eaux et celle qui est intitulée *Note du directeur des Travaux de Paris*, on n'en a reproduit que des fragments et qu'on a omis le paragraphe final relatif à l'insalubrité.

Digitized by Google

Digitized by Google

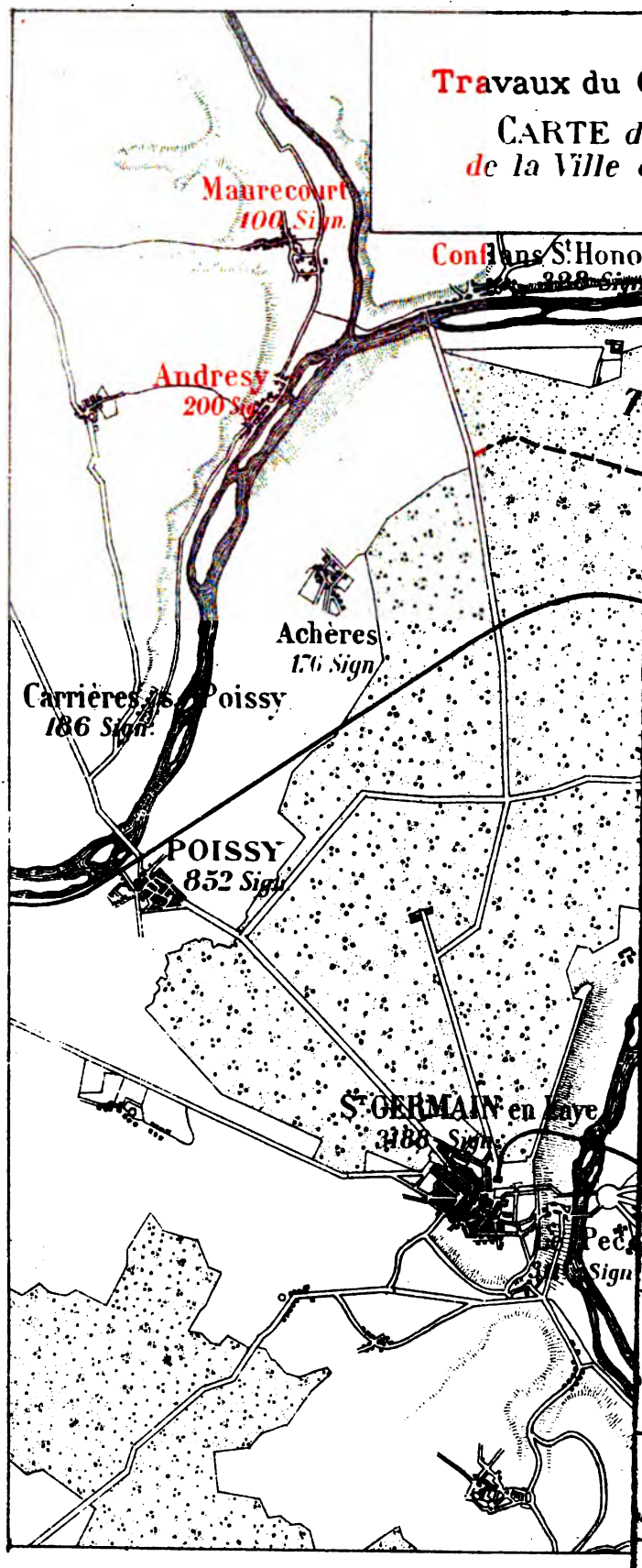

Travaux du C SIGNATURES

CARTE d

de la Ville OSÉES.

ROTESTATIONS

n Laye	3188
7	176
	200
t-Denis	208
Poissy	186
norine	328
Parisis	179
	86
	408
eine	787
	100
	133
ormeilles	68
	311
	852
	345
	440
	304
ignatures	8299

IMP. BARDIN A St GERMAIN-EN-LAYE.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS

DES COMMUNES INTÉRESSÉES

CONTRE LES

PROJETS DE DÉBOISEMENT ET D'IRRIGATION

DANS LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN

Pour l'absorption des eaux d'égout de la ville de Paris

ET

RELEVÉ DES PÉTITIONS

SIGNÉES DANS CHAQUE COMMUNE CONTRE CES PROJETS

NOTA. — Les originaux des pétitions, dûment légalisés, sont déposés à la Mairie de Saint-Germain, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Digitized by Google

Digitized by Google

VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1878

Le Conseil a pris à l'unanimité des Membres présents la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu l'exposé présenté par M. le Maire relativement aux projets d'assainissement de la Seine par l'épuration des eaux d'égout, projets dressés par MM. les Ingénieurs du département de la Seine et soumis à l'enquête en 1876.

Considérant que les raisons qui ont conduit en 1876 les populations du département de Seine-et-Oise à protester énergiquement devant la Commission d'enquête de Seine-et-Oise contre les projets de dérivation des eaux d'égout de la ville de Paris dans ce département, persistent au même degré, puisque ces projets, s'ils ont subi certaines modifications de détail sur lesquelles du reste rien de précis n'a été communiqué aux intéressés, sont maintenus dans leur point essentiel, qui consiste à faire absorber par les terrains bas de la forêt de Saint-Germain et par les terrains voisins, les eaux d'égout que des arrosages antérieurs n'auraient pas utilisés.

Considérant que venir déverser dans la forêt de Saint-Germain et dans ces terrains ces eaux d'égout, c'est porter un préjudice certain et considérable aux localités voisines, qui n'ont pris une extension si rapide que grâce à la bonne réputation que leur valent la pureté de leur air et les charmes des sites qui les environnent; qu'en outre de

Digitized by Google

la dépréciation qui frapperait les habitations de plaisance si nombreuses, et élevées à si grands frais, cette dépréciation s'étendrait encore aux immeubles appartenant aux personnes qui résident toute l'année dans ces localités et dont l'industrie principale consiste à louer leurs immeubles aux étrangers qui y viennent passer la belle saison et à pourvoir à leurs besoins matériels; que le résultat immédiat de la mise à exécution des projets de la ville de Paris serait non seulement de priver ces localités des conditions qui les ont rendues si prospères, mais encore d'anéantir en grande partie la valeur locative des immeubles qu'ils exploitent, et par conséquent leur valeur réelle.

Considérant que les campagnes elles-mêmes ne sauraient retirer de ces irrigations que de très petits avantages, puisque leur sol est naturellement fertile et qu'elles sont à même de s'approvisionner facilement de fumier et d'eau d'arrosage; que la culture ne paraît nullement péricliter dans la région; qu'en un mot les campagnes paraissent satisfaites de leur situation présente; que du reste les inconvénients de ces irrigations à l'eau d'égout seraient énormes pour elles, puisque leur premier résultat serait d'éloigner la population riche qui les fait vivre et de leur faire perdre l'espoir de vendre leurs terres pour les besoins de la villégiature, ce qui est le but que poursuivent actuellement les propriétaires ruraux de cette contrée.

Considérant qu'aux motifs précités qui montrent combien les intérêts financiers de notre contrée seraient compromis par la mise à exécution des projets de la ville de Paris, viennent s'ajouter toutes les raisons qui ont conduit les habitants et la municipalité de Gennevilliers à protester, par tous les moyens, contre les arrosages de leur plaine et à demander réparation par les voies judiciaires des dommages par eux supportés.

Considérant que l'*Incommodité* dont se plaignent ces habitants ne saurait être mise en doute, puisqu'il est démontré aujourd'hui que l'élévation du plan des eaux naturelles est bien le fait des irrigations, que de ce fait principal découlent une foule de conséquences fâcheuses, telles que : pollution des eaux naturelles, inondation des habitations,

Digitized by Google

des usines, des carrières; que ces irrigations donnent en outre un aspect repoussant aux terrains irrigués et produisent à certains moments un dégagement d'odeurs nauséabondes.

Considérant que l'*Insalubrité* est prouvée aussi bien par des faits qui ont été soigneusement observés, que par cette seule considération théorique, au milieu de beaucoup d'autres, qu'il n'est pas possible qu'un pays ainsi submergé par des eaux infectes ne soit pas nécessairement insalubre.

Considérant que ces deux conséquences forcées des irrigations pratiquées dans des terrains bas et très peuplés, *Incommodité*, *Insalubrité*, atteindraient à un degré au moins égal, puisque leur sol silico-argileux est bien moins perméable que le sol de graviers de la plaine de Gennevilliers, les terrains désignés pour subir ces irrigations.

Considérant que les moyens qui ont été mis en avant pour parer à ces inconvénients : dosage sévère des arrosages et drainage à deux mètres de profondeur des terrains irrigués sont, l'un d'une application pratique excessivement difficile, et l'autre radicalement impossible, puisque le sol qu'il faudrait drainer est situé très peu au-dessus du niveau de la Seine, et que ce sol, par excellence *submersible*, a dû être, en certains endroits, tels que la plaine de Gennevilliers et la plaine d'Achères, entouré d'une digue protectrice; que vouloir drainer ce sol c'est rêver l'impossible, puisque les drains placés, une grande partie de l'année, en contre-bas des eaux du fleuve, serviraient plutôt à amener les eaux dans ces terres qu'à les débarrasser de celles qu'on y déverserait en excès.

Considérant que les projets de la ville de Paris qui auraient pour résultat immédiat, ainsi que cela résulte des considérations précédentes, de ruiner toute une contrée et d'en faire un foyer d'infection, ne sauraient cependant assainir la Seine, seul objectif que poursuive la ville de Paris;

Que l'impossibilité d'assainir le fleuve par les moyens préconisés, est prouvé par les résultats obtenus à Gennevilliers, puisque le 12 décembre 1874, la grande Commission technique instituée par M. le

Digitized by Google

Ministre des travaux publics, *constate que les fonds nécessaires à l'opération étant dès ce moment engagés, l'assainissement rationnel du fleuve peut être considéré comme certain au moins pour la moitié des eaux des collecteurs* » (*document administratif de la Commission d'enquête de la Seine, vol. III, page* 114).

Assertion que l'expérience ultérieure, malgré de nouvelles dépenses, a démontrée être absolument contraire à la vérité, les seuls résultats tangibles obtenus jusqu'à ce jour étant la production de l'*incommodité* et de l'*insalubrité*.

Considérant que la surface d'irrigation dont dispose la ville de Paris, qui se trouve en présence d'un refus formel de la très grande majorité des détenteurs du sol de recevoir ces eaux, sera évidemment insuffisante pour absorber les 300,000 mètres cubes d'eau que débitent journellement ses collecteurs ;

Que même dans une situation meilleure, le but poursuivi ne serait pas atteint, puisque, ainsi que cela résulte d'observations sérieuses et de documents produits à la Commission d'enquête, au moins pendant la moitié de l'année, à cause des pluies continuelles, des neiges et des gelées, du temps des semailles et de récolte, la presque totalité des eaux d'égout ne pourrait être répandue sur le sol, sa surface fût-elle bien plus considérable.

Que par ces deux motifs, *insuffisance permanente de surface d'arrosage*, et *impossibilité de déverser en toute saison* la totalité des eaux d'égout sur un sol perméable, on ne saurait éviter que les eaux d'égout ne fassent en grande partie retour à la Seine.

Que du reste à ces considérations de fait, prouvant déjà l'impossibilité d'assainir la Seine par les moyens indiqués, viennent s'ajouter des considérations théoriques d'une grande importance, puisque le regretté M. Belgrand, l'homme le plus compétent en ces matières, dans son livre *la Seine*, publié en 1873, parlant des effets des irrigations, s'exprime ainsi page 485 : « *La teinte sombre des eaux d'égout aura « disparu. Mais les eaux deviendront-elles potables à l'aval de Paris? Non « certainement,* » et page suivante, parlant toujours des résultats de ces mêmes irrigations :

Digitized by Google

« *On peut donc affirmer (dit-il), dès aujourd'hui que jamais l'eau de la* « *Seine ne sera rendue potable entre Paris et Rouen.* »

Et plus loin encore, page 493 :

« *Lorsque toutes nos rivièves seront gâtées par l'industrie, comme le sont* « *les rivières anglaises ou la Seine en aval de Paris, on se demande quel sera* « *le liquide réservé pour les usages domestiques.*

« SANS DOUTE L'EAU ÉPURÉE DE LA PLAINE DE GENNEVILLIERS.

« *J'espère qu'il ne se trouvera pas une administration assez absurde pour* « *nous imposer une telle loi.* »

Considérant qu'il résulte de toutes ces considérations que le but poursuivi, *assainissement de la Seine,* ne saurait être atteint par des irrigations pratiquées sur un sol *limité, submersible, voisin de centres nombreux de population,* que le seul résultat certain de ce système serait de porter des préjudices de toute nature à la population qui habite cette région.

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Saint-Germain proteste, à nouveau, avec la plus grande énergie, contre la mise à exécution du projet de dérivation des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain. Il émet le vœu que la ville de Paris, si elle renonce à l'idée de faire épurer ses eaux d'égout par l'emploi des procédés chimiques, fasse droit aux légitimes réclamations des riverains, et s'impose, pour l'éloignement de ses eaux sales, une dépense analogue à celle qu'elle s'est imposée, avec raison, pour aller chercher au loin les eaux potables dont elle avait besoin.

Il émet donc le vœu que la ville de Paris porte dès maintenant ses eaux d'égout, par conduite fermée, dans la direction de la mer, qui doit être son objectif définitif, ne permettant l'ouverture de ce canal hermétiquement clos, qu'après lui avoir fait franchir la zône de villégiature qui entoure Paris, c'est-à-dire au delà de Poissy.

Fait en séance, le 23 octobre 1879.

Le Maire, DOCTEUR SALET.

Digitized by Google

VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Les soussignés, électeurs propriétaires ou habitants de Saint-Germain-en-Laye, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des Ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Raoul Thiéry.
Hipp. Lunel.
H. J. Reinach.
E. Pasteur.
J. Fontana.
A. Templier.
S. Debacker.
J. B. Bouchet.
Fremy.
Ve Oursel.
Gunzburg.
Mme Azevedo.
Mme J. Bodin.
Desgranges.
Boucher.
Champeaux.
Durand.
Mme de Molinet.
Mlle de Maleville.
A. Mulot.
Legarre.
Plicque.
Ed. Dupuis.
A. Labouje.
Louis Carrère.
Breuillard.
Beet Christian.
Auguste Kobis.
Hardy.
A. Bourdin.
P. Galbrunner.
Vte d'Espiés.
T. Livingstone.
James Thomson.
Ve Fauconnier.
Mme Aug. Moreau.
Charles Fauqueux.
Ve Fauqueux.
Ve Cressent.
Pierre Le Foyer.
Emile Vidal.
Aristide Le Piez.
Ve Gauger.
Ve Salle.
H. Journée.
Aury.
Louis Vincent.
Léon Lonneux.
Henri Keller.
Joseph Peureux.
Ducrocq.
Aubier.
Réverard.
Despois.
Modeste Martin.
Ve Bouilleret.
Ant. Caulo.
Dubois.
Edouard Fauconnier
Ve Anna Grondard.
Palade.
Lenfroy.
Eug. Lorgnié.
P. Prestrot.
Gabriel Simon.
A. Ravenelle.
Pierre Simon.
A. Mirande.
Lagorsse.
Bécue.
Giguet.
Ve Delage.
Nifle.
Jonet.
Duthoit.
Nardin.
Bloser.
Ley.
Ve Beauvais.
Ve Cussac.
Leclerc.
Ve Cordon.
Ve François.
Pierre David.
Guyot.
Roussel.
Ve Tournay.
Charraud.
Caillé.
Bazelaire.
Lemouzi.
Boitier.
Eug. Coiplet.
Gruyer.
Couchy.
Ve Hennequin.
François Chartier.
David Gruo.
Dame Foucher.
F. Bonjour.
L. Bonjour.
Seillier.
A. Planson.
Hénault.
Languedoc.
Joseph Masson.
Maupoil.
Courtois.
Arthur Gouet.
H. Barillet.
Gillet.
Auguste Thuret.
Victor L'hamy.
Guilvert.
Leguay.
Giraut.
Ve Foucœur.
Dame Leguay.
G. de Royou.
Adolphe de Royou.
Zélie de Royou.
Ve Achard.
Goddet.
Ernest Daudin.
Ve Amélie Daudin.
Ve Thomas.
Louis Terral.
Jules Duché.

Digitized by Google

Jacques Grosset.
Prosper Plessis.
V. Schmit.
Ludovic Sobaux.
Langevin.
Marie Magnin.
Maria Fage.
Alex. Chaulet.
P. Cordier.
Vᵉ Leflambe.
M. Rouillon.
H. Lecoiffier.
F. Payot.
J. Freytet.
Louis Ade.
J. Dumas.
C. Naudier.
S. Baron.
Pierre Clouard.
Frédéric Barbare
Auguste Ray.
Augustin Delassé.
Auguste Delassé.
Victoire Arcanat.
Jean Guigard.
Jules Diotel.
Alexis Deloz.
Alph. Brézillon.
Léon Chiché.
Léon Lecorne.
P. Sansrefus.
Nicolas Beck.
Jules Decoville.
Joseph Maillard.
André Pardos.
Jean Lévêque.
François Hurant.
Louis Marie.
Charles Bourgeois.
Léon Moultat.
Vᵉ Nancé.
N. Rodange.
Julie Leduc.
Augustine Adrien.
Vᵉ Mortagne.
Amb. Arcole.
Vᵉ Magrimaux.
Edouard Regnier.
Jules Chottard.
Vincent Michel.
Vᵉ Touroux.
V. Leroy.
Gustave Bizet.
Louis Lemaire.
Etienne Dornois.
François Lecointe.
Alph. Leroux.
Ch. Duval.
Vᵉ Lherminé.
Pierre Fillion.
Adelmio Collot.
François Martin.
Jean Dauge.
Henry Clerget.
Emile Simeson.
Alfred Vesque.
Louis Rément.
Pascal Souazé.
Joseph Salmon.
Eugène Pivet.
Vᵉ Bourrand.
Alexandre Berrod.
Pierre Donath.
Arthur Penot.
Alexandre Bègue.
Julien Boirotte.
Edouard Boivin.
Paul Vallette.
Vᵉ Bertin.
Louis Lagniet.
Désiré Gauthier.
Vᵉ Marcuse.
Vᵉ Nicolas.
Jules Ozanne.
Vᵉ Bouchez.
Jean Juery.
Vᵉ Brulé.
Pierre Meunier.
Léon Vavasseur.
Ant. Collignon.
A. Vaquez.
Thomas Hurst.
Jean Casenave.
Léon Désoyer.
F. Buchez.
Ch. Mougin.
E. Rolland.
Léonie Ogez.
Adèle Duvernay.
Vᵉ Lecointe,
François Enault.
Vᵉ Maheux.
Vᵉ Bouvet.
Léon Bouchu.
Henri Jouy.
Arthur Lejeune.
Vᵉ Reymond.
Victor Boucher.
Gabriel Agutte.
Raphaël Petit.
Louis Buxe.
Pierre Lecomte.
Charles Perrichet.
Julie Berger.
Vᵉ Maupoil.
Dame Bernard.
Théophile Leflloux.
Jean Guéret.
Fréd. Robine.
Gustave Jeulin.
Pascal Vᵉ Monvoisin
Vᵉ Donnot.
Vᵉ Baraud.
Monvoisin père.
Joseph Belcollin.
Louis Geslain.
Vᵉ Bérardier.
Desplanches.
Refeuille.
Théod. Lemarchand.
Léon Clerfeuille.
Léon Hautemulle.
Simon Laurent.
Charles Collin.
Cottin.
J.-M. Barrère.
Vᵉ Lépy.
Alfred Dedoity.
Robert Reine.
Beauvais.
Poulain.
Joseph Poulain.
Vᵉ Ferdinand.
Achille Tessier.
Léon Oger.
Gustave Fortin.
Emile Levard.
Edmond Jolly.
Vᵉ Hénault.
Alexandre Magnin.
Albert Tricot.
Aug. Aubert.
Alphonse Marvie.
Henry Auvray.
Charles Coëffard.
Edmond Reveiller.
Rollet.
Joseph Gervais,
François Bruant.
Nicolas Houde.
Désiré Delannoy,
Ernest Bornet.
Vᵉ Noël.
E. Andru.
Adolphe Hommet.
François Picot.
Pierre Combé.
Alphonse Desprez.
Eugène Rédaux.
Pierre Lehuidoux.
Vᵉ Malfilatre.
Hortense Jatheau.
Joseph Cros.
Jules Walserney.
Albert Nicaise.
Louis Rousseau.
J.-B. Fleury.
Eugène Fleury.
Noël Sonzay.
Alexis Redaux.
Henrin Bertin.
Louis Boniface.
Louis Hauquelin,
Ant. Guera.
Pascal Liger.
Pierre Deschâtre.
J.-B. Pujolle.
Mlle H. Fortin.
Auguste Bourgeois.
Vᵉ Bertrand.
Vᵉ Guignard.
Alph. Bertrand.
Armand Bibet.
Ant. Dubois.
Auguste Dambrun.
François Grandin.
Josne Lechevallier.
Jean Bassoutrot.
Pierre Lemaître.
Vᵉ Vitry.
Paul Woestendieck
Anne Henry.
Vᵉ Lebreton.
Rosalie Blain.
Valentine Chautin.
Casimir Reynet.
Gabriel Poiffait.
Léon Aubry.
Jean Le Boulch.
Léon Beaurain.
Jules Motté.
Victor Milot.
Arsène Canteloux.
Ernest Duvivier.
Louis Rollet.
Victor Fontaine.
Vᵉ Rohard.
Pierre Arnould.
Mathieu Fleury.
Hector Lenoir.
J. Doridot.
Emile Tiffagnon.
Vᵉ Haroud.
J.-B. Nonot.
Alph. Larible.
Alfred Bouillon.
Th. Rozan.
Ch. Bécue.

Digitized by Google

Henry Magneux.
Vᵉ Cleine.
Pierre Roguelin.
Eugène Peccatte.
Alph. Peccatte.
J. Lecorne.
Vᵉ Lafosse.
Auguste Blein.
Jules Feunette.
Thomas Leborgne.
J.-B. Aubin.
André Tua.
Vᵉ Robert.
Dlle Giraud.
Alexandre Piquet.
Vᵉ de Breuvery.
Baronne de Vieilles.
Giguet père.
Victor Filleul.
Adolphe Monvoisin.
Martine Bergance.
Victor Mongenot.
Eugène Tardy.
Charles Dubreuil.
François Wey.
Clarisse Brény.
Angélina Dulieu.
Emile Martin.
Jules Hannedouche.
Louis Régley.
Narcisse Descartes.
Vᵉ Lasserre.
Eugène Briançon.
Arthur Breugnot.
Félix Froc.
Adolphe Leduc.
Eugène Meunier.
Alex. Brodard.
Provost.
Vᵉ Bernard.
J. Gérard.
Charles Dubois.
François Séché.
Jules Bonel.
L. Poulet.
Robitaillié.
Théodore Chartier.
Louis V. Chicot.
Alexandre Hollon.
René André.
Louis Boivin.
Louis Gardet.
C. Larcher.
François Benoiton.
Charles Bailly.
Jean Milon.
H. Paris.

Dominique Billard.
Jean Carrère.
Adélaïde Vᵉ Duvaux.
Vᵉ Cauchois.
Amb. Guinet.
Julien Rollet.
Auguste Lemaire.
André Decaris.
Vᵉ Pons.
Pierre Pouillaude.
Alfred Legrand.
Vᵉ Lecerf.
A. Guédon.
Joseph Cahen.
Achille Dourlans.
Vᵉ Rémond.
Louis Lenoux.
François Rémond.
H. Cottiau.
Pierre Baloche.
Frédéric Aillery.
Vᵉ Aillery.
François Defrance.
Vᵉ Boyer.
Vᵉ Lebreton.
Louise Roucaute.
Alphonse Pény.
Alexandre Collin.
Louis Courtellemont
Franç. Querenard.
Chivet.
Ant. Gardet.
H. Bernard.
Et. Fleuret.
Jean Gaudrin.
Jean Fargier.
Joseph Munsch.
G. Vasseur.
Edouard Touroux.
Zach. Himmel.
Clara Dufay.
Henry Leroux.
Ernest Botté.
Désiré Bardin.
Eugène Bontemps.
Ernest Courcier.
Amédée Dangleterre
Alph. Moriceau.
Alfred Barbier.
Ernest Specht.
Edouard Rudin.
Adolphe Delattre.
Adolphe Heurteux.
Emile Schmitte.
François Partel.
L. Cramette.
Jean Mathiez.

Ant. Jollivet.
François Tain.
Victor Villemin.
Camille Corneille.
Aug. Franchomme.
Alfred Clausse.
Michel Russel.
Eugène Liot.
Claude Coquard.
Alph. Bonneville.
Auguste Matter.
Achille Liot.
Ach. Delêtre.
Isidore Renaud.
Eugène Roumilly.
Th. Dachez.
Pierre Daumas.
A. Girard.
Casimir Bosse.
Pierre Cerf.
Joseph Auvray.
J. Poullalié.
Prempain.
H. Dupuis.
Alph. Delizy.
Eugène Lemoux.
Joseph Brillu.
Elie Dubois.
Jules Camus.
Vᵉ Graffin.
Alfred Poirier.
Jacques Dutaillis.
Nantet.
Julien jeune.
Moissant.
Henry Johnson.
André Pommepuis.
Louis Rément.
Jean Laloue.
Louis Valentin.
Jean Toutain.
Etienne Cabirou.
Vᵉ Ferriot.
Mme Prini.
Théophile Peter.
V. Lainné.
Louis Thierry.
H. Souchera.
E. Chaudon.
Dr J. Seure.
Ed. Whettnall.
Ch. Rousset.
Ant. Parfait.
Paul Houdiard.
Louis Tissier.
Emile Renon.
Albert Pavard.

Eug. Trubert.
Henri Lepas.
Th. Rozan.
Jules Roullier.
Paul Guitel.
François Fournier.
Emile Jacob.
Jean Feytaud.
Marie Nouet.
Gustave Bagréaux.
Jean Merlin.
Alexandre Lucy.
A. Chaudé.
Albert Derollepot.
Joseph Simon.
Ant. Foury.
Louis Girard.
Marie Frognet.
Alexandre Pillard.
Georges Pritchard.
Aug. Bunel.
François Hervieu.
Ludovic Bourdon.
Clément Licolle.
Mario Danloux.
Jacques Adam.
Ferdinand Leroux.
Isidore Viratel.
Aline Baugin.
Octavie Varangot.
Elise Bailliot.
Louis Bernier.
Vᵉ Guaine.
L. Dubour.
Pierre Beaussier.
Vᵉ Bracquemond.
Vᵉ Thieulent.
Femme Girard.
Louis Léon.
Louis Selle.
Armand Braudin.
Adèle Martin.
Joséphine Asseline.
Louis Guesne.
Eug. Lucas.
Georges Muller.
Alexandre Michon.
Gœtz Geoffroi.
Vᵉ Couet.
Allain Le Moal.
René Leduc.
Jean Feytaud.
Ernest Chevallier.
Ath. Noël.
Amable Langlois.
Alexandre Lemaire
Jean Duperrier.

Digitized by Google

Z. Clairin.
C. Deconchy.
Alfred Tessier,
Augustin Risch.
Edouard Petit.
François Lagoutte.
Eloi Roger.
Jules Beauvois.
Mary Maupoil.
Victor Reine.
Jean Brinquant.
Grandjean.
Marie Tua.
Vᵉ Sobaux.
Alex. Peuchaud.
Jules Bernard.
Jean Diaumar.
Julie de Montreuil.
De Roquebeau.
H. Gabriel.
François Gaudion.
Vᵉ Rogier.
Marie Aubrun.
Jean Raine.
Victor Guédon.
Jules Juclier.
J. Toly.
Ch. Pichard.
Pascal Testut.
Joseph Toly.
François Lacroix.
Hippolyte Brulé.
Alph. Laglenne.
Ravant.
Jean Becker.
Jean Molin.
E. Asseline.
Anatole Petitbon.
C. de Choisy.
B. Nicolardot.
Jean Lainé.
Ant. Simonin.
Vᵉ Robert.
Vᵉ Gerbe.
Vᵉ Dumé.
Vᵉ Lousteneau.
Eug. Massonneau.
De la Moussaye.
Delamain.
François Hemmet.
Louis Pottier.
Pierre Mauger.
Henry Courtiel.
Louis Bourrel.
François Mieville.
Mairot.
Henri Perchet.

J. Cornet.
Vᵉ Guesnard.
A. Faucon.
Jean Billière.
Jules Michel.
Fred. Guignon.
Jean Thil.
Vᵉ Dubourg.
Alph. Cormier.
Marie Ferrey.
Adèle Larminat.
Louis Lesimple.
Isidore Godefroy.
Henriette Levé.
Urbain Larminat.
Marie Gourdier.
Virginie Basset.
Charles Bion.
Léonor Gittard.
Vᵉ Gagné.
Vᵉ Pichon.
Adrien Jacques.
Aug. Charolet.
Fred. Walch.
Aug. Vincent.
Jean Valfringer.
Ludovic Fleury.
Edmond Morin.
Alex. Quenerat.
Michel Boutière
Clémentine Tastet.
Alex. Grandin.
Jean Sainte-Beuve.
Louis From.
P. Templier.
J. Templier.
Ant. Baudron.
Vᵉ Guillemet.
Mˡˡᵉ C. Helt.
Amb. Lapreté.
Jean Jehanne.
E. Lhuillier.
Kœbelin Gaspard.
Louis Maricourt.
M. Davy.
A. Magaud.
A. Chartier.
Paul Terre.
Vᵉ Vaganey.
Baud'huy.
Th. Chartier.
Guidez.
Félix Billon.
Eug. Billon.
Blain.
Abribat.
Auguste Copin.

Ed. Tirard.
François Giraud.
Henry.
Eug. Lebreton.
Eug. Beïrmann.
H. Laplanche.
Léon Meyer.
H. Laporte.
Louis Beaux.
Henri Jouy.
Albert Fischer.
Bernard Gotteland.
Henri Nicolas.
Louis Bosquet.
Gabriel Lemée.
Fleury Leclercq.
Charles Briez.
Fr. Quevenard.
F. Bouteille.
A. Martin.
Henri Clavaud.
Aug. Beauchet.
Aug. Laurent.
Eug. Carré.
Louis Roussel.
Louis Brunissen.
M. Beaumont.
Fréd. Dupont.
Félix Foreau.
Eug. Blusant.
François Courtel.
Honoré Boudé.
Joseph Avet.
Auguste Blanc.
Aug. Fontaine.
Edmond Agnet.
François Léonard.
G. Belliard.
Adolphe Danicourt.
Joseph Luce.
Arth. Trèves.
Fréd. Karache.
Félix Blanchet.
Félix Laurent.
Adrien Frichot.
Eug. Guilvert.
Maria Gauthier.
Joseph Gasseau.
Eug. Blaizeaux.
Victor Jubault.
Joseph Coquelin.
Jean Lemaitre.
Jacques Marcq.
Eug. Coquelin.
Aug. Leblond.
Louis Lafeste.
Ant. Béquet.

Charles Béquet.
M. Chartier.
S. Caby.
B. Gourdin.
Louis Bénard.
Louis Chartier.
Paul Dubray.
Jean Bernard.
Pierre Camard.
Eug. Sabel.
Amb. Marie.
Alfred Lebon.
A. Thys.
A. Blancheteau.
Eug. Michel.
Martin Burckard.
F. Morillon.
Alph. Pucelle.
L. Abran.
Charles Gallé.
Edouard Filet.
César Lecocq.
B. Cazet.
B. Dagand.
Emile Quétand.
Louis Périchet.
E. Carrière.
Lucien Breton.
Eug. Lépicier.
Célestin Regazi.
Antoine Jeulin.
Alexis Blaizeaux.
Louis Biot.
Honoré Hornet.
Denis Gouet.
J. Blaizeaux.
Cyrille Gilbert.
Lafosse.
Morin.
Louise Roulleau.
Louis Bonnenfant.
Eugène Gilbert.
Gustave Sargeuil.
Joseph Sargeuil.
Martin Guingand.
Marie Conflant.
Alex. Saintier.
L. Merle.
Sargeuil père.
Ad. Tellier.
E. Bernardel.
C. Malbrun.
F. Jardin.
Charles Marchais.
E. Beau.
Vᵉ Beau.
P. Hambis.

Digitized by Google

Louis Simonnet.
Pierre Delacre.
L. Vallée.
Louis Georget.
Vᵉ Delacour.
Louis David.
Emile Alline.
Gustave Dumont.
Joseph Petit.
Emile David.
Auguste Tainturier.
Eugène Prieur.
Louis Fontaine.
Gustave Fontaine.
V. Aufrère.
Bernard Hénault.
Aug. Théron.
Alphonse Rayer.
Clément Villain.
Léon Gauthier.
Etienne Huet.
A. Fontaine.
Hippolyte Ferrari.
Charles Miest.
Hubert Joly.
François Flavin.
Albert Besnard.
Edouard Besnard.
Charles Besnard.
Clément Gérard.
Jean Desjardins.
Théodore Legendre.
Noël Baron.
G. Rousselet.
Louis Bodin.
Louis Teissier.
H. Clavau.
Pierre Levacan.
Henri Guidez.
Jean Gelin.
Charles Aleaume.
Charles Cousin.
Lequet.
Camille Mathiron.
J. Duval.
François Bossu.
G. Legendre.
Vᵉ Marchand.
Vᵉ Erambert.
Aimé Saintier.
Vᵉ Cousin.
Gustavé Parrot.
Charles Michelet.
Eugène Varnier.
R. Grélaut.
Ant. Bargat.
Th. Grandgeorge.

Julien Lepâtre.
Mordant.
Louis Lenoir.
Henri Bellanger.
Ath. Pitou.
L. Deschâtre.
Alphonse Provost.
Rosine Caillebautz.
Adolphe Delamarre.
Gustave Jeulin.
Henry Jubert.
Vᵉ Millerot.
Michel Gault.
Georges Lenoir.
Alfred Jacomin.
Ferdinand Jacomin.
Alphonse Quéhan.
Vᵉ Auberger.
Emile Jeanrot.
Jules Rose.
Dubois.
Vᵉ Bernaville.
Th. Lancelin.
Parfait Moret.
Jean Laisné.
M. Gaillard.
J. Gandiol.
Clément Bocquet.
L. Tant.
Kiffert.
A. Keyzlar.
Jules André.
R. Culet.
Victor François.
M. Aufray.
Guillain.
E. Bédier.
Léonie Bizor.
Th. Merland.
Michel Liotté.
F. Lepicier.
Vᵉ Lepicier.
Nelin.
Dumoutier.
François Martin.
B. Tharon.
Vᵉ Devillers.
A. Sabel.
Marvie.
Louis Lenfant.
Vᵉ Van Berkelaer.
A. Godet.
Et. Dussol.
P. Coulvier.
Ed. Guerbois.
Auguste Meunier.
Vᵉ Beaumont.

Joseph Jacquin.
Charles Joubert.
Jules Joubert.
E. Jobard.
Achille Coret.
Paul Moutier.
Eugène Coffineau.
Victor Radiot.
Gustave Horaist.
J.-B. Vincent.
J. Bunel.
Emile Duc.
François Tircot.
J.-B. Hamon.
Charles Vannesson.
Joseph Hallier.
Louis Dubreuil.
Henri Lefaux.
Edouard Evrard.
Joseph Fauge.
Emile Etienne.
Emile Gérard.
Paul Guégan.
Eugène Gaudin.
Jules Cléret.
Charles Oudin.
Nicolas Schmidt.
E. Darvault.
Alfred Bassery.
Louis Koller.
Eugène Houber.
Pierre Gault.
Charles David.
Guillaume Person.
Aloïse Hett.
Jean Sirandré.
Léon Walter.
Michel Vengeon.
Paul Rabillon.
Eugène Bilco.
Vᵉ Bilco.
Marie Bertin.
Vᵉ Rutault.
E. Parisez.
Nicolas Ziegler.
Casimir Fargier.
Lecocq.
Joséphine Philippe.
Joseph Blanchon.
Mégis.
Ant. Auger.
Etienne Trouille.
Amb. Trouille.
Anferte.
Adrien Thierry.
Jules Chausson.
E. Corbie.

Véron.
E. Bradel.
Verneuil.
Alph. Pavy.
Prosper Boisset.
Eugène Blondeau.
N. Vol.
Jean Paquet.
Lair.
Gabriel Grin.
Joseph Brindeau.
E. Duchêne.
A. Delettre.
Vᵉ Delaine.
F. Delacroix.
Henri Dessalles.
Thiébault.
Henri Dupré.
F. Dumont.
Ducastel.
Henri Proteau.
Alex. Peleptchoux.
G. Herb.
Joseph Loiseau.
R. Dumas.
Lefevre.
M. Hatton.
Félix Eclairé.
Joseph Luez.
J. Martouret.
Barbot.
F. Contamine.
Louis Picard.
Jules Roullier.
Jean Jubert.
Charles Alain.
Louis Tirveillot.
Alexandrine Breton
H. Charbonneaux.
Gaspard.
Louis Desenlis.
D. Person.
Jean Wenck.
Martin Miquel.
N. Raveneau.
A. Bordereau.
Joseph Fischer.
Aug. Guimont.
Fréd. Lambert.
Charles Favréaux.
Aug. Laigneau.
Charles Alain.
Aug. Dupuis.
Aug. Ebroussard.
Jacques Neuhard.
F. Prevot.
F. Bonvin.

Digitized by Google

Jean Meignan.
Jean Légendarme.
Victor Poullalié.
Pierre Médéric.
Henri Cogniart.
Louis Delbèque.
Joseph Saintecroix.
Romain Hopp.
F. Finck.
Maximilien Dégand.
Jean Paget.
Charles Japiot.
N. Cogniat.
Jean Rochard.
Ant. Tiffagnon.
Louis Brobecker.
Joseph Casagrande.
Charles Sacleux.
Ve Ruffier.
Jean Jaunot.
Victor Fournier.
Louis Vitry.
Alexandre Roulié.
Victor Decaux.
Léon Decaux.
Ernest Decaux.
Théod. Hébert.
Eug. Louveau.
Ferd. Grosset.
Henri Bechet.
Célestin Hirth.
Jules Duval.
Edouard Hue.
Eugène Lecoq.
Aug. Job.
Pierre Job.
Ve Louis Vassal.
Ve Darois.
Ve Audry.
Ve Nové.
Charles Boutignon.
Louis Krucker.
Jules Duhamel.
Ve Grain.
Adolphe Ducroquet.
Henri Gauthier.
Eug. Marchand.
Julie Cotty.
Louise Micard.
Louis Baron.
Jean Mégras.
E. Salomon.
C. Aumaistre.
Karm.
Alexandre.
Claude Prégermain.
Emile Poullalié.

Ve Rouault.
Ve Armery.
Ve Vassal.
Jean Barthélemy.
Florent Delaitre.
Ch. Rousselet.
André Noblet.
Sophie Schadyn.
Jules Basset.
Léon Chéron.
Ve Rubé.
Ger. Beauvallet.
H. Beauvais.
Léon Lérable.
Jean Defrance.
Pierre Martin.
Adèle Sorant.
Henri Auvray.
Eug. Le Gal.
Amédée Noël.
Lucien Bonvoisin.
Georges Gricour.
Delacroix.
Ve Dutaillis.
Ant. Wolf.
Ed. Baudin.
Ant. Havart.
Eug. Boniface.
Louis Laurent.
Arth. Petitdidier.
O. Rousseau.
Prieur.
Eug. Bunout.
François Simon.
Charles Godefroy.
Victor Godefroy.
François Courthieu.
A. Pouvet.
Barbotte père.
Fréd. Delaisse.
Aug. Vattier.
Jean Mayer.
Augery.
Ed. Louveau.
P. Julliard.
Robert Keyzlar.
H. Adam.
Aug. Bournot.
N. Papillon.
Auvray.
Alph. Vidal.
Alex. Lefuel.
Jean Lefuel.
Fréd. Frichon.
Dame Garnaud.
Charles Legrand.
Saulnier.

N. Négelé.
Aug. Codron.
A. Noël.
Ve Bedeau.
Jacques Guy.
Jean Marie.
Ve Damesne.
Paul Seigle.
François Dubus.
Jerd. Desdoitils.
Le Danois.
B. Dutorte.
Alf. Petit.
Pierre Michaud.
Jules Carrelet.
Ad. Botstel.
Ve Aussutte.
Louis Bouichoux.
C. Delahaye.
Ant. Peltier.
C. Bellavoine.
Latreite.
Georges Monnier.
L. Rouyer.
Joseph Dubois.
Paul Chennevière.
Pierre Faure.
Jean Fonteix.
Jean Guérin.
Edouard Ravenelle.
Paul Clert.
Marcelin Pagès.
Joseph Glaneur.
Jean Prevot.
Joseph Rizzi.
Eug. Hervieux.
Louis Morain.
Hilaire Duteil.
Constant Chaumet.
Georges Wald.
Félix Cousin.
Léon Caron.
H. Vautrin.
L. Baleix.
Octave Bruant.
Léon Lalanne.
Jean Assier.
Louis Lepont.
Ve Gonthier.
N. Martin.
Henri Béchet.
Eug. Tamisier.
J. Saget.
Pierre Lebreton.
A. Laporte.
Louis Lanjuin.
Desiré Valin.

Paul Marchand.
Louis Caplin.
Jean Poifol.
V Javon.
E. Moreau.
Ve Mullet.
F. Basset.
Paul Traversier.
Th. Dreux.
Julie Francis.
Louis Alvernhe.
Th. Auvray,
Marcel Poignant.
G. Bourlan.
Jean Guillemard.
Ve Pinsard.
Henri Paris.
Adrien Pinsard.
Joseph Durieux
Ve Chambon.
Claude Jacquelin.
N. Evrard.
B. Mahut.
Eug. Demongodin.
H. Ueter.
Alf. Tiercelin.
F. Fassbender.
C. Subercaze.
L. Crenier.
Hipp. Picard.
Aug. Sabattier.
J.-B. Roiff.
Pierre Surtainville
A. Bienaimé.
Eug. Bailly.
Louis Chevalier.
Jules Bertin.
Fr. Verneuil.
Jean Gremelle.
Jean Queyrou.
E. Rongier.
Jules Denis.
Xaxier Robaglia.
Jules Papillon.
J.-B. Hérodier.
Georges Hérodier.
Jules Barat.
Louis Ben-Tayoux.
C. Jacquelin.
Pierre Angelvy.
Eug. Wauthrin.
Ve Choquier.
Albert Jaquemot.
Alph. Dacheux.
Louis Maury.
Alfred Salle.
Charles Bazin.

Digitized by Google

Amb. Coquelin.
Georges Ducreux.
Louis Diehly.
Médéric Lhuillier.
Madel. Bailly.
Joseph Dubois.
François Perpoil.
Stanislas Moutier.
Vᵉ Cazal.
E. Dévallons.
J. Goisbault.
F. de Beauregard.
Louis Tenré.
Vᵉ Tarault.
Pierre Champagne.
Théoph. Cornet.
G. Fontaine.
Vᵉ Ducreux.
Augustine Debra.
Jean Goiazanzoul.
Femme Prost.
Pierre Bisson.
Pierre Schottlin.
Denis Davejean.
Albert Zucconi.
Vᵉ Canaple.
Henri Patapy.
Florent Schorr.
Pierre Deschamps.
Leroy Descarreaux.
Ant. Trouille.
Elise Bouchard.
Jean Garnier.
Elisa Boitard.
C. Durand.
Eug. Thomin.
Marcel Roger.
Gourguechon.
E. Daumont.
D. Granchette.
A. Crochard.
Aug. Chevallier.
Louis Pigail.
Emile Jeannin.
J. Poirot.
M. Poirot.
J.-B. Tranchefeux.
F. Pitou.
N. Beaune.
F. Dubonnet.
Edouard Dubonnet.
Paul Dubois.
F. Cadiat.
Louis Petit.
Vᵉ Anquetin.
Louis Chauvel.
F. Lebegue.
Charles Couturier.
Etienne Thévanne.
Eug. Maitre.
Pierre Coulon.
Léon Carle.
Alph. Chartier.
Jules Rèves.
Georges Garmont.
Ulric Ott.
F.-A. Fauvel.
Louis Manciet.
Cécile Damonelle.
F. Damonelle.
Marianne Fichot.
Jeanne Bajon.
A. Adam.
L. de Péruladès.
L. Havet.
E. Chauvierre.
F. Gauthier.
Alph. Thys.
Léon Renard.
Delaisse.
Docteur Salet.
Alex. Chevrillon.
Victor Bonneraut.
Louis Hurtel.
Alph. Belleau.
E. Lenoble.
Prosper Scelles.
Louis Baron.
Omer Vannier.
Théoph. Ollivon.
E. Sainbault.
Vᵉ Jardin.
Jean Mandoul.
De Piis.
E. Coytier.
C. Fenouillet.
Cᵗˢᵉ de Noirjean.
F. Rollet.
Vᵉ Garnier.
Louis Hébert.
Louis Leturgie.
Vᵉ Bréfort.
Jean Poullot.
Victor Le Dantec.
L. Calais.
A. Oudin.
Kohn Bernard.
Pierre Giraud.
Alfred Carpentier.
Alex. Berrod.
Jacques Renne.
Blaise Fischer.
P. Vaugeois.
Amédée Luroy.
Edmond Ricordeau.
Charles Drocourt.
Joseph Delimont.
Guichard.
B. Dardel.
Baronne Rey.
A. Mahiet.
D. Laroque.
Vᵉ Caron.
Sidonie Armerie.
Vᵉ Kuhn.
Charles Ozanne.
Henri Juclier.
Berthe Juclier.
N. Havard.
Ant. Robert.
Alph. Thibault.
A. Veber.
Victor Cordeil.
Aug. Lardillier.
Alph. Ade.
Célestin Walgresh.
Alfred Davoust.
Alexis de Loz.
Louis Raine.
Ant. Prob.
V. Bourrot.
Ernest Valleyre.
Ch. Jouannet.
Jean Chambion.
Victor Giraux.
C. Giraux.
A. Coret.
Haudeville.
Hipp. François.
Dame Royer.
G. Gass.
Charles Vindard.
Jean Bassoutrot.
D. Auvray.
O. Despoisse.
Elisa Auvray.
Séraphin Bryon.
J.-B. Dandely.
Adolphe Jonneaux.
Jean Guynot.
Léon Clère.
B. Cazaux.
F. Magnius.
Jacques Blanchard.
A. Cornet.
Ch. D. Rousset.
Vᵉ de Gorsse.
Ch. Muller.
Pierre Bluet.
Charles Beaudoin.
Carel.
Fouquet.
G. Barbotte.
A. Leblond.
Charles Jonnart.
G. Smilt.
Marquise de Dauvet.
Louis Mˡˢ de Dauvet.
Tombette.
Duc Ath. d'Otrante.
Joseph Dolibeau.
A. Lacroix.
J.-B. Raincourt.
Edmond Tavenet.
Paul Gagny.
Dardespinne.
L. Strolz.
L. Rebours.
L. Bérenger.
Ch. Favrel.
F. Briois.
Mᵐᵉ de la Visitation, Supʳᵉ des Loges.
Vᵉ Brière.
Modeste Martin.
Coudercy.
Marais.
Guidé.
E. Auvray.
Héry.
Femme Tristan.
Lenoir.
Vitry fils.
P. Moulin.
Charles Boucher.
L. Gergonne.
Gauthier, fils aîné.
F. Caron.
Lefèvre.
Charles Aucuy.
Eug. Monnier.
Henry.
P. Petit.
E. Bellanger.
E. Robin.
Pierre Périn.
F. Aillard.
Victor Dumas.
Henri Mahut.
Petit.
Paul Dumortier.
Auguste Massing.
Duperrier.
Jeulin.
Dauvergne.
Petit.
Jules Collignon.
Eug. Lejolly.

Digitized by Google

Désiré Beauvallet.
L. Courtiau.
L. Roullier.
Rouillon Charles.
P. Cochois.
Jean Fillon.
Aug. Hamard.
B. Berthereau.
Eug. Budin.
Louis Gault.
App. Didion.
Alex. Gougis.
Laurent Bouvet.
Victor Blaizeaux.
Xavier Flamant.
Adolphe David.
E. Guétault.
Le Dantec.
Sidoine Paris.
Charles Combé.
J. Dejonge.
F. Hœlz.
Aug. Larue.
Ve Ternon.
Jules Lejeune.
Anat. Girault.
Al. Berlié.
Victor Blumstein.
Ed. Béquet.
F. Gauthereau.
Albert Fournier.
A. Poisot.
Vêne.
Roussel.
Mennecier.
Boissière.
Auguste Dumé.
J. Carel.
Eug. Roure.
C. Mouillefarine.
Eug. Dedin.
Pierre Hottission.
Marie Duplessis.
Chartier Lahure.
Ve Robiquet.
Adèle Fayit.
Femme Abadon.
Jean Baillard.
Emile Girod.
C. Blachet.
Aug. Verdier.
Jules Cerclier.
Jacques Blanchard.
Ve Bignon.
Ve Dupuy
Ant. Royal.
D. Guillain.

Pierre Garreau.
Charles Bidault.
Ernest Daguin.
Eug. Seure.
F. Périer.
L. Duvoisin.
Alex. Vilon.
Laurent Gaches.
Charles Schemitte.
Jules Gaches.
Anne Roziès.
A. Bourgeois.
Georges Lenoir.
G. Vigneron.
Louis Larible.
Jacques Dotterer.
Jules Vigner.
S. Béguin.
Léopold Legrain.
Simon Raphaël.
Jean Contal.
Alfred Allain.
Eug. Ducroquet.
F. Leroy.
Fréd. Marsault.
Ernest Thuret.
Etienne Tilliez.
Michel Ozanne.
L. Radoux.
Charles Sautter.
Mme Guégan.
J.-F. Guégan.
P. Lepersonnier.
Léon Fauchon.
Charles Langlois.
Ve Langlois.
Jean Rihouet.
F. Lebreton.
Louis Brière.
Ve Brière.
S. Ralli.
Rodolphe Lefort.
Vsse de Mentque.
L. Durousseau.
Cliquot de Mentque.
F. Firer.
Henri Thonier.
Antoine Léraudat.
Pierre Léraudat.
Henri Léraudat.
Fréd. Launay.
D. Villette.
Aug. Vaudron.
Pierre Desœuvre.
P. Paris.
Félix Lapchin.
E. Larget.

Laure Desportes.
Fontaine.
Lenoir.
Aug. Sauvage.
Jean Vialette.
Emile Renard.
Pierre Méra.
Ve Plumey.
Benazet.
Félix Hutin.
Louis Roi.
Le Roux.
Pierre Rousset.
Jules Legorju.
J.-B. Templier.
F. Leroux.
E. Le Blois.
A. Schmolle.
J.-F. Berrurier.
Femme Robin.
F. Stikelmann.
H. Allain.
E. Chéron.
Langlois.
Tricoche.
Brély.
Jean Lepeytre.
Jules Sistrier.
Charles Séné.
Jean Faure.
Louis Buté.
F. Lamy.
Louis Brémont.
Plantin.
Chavet.
Jules Bénard.
Léon Bernard.
C. Demorgon.
Louis Mulard.
Hilaire Barbier.
Louis Evrard.
Bauette.
Jean Blard.
Narcisse Richard.
F. Glo.
Ve Beaume.
Dame Valentin.
Ve Delorme.
F. Gautrot.
Hubert.
Schein.
Pierre Pascal.
Emile Barrat.
Eug. Valentin.
Ovide Courtois.
Jules Petitpas.
Edouard Mérard.

Louis Hézard.
E. Gault.
Emma Perrch.
A. Le Beau.
B. Gui.
P. Du Brena.
Nobis.
H. Desforges.
C. Muller.
A. Thibaut.
Ve Bonhoure.
Ve Dupoty.
Mlle Bittroff.
Louis Boulin.
B. Dorsène.
J. Karm.
Joseph Claude.
Louis Allard.
F. Constantin.
Aug. Guyenet.
Louis Gay.
Ve Béché.
Jean Lereverend.
Charles Leguay.
F. Lallier.
F. Berthier.
Pierre Fortin.
Adrien Fontaine.
Désiré David.
J. Descombes.
Fréd. Becue.
F. Flont.
E. Dubail.
Louis Letavernier.
F. Audin.
Eug. Savary.
Ve Dupont.
T. de Barneval.
Napoléon Peyrat.
Paul Gaspard.
Henri Pillot.
Anat. Pillot.
F. Fouré.
Jean Sigaux.
Ch. Schneider.
Georges Marchant.
Marie Lecoiffier.
J.-B. Kastner.
R. de Nézot.
Ve Masson.
Ve Hendlé.
Joseph Lemasle.
Aloise Genshirt.
Aug. Deslandes.
Joséphine Luron.
René Leblanc.
A. Piroux.

Digitized by Google

J. Dulon.
Rousseau.
Ve Lecomte.
Mlle Lescure.
Ve Mallet.
Pierre Roux.
Paul Malmain.
Constant Guillet.
Ve Duval.
Aug. Langlois.
Joseph Sudan.
F. Gabriel.
Eug. Renault.
M. Nadau.
C. Obry.
Ve Mahaut.
Ve Sabine.
C. Lemaitre.
J. Lapierre.
B. Rouxel.
Ve Hulot.
Ve Quidet.
L. Bœtsch.
Docteur Gauthey.
Louis Chauvin.
Vachy.
Ve Vachy.
F. Bellordit.
Cte de Richemont.
Armand Rousca.
Ve Dupuy.
Louis Rodet.
J. Mirtre.
F. Carrelet.
Lenoir.
H. Coqueret.
Ve Court.
L. de Croisilles.
Ve Blanfumay.
Ve Robert.
Ve Vivien.
F. Hardy.
Jacques Lereverend.
Léon Lefebvre.
Delattre.
Godchaux.
Aug. Courtin.
E. Têtard.
Armand Deroy.
Michel Couvelaire.
Th. Prêtre.
Joseph Pisson.
Aug. Chardon.
Jules Raffy.
G. Marchand.
J. Hamot.
A. Dubuisson.
Jules Carruelle.
P. Louvan.
Joseph Dubreuil.
V. Ambrois.
F. Perelli.
H. Bernard.
Léon Arnould.
F. Catry.
Charles Zani.
L. Degrège.
L. Champagne.
B. Pronier.
V. Marie.
F. Leballeux.
Alex. Ancquetin.
Jean Chenu.
Alexis Cheneval.
E. Van Tyghem.
A. Renard.
Ch. Vincent.
Jean Lauterbach.
Elie Bulté.
L. Millet.
A. Gérard.
C. Sou.
F. Adam.
M. Rolion.
V. Amyot.
F. Dervillez.
Ve Fouquet.
E. Bouvry.
Désiré Delisle.
Ve Ruelle.
N. Marens.
Ve Leclerc.
J. Chambeaud.
Ve Poinsignon.
L. Daveine.
Ch. Wolff.
A. Monvoisin.
S. Louis.
Jacob Racine.
Brunet.
Cahen.
G. Jacqueline.
A. Perrot.
L. Mansion.
Ch. Dothambourc.
Georges Gleitz.
Jean Dubois.
Paul Collignon.
Albert Désiré.
Ant. Maugendre.
Eug. Vassent.
Clara Cadet.
Léon Guy.
Eug. Lebœuf.
B. Breuillier.
D. Leprevost.
Guiral.
H. Sommerhauser.
Ve Breguet.
A. Lemasle.
Ferd. Louis.
Louis Warnier.
Docteur Mire.
Ve Bruneau.
Jules Campion.
Aug. Guillemin.
T. Fessart.
Ve Elisa Fournez.
Ve Draps.
Ve Cailleux.
Ve Rochot.
Ve Machizaud.
A. Delpeuch.
Ve Vaucanu.
Angot.
Bailleau.
A. Lacroix.
Jeanne Piot.
A. Monmirel.
L. Rabourdin.
F. Fouré.
Michel Giguet.
Aug. Vorin.
Petit.
Ve Collet.
Sylvain Coutureau.
Jean Allouis.
Jean Jacquet.
Louis Opferkuchen.
Jules Brun.
Pierre Lagaisse.
F. Brousset.
Remi Biard.
E. Vorin.
F. Verneuil.
J. Carnivat.
Ve Prevot.
Aug. Saulnier.
Louis Journet.
Pierre David.
Louis Biard.
Denis Prieur.
Ve Mahr.
Jules Bureau.
F. Coudray.
Ve Eloi.
H. Lecocq.
Xavier Girard.
Ve Jacob.
D'Antil de Ligonès.
Ve D'Antil.
Haïet.
Alex. Dejort.
Paul Bizé.
Louis Chartier.
Laguette.
Emile Lucas.
Th. Dubois.
Louis Bossié.
Thierry.
Rambert Rozier.
Aug. Boutouyry.
Caroline Robert.
Tiffenne.
Gambart.
Ed. Gilbert.
Ed. Deusy.
Xavier Flamant.
Ad. Maugy.
Adolphe Sansrefus.
Péronin.
Mercier Jean.
T. Duteil.
Ve Boutigny.
Jean Fèvre.
Thouvenel père.
Ve Boucher.
Aug. Viez.
Michel Straub.
Lemée.
V. Thuillier.
Alfred Rocquemont.
Jean Rotillon.
Edouard Poupard.
Gabreaut.
Magewerth.
Rochefort.
Ernest Didier.
H. Bresson.
Jean Aubin.
Ant. Contre.
Schlacter.
Jeulin.
H. Levasseur.
Lahaye.
Gravier.
Pierre Hervé.
L. Pibaro.
Alex. Roui.
Louis Daguenet.
B. Jacquelet.
A. Chotard.
A. Michel.
Joseph Pelissard.
F. Prétavoine.
Ve Froissart.
Emile Houbat.
Louis Charpentier.

Digitized by Google

Paul Bergonier.
Alfred Jacob.
Moze de Saint-Ruf.
Eug. Lambert.
Sauzin Céleste.
Aug. Breton.
Th. Rénoud.
Jean Gaugiran.
Allais.
Vᵉ Allais.
Ch. Patoux.
Jean Ville.
Ch. Churlet.
Emile Nizard.
Georges Collet.
Louis Bouichoux.
Jules Cholet.
Emile Carel.
Henri Carel.
Lebeau, père.
E. Lebeau, fils.
Ch. Dubois.
E. Serre.
Th. Anjou.
H. Ribaut.
Vᵉ Gaillard.
Néguin.
Martin.
Damoiseau.
Eug. Mignan.
Eug. Poisson, père.
Félix Poisson, fils.
Florentin Poisson.
Ch. Levêque.
E. Pommel.
J. Prévôté.
Allais.
J. Guillet.
André Schwob.
Albert Cassier.
Loiseau.
Alfred Béquet.
Pierre.
Louis Teton.
Edouard Grossel.
Et. Chandellier.
Eug. Thomin.
Eug. Duval.
Eug. Martin.
Joseph Kæppler.
Ch. Penel.
E. Hébert.
Clérambour.
P. Dardespinne.
Th. Garmont.
Gentils.
Perrache.
Tournier.
Amb. Fabre.
Jules Léger.
Henri Sarazin.
Eug. Cottiau.
Vᵉ Boilloux.
Honoré Paris.
G. Breton.
Breton, père.
Hamon.
Jean Trottier.
Olivier.
Louis Tremblet.
Eug. Lhemlin.
Eug. Berthier.
Joseph Féry.
Arth. Hoffmann.
Arsène Leballeux.
Prosper Pélissard.
Eug. Hoffmann.
Paul Merveille.
Louis Allard.
Ch. Boilloux.
Léon Rossignol.
Fizenne.
Félix Chancerel.
Aug. Tranchefeux.
Jules Touzé.
Jules Flavin.
Jean Legué.
André Tétard.
Louis Durand.
Vᵉ Durand.
André Hoffmann.
G. Duchâteau.
Alex. Trutat.
Henri Neau.
Louis Lacroix.
Femme Voilly.
A. Jacob.
Marie Monestier.
A. Combe.
Legarfe.
V. Croneau.
Louis Despagne.
F. Maillot.
Maillot, Pierre.
Marie Franckz.
Vᵉ Aulibert.
Louis Marida.
Louis Renault.
Armand Petit.
Ch. Chéron.
Etienne Dada.
Jules Delplace.
Célestin Delplace.
Joseph Bœuf.
H. Beaudouin.
B. Lecomte.
V. Fontenay.
H. Lecomte.
Louis Villette.
Casimir Berthier.
Jean Michel.
Aug. Quenet.
Jacques Dupla.
Caroline Fouré.
F. Huan.
Isidore Bornay.
V. Roux.
Amb. Aury.
Paul Turban.
Louis Froc.
Aug. Turban.
L. Coudray.
Henri Chevallier.
G. Lefetey.
Mandrillon.
Martin Baumgard.
Ch. Calippe.
E. Cochard.
Lucien Bottemanne.
Elisa Lebailly.
Louis Genet.
Pierre Béchacq.
Joseph Louis.
Léon Marion.
Vᵉ Bégis.
Louis Poulard.
Jean Blanc.
A. Véber.
Fabien Decours.
Ch. Dufour.
Elie Marix.
Vᵗᵉ de Beaurepaire.
Cᵗᵉ de Beaurepaire.
Marie Lebailly.
Alex Thys.
Pulchérie Déneuve.
Vᵉ Hugonin.
Alix d'Yénis.
Esther d'Yénis.
Amand Penel.
Arthur Dupont.
Louis Moisson.
Victorien Flamant.
Paul Fontin.
S. Epailly.
Jules Lejeune.
Vᵉ Guy.
Vᵉ Lauvray.
Vᵉ Henrys.
Paul Hamel.
Pierre Lecoq.
E. Conté.
Fréd. William.
Louis Gouas.
Jean Guenuchot.
Eug. Beauchu.
Eug. Thomas.
F. Labattu.
Aug. Guicheux.
Sellier.
Jean Bauché.
Jean Majno.
Edouard Chartier.
Henry Audry.
Parfait Vernois.
Aug. Lesine.
G. Monduit.
Théop. Gillon.
Valéry Ducauchuit.
E. Jonvelle.
Vᵉ Jannin.
Vᵉ Pignier.
B. Garnier.
Angèle Domère.
Eug. Schaffner.
Vᵉ Alleaume.
Suchet.
Pierre Lebeau.
Claire Désirée.
Honoré Courau.l.
Vᵉ Chartier.
Louis Dubois.
L. Vitry.
C. Maulvaux.
Emilia Receveaux.
Joseph Amand.
Eugénie Amand.
Adèle Bizot.
Alphonsine Poulle.
M. Dervaux.
Antoine Poulle.
Vᵉ Jarry.
Marie Sion.
V. Desnoyers.
Vᵉ Desnoyers.
Jules Gallié.
Marie Auvray.
Vᵉ Massot.
Mˡˡᵉ F. Massot.
Célestin Aubry.
Carlos Allard.
Denis Camps.
Léontine Bouchu.
Ed. Lenoir.
De Clément du Mez.
Rosalie Heim.
Félix Loritz.
Arsène Chéradame.

Digitized by Google

V. Coxon.
Clément. Heurtier.
Angélique Fortin.
Henri Porcheron.
Théod. Bunel.
Eug. Bunel.
Armand Réguillon.
Emile Dosquet.
Dame Pronier.
Pierre Foliot.
Jean Aubry.
Ch. Devienne.
Arthur Brovart.
Ed. Vandal.
Th. Gibert.
V. Lefèvre.
Hector Guillemin.
Améla Despeaux.
Mme Dumont.
Ernest Mainfroy.
V. Gaspard.
F. Heyden.
L. Boudier.
V. Lamorisse.
Pierre Couvreux.
V. Lioré.
Ch. de Barneville.
Henri de Barneville.
Louis de Barneville.
Eug. Ricateau.
Ernest Harmant.
V. Eug. Piot.
Alex. Bréauté.
Mannock.
René Lens.
Dame Bréauté.
Pierre Flament.
Hyp. Baillargeot.
Mlle E. Ribot.
L. Passerat.
Amélie Godard.
Dame L. Boucher.
Dame Flauroux.
Emilie Stabat.
Ch. Desfontaines.
V. Thirion.
Léon Bouton.
M. Journée.
Aug. Bédéjus.
M. Guiral.
Henri Gouas.
Etienne Sibille.
J.-B. Keller, fils.
Hip. Peschot.
Alex. Pilon.
Eug. Chavaudret.
Etienne Pillas.

E. Michaud.
Amédée Leblanc.
V. Barbot.
V. Michel.
Stanislas Marie.
Henri Marie.
Alfred Marie.
Mlle H. Lenfant.
Jules Mahut.
V. Marquet.
V. Lafosse.
Louis Provost.
V. Davet.
Ve Debri.
M. Espanet.
Larchevêque.
Alfred Jacquelin.
G. Choquet.
Dame Perreau.
V. Créteaux.
L. Cottereau.
Ve Chatelain.
V. Dieulevent.
Ve Mauger.
Henri Maugy.
Paul Duplessy.
Constant Martin.
François Cusson.
Ve Casse.
Louisa Baldé.
Coralie Baldé.
Marie Sauret.
Appol. Sauret.
Louis Hénon.
Alexis Rosse.
Dame Maugé.
Joseph Pelardi.
F. Révol.
Alex. Morgon.
Armand Debray.
Paul Thomas.
Ve Viala.
Dame Robert.
Dame Dondenne.
Jules Dameron.
Mlle Delaunay.
Louis Patelle.
Mlle Provost.
Isidore Tisson.
Joséphine Tétrel.
Mlle Leroy.
V. Bollet.
Aug. Devinois.
D. Damoiseau.
Aimé Dubuc.
Armand Bion.
Emile Roux.

Pierre Mayer.
N. Vaillant.
Jérôme Ferrier.
Adolphe Fouré.
Eug. Duval.
Jules Deschet.
Jules Deschet.
Léon Vente.
Virginie Béroud.
Bernard Meyer.
E. Combourg.
E. Martin.
Ve Bavent.
A. Bonhomet.
A. Gillet.
A. Hénault.
N. Berteaux.
Mad. Rauscher.
Alph. Dervillez.
F. Valleyre.
Léon Ruelle.
Edmond Larcher.
Alph. Paradinas.
Céline Chaplain.
V. Ancourt.
E. Fossé.
Adrien Paysan.
Rose Fontaine.
Dame Richard.
Emile Bodin.
Aug. Tessier.
M. Fleischmann.
Ch. Chapelain.
Louis Boutet.
Aug. Loriot.
Ant. Mésanguy.
Emile Boyer.
Pierre Bouilly.
Eug. Marotel.
V. Marotel.
Adolphe Miray.
Ernest Lucas.
L. Pitrou.
Amand Chambard.
S. Legrand.
Abel.
Clerc.
Prud'hon.
Chartier.
A. Béquet.
V. Renard.
Mesnier.
Ch. Bire.
Choix.
V. Lacroix.
Thouvenel, père.
Hennequin.

Le Boucher.
Louis Jean.
Ve Nion.
E. Duval.
H. Cassier.
E. Courtois.
E. Maugé.
Dailly.
Michel.
Delorme.
Loiseau.
Lespérier.
Harault.
Courtois.
Valentin.
V. Fontaine.
V. Courtois.
Gautier.
Dénéchaud.
Bizet.
J. Picard.
Chavet.
Ailliaume.
Galliment.
Fauvel.
Dame Tardu.
Dame Delautel.
Chartier.
M. Yvernel.
Dubois.
Louis Brun.
Thévenard.
Georges Labry.
A. Beaune.
Louis Guérin.
E. Chartier.
G. Valembrat.
Hay.
L. Bouht.
Conté.
Vol.
Seclin.
Jules Camus.
F. David.
Billard.
E. Chartier.
Blay.
Ve Maurey.
J. Chrétienneau.
J.-B. Wynz.
Chrétienneau, père
Pélardy.
Bellanger.
Ernest Andrieux.
Bouchard.
Janson.
V. Dauwens.

Digitized by Google

Delamotte.
Deschamps.
Menghi.
Duval.
H. Favrel.
Ch. Fuzié.
Trente.
J. Pingeoz.
Vᵉ Ozanne.
Vᵉ Dufauz.
Gubetta.
Duckette.
Tantost.
E. Dambrowska.
Lemasle.
Féran.
Goujon.
A. Pitou.
L. Baton.
Hummel.
F. Vennin.
Avelot.
Baton.
Barbé.
Léger.
E. Bourdin.
Chappé.
Viard.
Sauton.
E. Pierre.
Cappe.
Berlemont.
Louis Canque.
Alex. Moreau.
Isnard.
J. Marin.
Leroy.
Lefaux.
Merlhe.
Choix.
E. Lormeteau.
Marchant.
Rifort.
Gallois.
Ch. Brosius.
Gouet.
Brosius.
Legrand.
Juteau.
Robiche.
Jean Duperrier.
Gosselin.
E. Dubois.
Tissier, fils.
Talbot.
Alexandre, fils.
Vivien.
Godard.
Guillon.
Vᵉ Gatot.
Verneuil.
Vᵉ Besnard.
Vᵉ Marvaud.
Pauline Duquesne.
Merveille.
E. Chéron.
Faucher.
Raie Carlet.
Tirveilliot.
L. Simon.
Ad. Quillet.
Vᵉ Hulot.
Beauchet.
Blard.
Leblanc.
Mingaud.
Léon de Bord.
Colin.
Dubois.
Piroux.
Petit.
Chenard.
David.
Arnoult.
Vassaux.
Dallemagne.
Lerondelle.
Liégard.
Couillard.
Soudet.
Potin.
Kalter.
Coutureau.
Boppe.
Binet.
Carpentier.
Coutellier.
Bricout.
Fichu.
Lenoir.
Harmand.
E. Aguet.
Dame Sanson.
P. Journée.
Vᵉ Pinçon.
Vᵉ Gentil.
Menet.
M. Letard.
Roger.
Brin.
Quenelle.
L. Langlois.
Paycheng.
V. Leriche.
Gruyer.
Boulabert.
E. Mainfroy.
A. Jonet.
Vᵉ Duval.
Clérian.
Levergeois.
Villard.
Courtazelle.
A. Béquet.
J. Chrétienneau.
A. Renoux.
M. Cappus.
F. Jaeck.
Malherbe.
A. Béquet.
Ravelet.
F. Courtois.
C. Surjit.
L. Samson.
F. Géber.
Lucien Girard.
G. Seigle.
Coulombeau.
Lapierre.
Duchemin.
Sédille.
Jacquinot.
Ch. David.
Camille Béché.
Taqué, Jules.
Jacques Davous.
Ant. Dubois.
F. Launay.
Jean Carrère.
Thiriot, Jean.
Alfred Deschamps.
Fortuné Barbieux.
Pierre Ferry.
Casimir Verjot.
Nicolas Budin.
René Hallier.
Eug. Masson.
Jacques Cansot.
Pierre Lemeunier.
Aug. Grar.
Louis Fontenay.
Henri Coigneit.
F. Labelle.
Jean Dufour.
Jean Josselin.
Léon Pithon.
Georges Benoiton.
Toussaint Lecam.
Deroder.
Jumeau.
Routier.
Lesimple.
Cousin, père.
V. Straub.
Temper.
Ozanne.
Dilly.
Ravaux.
Lubin.
Combes.
J. Jude.
Mathias.
C. Pardos.
Ernest Queulvée.
Kruch.
Brunstein.
Ant. Delas.
M. Lambert.
A. Mignon.
Damiens, dit Fortin
Aug. Mansuy.
Vᵉ Bertrand.
Mlle Lacroix.
A. Rolet.
Lambert.
J. Melchior.
Eug. Metzger.
Facquet.
Dambrine.
G. Chardon.
P. Montagne.
Ligué.
Vᵉ Durand.
A. Deshayes.
Couturier.
Laloy.
Bauchin.
Vᵉ Evrard.
J. Gros.
Sicabaig.
Durand.
Wuilleumier.
Louis Berlier.
Fontaine.
Dame Boulet.
Lisch.
Léon Jacques.
Duchemin.
H. Hernalstein.
Duguet.
Aimable Léonard
Sauvanot.
Poulalié.
Louveau.
Nobis.
Vᵉ Touzé.
Tragit.
Evrard.

Digitized by Google

Maitre.
Naudin.
Thévenon.
Vignaux.
Mme Poulain.
Louis Maslon.
Blanchard.
Ve Marquily.
Eug. Delacroix.
Lejeune.
Cochois, père.
Gabriel Chavet.
Alex. Chavet.
Amédée Hénault.
Ve Chavet.
Th. Chavet.
Alfred Vinchon.
Louis Chenard.
Risch.
Delalaine.
Pierre Bourgeois.
Jean Puthome.
Baillargeau.
Rabec.
Aug. Chourlay.
Pierre Legros.
A. Compagnon.
Th. Gaillard.
A. Berret.
Driot.
Omer Apercé.
Etienne Pernin.
Ant. Montillier.
Eug. Buffet.
A. Lemarié.
Jules Godefroy.
Etienne Héloin.
V. Drouin.
V. Drouin, fils.
Alfred Ferré.
V. Ferré.
L. Fagot.
Louis Bedeau.
J. Dewilles.
L. Froville.
Alex. Guillemin.
Léon Regley.
Edouard Gandilhon.
E. Maybon.
R. Bisard.
Perseval.
J. Picard.
A. Paradinas.
Ch. Dumesnil.
Emile Mouhé.
Jean Béquet.
F. Devinat.

Berthelot.
Etienne Desgrouas.
Louis Trouille.
Alex. Delamorlière.
Louis Watilliaux.
V. Lebrun.
A. Duchemin.
Joseph Daviet.
Pascal Poupinel.
L. Benoiton.
F. Alibert.
Godet.
Quinton.
N. Blanchouin.
N. Quidet.
F. Varet.
Ch, Dettwiller.
Paul Leblond.
Joseph Martin.
Ve Saussay.
Vincent Mallémont.
D. Garnier.
Dame Chevet.
Dame Montreuil.
Mlle L. Cré.
Dame A. Bizot.
R. Berret.
De Sorbiers.
G. Constantin.
J. Poussot.
F. Lecomte.
A. Vilon.
H. Lelarge.
Arbelot.
Pierre Bouquerel.
Ant. Jouard.
N. Buisson.
L. Masson.
Michel Lefèvre.
L. Bergeron.
Ch. Lagache.
Sevin.
Joseph Collin.
Ernest Crocheton.
Ruedolf.
Delâge.
A. Allain.
Dame Devies.
Moignard.
Petit.
J. Pinel.
Tiffenne.
Maupin.
Haulard.
Faure.
A. Hébert.
Guiton.

Missonnier.
Alfred Simon.
Thomin.
Brély.
Cat.on.
Gougis.
Marin.
D. Bu ssin.
Ch. Meusnier.
Léonard Tudot.
Alex. Lauzanne.
L. Rouët.
André Cauchois.
C. Hamel.
E Priolet.
Joseph Poulain.
J. Bigeon.
Tripier.
Ve Masson.
Th. Robert.
Jean Coutelot.
Ve Rousseau.
Chamiot Clère.
Justin Sillan.
Pierre Martin.
Ve Cataly.
A. Deroche.
Louis Cottin.
Jules Dorlet.
Edouard Martin.
Adolphe Martin.
H. Leroy.
V. Nicot.
F. Thiébault.
Jacques Dupuis.
A. Happe.
Ant. Montel.
Jean Gaurand.
Ve Barit.
Barthélemy Bunel.
Léon Pelletier.
Aug. Pelletier.
Aug. Poupard.
Jean Ravenelle.
Ve Valduriez.
Pierre Oudin.
F. Duval.
Eug. Fouré.
F. Albrette.
Emile Albrette.
Henri Placet.
F. Marais.
Aglon Marcelin.
Eug. Bourguignon.
F. Roi.
Jean Peltier.
Louis Maupin.

Alph. Duval.
B. Lacroix.
Alex. Dupuis.
Alex. Husson.
E. Hubert.
Jean Massabeau.
A. Miss.
Eug. Hubert.
F. Taisseire.
F. Hinc.
A. Cordé.
Julien Fouquet.
Louis Boyer.
F. Hérondé.
F. Garnier.
Antoine Béché.
Ch. Lefébure.
Jules Le Roux.
Jean Audirac.
Félix Marchand.
Eug. Leclerc.
Louis Breton.
Jean Ermel.
J. Hirel.
Alph. Bailly.
Eug. Castel.
Denis Tremblay.
F. Tremblay.
P. Laroche.
Louis Simon.
Georges Huckel.
Normand.
Alex. Klein.
Ch. Bouzie.
Ed. Bérardier.
Louis Parlange.
Louis Duval.
P. Brémont.
Aug. Bergonier.
Léon Chaste.
Jean Mercier.
Henri Sauzin.
Ch. Mathieu.
G. Sainbault.
D. Zani.
Adolphe Pascal.
E. Deplanques.
Ve Griveau.
M. de Rivière.
P. Abt.
Louis Benoiton.
J. Chapellier.
D. Bizot.
Amédée Lacroix.
Ve Glaize.
Louis Goupil.
Ve André.

Digitized by Google

Vᵉ Laporte.
Alph. Metz.
C. Leroy.
Pierre Louée.
Pierre Lissac.
Ant. Laval.
André Maurey.
H. Poulain.
Et. Lo'ntier.
F. Letessier.
Eug. Clausier.
Louis Canaple.
Joseph Choix.
Jean Rivière.
Ch. Leroy.
F. Huguet.
Pierre Chavaudret.
L. Livorain.
Pierre Bouchard.
Adolphe Payen.
Vᵉ Barba.
Ernest Normand.
Eug. Simon.
Albert Héloin.
Ch. Goyer.
Eug. Brouillet.
Ch. Guinot.
Louis Dénard.
D. Broize.
Léon Auvray.
Louis Peluche.
Louis Lamiral.
Vᵉ Clauss.
V. Aubin.
Isidore Poupion.
Delaisse fils.
Th. Maulvaux.
J.-B. Lœwert.
F. Roussel.
Amb. Bourgeois.
Jean Thuret.
Jules Thuret.
Severin Brun.
Joseph Philippe.
Hipp. Lefèvre.
Pierre Chassevent.
Z. Bignon.
J. Chrétienneau.
Joseph Coquelin.
F. Garnier.
F. Lemaître.
Robert Marais.
Isidore Le Clère.
Monin Radet.
Titreville.
Etienne Foucher.
Ernest Grout.
Pierre Happe.
F. Pilardeau.
Th. Delastre.
Darantière Queunot.
B. Jouan.
Jean Robin.
Théoph. Picout.
L. Gillet.
J. Boucheron.
Julien Goupy.
J.-B. Goupy.
Jules Martin.
Pierre Chaurin.
Jean Fleuret.
Clément Bonnaire.
Anat. Guillebert.
Vᵉ Klein.
Vᵉ Martheleur.
Emile Mercier.
Jean Dubois.
Emile Doré.
Alfred Bouché.
Adolphe Hallier.
Louis Viala.
Paul Duchemin.
Bernard Thugnot.
Ant. Chaurin.
Constant Jonot.
Th. Touzot.
A. Chevalier.
J. Touzot.
Paul Verly.
Eug. Mercier.
Mˡˡᵉ Langlois.
Louis Planté.
Jean Raymond.
Vᵉ Billard.
Léon Lonneux.
Vᵉ Feuchères.
Vᵉ Girardet.
Leconte.
Dame Piquant.
Mˡˡᵉ Benoist.
Vᵉ Provost.
H. Desouches.
P. Jacquemart.
P. Boucher.
L. Mollet.
Vᵉ Viot.
Courtelle.
Vᵉ Renault.
Louis Bureau.
O. Crété.
Louis Bécu.
E. Cochet.
J. Chevallier.
G. Frandres.
Pierre Deguel.
Vᵉ Leroux.
Vᵉ Doucy.
F. Legrand.
Henri Monduit.
L. Boutouyry.
Jules Moret.
G. Levêque.
Gilbert Guillot.
J. Cibois.
A. Giguet.
Ad. Pérot.
Etienne Gourdin.
Vᵉ Monduit.
G. Masson.
F. Bréhéret.
Louis Boulin.
Ant. Pointeau.
Jules Louis.
Paul Quinaut.
Albert Muller.
Th. Pointeau.
Ach. Bonnenfant.
L. Richard.
Dame Salbat.
Vᵉ Gabet.
Emilie Dhéron.
A. Buissin.
Rosalie Lebel.
Anatole Guillebert.
Vᵉ Chaix.
Jean Vavasseur.
Louis Flont.
Martinet.
E. Testu.
Ch. Hanni.
J. Clément.
A. Gratien.
Frèche.
J.-B. Lachambre.
F. Dandré.
Th. Coville.
Jean Sabatier.
C. Chardin.
Jean Guerbois.
Vᵉ Journet.
Henri Guichet.
Jules Becquet.
Ch. Rousseau.
Dame Fessart.
Pierre Jacquinot.
Ch. Larchevêque.
Vᵉ Varnier.
D. Chaussois.
Louis Desbaines.
Vᵉ Gautier.
Vᵉ Copin.
Alfred Hébert.
F. Sabaleski.
F. Tassin.
Louis Diris.
Alex. Vᵉ Diris.
A. Abuller.
Pauline Kopp.
Louise Vᵉ Jourdain.
Georges Heintz.
Edouard Naudin.
Vᵉ Houlbrat.
Eug. Dame Foubert.
Amb. Lamarre.
Ed. Branche.
Pierre Mercier.
B. Chartier.
J. Bigorre.
Pochet.
Laurent Chave.
Joseph Foreau.
Augustin Foreau.
Vᵉ Antoine.
Louis Railue.
Th. Clérambourg.
J. Bœtsch.
V. Hébert.
Ch. Bigeon.
R. Lemaire.
Dame Gruo.
Vᵉ Wuillemier.
Henri Lhuillier.
D. Hérand.
Vᵉ Lantrant.
Vᵉ Apourchaux.
M. Baptiste.
Pierre Louveau.
Aug. Martinot.
B. Vaudon.
Pauline Chardon.
D. Tiglein.
Vᵉ Luce.
Aug. Holtorp.
Pierre Pecquerie.
Marie Scheroc.
Arth. Thiéquot.
E. Berryer.
Vᵉ Belny.
A. Pierre.
V. Fontaine.
Ch. Rieul.
J. Corbeil.
F. Poullot.
Dʳ Binse.
Gueux.
Delarue.
J. Couraud.
Jean Lepierre.

Digitized by Google

Ant. Croizier.
Louis Rolion.
E. Touillet.
Pognet.
Léon Litté.
Alfred Horaist.
Louis Fromant.
J. Daveine.
E. Vérot.
N. Montmessain.
F. Amyot.
M. Bulot.
Rolion.
Guesnon.
Réverard.
G. Triquier.
Jean Lejard.
C. Raymond.
Louise Fouaux.
L. Evrard.
M. Sigein.
J. Vaté.
Jules Delton.
A. Planson.
P. Demarquet.

S. Dubreuil.
V. Commissaire.
Jean Garnier.
Ch. Chevallier.
L. Lainiez.
Paul Avelot.
J. Bellorgey.
Maugendre.
Louis Spéneux.
L. Villain.
Ch. Lallement.
A. Nicolardot.
A. Drapier.
Ve Manchez.
A. Lecœur.
Ant. Pleux.
C. Boutin.
Cremer.
Casimir Gardin.
P. Franck.
Léon François.
D. Bigot.
Delbet.
C. Français.
Alex. Brodard.

Ant. Fonteix.
Aug. Lecoq.
Paul Garnier.
Ve Rappel.
Jean Massart.
Pierre Vuillemin.
B. Baumgart.
Ve Biot.
Ve Merveille.
Ve Dumoutier.
Louis Dussère.
Louis Hérard.
Ant. Dumont.
Isidore Harivel.
Ferd. Latinois.
E. Dupont.
Jean Renard.
F. Rousseau.
Danicourt.
Alex. Rasetier.
Etienne Gaillard.
J.-B. Gautier.
Félicité Héloin.
Louis Arragon.
F. Touyé.

C. Lepersonnier.
Timothée Vahé.
C. de Collorédo.
Aug. Copin.
Louis Lecointe.
Armand Fraudin.
Gruyau.
Eug. Cauvin.
Martin Cottin.
Ve Collet.
Ant. Gouet.
Ed. Malide.
Ch. Lefèvre.
Ch. Frémy.
Ant. Boissy.
E. Demarquet.
A. Boniteau.
Ch. Binot de Villiers.
G. Binot de Villiers.
Dr L. Lamarre.
Boudin.
Aug. Auffrey.

Digitized by Google

COMMUNE D'ACHÈRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 MARS 1879

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le onze mars, à huit heures du soir, le Conseil municipal de la commune d'Achères s'est réuni extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L. Dumont, maire.

Présents : MM. Léonard, Lemenu, Damour, Pourlier, Vallerand, Morizet Auguste, F. Dumont, Morizet, Louis Dumont, J. Dumont, adjoint, et Dumont, maire.

La séance ouverte, M. le Maire donne lecture de la lettre préfectorale du 7 mars courant autorisant la réunion ; puis il expose que dans les nombreuses visites que les agents de la ville de Paris ont faites à Achères en août, septembre et octobre 1878, il se sont bornés à demander que la commune autorisât la ville de Paris à faire poser une conduite fermée destinée à conduire les eaux d'égout de la ville de Paris dans la plaine d'Achères;

Que le tracé de cette conduite devait être déterminé selon les indications fournies par la commune elle-même;

Que cette conduite unique devait être pourvue de regards dont l'ouverture était laissée à la discrétion des cultivateurs, lesquels devaient aller puiser à ces regards l'eau dont ils pouvaient avoir besoin pour leurs cultures;

Que leurs champs ne devaient être nullement aménagés comme

Digitized by Google

les champs de Gennevilliers ; qu'il n'y aurait ni conduites secondaires ou tertiaires et même pas de rigoles ;

Que les cultivateurs seraient absolument libres de leurs arrosages, qui ne devaient être effectués qu'à l'aide de l'eau qu'ils transporteraient eux-mêmes sur leurs champs ; qu'il n'avait été nullement question d'arrosages *réglementés* et *périodiques ;*

Qu'il n'avait jamais été dit que le drainage de la plaine d'Achères fût une nécessité résultant de l'arrosage à l'eau d'égout ; que les mandataires de la ville de Paris n'avaient même jamais parlé de ce drainage ;

Que dans ces conditions et en tenant pour pratiques les mesures proposées par les mandataires de la ville de Paris, les habitants de la commune d'Achères n'avaient nul motif de repousser la conduite projetée ;

C'est pourquoi un certain nombre d'habitants, s'en rapportant exclusivement aux dires des agents de la ville de Paris, avaient cru pouvoir signer en leur nom personnel une sorte de compromis par lequel ils voulaient bien ne pas s'opposer à l'installation, dans les conditions déterminées par les agents de la ville de Paris, de la conduite projetée.

Depuis cette époque, la question a été étudiée à fond par la municipalité, ainsi que c'était son devoir, et, aujourd'hui complètement édifiée, l'Administration propose au Conseil municipal d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil,

Considérant que la ville de Paris ne peut s'imposer des dépenses énormes d'installation de conduites et de machines élévatoires, que dans le but de ne plus déverser dans la Seine les eaux d'égout qui infectent cette rivière ;

Que si la ville de Paris exécutait les conditions d'arrosage telles qu'elles ont été promises par ses agents, les dépenses faites n'auraient aucun objet, car il ne saurait être absorbé par le territoire d'Achères que de très petites portions d'eau d'égout et cela à des intervalles

Digitized by Google

éloignés, puisque c'est la grande culture, la culture des céréales qui domine dans la plaine et que la culture maraîchère, la seule qui ait besoin de notables proportions d'eau, y est inconnue ;

Qu'il n'est pas admissible que la ville de Paris s'impose des dépenses de cette importance sans vouloir qu'elles aient un résultat ;

Que c'est cependant ce qui arriverait si les conditions faites par ses agents étaient strictement observées ;

Mais considérant qu'ils n'ont pris aucune espèce d'engagement ; qu'ils n'avaient, du reste, pas qualité pour le faire ; que la liberté d'action de la ville de Paris se trouve par le fait complètement réservée ;

Qu'il ne saurait être douteux pour personne qu'une fois sa conduite principale établie, la ville de Paris sera entraînée, afin de justifier les dépenses faites, à soumettre la plaine d'Achères au régime dont elle a doté la plaine de Gennevilliers ;

Que malgré tous les traités, toutes les garanties désirables, la commune d'Achères ne pourrait lutter contre les actes de la ville de Paris, si ces actes n'étaient pas conformes à ceux prévus aux traités ;

Que tout fait supposer, les conditions étant les mêmes, qu'à Achères traités et conventions seraient observés comme ils l'ont été à Gennevilliers, où depuis plusieurs années, malgré l'*incommodité* et l'*insalubrité* évidentes qui sont résultées des irrigations, la commune, pas plus que les habitants, n'ont pu se soustraire aux arrosages qui inondent leur campagne, envahissent leurs demeures et propagent les fièvres ;

Que, du reste, les conditions indispensables à l'arrosage à l'eau d'égout ont été nettement précisées par M. Schlœsing, auteur du rapport de la Commission d'enquête de la Seine ; que ces conditions qui aujourd'hui semblent faire loi pour la ville de Paris et sans l'application desquelles il est admis que les irrigations à l'eau d'égout doivent être proscrites, conditions qui se résument ainsi : *arrosages réguliers, périodiques, réglementés et drainages préalables des terrains destinés aux irrigations*, sont absolument irréalisables à Achères ;

Qu'il ne saurait y avoir en effet d'arrosages périodiques possibles, et que le drainage, dans cette plaine située presque au niveau de la

Digitized by Google

Seine et qu'on a été obligé de protéger des inondations par une digue, aurait le plus souvent pour résultat, non pas d'écouler les eaux répandues sur la plaine, mais au contraire d'y amener les eaux du fleuve ;

Que dans ces conditions, les membres de la municipalité, aujourd'hui complètement éclairés sur les conséquences de leurs actes,

Délibèrent :

La Municipalité de la commune d'Achères repousse avec la plus grande énergie les projets de la ville de Paris consistant à venir déverser ses eaux d'égout sur son territoire.

Elle s'oppose à tout projet d'irrigations de cette nature, irrigations qui, sur son territoire, *bas*, *submersible* et *très-peuplé*, ne sauraient avoir d'autres résultats que d'amener l'inondation, l'infection de ses eaux potables et la maladie.

Ce projet de délibération est adopté par dix voix contre une.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et demie.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Signé : Dumont, Léonard, Damour, Lemenu, Morizet, Dumont, Pourlier, Morizet, Vallerand, T. Dumont, adjoint, et Dumont, maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire, L. DUMONT.

Digitized by Google

COMMUNE D'ACHÈRES

Les Soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants d'Achères déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des Ingénieurs de la Ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Ch. Dumont.
Emile Dumont.
A. Morizet.
Jean Hellio.
V. Laigle.
F. Picard.
Th. Pourlier.
L. F. Dumont.
F. Léonard.
Ve Roboam.
Lucien Roboam.
Eug. Rondel.
Pierre Lemaitre.
Louis Dumont.
Adrien Paquet.
Ch. Brunel.
Ve Brunel.
Edouard Anferte.
Dieudonné Berry.
Isidore Dumont.
Ve Blet.
Zéph. Morizet.
Ant. Dumont.
Albert Menant.
Jean Bélot.
A. Loiseau.
Louis Dumont.
Francis Léonard.
Joseph Dumont.
L. Morizet.
Florus Dumont.
Aug. Morizet.
Vallerand.
H. Lemenu.
Henri Damour.
F. Touya.
Ch. Dumont.
C. Manissier.
Jules Bourgoin.
Jean Bourgoin.
Ch. Damour.
Pierre Pourlier.
Alex. Manissier.
Joseph Lefol.
Armand Cardaut.
Descaves.
Ferd. Guy.
Désiré Dupuis.
Ch. Dumont.
Alph. Dumont.
Fréd. Dumont.
Adolphe Dumont.
S. Sosthène.
Ve Lecostey.
Henri Foy.
F. Simon.
S. Morizet.
Jean Picard.
Adolphe Vicq.
F. Vicq,
Emile Damour.
C. Dumont.
F. Léonard.
Alexis Dumont.
Ch. Campion.
F. Roboam.
Jean Heurtin.
Th. Léonard.
Ant. Dumont.
Joseph Lecostey.
Jules Clergeon.
Ernest Clergeon.
Ch. Dumont.
Jean Lecostey.
F. Lemaitre.
Henry Damour.
Paul Vignaud.
Adrien Fouque.
Fouque père.
Florence Manissier.
J.-B. Barillot.
Louis Dubaud.
Ve Pérot.
Alp. Pourlier.
F. Léonard.
E. Manissier.
Aug. Campion.
Pierre Derbergue.
Pierre Morizet.
F. Morizet.
Gabriel Dumont.
F. Lescalier.
Adolp. Dumont.
Ve Dumont.
Aug. Dumont.
Casimir Montier.
B. Dumont.
Ve Vautrin.
Ch. Manissier.
Barth. Léonard.
F. Manissier.
Aug. Roblin.
Jacques Dubray.
Ve Allain.
J. Jolibois.
Jolibois fils.
J. Letraut.
Ch. Lemenu.
Ch. Lemenu.
N. Léonard.
Amb. Roboam.
Ch. Allain.
Ch. N. Lemenu.
Louis Honoré.
Louis Honoré.
Ve Trottier.
Aimé Honoré.
E. Damour.
Noel Dumont.
O. Dumont.
C. Dumont.
Jules Bourgoin.
Jules Dumont.
Jules Damour.
Emile Pourlier.
Ch. Dumont.
N. Dumont.
Vincent Honoré.
G. Léonard.
Emile Honoré.
Gabriel Léonard.
Jean Dumont.
Edouard Dumont.
Vincent Lecostey.
Emile Lecostey.
Alfred Dumont.

Digitized by Google

F. Boire.
Henri Damour.
F. Roboam.
Lucien Dumont.
Ch. Roboam.
Louis Haudigue.
Désiré Vasseur.
Pierre Sainson.
Martin Pourlier.
Armand Dumont.
Clément Debais.
Vᵉ Dumont.
A. Campion.
Aug. Morizet.
Xavier Pourlier.
Louis Manissier.
Alph. Boulard.
Désiré Dumont.
Adrien Villot.
Aug. Roboam.
Ch. Campion.
F. Dumont.
Louis Roboam.
Pierre Manissier.
Vᵉ Vicq.
Ernest Choron.
Emile Damour.
Jean Roboam.
Jules Ottenheim.
B. Campion.
Nicolas Lebrun.
Henry Dumont.
Benjamin Petit.
Adolp. Dumont.
Vᵉ Manissier.
Vᵉ Chapellier.
Alph. Dumont.
Ch. Dumont.
Joseph Dumont.
Ernest Dumont.

Digitized by Google

COMMUNE D'ANDRÉSY

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le quinze du mois de mai, à trois heures de l'après-midi.

Le Conseil municipal de la commune d'Andrésy, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc, Maire, pour la session ordinaire de mai.

Présents : MM. Armery, Collet, Demarine, Fortier, Froment, Olivier, Vallin, Regnier, Savin, formant la majorité des Membres en exercice.

Conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Collet, Charles-Alexandre, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président entretient le Conseil municipal de l'avant-projet d'établissement d'un canal d'irrigation à l'aide des eaux d'égout de Paris, entre Clichy et la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Il donne des détails sur ce projet et les funestes conséquences qui en résulteraient, et finalement propose de rédiger une protestation énergique contre l'adoption de ce projet.

Le Conseil municipal,

Considérant que l'expérience faite à Gennevilliers démontre d'une façon irrécusable, que les eaux d'égout ne peuvent être employées utilement comme engrais que pour les plantes maraîchères, c'est-à-dire pour certains légumes, comme le chou, la salade.

Digitized by Google

Que des essais ont eu lieu pour des champs ensemencés de céréales et plantés de pommes de terre, mais que ces essais ont été complètement infructueux.

Considérant que l'exécution du projet n'aura pas pour conséquence nécessaire d'assainir les eaux de la Seine;

Qu'en tous cas la forêt de Saint-Germain, ce vaste champ d'opérations, serait un foyer permanent d'infection et créérait, au centre de nombreux villages, aujourd'hui très prospères, l'isolement et la frayeur que causent toujours les épidémies; conséquence inévitable de l'exécution du projet ci-dessus;

Considérant qu'en cet état, il est du devoir du Conseil municipal de protester énergiquement contre l'établissement du canal dont s'agit, sans avoir à se préoccuper des mesures autres qui seraient à prendre pour y suppléer;

Exprime le vœu et à l'unanimité

1° Que le Conseil général use de son autorité pour empêcher, par tous les moyens possibles, l'établissement, même à titre d'essai, du canal d'irrigation dont s'agit;

2° Que M. le Maire, en son nom, au nom des Conseillers municipaux et au nom des habitants de la commune, dont il est l'interprète en cette circonstance, fasse sur le registre d'enquête ouvert à la Préfecture de Seine-et-Oise, toutes protestations selon ce qui vient d'être indiqué.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que d'autre part.

Signé : Armery, Collet, Demarine, Fortier, Froment, Flobert, Olivier, Vallin, Savin, Regnier, Marc.

Pour extrait conforme,

Le Maire, SAVIN.

Digitized by Google

COMMUNE D'ANDRÉSY

Les Soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la Commune d'Andrésy, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des Ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

N. Carcey
Jean Moutier.
Louis Goron.
J.-B. Olivier.
Marin Déarcourt.
Edouard Descartes.
Ch. Meurier.
Ch. Collet.
Aug. Levasseur.
Joseph Andrieu.
Noël Coulon.
Jean Legendre.
Etienne Pervillé.
Stanislas Esselin.
Aug. Dugénété.
Valentin Rivette.
Cyrille Rivette.
Ernest Pion.
Ch. Durand.
Achille Glinez.
Jean Couvrat.
J. Demarine.
Stanislas Demarine.
Claude Charvet.
Armand Sevel.
Alex. Olivier.
Aug. Liard.
Louis Fortier.
Ch. Caen.
Basset de Belavalle.
Noël Roy.
Aug. Naizot.
Paul Monnier.
V. Esselin.
Pierre Hauquelin.
Docteur Ferrey.
Ch. Petit.
Félix Petit.
N. Dupuis.
Ch. Amy.
Edmond Olivier.
Noël Gaubert.
Jean Dastugues.
Ch. Roy.
F. Coulon.
Aimé Descartes.
Léon Descartes.
Alex. Demarine.
Jean Anatolie.
Léon Namur.
Nap. Descartes.
Louis Mameh.
Félix Bellemère.
Leclerc.
L. Tripier.
A. Collet.
Lebreton.
Allavoine.
Désiré Leguay.
Joachim Bonnefille.
F. Froment.
Denis Coulon.
Lenoir Louis.
Léon Dusart.
F. Guyot.
Jules Filliette.
Henri Chantry.
Aug. Ferrand.
Louis Leclerc.
Camy Corniliot.
Firmin Micaux.
Edouard Bouvet.
Thomas Dupuis.
Coquot Henry.
Louis Chaudouet.
Cavard Vincent.
J. Marguery.
Pierre Demarine.
Louis Goron.
Alex. Dupuis.
Ch. Roy.
Pierre Bouillon.
Alex. Roy.
J. Lanchantin.
Adrien Naudin.
Fréd. Ledoit.
Albert Cailleux.
Louis Mouton.
J. Villeneuve.
G. Flobert.
N. Guérin.
Ch. Guérin.
Alfred Lemire.
Pierre Pohier.
Ernest Zuber.
Edouard Naudin.
Alex. Régnier.
Louis Leclerc.
Virgile Mercier.
Ant. Merle.
Jules Churlet.
G. Coulon.
Louis Bécasseau.
Fréd. Velu.
L. Coulon.
Gabriel Damesme.
J. Fortier.
Louis Vallin.
Denis Vallin.
Hipp. Fortier.
J. Langlois.
F. Fouque.
Aug. Roy.
V. Amy.
Noël Coulon.
Aug. Lambert.
Aug. Rouillon.
Aug. Bocquillon.
Noël Langlois.
Pierre Rouillon.
Pierre Demarine.
Barth. Demarine.
Félix Lemonier.
Jean Coulon.
Aug. Gosselin.
Denis Lambert.
Joseph Guyot.
V. Fouque.

Digitized by Google

Romain Geissler.
René Balland.
Ar. De Meritens.
Henri Villeneuve.
Aug. Lambert.
Noël Fortier.
V. Lemarié.
F. Poiret.
Denis Coulon.
Louis Vallin.
F. Lesage.
Aug. Naudin.
Louis Naudin.
Ch. Descartes.
Denis Descartes.
Ed. Audiger.
Noël Marc.
J. Martoque.

Achille Damesme.
Gabriel Descartes.
Eug. Bocquillon.
Barth. Descartes.
Clouet Aug.
Louis Coulon.
Flore Demarine.
Flore Demarine.
Louis Rifflard.
Edouard Goddé.
Ch. Descartes.
Denis Vallin.
Pierre Lebrun.
Stanislas Crété.
Girard Mick.
Edouard Demarine.
Alex. Guérin.
Ernest Guibon.

Louise Dupuis.
Olivier Hipp.
Jean Coulon.
Olivier fils.
Pierre Walter.
Ant. Paris.
Julien Jourdain.
Léopold Moreau.
Louis David.
N. Mercier.
Alex. Vallin.
Henri Roy.
Jean Laveyroux.
Ant. Dehière.
G. Fouque.
Eléonore Fouque.
Xavier Coulon.
Alfred Moraine.

Pierre Pichon.
J.-B. Delambre.
Guibon Lambert.
Gabriel Descartes.
Ve Benoist.
Ed. Lecarpentier.
Emile Coulon.
Jean Fosse.
Alph. Poncet.
Alph. Coulon.
Clovis Pouillaude.
Jacques Urvoy.
Jean Jollois.
Pierre Chapron.
Théod. Renault.
Alfred Descraques.
Fréd. Abraham.
Ve Masle.

Digitized by Google

COMMUNE DE CARRIÈRES-SAINT-DENIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le onze du mois de novembre, à une heure de l'après-midi.

Le Conseil municipal de la commune de Carrières-Saint-Denis, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bresnu, Charles-Arsène, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre, conformément à la circulaire préfectorale du 24 octobre dernier.

Présents : MM. Suzanne Désir, Suzanne Léon, Gilbert Louis, Bontemps Jules, Daubin Émile, Leclerc Julien, Sarazin Napoléon, Darré Athanase, Mériade Paureau, Bresnu Lucien, formant la majorité des Membres en exercice.

Conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Bresnu, Lucien, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président donne au Conseil communication d'une délibération du Conseil municipal de Saint-Germain portant protestation à nouveau contre l'exécution du projet de la ville de Paris, consistant à déverser ses eaux d'égout en arrosages agricoles sur les plaines des localités comprises entre cette ville et la forêt de Saint-Germain.

Digitized by Google

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu la lecture de ce document, duquel il résulte que le projet soumis à l'enquête de 1876, bien qu'ayant subi quelques modifications de détail, poursuit toujours le même but, celui de désinfecter la Seine en infectant les localités situées sur les rives de ce fleuve.

Se reportant à sa délibération du 11 mai 1876, par laquelle il protestait très énergiquement contre ledit projet ;

Considérant que la configuration du sol très accidenté de la commune de Carrières-Saint-Denis ne peut permettre aux cultivateurs de faire avec avantage des prises d'eau d'égout sur le collecteur que se propose d'établir la ville de Paris ;

Considérant que la partie haute du territoire est parsemée de carrières, toutes exploitées par galeries souterraines, et que si des irrigations d'eau d'égout étaient pratiquées, ce qu'il n'y a pas lieu de croire, connaissant l'opposition que rencontra le projet en 1876, il en résulterait certainement des infiltrations qui pourraient nuire considérablement à l'exploitation de ces carrières;

Considérant qu'à ces inconvénients viendraient s'ajouter ceux de l'infection, inconvénients d'autant plus à craindre que les eaux corrompues distribuées à la surface du sol feraient retour à la Seine, en raison de la pente que présente le versant sur lequel le village est construit, et répandraient alors dans leur parcours des miasmes délétères qui ne pourraient que compromettre la santé des habitants;

Considérant que cette seule raison suffirait pour empêcher le développement du village qui, par sa situation en amphithéâtre sur la rive droite de la Seine, par sa proximité avec les lignes de chemins de fer de Paris au Havre et de Paris à Saint-Germain et par la pureté de son air, est un véritable endroit de villégiature;

Proteste de nouveau de la façon la plus énergique contre la réalisation du projet de la ville de Paris, et s'allie au vœu formulé par le Conseil municipal de Saint-Germain et consistant à faire conduire

Digitized by Google

directement à la mer les eaux d'égout au moyen de conduites fermées jusqu'aux régions assez agricoles pour pouvoir utiliser les principes fertilisants que contiennent ces eaux.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont les membres présents signé au registre après lecture faite.

Signé : E.-D. Suzanne, Léon Suzanne, L. Gilbert, Jules Bontemps, E. Daubin, Leclerc, N. Sarazin, A. Darré, M. Paureau, L. Bresnu, C.-A. Bresnu.

Pour copie conforme,

Le Maire, C. BRESNU.

Digitized by Google

COMMUNE DE CARRIÈRES-SAINT-DENIS

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Carrières-Saint-Denis, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Alexis Chouillier.
Maxime Chouillier.
Paulina Suzanne.
Gordien Ballagny.
Adrien Ravet.
Auguste Arnoult.
Maxime Gautier.
François Gruet.
Isidore Volant.
Damas Daubin.
Louis Guérin.
D. Lefèvre.
Nap. Sarazin.
Louis Pédot.
Albert Magny.
Louis Lathélize.
Jules Sarazin.
Anatole Sarazin.
Prosper Delouvée.
Ernest Daby.
Sébastien Raban.
Toussaint Janot.
René Lemarcou.
Léon Bresnu.
Leclerc Ballagny.
Paul Bourguignon.
Pierre Gardon.
François Volant.
Louis Sarazin.
Isidore Bresnu.
Elie Bresnu.
Joseph Hertault.
Th. Mandrin.
Th. Lathélize.
François Bizet.
Ferdinand Daubin.
Jacques Augé.
Lucien Bollatre.
C. Sarazin.
Joseph Falque.
D. Paureau.
Louis Parvery.
M. Darré.
Louis Daudé.
Etienne Daubin.
François Boudot.
Léon Commartin.
G. Commartin.
Calixte Bresnu.
Adolphe Belloy.
Félix Descoins.
Eléonore Suzanne.
Jean Paureau.
Joseph Baudon.
Nicolas Gaultier.
Edmond Chailloux.
Jules Cruchet.
Jean Suzanne.
Edouard Sarazin.
Calixte Bresnu.
Léon Suzanne.
Isidore Raby.
Ferdinand Balagny.
Léon Sarazin.
F. Daubin.
J.-B. Leclerc.
Aristide Génin.
Napoléon Sarazin.
Eugène Leclerc.
Ernest Gagny.
Clovis Mignon.
Denis Laurent.
Léon Suzanne.
F. Volant.
Auguste Sarazin.
Louis Lathélize.
Louis Gautier.
Alphonse Volant.
Louis Dumont.
Gustave Sarazin.
François Olivier.
M. Bertrand.
J. E. Suzanne.
Isidore Suzanne.
E. Bresnu.
J. Sarazin.
René Paureau.
Nicolas Suzanne.
G. Bresnu.
Louis Mandrin.
Louis Labbaye.
Ernest Heurteaux.
Lucien Leroux.
H. Monicard.
Auguste Lathélize.
Arnoult Petel.
Jean Dubost.
D. Dujoncquoy.
Cufonne.
Ernest Sarazin.
Fleurus Mandrin.
H. Mandrin.
Louis Mandrin.
P. Vavasseur.
Jules Pannoque.
A. Labbaye.
Charles Bresnu.
François Gagny.
Just. Huet.
D. Suzanne.
D. Ronnet.
J.-B. Suzanne.
Ath. Bastiste.
Frédéric Hubert.
J.-B. Balagny.
Ath. Darré.
Camille Darré.
D. Suzanne.
C. Mandrin.
C. Mandrin.
Georges Mandrin.
Adolphe Alphonse.
Ovide Sarazin.
E. Romet.
G. Recamier.
J.-B. Billon.
Ernest Huet.
Achille Daubin.

Digitized by Google

Louis Daubin.
Laurent Boiteux.
Louis Becker.
E. Leclerc.
Jules Ballagny.
Willemain père.
Joseph Bassire.
Louis Fleury.
Louis Volant.
Jules Joly.
Maxime Ballagny.
Pierre Commax.
L. Fleury.
Jean Ballagny.
C. Ballagny.
Auguste Volant.
Ferjus Daubin.
Napoléon Suzanne.
Jules Gaultier.
Athanase Gaultier

Pierre Ballagny.
Etienne Gauthier.
Jean Demassu.
Denis Suzanne.
Lucien Cosson.
Joyau.
Jacques Gauthier.
Pierre Bargist.
Th. Huet.
M. Suzanne.
Adolphe Despré.
Paris Paureau.
Pierre Eloi.
Pierre Marie.
Eugène Leroux.
Jules Bresnu.
André Déroche.
Déroche père.
Léon Levanneur.
Désiré Darré.

Ballagny.
Paul Leroux.
Auguste Paureau.
Garde.
Dominique Morel.
Charles Déroche.
Jules Visbé.
J.-B. Coq.
G. Billon.
Jules Joly.
A. Janot.
Scylla Suzanne.
Napoléon Jolly.
Albert Gauthier.
Isidore Raby.
Athanase Sarazin.
L. Suzanne.
Alfred Gauthier.
Apollon Sarazin.
Camille Suzanne.

L. Gilbert.
Louis Daubin.
Polynée Fleury.
A. Willemain.
H. Monicard.
Blondy.
Auguste Ballagny.
Louis Ballagny.
Evrat.
Médard Darré.
A. Génin.
Ridet.
Janot.
Charles Paureau.
François Arsac.
Pierre Prosper.
Hippolyte Démeau

Digitized by Google

COMMUNE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dix novembre,

Le Conseil municipal de la commune de Carrières-sous-Poissy s'est réuni sous la présidence de M. Thoyot, maire, pour sa session ordinaire de novembre.

Présents : MM. Thoyot, Cailleux, Meslé, Vallin, Lanchantin, Évrard, Tissier, Bocquillon, Lapierre et Venencie.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le maire de la ville de Saint-Germain-en-Laye l'informe que, malgré l'opposition unanime des communes intéressées, constatée dans l'enquête ouverte en 1876, sur le projet de déversement des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain, la ville de Paris fait continuer l'étude de ce projet, et qu'il y a lieu, pour les communes situées dans le rayon d'irrigation, de protester à nouveau contre ce projet.

Un membre rappelle qu'en 1876 le Conseil municipal a déjà exprimé son opinion sur le projet dont il s'agit, en ce qui concerne la commune de Carrières-sous-Poissy; il propose de se reporter à la délibération qui a été prise à cette époque.

Lecture est donnée de ladite délibération qui porte la date du 16 mai 1876 et qui est ainsi conçue :

« M. le maire donne lecture de la circulaire préfectorale du « 1er mai 1876 contenant des indications générales sur l'avant-projet « d'un canal d'irrigation, dressé par les ingénieurs de la ville de « Paris, pour amener les eaux d'égout de cette ville jusque dans la

Digitized by Google

« forêt de Saint-Germain, et il invite le Conseil à faire connaître son « avis sur les avantages et les inconvénients que l'exécution de ce « projet pourrait présenter pour la commune de Carrières.

« Après avoir examiné les plans et documents aunexés à la circu- « laire précitée et entendu les observations présentées par plusieurs « membres, dont quelques-uns ont visité les parties du territoire de « Gennevilliers déjà irriguées au moyen des eaux d'égout de Paris;

« Le Conseil,

« Considérant que ces eaux répandent une odeur désagréable et « qu'elles déposent dans les rigoles un limon fétide;

« Considérant que si les matières suspendues ou en dissolution « dans les mêmes eaux pouvaient constituer un engrais utile pour les « terres irriguées, la commune de Carrières ne serait même point « appelée à profiter de cet avantage, puisque le champ de l'irrigation « est limité à la rive gauche de la Seine ;

« Considérant que les miasmes produits par les eaux d'égout, sur « le territoire d'Achères et dans la forêt de Saint-Germain, seront « transportés par les vents d'est dans la direction du village de « Carrières, et que la population pourra avoir à en souffrir;

« Considérant que si les eaux sont amenées en excès par les con- « duites, le surplus pourrait en être rejeté dans la Seine qui en serait « infectée au droit de ce village.

« Considérant que l'infection produite jusqu'ici en aval de Paris, « par le déversement des eaux d'égout à Clichy et à Saint-Denis, n'at- « teint pas sensiblement la Seine à Carrières-sous-Poissy, tandis « que celle dont il s'agit ci-dessus la toucherait directement et aggra- « verait ainsi la situation actuelle;

« Considérant enfin que l'ordonnance du 20 février 1773 et l'arrêt « du Conseil du 24 juin 1777, ayant force de lois, interdisent de jeter « dans la Seine des liquides ou des immondices susceptibles de rendre « les eaux insalubres;

« Est d'avis :

« 1° Qu'il y a lieu de rejeter le projet de la ville de Paris;

Digitized by Google

» 2° Et subsidiairement, si ce rejet n'était pas obtenu, qu'il con-
« viendrait de prolonger le canal d'irrigation projeté, et de prescrire
« toutes les dispositions utiles pour empêcher que le surplus des
« eaux d'égout amenées par l'irrigation soit jamais rejeté dans la
« Seine, en amont de la limite commune des territoires de Carrières
« et de Triel. »

Après cette lecture, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il maintient et confirme en tant que de besoin cette délibération; il déclare, en outre, qu'il se joint au Conseil municipal de la Ville de Saint-Germain pour demander que la conduite d'évacuation des eaux d'égout de la ville de Paris soit prolongée jusqu'à la mer, afin d'y déverser toutes celles qui ne seront pas employées pour les besoins de l'agriculture.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire, THOYOT.

Digitized by Google

COMMUNE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Carrières-sous-Poissy, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites, et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Jean Thoyot.
Joseph Cailleux.
Alphonse Meslé.
Fr. Lanchantin.
Ernest Tissier.
Denis Evrard.
Louis Vallin.
Louis Bocquillon.
Clovis Huet.
Denis Evrard.
Auguste Evrard.
Vincent Honoré.
Louis Vallin.
Joseph Evrard.
Louis Honoré.
Henri Honoré.
Louis Lanchantin.
Eugène Lanchantin.
Charles Laurent.
Léon Quennet.
Eugène Brière.
Henri-Ve. Evrard.
Pierre Jouglas.
Théophile Jacob.
Emile Huet.
Edmond Champion.
Théophile Noury.
Désiré Poulain.
Joseph Quennet.
Alphonse Renout.
Jules Hublet.
Jules Jean.
M. Goujon.
Paul Nanin.
Aimable Fontaine.
Louis Hennion.
François Leroy.
J. Leguillochet.
Ve Jouglas.
Louis Tissier.
Charles Legrand.
J. Etorre.
Jean Quennet.
Louis Legrand.
Ve Vlimant
François Louveau.
Louis Tissier.
Paul Vallin.
Jean Evrard.
François Lemoal.
Alexis Guiot.
Louis Tissier.
Martin Quennet.
Emile Tissier.
Louis Vlimant.
Louis Glinez.
Léon Berthaux.
Jean Vlimant.
G. Alban.
A. Cointrel.
Joseph Quennet.
Joseph Michel.
Hippolyte Quennet.
Louis Tissier.
Auguste Moulin.
Joseph Demarquay.
Charles Lapierre.
Alfred Guéroult.
Alphonse Lorinet.
Rigault.
Pierre Théret.
Victor Morel.
Emile Garaut.
Pierre Legendre.
François Evrard.
François Evrard.
Paul Vlimant.
Joseph Vallin.
Alphonse Leroy.
Edmond Tissier.
C. Bourgeois.
Joseph Tissier.
Eugène Tissier.
Charles Tissier.
Adrien Valin.
Alexandre Valin.
Alexandre Dabo.
Etienne Binet.
Alphonse Quennet.
Jean Pellerin.
Louis Huet.
Arsène Tissier.
Edouard Masson.
Célestin Barrois.
Grégoire Leroy.
Alexandre Michel.
Louis Lecarpentier.
J. Venencie.
Charles Labaillé.
Paul Caen.
Jean Coquard.
Alexandre Gobron.
Pierre Stael.
Auguste Lamotte.
Emile Mouton,
Ve Lallement.
Louis Foulon.
Eugène Virard.
Anatole Darte.
Georges Moullion.
Pierre Pocquet.
Charles Léonard.
Auguste Honoré.
Pierre Leroy.
Lucien Lépine.
Léon Ronceray.
Anatole Jouglas.
Ernest Jolly.
Baptiste Foulon.
Léony Petit.
J. Louveau.
Louis Louveau.
N. Cailleux.
Joseph Cailleux.

Digitized by Google

Paul Pelletier.
Henri Séret.
B. Blanchard.
Louis Richardierre.
Ph. Legrand.
Joseph Baglin.
Victor Durand.
Charles Court.
Eugène Evrard.
Joseph Legrand.
Jean Picard.
Charles Legrand.
Michel Jouglas,
Joseph Huet.
Vᵉ Tissier.
A. Jouglas.
Emile Tissier.
L.-J. Meslé.
Joseph Jouglas.
Henri Jouglas.
Joseph Retou.
Henri Couilbaut.
Adolphe Huet.
Edouard Legrand.
Louis Tissier.
Henri Louveau.
Joseph Lapierre.
Alphonse Vlimant.
Joseph Quennet.
Louis Louveau.
Joseph Louveau.
Denis Evrard.
L. Lanchantin.
Georges Vlimant.
Louis Huet.
Jean Boizot.
Ernest Tissier.
Jean Burdin.
Victor Jollivet.
Gabriel Rocher.
Louis Retou.
Jean Quennet.
Louis Evrard.
Louis Vallin.
Théophile Retou.
Vᵉ Bocquillon.
Vᵉ Evrard.
L. Lanchantin.
Louis Tissier.
Eugène Tissier.
E. Lecarpentier.
Charles Legrand.
Louis Huet.
Jean Lépine.
Frédérick Walter.
Eugène Lanchantin.
Barth. Legrand.
Jules Evrard.
Valentin Vlimant.
Théo. Vlimant.
Paul Vlimant.
Jules Agis.

Digitized by Google

COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE.

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 16 MAI 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le seize mai,

Le Conseil municipal de la commune de Conflans-Sainte-Honorine s'est réuni sous la présidence du maire ;

Étaient présents : MM. Boucher, Jollivet (François), Ribaut, Lacroix, Crapotte, Bontemps, Jollivet (Jean), P. Cirjean, Leprince, Broutin, Busseau, Goddé (P.), Goddé (Jean-Baptiste) et Caffin.

Projet de dérivation des eaux d'égout de la ville de Paris.

M. le président communique au Conseil une circulaire de M. le préfet de Seine-et-Oise, en date du 1er mai 1876, dans laquelle il essaye de dissiper les appréhensions qui se sont produites avec tant de raison au sujet du projet de la ville de Paris pour la dérivation de ses eaux d'égout.

Après en avoir mûrement délibéré, le Conseil municipal est loin d'apprécier les motifs contenus dans ladite circulaire, il y trouve au contraire une crainte de plus de voir se réaliser un projet qui serait nuisible à la santé publique.

M. le préfet de Seine-et-Oise, en cherchant à rassurer les populations contre ce qui lui paraît une prévention exagérée, semble accorder son patronage au projet de la ville de Paris, ce qui est un sujet nouveau d'inquiétude pour les intérêts de la commune.

Le Conseil trouve dans les faits déjà acquis de l'enquête la certi-

Digitized by Google

tude d'un dommage considérable pour la santé des habitants et la prospérité du pays par le rapprochement d'une cause d'infection. En exécutant des travaux plus importants, il est vrai, la ville de Paris pourrait refouler ses eaux jusqu'à la mer, au lieu de transporter dans le département de Seine-et-Oise le foyer d'infection dont elle cherche à se débarrasser.

Le Conseil déclare donc de nouveau, comme il l'a fait dans la pétition générale signée par toute la commune de Conflans, qu'il est énergiquement opposé à l'écoulement des eaux des égouts de Paris dans la forêt de Saint-Germain.

Ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, Gévelot.

Digitized by Google

COMMUNE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

Les soussignés, s'associant à la délibération prise par le Conseil municipal de Conflans-Sainte-Honorine, protestent de toutes leurs forces contre le projet d'établissement, dans les plaines de Garenne et d'Achères, de tout système d'écoulement des eaux d'égout de Paris.

Cette protestation est basée sur l'insalubrité reconnue qui résulte du voisinage de pareils déversoirs, quels que soient les moyens qu'on prétende employer pour en atténuer les effets pestilentiels.

La commune de Conflans, bâtie en amphithéâtre en face des terrains qu'on veut arroser, recevrait, par les vents d'est, sud et ouest, les évaporations malsaines qui ne pourraient manquer de se dégager, surtout par les temps de chaleur.

Les signataires ne sauraient comprendre que, pour avantager la ville de Paris, on fût autorisé à changer les conditions de salubrité des communes avoisinantes.

L.-J. Lacroix.
Fl. Delannoy.
Clément Heude.
Louis Goddé.
Emile Valet.
Villain.
Lacroix fils.
Denis David.
Desgroux.
Fréd. Rollet.
Emile Lehec.
Ant. Sourd.
Alexis Guérin.
Louis Pelletier.
Achille Valet.
J.-B. Allain.
Michel Toulzat.
Louis Yaigre.
E. Jollivet.
Pierre Guillaume.
Henri Cauchois.
Félix Jollivet.
A. Legrand.
Gustave Garry.
Ferdinand Poulain.
Alexandre Gosse.
Victor Cartier.
Bourdelet.
J. Godard.
Adolphe Ravez.
Désiré Masur.
Charles Cirjean.
Michel Lacroix.
Arnoult Crapotte.
Martin Bontemps.
J.-Ch. Charlet.
J.-B. Goddé.
J.-B. Drapier.
Jacq. Dallemagne.
Armand Leprince.
J.-L. Dumesnil.
Fidèle Delaplace.
Pierre Goddé.
J.-P. Jollivet.
François Jollivet.
François Caffin.
Eugène Feilleux.
Désiré Hadancourt.
C. Manuel.
Sourd fils.
Joseph Tréboute.
Alfred Defline.
Alexandre Duriez.
Martin.
Deslandes fils.
Henri Deslandes.
Joseph Spicq.
Alphonse Spicq.
Alexandre Tissier.
Charles Sinet.
Théophile Ribaut.
Robert.
J.-B. Heurtin.
Eugène Lacroix.
Jules Lancosme.
Eugène Maître.
Pierre Ribaut.
Lacroix.
Perrier.
Dumont père.
Bellecour.
Dumont fils.
Charles Muret.
Etienne Benoit.
Hector Canoville.
Théagène Philis.
Edouard Robert.
A. Dallemagne.
Lacroix.
François Cochon.
Clément.
Eugène Ravoisier.
Louis Cirjean.
Edouard Dupuis.
Claude Dupuis.
Albert Charlet.
Leprince fils.
J. Broutin.
Noël Racine.
A. Tailhardat.
Jules Chirat.
Adrien Pourfillet.
Jules Charlet.
Victor Keller.
M. Hettrich.
J. Delaines.
Louis Robert.
Cochon.
T. Huet.
Chapellier.

Digitized by Google

Lambert.
Elie Desgroux.
Desgroux père.
Eugène Jollivet.
François Tricard.
Eugène Maître.
E. Chapellier.
Eugène Lepeuve.
Jérôme Tremblay.
Adolphe Vautrin.
Louis Heude.
P. Sinet.
Elie Bourdet.
Louis Triquet.
Louis Boissière.
F. Ballendier.
Jérôme Blin.
G. Votin.
Louis Cochon.
Louis Busseau.
Louis Faucheron.
J. Paulmier.
Charles Warmont.
Louis Désavis.
Désavis fils.
Edmond Hébert.
Louis Jollivet.
Georges Malharbet.
E. Jollivet.
Léon Dupuis.
J. Cirjean.
E. Anferte.
Louis Ribaut.
Charles Jollivet.
Armand Desgroux.
F. Desgroux père.
Jean Caffin.
Désiré Hache.
Louis Lechasseur.
Charles Duport.
François Bauchet.
Louis Blin.
Pierre Artus.
Joseph Pacaut.
L. Dufour.
Leprince.
Gustin.
Jules Chudant.
Pierre Laurant.
Lacroix.
François Poulin.
G. Fohrer.
H. Plainchaut.
Auguste Huette.
J. Sinet.
Adolphe Pitel.
Paul Deseine.
Louis Leprince.
Louis Paulmier.
Denis Huet.
Chapellier.
Paul Huet.
F. Orsolle.
Dutrou.
Pierre Lizieux.
Jean Campagnac.
François Hardy.
A. Bachelet.
Armand Leprince.
Louis Courcelles.
Jollivet.
Louis Masur.
Pierre Tessé.
Jules Desgroux.
Milliet.
François Busseau.
Aimé Tessé.
Th. Dector.
Paul Tessé.
Jules Masur.
Prosper Tessé.
Louis Busseau.
A. Chapellier.
François Chardon.
J. Sinet.
Charles Charlet.
Jules Artus.
P. Jollivet.
Boissière père.
J.-B. Hache.
De la Cochetière.
Victor Pelletier.
Blin.
F. Chapellier.
Sinet.
J.-P. Hache.
Amédée Cirjean.
A. Carrellier.
H. Delorme.
Narcisse Martel.
Louis Desgroux.
Louis Rousseau.
Etienne Rousseau.
Leroux Théodore.
J.-B. Hache.
M. Dallemagne.
Clair Lacroix.
J.-B. Huard.
J. Lavoipierre.
Pierre Bouvier.
J.-C. Charlet.
Denis Ribaut.
Michel Coudray.
T. Ribaut.
Honoré Binot.
H. Dallemagne.
A. Taillefer.
François Nicolle.
Denis Leponge.
Ernest Rousseau.
E. Bonnenfant.
Alphonse Leydet.
Isidore Gaubert.
J. Hauck.
A. Pescheur.
T. Chapellier.
Henri Orbinot.
Alexandre Crapotte.
Crapotte fils.
M. Brasil.
François Desgroux.
Eugène Grante.
Eugène Ribaut.
Tellier.
Henri Quet.
L. Courouble.
E. Hennebuisse.
Pierre Charlet.
François Lamotte.
Louis Besnus.
Louis Robert.
Paul Brard.
Jules Gamas.
Louis Berland.
Théodore Guy.
M. Lepeuve.
Auguste Jollivet.
Adrien Charrier.
Maclou Jollivet.
Beaurain.
Henri Pringuet.
Louis Lacroix.
Louis Blin.
Bock.
Joseph Goulu.
François Lamotte.
Flamant.
Valentin Véroux.
J.-B. Lesourd.
Jollivet.
Sinet.
Charles Vallée.
Pierre Artus.
Louis Desgroux.
Victor Legrais.
J.-B. Glinez.
Vincent Sinet.
Olivier Crosnier.
François Honoré.
Alphonse Guérard.
Joseph Vannier.
J. Blin.
Etienne Guiguet.
Adolphe Buffet.
Nicolle François.
Honoré Cavé.
Alfred Dauvergne.
Jean Lacroix.
A. Delatouche.
Pierre Cochon.
Achille Houa.
Louis Flot.
L. M. Bailleux.
J.-B. Lambert.
Pierre Boucher.
Louis Bailleux.
J. Lambert.
Achille Marquet.
Antoine Lambert.
Louis Boucher.
Alexandre Bellier.
Charles Jollivet.
Jean Déclaye.
Louis Crapotte.
Auguste Desgroux.
Paul Brard.
Martin Flot.
Louis Faucheron.
Pierre Lambert.
Charles Bailleux.
Bernard Robert.
Guillaume Flot.
Jules Cacheleux.
Auguste Lambert.
Desgroux.
Auguste Rigaut.
Louis Crapotte.
Jean Lambert.
Pierre Davoust.
B. Rigault.
Germain Baton.
H. Jollivet.
Médard Brasil.
H. Jouvin.
Louis Dumesnil.
Leprince.
Achille Flot.
Eugène Suard.
Antoine Suard.
Gustave Dauvergne.
Auguste Pochard.
François Lambert.
Charles Jollivet.
E. Pincebourde.
Emile Flot.
J.-B. Lambert.
Alexandre Grandin.
Louis Lacroix.

Digitized by Google

COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le treize du mois de mai, à deux heures du soir.

Le Conseil municipal de la commune de Cormeilles-en-Parisis, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Montalant, maire, pour la session ordinaire de mai.

Présents : MM. Le Foyer, Happey, Ch. Fortier, Henry Petit, Auffroy, Muzard, Mension, A. Fortier, Baudoin, Laporte, Rousselle, H. Fortier, Bonenfant, Charpentier et Montalant, maire, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'art. 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Le Foyer, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président donne lecture d'un avant-projet concernant l'établissement d'un canal d'irrigation à l'aide des eaux d'égout provenant de la ville de Paris entre Clichy et la forêt de Saint-Germain pour déverser dans la forêt vers Achères toutes les matières des égouts de Paris et assainir les eaux de la Seine.

Le Conseil municipal : Vu la lettre de M. le Maire de Gennevilliers et les plaintes des habitants de la presqu'île au sujet du déversement des eaux des égouts ; matières fécales et autres déjections de la ville

Digitized by Google

de Paris sur leur territoire. Considérant que cette opération qui n'aurait même pas pour conséquence d'assainir les eaux de la Seine serait un foyer permanent d'infection pour tous les villages environnants ;

Proteste énergiquement contre l'établissement du canal projeté et exprime le vœu que le Conseil général use de son autorité pour empêcher par tous les moyens possibles l'établissement même à titre d'essai du canal d'irrigation dont il s'agit.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire, MONTALANT.

SÉANCE ORDINAIRE DU 25 MAI 1877

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le vingt-cinq du mois de mai, à une heure du soir.

Le Conseil municipal de la commune de Cormeilles, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Montalant, maire, pour la session ordinaire de mai, prolongée par autorisation préfectorale du 24 courant.

Présents : MM. Le Foyer, Happey, Petit Henry, Auffroy, Ch. Fortier, H. Fortier, A. Fortier, Mension, Baudoin, Rousselle, Bonenfant, Charpentier, Muzard et Montalant ;

Absent : M. Laporte (en voyage) ;

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'art. 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Le Foyer ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

M. le Président soumet au Conseil municipal les pièces, rapports et plans, concernant l'établissement d'un canal d'irrigation pour les

Digitized by Google

eaux d'égout de Paris, entre Clichy et la forêt de Saint-Germain, l'épuration par le sol et l'utilisation agricole desdites eaux d'égout.

L'assemblée, après avoir pris de nouveau connaissance desdits rapports : Vu sa délibération sur le même sujet en date du 13 mai 1876 ; persiste dans les conclusions de sa délibération susvisée et s'oppose dans l'intérêt de la salubrité à l'établissement du canal projeté.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire, MONTALANT.

Digitized by Google

COMMUNE DE CORMEILLES-EN-PARISIS

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Cormeilles-en-Parisis, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

J. Roche.
B. Lébey.
Emilien Billard.
Lucien Thoreau.
Louis Bretelle.
Aug. Nantel.
Mag. Garreau.
Alex. Garreau.
Emile Bazelot.
J. B. Boucher.
Alex. Fortier.
Pierre Léger.
Jean Perrier.
Eug. Louet.
Louis Rolland.
Eug. Stohot.
Louis Bourgeois.
Léon Courderoux.
Bruno Tarraud.
Fréd. Dendonker.
Lacroix.
G. Meily.
Aug. Lizeray.
Théo. Rolland.
M. Belmaire.
Alex. Fessard.
Jacques Bardin.
Jean Roussel.
Jacques Pascal.
Louis Frappot.
Aug. Mathis.

François Oudoux.
J. B. Dallenne.
Jean Bernay.
François Toussaint.
Emile Roussel.
Jules Lizeray.
Pierre Petit.
L. Auffroy.
Louis Fessard.
Louis Henri.
Charles Fortier.
G. Rolland.
A. Carmain.
E. Carmain.
L. Carmain.
Dubois.
A. Louet.
Charles Lelièvre.
Fr. Charbonnel.
Louis Meunier.
Leboucq.
Godet.
Roblin.
Alex. Lizeray.
Edouard Mansart.
Joseph Lébey.
Jules Lizeray.
Ch. Rousselle.
Alex. Goigou.
Fr. Roulein.
Fr. Bourguignon.

E. Dubois.
Ant. Joly.
M. Delaplace.
Louis Rouzé.
Eug. Doinel.
Auguste Bieuvelet.
Lambert.
Mondard.
Bazin.
Pignol.
A Poullain.
Meunier.
Louis Bachellier.
Biard.
E. Delorme.
Armant Masson.
Eug. Meunier.
Jean Dubosq.
L. Rigault.
Dussauge.
Letinturier.
Arthur Domy.
A. Lescalier.
Achille Lambert.
Charles Vernier.
Jean Camuset.
Latinois.
Rolland.
Henri Blanchet.
G. Lenoir.
Thoreau.

Eug. Gourlet.
Lambert.
M. Doscot.
Charles Lizeray.
El. Barre.
Louis Fessard.
Jules Féret.
Jean Dubois.
J. Carmain.
André Dubois.
Charles Laporte.
Louis Pantou.
Vincent Rolland.
Jules Mathy.
Charles Roussel.
Jules Lambert.
Pierre Mathis.
Alex. Louet.
Eug. Rolland.
Alfred Delagarde.
Vincent Bernay.
J. Rolland.
A. Jeroud.
Louis Henry.
Louis Cul.
Alex. Mathis.
Théop. Grenier.
Henri Fortier.
B. Garnier.
J. Benjamin.
Louis Delaplace.

Digitized by Google

François Vaugeois.
Clément Pantou.
Louis Latinois.
Latinois.
Henri Mathis.
Louis Derouin.
L. Auffroy.
Lambert.
Alex. Reymer.
François Muzard.
Ant. Védy.
Emile Védy.
A. Masselin.
Benony Villette.
Charles Lelong.
Louis Jean.
Geneviève Elophe.
Henry Montalant.
Gabriel Défalaise.
Jacques Happey.
Denis Mension.
F. Mension.
Aubry.
E. Pantou.
Gustave Sergent.
Ernest Adam.
Lubin Pantou.
Jean Durand.
Ant. Marenge.
Auguste Léguiller.
L. Bernay.
M. Poullain.
E. Fortier.
Louis Louet.
Pierre Auffroy.
Emile Fromont.
Alex. Louet.
François Papin.
Louis Lizeray.
Louis Fessard.
Noël Lantié.
Louis Rousseau.
Adolphe Rousseau.
Charles Garnier.
Henri Auffroy.
Ant. Latinois.
Grégoire Bretelle.
Charles Nicolle.
Gabriel Divot.
Ant. Bénard.
Marie Lébey.
Louis Fortier.
Henri Fortier.
Jean Fortier.
Louis Charpentier.

Digitized by Google

COMMUNE DE LA FRETTE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dimanche dix novembre, à trois heures du soir, le Conseil municipal de la commune de la Frette s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, en vertu de la circulaire préfectorale en date du 24 octobre dernier, insérée au Recueil des actes administratifs de l'année 1878;

Étaient présents : MM. Lambert adjoint, Macaire, Lelièvre, Ballagny, Jolly (Louis), Horaist;

Absents : MM. Jolly (Jules), Fromont.

Les membres présents, formant la majorité du Conseil, ont élu pour secrétaire M. Ballagny qui a accepté ces fonctions.

M. le président donne au Conseil communication des renseignements recueillis par lui relatifs au projet d'assainissement de la Seine, par l'emploi des eaux des égouts de Paris en irrigations, soumis à enquête en 1876, et actuellement à l'étude par les ingénieurs commissionnés de la ville de Paris.

Le Conseil,

Considérant que ce projet, quoique modifié, a pour but de dériver les eaux des égouts de la ville de Paris dans la forêt de Saint-Germain en-Laye, dont la commune de la Frette est limitrophe;

Que les avantages que la commune retirerait de la réalisation de ce projet sont nuls;

Digitized by Google

Que par suite des irrigations nombreuses pour l'absorption partielle de ces eaux infectes séjournant dans les terrains irrigués, des gaz incommodes et insalubres s'en dégageraient continuellement;

Que le séjour dans la commune deviendrait insupportable;

Que la commune de la Frette ne saurait supporter ces inconvénients du fait de la ville de Paris;

Proteste énergiquement contre le projet susdit, et joint ses efforts à ceux des municipalités des populations menacées dans leur existence et dans leurs intérêts pour empêcher la réalisation d'un projet qui serait contre les droits de la justice et de l'humanité, et prie M. le Préfet d'user de sa haute influence à cet effet.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire, MACAIRE.

Digitized by Google

COMMUNE DE LA FRETTE

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de la Frette, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites, et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

N. Lelièvre.
Charles Leclère.
Eugène Lelièvre.
Auguste Paulmier.
Zacharie Lelièvre.
A. Paulmier.
Ad. Paulmier.
E. Jolivet.
Désiré Pouillet.
Auguste Jollivet.
Aimable Leclère.
Clément Macaire.
J. Jollivet.
Louis Macaire.
Alfred Racine.
Charles Gourdet.
J. Joyaux.
A. Vielle.
E. Rousseau.
Alexis Bontemps.
J. Champin.
Eugène Camus.
J. Liseray.
A. Camus.
N. Camus.
François Champin.
Désir Leclère.
Félix Ancelin.
Ambroise Lelièvre.
Pierre Lelièvre.
Charles Willeart.
Louis Jolivet.
Henri Rieger.
Jules Jolly.
Alfred Chappler.
Alex. Bontemps.
Frédéric Ribierre.
Henri Alvin.
Antoine Fromont.
Emile Fromont.
Vincent L'Abbé.
Louis Grelay.
Jules Lelièvre.
Désiré Lelièvre.
Gustave Fromont.
Louis Jollivet.
J. Lelièvre.
Antoine Lambert.
François Causard.
René Camus.
Théoph. Jolivet.
Antoine Horaist.
Pierre Lelièvre.
Jules Trippet.
Ernest Chapelle.
Constant Buret.
Louis Paulmier.
Hipp. Thuret.
Joseph Paulmier.
Auguste Champy.
Louis Duval.
Paul Bernay.
Louis Barthélemy.
François Rousselet.
Adolphe Bontemps.
Hipp. Parent.
Maurice Fauveau.
Henri Daligault.
Modeste Ferdinand.
Louis Pannetier.
Eugène Riblé.
N. Jolivet.
Julien Leroy.
Louis Leclère.
François Laignier.
Théoph. Martin.
Jules Michaux.
Lezime Jolivet.
Célestin Piaud.
Jean Lelièvre.
Charles Hervy.
Eugène Dubos.
Albert Riquier.
J. Perse.
Henri Prévost.
Gustave Mignon.

Digitized by Google

COMMUNE D'HERBLAY

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dix du mois de novembre, à trois heures et demie du soir.

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Constantin Macaire, pour la session ordinaire de novembre.

Présents : MM. Jouvin, M. Lebrun, L. Macaire, T. Paulmier, D. Thévenin, G. Thévenin, Godefroy, A. Macaire. Jomard, M. Macaire, Garry, Barthélemy Macaire et G. Paulmier;

Absents : MM. Masselin et Cartier;

formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'art. 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. G. Paulmier, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président informe le Conseil que la ville de Paris s'occupe toujours du projet d'assainissement de la Seine, par l'emploi des eaux des égouts de Paris en irrigation, et que ledit projet, bien qu'il ait subi quelques modifications de détail, n'en reste pas moins en entier. En cette circonstance, M. le Maire propose au Conseil de protester de nouveau contre cette suite donnée à un projet qui a soulevé contre lui la plus grande opposition de la part des communes situées dans le rayon d'irrigation.

Digitized by Google

Le Conseil municipal,

Considérant que les raisons qui ont conduit en 1876 les populations du département de Seine-et-Oise à protester énergiquement devant la Commission d'enquête de Seine-et-Oise contre les projets de dérivation des eaux d'égout de la ville de Paris dans ce département, persistent au même degré,

Proteste à nouveau, avec la plus grande énergie, contre la mise à exécution du projet de dérivation des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain.

Il émet le vœu que la ville de Paris, si elle renonce à l'idée de faire épurer ses eaux d'égout par l'emploi des produits chimiques, fasse droit aux légitimes réclamations des riverains, et s'impose, pour l'éloignement de ses eaux sales, une dépense analogue à celle qu'elle s'est imposée pour aller chercher au loin les eaux potables dont elle avait besoin.

Il émet donc le vœu que la ville de Paris porte dès maintenant ses eaux d'égout par conduite fermée dans la direction de la mer, qui doit être son objectif définitif, ne permettant l'ouverture de ce canal hermétiquement clos, qu'après lui avoir fait franchir la zone de villégiature qui entoure Paris, c'est-à-dire au delà de la ville de Poissy.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Herblay, le 13 novembre 1878.

Le Maire, C. Macaire.

Digitized by Google

COMMUNE D'HERBLAY

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune d'Herblay, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Mondion.
Eugène Macaire.
Laurent Montreau.
Charles Montreau.
Adrien Montreau.
Grégoire Macaire.
Clément Thévenin.
Théodore Guillot.
Emile Dumesnil.
Denis Oriot.
Gabriel Rigault.
Auguste Morin.
François Jouvin.
Emile Macaire.
Victor Camus.
Jules Pennier.
Alexandre Macaire.
Victor Rigault.
Pierre Rigault.
Bénoni Fournier.
Aimé Leleu.
Louis Bronsvoord.
Louis Rigault.
Clément Lebrun.
Etienne Robert.
Théod. Deabonnets.
Théod. Poujade.
Paul Bellemère.
Joseph Rigault.
Paul Frappart.
Prudent Crosnier.
Louis Foulon.
Jean Dupont.
Jacques Jouvin.
Vincent Dupont.
Henri Foulon.
Amand Foulon.
Victor Berrurier.
Jules Pelletier.
Louis Thévenin.
René Rigault.
Rigault fils.
Edouard Dubaut.
Théod. Montreau.
Joseph Thévenin.
Adolphe Bigot.
Jules Sanson.
Charles Thévenin.
Jacques Ribon.
Narcisse Fromont.
Gabriel Thévenin.
Emile Macaire.
Louis Dumesnil.
Jean Lenoir.
Auguste Noël.
Pierre Jouvin.
Henri Dufresnoy.
Honoré Fromont.
Jules Rigault.
Ernest Rousselet.
Vincent Ritel.
Ambroise Thévenin.
Théodore Blanquet.
Bénoni Paulmier.
Théod. Croute.
Eugène Landron.
Emile Delagarde.
Eloy Paulmier.
Gérard Jomard.
Pierre Léchard.
Louis Prévet.
Victor Liégeois.
Joseph Morin.
Jean Jomard.
Benjamin Berrurier
Vᵉ Bourdelet.
Désiré Gué.
Albert Rigault.
Alphonse Rigault.
Eugène Jacquet.
Auguste Foissotte.
Louis Bardel.
G. Bardel.
François Bardel.
Alexandre Dubray.
Denis Jouvin.
Louis Jouvin.
Jules Jouvin.
L. Montreau.
Almire Catillon.
Denis Rigault.
Louis Bourdelet.
Honoré Rousselet.
Alexandre Morin.
Gabriel Thévenin.
Louis Rigault.
Louis Montreau.
E. Jomard.
Jean Daire.
Joseph Bourdelet.
Eugène Rigault.
Louis Macaire.
Louis Landron.
Bénoni Oriot.
Louis Paulmier.
Laurent Leroux.
Constant Dubray.
Adolphe Houdry.
Auguste Gratien.
Nestor Bourdelet.
Félix Berrurier.
Constant Berrurier.
Louis Montreau.
Gabriel Guerret.
Félix Baudin.
Isidore Drussant.
Clovis Derogy.
Casimir Tubeuf.
Tubeuf père.
Alexandre Dubray.
Clément Dupont.
N. Drelin.
Louis Bourdelet.
Vᵉ Jouanne.
Elie Lechard.
Eugène Fromont.
Edouard Poujade.
Bénoni Crosnier.

Digitized by Google

Crosnier fils.
Bénoni Rigault.
Louis Rigault.
Jules Jouvin.
François Dufrenoy.
Jules Dufresnoy.
Louis Jouvin.
Jacques Thévenin.
V° Borie.
Alexandre Sinet.
Léon Lehmann.
Louis Descours.
Alphonse Charlet.
Louis Guerret.
V° Boulommier.
Emile Boulommier.
Arthur Macaire.
V° Boulommier aîn.
Edouard Paris.
Vital Paris.
Louis Rigault.
Louis Dumesnil.
Ant. Baudran.
Ernest Macaire.
Martin Macairé.
Louis Cormier.
Ant. Lepeuve.
Prudent Theuré.
Louis Macaire.
J. Thévenin.
Isidore Macaire.
Brice Macaire.
Narcisse Macaire.
Florentin Paulmier.
Basile Thévenin.
François Thévenin.
Ferdinand Thévenin
Ulysse Lebrun.
Jules Tourneur.
Octave Mouveault.
Eugène Cochon.
V° Macaire.
Louis Montreau.
G. Macaire.
Louis Truffaut.
Vincent Robert.
Victor Robert.
Constant Macaire.
G. Macaire.
Amédée Tubeuf.
Félix Rigault.
Macaire dit Ange.
Georges Foissotte.
Félix Cochon.
Ant. Boyer.
Pierre Boyer.
Simon Jolivet.

Louis Vaudran.
Emile Paulmier.
Constant Bourdelet.
Alexis Paulmier.
Barthélemy Léger.
R. Levêque.
Lebrun.
J. Paulmier.
Louis Boudet.
Emile Landa.
F. Signol.
V. Montreau.
V. Macaire.
Louis Foulon.
Louis Berrurier.
J.-B. Fontaine.
F. Paulmier.
A. Landron.
H. Landron.
Garry.
Jean Maître.
François Roy.
A. Macaire.
Emile Rigault.
V° Jouvin.
Vincent Alline.
Eugène Lafeuillet.
Alexandre Rigault.
J. Paulmier.
V° Tubeuf.
Louis Macaire.
Marie Paulmier.
Hipp. Macaire.
Désiré Lebrun.
J.-P. Rigault.
V° F. Montreau.
V° P. Montreau.
Lucien Crosnier.
V° Rigault.
V° C. Rigault.
Simon Delaître.
A. Drussant.
Gabriel Froment.
Louis Paulmier.
F. Montreau.
Louis Ritel.
Louis Tache.
Aug. Macaire.
Narcisse Robert.
Robert père.
Isidore Robert.
Louis Foulon.
Henri Robert.
Aug. Jouvin.
V° Trouvé.
C. Jouvin.
Charles Drouet.

V. Rigault.
Eug. Descroix.
N. Cazeneuve.
Ferdinand Rigault.
J. Dezaide.
F. Montreau.
M. Robert.
Elie Foissotte.
Amb. Foissotte.
Th. Foissotte.
V° Thévenin.
F. Bourdelet.
V° Thévenin.
Louis Jomard.
Auguste Ricard.
Albert Paulmier.
Philibert Paulmier.
V° Poujade.
François Paulmier.
Félix Mouvault.
Jean Clervoy.
Clément Landron.
Abel Berrurier.
Pierre Berrurier.
Basile Favrelle.
Louis Thévenin.
Etienne Léchard.
Isidore Macaire.
Isidore Macaire fils.
Alexandre Macaire.
Eugène Macaire.
Louis Champain.
Louis Morin.
Louis Montreau.
P. Mégret.
Charles Bachère.
Louis Brunel.
Henri Bardel.
V° J. Macaire.
Louis Rigault.
Louis Descours.
Denis Leleu.
V° Léger.
V° Ant. Bourdelet.
François Jorel.
V. Pourfillet.
N. Noël.
Félix Cochon.
V. Gosse.
Omer Foulon.
Casimir Sédilot.
Julien Macaire.
Jules Macaire.
Désiré Bourdelet.
Pierre Landron.
V° Marin.
Jean Roussel.

V Masselin.
C. Mouvault.
G. Pottier.
Louis Rigault.
Félix Moreau.
Guillaume Rigault.
Godefroy.
Joachim Cochon.
Amb. Lenoir.
Théod. Lenoir.
Alph. Lenoir.
Louis Jomard.
J. Maréchal.
B. Fouque.
V. Tourneur.
Louis Tourneur.
Aug. Foulon.
Aristide Picard.
Aug. Magisson.
Onésime Masselin.
Adrien Cacheleux.
Amédée Cartier.
F. Landron.
Clément Landron.
Louis Paulmier.
V. Macaire.
Eugène Biarne.
Augustin Pappert.
F. Galpin.
François Liégeois.
Joachim Rigault.
A. Lebrun.
Marcel Andrieux.
Edouard Macaire.
J.-F. Bourdelet.
E. Godefroid.
Isidore Montreau.
Julien Paulmier.
Alexandre Léchard.
Isidore Bourdelet.
Jules Mouveault.
Hilaire Mouvault.
Louis Froment.
F. Bizion.
Pierre Jomard.
Désiré Tronc.
N. Guerbois.
Louis Fromont.
Aug. Lebrun.
Théoph. Jouvin.
Emile Mouvault.
Denis Godefroy.
Gabriel Rigault.
Joseph Demagny.
Demagny fils.
Ant. Ancourt.
Alph. Cazeneuve.

Digitized by Google

G. Paulmier.
Albert Jomard.
V. Leguillette.
François Paulmier.
Amb. Montreau.
Narcisse Robert.
Louis Alline.
V. Pelletier.
Joseph Ermery.
A. Sinet.
Aug. Crapas.
Louis Seigneur.
Claude Bonnefond.
Adolphe Drège.
Clément Jouvin.
Henri Vermeulen.
Chapelain.
Pierre Soufflot.
François Philippe.
Joseph Béchet.
Louis Roy.
Alph. Legendre.
Albert Legendre.
Louis Gillet.
François Camus.
Jules Camus.
Léon Mansard.
Henri Defline.
Charles Louchet.
Alph. Douay.
J. Guérin.
Auguste Latreille.
Charles Jolivet.
Louis Paulmier.
Louis Léchard.
Aug. Wandestath.
J. Jolivel.
J. Fournier.
Eugène Mouveault.
Charles Louchet.
Paul Louchet.
Henri Louchet.
Charles Ermery.
Joseph Montreau.
François Trouvé.
Victor Fournier.
Ve Seurin.
Eug. Boissière.
Ant. Berrurier.
Joseph Bisson.
Désiré Macaire.
O. Masselin.

Digitized by Google

COMMUNE DE MAISONS-SUR-SEINE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dix-neuf novembre, à huit heures du soir,

Le Conseil municipal de la commune de Maisons-sur-Seine, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dallier, maire, pour continuer les travaux de la session de novembre.

Présents : MM. Hubert, Favrot, Bertin, Ch. Lambert, Messager, Godet, Lourdel, Fovelet, Rose, Neveux, Jeanson, Machuré, Desbans, Baux, Bertin, Bonnard, Georget, Trussy, Meunier et Dallier.

Absents : MM. Paramour et Gallois ; ce dernier excusé pour cause de maladie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil a pris la délibération suivante :

Le Conseil,

Parfaitement édifié par la Commission d'enquête de la Seine, sur l'avant-projet d'un canal d'irrigation de Clichy à la forêt de Saint-Germain, en date du 2 septembre 1876, et par les travaux de la Commission d'initiative du canton de Saint-Germain-en-Laye, dont deux de ses membres faisaient partie, travaux résumés dans deux mémoires publiés par M. le docteur Salet, président de ladite Commission; également convaincu d'être en parfaite communauté d'opinion avec l'universalité des *propriétaires* habitants de Maisons-sur-Seine, dont la

Digitized by Google

plus éclatante manifestation s'est produite sous forme d'une pétition due à leur propre initiative, portant 454 signatures, et remise par le sieur Georget le 20 mai 1876, entre les mains de M. le Préfet de Seine-et-Oise;

Vu la protestation déjà émise par lui dans la séance du 12 mai 1876, et déposée, sous forme de dire, à la préfecture de Seine-et-Oise, par M. Cammas, alors maire de Maisons-sur-Seine;

Considérant que, sans nier l'effet que peut produire sur la végétation l'action des eaux d'égout employées sous forme d'irrigation, alors que la quantité en est dosée selon les besoins de la culture, on est forcé d'admettre que, pour se débarrasser de la prodigieuse quantité de ces eaux débitée par les collecteurs de Paris, il faudrait sacrifier l'utilisation pour ne songer qu'à l'épuration par filtration de ces mêmes eaux, à l'aide du sol;

Considérant que la nature essentiellement variable de notre sol est d'être en partie submersible et en partie si peu perméable, que de simples eaux pluviales stagnantes à proximité de la Légion-d'Honneur des Loges, ont pu en 1830 et en 1848, ainsi que l'a constaté M. le docteur Lamarre, déterminer dans cet établissement des épidémies de fièvres intermittentes uniquement dues à ces eaux pluviales stagnantes;

Considérant que le sol de notre territoire et celui des territoires voisins sont morcelés en parcelles infiniment petites, que les natures de culture y sont très variées, et que par conséquent aucune irrigation continue ne peut y être faite sur une grande échelle;

Considérant que si l'on défrichait une grande étendue de la forêt de Saint-Germain pour la livrer à l'épuration, par filtration des eaux d'égout déversées par les grands collecteurs, il est démontré par les travaux d'hommes consciencieux que ces contrées voisines de la Seine, vu l'élévation de la couche d'eau souterraine et l'impossibilité d'opérer un drainage utilisable, ne pourraient convenir à ce genre d'opération et se trouveraient bientôt changées en de vastes marécages pestilentiels, ce qui serait contraire à tous les principes admis en bonne administration;

Digitized by Google

Considérant que le devoir du Conseil est de veiller à la salubrité du territoire dont l'administration lui est confiée et qu'il a pour mission de sauvegarder les grands intérêts remis entre ses mains ;

Considérant que le territoire de Maisons se trouverait être au centre des territoires qu'il est question de consacrer à ces expériences, et que, dans tous les cas, Maisons est la ville la plus rapprochée des grands déversoirs projetés dans la forêt de Saint-Germain, et celle qui aurait le plus à souffrir du voisinage de ces établissements insalubres ;

Considérant que Maisons-sur-Seine, dite Maisons-Laffite, n'est ni une ville d'industrie, ni une ville de commerce, et qu'elle ne doit sa prospérité qu'à ses beaux ombrages et à son air pur qui, depuis longtemps, en ont fait le charmant endroit de villégiature si recherché des riches familles parisiennes, et cela si bien, que bientôt on ne trouvera plus sur tout son territoire une pièce de terre encore livrée à la grande culture ;

Considérant que permettre la création d'établissements aussi *insalubres* à côté d'une cité aussi peuplée et aussi florissante, ce serait infailliblement et sans *aucune compensation*, condamner cette dernière à la ruine et au deuil ;

Considérant enfin que si la ville de Paris a le droit de chercher à se débarrasser des *matières infectes* qu'elle produit, elle a le devoir de ne le faire que sans exposer à la désolation et à la mort les communes voisines dont les intérêts sont aussi respectables que les siens propres, et qu'il n'est pas même démontré que toutes les prescriptions légales ont été suffisamment respectées, prescriptions qui ont été rappelées par M. Duverdy, ancien conseiller municipal de Maisons, dans la brochure où, en 1877, il a résumé ses études sur cette question.

Par tous ces motifs :

Le Conseil municipal de Maisons-sur-Seine proteste de nouveau et de toute son énergie contre tous travaux qui auraient pour but la dérivation des eaux d'égout de Paris dans la forêt de Saint-Germain et autres lieux circonvoisins, et ne voit de possibilité de donner satis-

Digitized by Google

faction aux divers intérêts que par le transport à ou vers la mer, de ces eaux d'égout, à l'aide d'une canalisation entièrement fermée et qui, dès le début, devrait être poussée au delà des limites de la zone si peuplée qui entoure Paris, c'est-à-dire des limites du département de Seine-et-Oise, *puisqu'on ne peut les utiliser plus près.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents à la séance et désignés d'autre part.

Pour extrait conforme,

Le Maire, DALLIER.

Digitized by Google

COMMUNE DE MAISONS-SUR-SEINE

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Maisons-sur-Seine, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des Ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

J. B. Guillaume.
Louis Marly.
Jean Lecocq.
Jules Bouffet.
C. Gauthier.
Casimir Tollet.
Jean Roiff.
J. Loyau.
A. Genellé.
Eug. Ribot.
B. Rousseau.
M. Buisson.
Hipp. Coullaré.
N. Bachelin.
Achille Gille.
H. Poulain.
Simon Dubois.
Pierre Glomot.
A. Dijou.
Charles de la Motte.
A. Aveline
Henri Jacob.
W. Bouët.
H. des Moutis.
Charles Demonchy.
Ed. Johanet.
A. Dennat.
Albert Lambert.
Alphonse Moteley.
Albert Beudon.
Alfred Cocquelet.
Julien Groult.

Albert Paul.
Charles Jouard.
Marie Toulouppe.
Philippe Leroux.
V. Poulain.
M. Collinet.
L. Buisson.
Louis Gosse.
Théod. Leroux.
Louis Bertin.
F. Baudoin.
Ch. Lompré.
Georges Klein.
A. Fleurdorge.
F. Feist.
E. Truchet.
Jean Martinaud.
B. Delaperruque.
Jean Drhuille.
F. Hérault.
Pierre Duval.
A. Mosjelez.
E. Meylheuc.
A. Jolly.
J. Collet.
Achille Fauvel.
Henri Charles.
A. Bertin.
Armand Guinet.
P. Thiébault.
Paul Pellet.
Jean Rouvel.

J. Bernard.
Marie Breton.
Albert Fagot.
Jules Bertin.
M. Kabre.
Rigault.
Théop. Bertin.
R. Leblanc.
Aug. Tiffagnon.
Paulin Pierron.
A. Christille.
Georges Gueudet.
E. Belin.
Félix Toulouppe.
Ch. Pelhoud.
A. Blanc.
Emile Donert.
Montrel.
Jean Lecuyer.
J. Doriot.
Jean Maréchal.
Henri Mérigot.
Louis Amette.
P. Talfermier.
V. Brice.
J. Couravet.
Paul Cangaly.
A. Dannequin.
Ch. Blondin.
A. Dhautmont.
Alfred Aubry.
Charles Favrot.

Charles Dallemagne.
A. Paramour.
E. Jeanson.
J. Senèze.
Louis Courset.
Réné Fath.
C. Beaumont.
E. Le Roy.
A. Chalon.
N. Croute.
Louis Aubigand.
Emile Martin.
André Paramour.
Georges Fath.
Louis Ravrot.
J. Souerier.
A. Lechène.
Ve Langlois.
Jules Bertin.
R. Bertin.
Victor Launay.
J. Masson,
Ve Favrot.
Louis Bertin.
Ve Bontroy.
Alexis Guyot.
F. Pays.
Isidore Dechard.
P. Philippon.
A. Jeanson.
Pierre Beldon.
Ch. Doucenel.

Digitized by Google

Louis Jeanson.
L. Maillard.
Louis Bar.
G. Durant.
Aug. Grosbois.
J. Lecomte.
M. Mentz.
Louis Lemaire.
Jules Derode.
J. Placet.
Etienne Eugel.
Ve Charanton.
Hipp. Durand.
V. Fraboulet.
P. Dumas.
Roger.
J. Dupuy.
Th. Hubert.
Julien Dallier.
J. B. Lenoir.
Pierre Tenier.
R. Guillot.
J. Boutault.
E. Bertin.
Ve Buisson.
Fréd. Julien.
Louis Jeanson.
J. Horcet.
Pierre Pugin
D. Luke.
J. Bourgeois.
Anatole Leroy.
Henry Méry.
Jules Haltebourg.
L. Voise.
Xavier Guebliard.
Henri David.
J. Saint-Martin.
J. Aubed.
Comte de Touloule.
Elie Bertin.
Ve Bazonnet.
J. Bourdin.
Ve Thomas.
A. Balagny.
Pierre Descartes.
Denis Magnan
N. Javey.
N. Pays.
Isidore Lanon.
C. Magoteaux.
Planque.
F. Royer.
A. Maugy.
Louis Querment.
Louis Dechard.
François Lainé.
Louis Pinault.
François Arnoud.
Th. Nicolay.
Eug. Lesourd.
Félix Jeanson.
Louis Courset.
Louis Chalot.
Jean Kamermann.
Pierre Tissier.
J. Boudeville.
Paul Robert.
Et. Dubot.
Pierre Baloche.
A. Rousseau.
Eug. Rodde.
Aug. Blot.
Ch. Duverdy.
A. Bourgeois.
Eug. Michaud.
P. Gachet.
Georges Gros.
J. Poggiol.
Vurllerner.
V. Aubrun.
Ernest Blondin.
Pierre Guiot.
Jacques Grenet.
Eug. Aubigand.
Henry Cammas.
Henri Augros.
Henri Lefébure.
Jean Klop.
D. Michelli.
J. Arbez.
Réné Soulière.
Louis Mousse.
C. Courtois.
J. Bernard,
Léon Huet.
Ve Monnier.
C. Jallet.
Ve Dallemagne.
Ve Guillebau.
Lucien Fricotelle.
Fréd. Vial.
V. Castille.
Alexis Dijou.
Ve Cousin.
Ve Viales.
François Lemaire.
Nicolas Brunet.
Jules Pinon.
Ve Fautrel.
A. Dallemagne.
A. Bertin.
Jean Aubigand.
Paul Bertin.
Ve Barbier.
Ange Meunier.
E. Philippe.
F. Cadène.
Ch. Antoine.
M. Chilaud.
E. Vattier.
J. Cautrais.
L. Deschamps.
Eug. Engrand.
Louis Vicomte.
J. Rey.
Paul Adam.
Henri Brou.
A. Beauvilliers.
L. Mautaudoin.
Ch. Cauchois.
V. Pays.
E. Croute,
Louis Paramour.
M. Charles.
C. Badet.
Ch. Magnan.
Vincent.
F. de Beaurepaire.
Fréd. Bertrand.
N. Toulouppe.
A. Jeanson.
Adrien Monnier.
L. Dumas.
A. Gauthier.
J. Bernard.
J. Masson.
Léon Appert.
Ignace Viel.
L. Gérard.
Henri Jousse.
André Paramour.
Eug. Favrot.
Louis Lainé.
Arthur Quentin.
Constant Launay.
Aug. Lainé.
B. Pellerin.
Hipp. Leroy.
Armand Leveau.
Aug. Malheur.
G. Tissier.
Henri Groottres.
Pierre Jouvin.
E. Seul.
Achille Ledan.
Charles Lainé.
E. Guénard.
Pierre Loliée.
Henri Halny.
O. Neualin.
Aug. Brice.
Henri Grenet.
Théop. Lefebvre.
E. Caillet.
Louis Delaperruque.
Jean Jarroux.
G. Cureau.
Louis Buisson.
Alfred Fluet.
Félix Paramour.
Louis Mallard.
B. Chevalier.
Ch. Durif.
F. Cayeux.
Ch. Cauchois.
F. Brindeau.
Henri Delaperruque.
L. Laurent.
J. Lainé.
Ve Dallemagne.
Et. Tuffin.
Ed. Lefevre.
Louis Pierre.
F. Nestor.
Ed. Brunot.
O. Sédillot.
Eug. Brain.
L. Maillard.
Pierre Lhuillier.
Ve Mentz.
M. Maillard.
C. Vienne.
Henri Kargel.
L. Louvet.
G. Vienne.
Ve Adam.
Jules Adam.
Et. Burnery.
Désiré Coudray.
Claude Huot.
Ve Cassier.
Ve Grand.
J. Languereau.
Cauchois.
N. Schuller.
N. Laffite.
Jean Martin.
Marie Dupuis.
Louis Arnold.
Ve Debruet.
P. Brunet.
A. Bourrier.
M. Vellin.
Ignace Nuss.
Aug. Lainé.
Louis Guérin.
A. Delaperruque.

Digitized by Google

C. Debord.
L. Sabatier.
Louis Jeanson.
Henri Cochet.
Emile Toulouppe.
Louis Aubigand.
G. Aubigand.
P. Bougain.
Julien Vaillant.
J. Dufoy.
Aug. Martin.
Louis Lepetit.
J. Fouquoire.
Alex. Chapotot.
Ch. Cals.
Louis Sturbe.
Jean Montaudouin.
Théod. Gauthier.
J. Bodin.
L. Viat.
Pierre Godefroy.
D. Falaise.
F. Lambron.
M. Stiffont.
Ant. Blanzé.
Ant. Pelletier.
Henri Margotteau.
Paul Dumas.
Louis Bidault.
Henri Jeanson.
Zéphir Cambrelin.
Louis Jobidon.
Urbain Poisson.
O. Audouard.
C. Petit.
E. Bernard.
Etienne Godet.
Louis Godet.
Charles Bertin.
C. Chardin.
B. Chappey.
Aug. Dallemagne.
C. Dallemagne.
V. Toulouppe.
Ant. Subtil.
Armand Blanchon.
N. Hébert.
L. Gacoin.
A. Aubigand.
A. Rouville.
L. Billard.
F. Doucet.
Louis Pougnet.
A. Pougnet.
Louis Troivaux.
Vᵉ Leroux.
G. Bongrand.

Aug. Vuitonnet.
Lucien Vuitonnet.
L. Garrige.
Ch. Jacques.
Louis Dupont.
A. Cogneau.
Ch. Hairansart.
L. Lemaître.
L. Boulet.
Pierre Coiffard.
Louis Fillâtre.
E. Questel.
Louis Elie.
V. Noël.
Léon Messager.
Jean Guillette.
C. Buchère.
Jean Parizy.
V. Lenfant.
V. Boudeville.
A. Pignolle.
Jules Bertoloti.
Théo. Chantepie.
Vᵉ Aubigand.
Henri Beaujean.
Beaujean fils.
Louis Bertin.
Jules Montaudoin.
Pierre Leroux.
Hipp. Lafosse.
Hipp. Picou.
Louis Bilhoud.
Ch. Bertoloti.
Félix Pitrou.
Eug. Maurice.
Alexis Déchard.
G. Cochard.
N. Collinet.
Emile Couvreur.
Alex. Couvreur.
Jules Larmoire.
S. Cureau.
Henri Macaire.
Louis Macaire.
J. Mangart.
Pierre Rocher.
Louis Mention.
B. Tendron.
Jules Blain.
Jules Auguste.
Adolple Pougnet.
Aug. Pougnet.
P. Pierron.
S. Jude.
Paul Brisset.
Louis Warlier.
Pierre Jousse.

P. Despré.
Louis Titreville.
Paul Chilaud.
Léon Leroux.
Eug. Drouard.
Jean Chilaud.
A. Rousselet.
A. Bourgain.
Pierre Bourgain.
Louis Bertin.
B. Bahuaud.
Pierre Popelain.
Jean Corniquet.
J. Pechin.
V. Chéron.
Ph. Déchard.
J. Alby.
Eug. Lacourbas.
P. Matthieu.
Eug. Prieur.
Jules Froyer.
Pierre Levêque.
C. Barbet.
Jules Rey.
F. Prat.
C. Antoine.
F. Cordier.
Pierre Jannot.
H. Nargot.
Ant. Cochard.
Louis Mathière.
C. du Clesieu.
Jean David.
Anatole Hincelin.
Réné Larger.
Alex. Gaumert.
L. Meunier.
Louis Aymard.
Charles Havransart.
A. Gegon.
G. Ollivon.
Th. Lacour.
Paul Robiche.
Jules François.
Félix Lautelier.
A. Boutrou.
E. Lochereau.
Charles Barbet.
F. Telle.
A. Frère.
A. Brouard.
Pierre Goequel.
H. Broyer.
F. Georget.
Louis Ferrand.
Paul Gauvan.
Pierre Cornet.

Louis Bertin.
O. Piel.
François Jeanson.
Pierre Bombart.
Honoré Bombart.
Louis Noël.
Alfred Beaugé.
Jules Gauthoi.
A. Montaudouin.
Joseph Lauvert.
A. Biaujanot.
Jules Turpin.
Isidore Coudrey.
A. Paramour.
Léopold Cortier.
François Chevreau.
Henri Choix.
E. Vignerias.
A. Dusollie.
Louis Cauwès.
Ferdinand Werlé.
Louis Chevreuil.
Désiré Bèche.
Louis Coudert.
Vᵉ Anguste.
Auguste Charles.
G. Messager.
Charles Toulouppe.
E. Gilbert.
Louis Augendre.
Emile Tissier.
H. Reubsad.
Auguste Debord.
Victor Leraitre.
Louis Vigaud.
A. Lefrançois.
Joseph Beauto.
Paul Rochery.
Th. Bildan.
D. Degour.
Jules Desbans.
E. Durozoy.
Th. Loyau.
E. Crouy.
Jacques Demay.
M. Godon.
H. Touloupp.
Louis Noël.
Jean Lebarbier.
L. Buisson.
L. Jeanhinare.
Louis Lelièvre.
Jules Pellet.
A. Grenet.
Louis Lecerf.
C. Galand.
François Hubert.

Digitized by Google

H. Leroy.
Auguste Desbans.
H. Frootis.
A. Poullain.
Charles Margot.
M. Humbert.
Emile Bonnet.
B. Patrilli.
H. Melotte.
H. Bertin.
J. Pytavet.
E. Seul.
G. Roger.
P. Jouvin.
E. Julien.
Montaudouin.
Pierre Crossonneau.
Jules Bonnet.
Antoine Mallard.
Paul Leclerc.
François Leneveux.
Louis Callé.
Eugène Fagard.
Eugène Cartaux.
A. Beaugé.
App. Couilleau.
Arthur Machuré.
Jean Cadoux.
Jean Aubagnac.
B. Silly.
Hippolyte Lapierre.
Antoine Mathière.
F. Dussauge.
Eugène Groult.
J. Lefèvre.
Pierre Cochard.
Antoine Messager.
A. Gautier.
C. Bombart.
Gustave Hébert.
Louis Duteil.
Théodore Blin.
G. Blondin.
A. Courtier.
Frédéric Brou.
Victor Gabrin.
Jean Fretté.
Joseph Lombard.
Jules Leroux.
François Tournier.
Léon Cauchois.
Pierre Bertin.
Louis Cartaux.
M. Souillard.
Ve Biot.
Charles Descouts.
E. Fidrit.
J.-B. Cardon.
L. Aubigand.
E. Castille.
Constant Moret.
Ch. Charpentier.
C. Magoteaux.
E. Fouchard.
Albert Thil.
A. Legendre.
Désiré Mulot.
Ve Rodière.
G. Bertheau.
Abel Bonjour.
Charles Bona.
Joseph Allary.
Léon Lachanaque.
Désiré Petit.
Alexandre Pinchon.
De La Motte.
V. Sau.
J. Linke.
B. Masson.
E. Petitdemange.
M. Trussy.
Frédéric Merceron.
A. Thirouin.
E. Forelet.
Trinque.
E. Le Bouvier.
Fricotelle.
R. Brussat.
Victor Morin.
François Vassal.
Charles Vuidard.
Ferdinand Tetact.
A. Rolot.
J. Rose.
Louis Audiger.
E. Dallemagne.
H. Kamermann.
Bernard Ferriot.
Léon Bertin.
François Filliâtre.
Jean Merceron.
E. Lainé.
L. Dousinelle.
Aug. Huguier.
Pierre Fontaine.
François Voisse.
Henri Moreau.
H. Chameri.
Emile Corret.
François Rigaud.
E. Eude.
Félix Gonnet.
Pierre Nyon.
C. Serrol.
A. Flobert.
S. Lhuillier.
S. Brasseur.
Antoine Jumelet.
Pierre Giroux.
Victor Marville.
Ed. Bardin.
Dame Ledieu.
J. Burgers.
Bradé.
J. Wœhrlé.
Hippolyte Beldon.
P. Lebeau.
Guillaume Fayette.
A. Sauvage.
Auguste Picard.
Paul Barberon.
Xavier Niquet.
Jules Coudray.
Albert Rousset.
A. Roger.
E. Piat.
Jules Allier.
E. Lajoie.
L. Bergeron.
Paul Bagot.
André Monteret.
A. Lusserau.
François Boiron.
X. Pricher.
C. Huyard.
Louis Ménard.
Jules Moreau.
Aug. Favrot.
Joseph Dénoyer.
François Serville.
Aug. Collot.
P. Devaux.
Alfred Dubuc.
Gustave Wuittenz.
Louise Ronger.
Charles Roy.
H. Blancard.
Ve Pichard.
M. Masset.
Charles Geoffroy.
Pierre Paul.
D. Petit.
Dame Petit.
Léon Petit.
Renaud.
M. Mader.
Dame Gachenot.
Victor Le Gallet.
Louis Bourgain.
Léon Balagny.
Paul Levasseur.
A. Ricourt.
François Bouthiou.
Charles Foury.
Louis Louvet.
D. Humbert.
Pierre Quetier.
F. Chevallier.
François Letard.
Charles Savin.
Victor Sabat.
J.-B. Gérard.
François Jalvé.
Ve Boivin.
Louis Poirat.
Léon Delorme.
Jules Plessier.
H. Sabon.
Charles Cadot.
A. Thomas.
L. Querment.
B. Poitève.
A. Lecoq.
E. Dusart.
Pierre Duverdy.
Dupenchel.
A. Langlois.
L. Delvaux.
Antoine Mathieu.
A. Muller.
Alphonse Journet.
P. Lefebvre.
F. Lelièvre.

Digitized by Google

COMMUNE DE MAURECOURT

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dimanche dix-sept novembre.

Le Conseil municipal de la commune de Maurecourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Petit, maire, pour la tenue de la session du mois de novembre et en vertu de la circulaire de M. le préfet de Seine-et-Oise, en date du 24 octobre dernier.

Présents : MM. Glinez, Bertaux, Richard, Crosnier (Théodore), Descartes, Jules Bertaux, Diot, Dupuis, Parault et Petit, maire.

M. Frédéric Crosnier, démissionnaire.

La séance ouverte :

Le Conseil municipal,

Considérant que le projet d'assainissement de la Seine par l'emploi des eaux d'égout de Paris, en irrigations, n'a subi à la suite de l'enquête à laquelle il a été soumis en 1876, que quelques modifications de détail et est maintenu dans son point essentiel, qui consiste à venir déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les terres voisines;

Considérant que la mise à exécution de ce projet causerait d'immenses inconvénients à toutes les populations environnantes ;

Digitized by Google

Proteste à nouveau contre la réalisation du projet dont il s'agit.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Signé au registre : Arsène Glinez, Bertaux, Richard, T. Crosnier, J.-G. Descartes, J. Bertaux, Diot, A. Dupuis, Paraulf, et Petit, maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire, PETIT.

Digitized by Google

COMMUNE DE MAURECOURT

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Maurecourt, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout de la ville de Paris dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

A. Vᵉ Robert.
Vᵉ Charpentier.
Vᵉ Pointillon.
Ferdinand Arondel.
Pierre Frère.
Jules Bertaux.
Honoré Godet.
Etienne Godet.
Louis Bornet.
Mathieu Glinez.
Jean Descartes.
Louis Dupuis.
Hippolyte Labbé.
François Morlet.
François Robert.
François Robert fils.
Joseph Crosnier.
Théodore Crosnier.
Louis Bonnet.
Marin Dupuis.
Maurice Boux.
Antoine Masle.
Yvon.
Auguste Lecointe.
Germain Crosnier.
Fréderic Crosnier.
Alexis Jouan.
Ulysse Bertrand.
Eugène Boudret.
Alfred Coulon.
Jean Moquet.
Albert Stubert.
Julien Pagnier.
Théodore Pagnier.
François Hautin.
Vᵉ Barrois.
Barthélemy Coulon.
Charles Robert.
François Froment.
Eugène Bertaut.
Frédéric Bertaut.
Honoré Mouchet.
Jean Reccasseau.
Charles Sinet.
Joseph Dupuis.
Désiré Meymac.
Auguste Dupuis.
Hubert Carpentier.
Jean Carpentier.
Diot Ferdinand.
Alfred Robert.
Vincent Petit.
Daniel Auger.
Barth. Descartes.
Eugène Robert.
Jules Collilieux.
Vᵉ Itasse.
Paul Thierry.
M. Vanderstraeten.
H. Robert.
Emile Petit.
Antoine Godet.
Adrien Gaudet.
Jean Gaudet.
François Michaux.
Victor Lamargot.
L. Moreau.
Honoré Godet.
Joseph Flot.
Vᵉ Comte.
Richard Bertaux.
Julien Hamel.
Arsène Glinez.
Louis Glinez.
Jean Santiquet.
Eugène Renault.
Jacques Bertaux.
Louis Robert.
Désiré Cauchard.
Constant Gisors.
Alex. Robert.
Alphonse Jourdain.
J.-B. Jourdain.
A. Cauchard.
Louis Bornet.
André Fontaine.
Augustin Thomas.
Désiré Petit.
J.-B. Jourdain fils.
Alphonse Liénard.
Vᵉ Martin.
Thomas Lange.
Hipp. Descartes.
Paul Meymac.
Julien Chardon.
Antoine Robert.
Léon Théval.
François Allain.
Désiré Allain.
Vᵉ Jouvenon.

Digitized by Google

COMMUNE DE MESNIL-LE-ROI

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 1879

L'an mil huit cent soixante-dix-neuf, le six avril.

Le Conseil municipal de la commune de Mesnil-le Roi, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé extraordinairement par autorisation de M. le Préfet en date du 31 mars dernier, sous la présidence de M. Manzat, adjoint délégué du maire.

Présents : MM. Amour, Duteil, Dallemagne, Buret, David et Henry Lepaute.

Absents : MM. le marquis de la Châtaigneraye, Balagny et Brouard ayant fait connaître le motif de leur absence.

M. le Président rappelle au conseil que, en 1876, une enquête a été ouverte dans le département de Seine-et-Oise au sujet d'un projet de la ville de Paris d'envoyer ses eaux d'égout sur les terrains bas de la forêt de Saint-Germain et de certaines communes des environs pour y pratiquer des irrigations à l'exemple de ce qui s'est fait à Gennevilliers.

Il ajoute que la ville de Paris paraît vouloir reprendre son projet de 1876 et il demande au Conseil s'il n'a pas le désir de renouveler les protestations qui ont été produites à cette époque.

Le Conseil,

Considérant que la forêt de Saint-Germain est pour la banlieue nord-ouest de Paris, ce qu'est le bois de Boulogne pour les Parisiens, c'est-à-dire un endroit à la fois salubre et agréable qui attire les pro-

Digitized by Google

meneurs et qui a amené dans toutes les communes qui entourent la forêt des centres de villégiature importants ;

Qu'il s'est élevé de tous côtés d'importantes constructions et que chaque année le nombre des propriétés d'agrément augmente dans une notable proportion ;

Considérant que si une partie de la forêt devait être défrichée et transformée en un marécage nauséabond, il en résulterait un véritable désastre pour les contrées environnantes et pour les propriétés établies à si grands frais ;

Qu'aucun avantage sérieux ne viendrait compenser un pareil malheur, puisqu'il est reconnu que les habitants de Gennevilliers se plaignent avec amertume des essais pratiqués sur leur territoire ;

Que déjà un certain nombre de procès ont été intentés à la ville de Paris par des habitants de Gennevilliers en réparation des dommages qui leur sont causés par les inondations, et que la ville de Paris a été notamment déclarée responsable de quelques-uns de ces dommages, et condamnée à payer certaines indemnités ;

Considérant que la commune de Mesnil-le-Roi est en outre menacée de recevoir les odeurs fétides et malsaines qui se dégageraient des terrains situés au sud sur la rive droite de la Seine entre Sartrouville et le Pecq, puisque ces terrains font partie des zones que la ville de Paris voudrait irriguer ;

Déclare protester avec énergie contre tout projet d'irrigation, par les eaux d'égout, de la forêt de Saint-Germain et des territoires qui l'environnent.

Fait en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Signé : P. Henry Lepaute, David, Amour, Duteil, E. Buret, Dallemagne, et Manzat adjoint.

Pour extrait conforme,

Le Maire, DE ROMILLY.

Digitized by Google

COMMUNE DE MESNIL-LE-ROI

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Mesnil-le-Roi déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Etienne Tuot.
Ch. Dallemagne.
Théodore Leroux.
Pierre Balagny.
Louis Leroux.
G. Lemaire.
Edmond Blouin.
Louis Riou.
Hippolyte Lemasle.
Léon Aubin.
Jean Sailier.
Barthelémy Buret.
Ernest Buret.
Etienne Buret.
Alfred Buret.
Louis Brouard.
Hilaire Leffroy.
Ve Caby.
André Decrand.
Emile Duteil.
Louis Meunier.
Jacques Buret.
Charles Meunier.
J.-B. Levasseur.
A. Montaudouin.
Henri Dugrosprez.
Louis Duteil.
Charles Levasseur.
Philippe Chevet.
Martin Recoudier.
Emile Dugrosprez.
Léonard Levasseur.
Félix Blanquet.
Ve Gerbet.
Louis Gallouin.
Joseph Joly.
François Guérin.
Denis Guillebaud.
Pierre Desvignes.
Clovis Grésillon.
Etienne Laurent.
Stanislas Violet.
Antoine Manceau.
Emile Buret.
Ve Montaudouin.
André Biot.
Albert Duval.
Léon Duval.
Louis Buret.
Pierre Clément.
Ernest Bazanet.
Jean Buret.
Abondance Buret.
A. Buret père.
François Naturel.
Pierre Desroches.
Gustave Brouard.
Victor Dugast.
Pierre Wouts.
F. Frétaquillias.
Emile Duteil.
Stanislas Hénaut.
Emile Aline.
Louis Porquiet.
Adolphe Poutot.
Félix Frère.
Noël Amant.
Gustave Lavanoux.
François Bernard.
Alexandre Brouard.
Pierre Mangeant.
Alcide Cayeux.
Charles Lemoine.
Anatole Duval.
Henri Dufour.
René Martin.
F. David.
F. Védie.
Emile Védie.
Félix Cayeux.
Jean Montaudouin.
Albert Laurent.
Joseph Charpentier.
H. Montaudouin.
F. Salle.
A. Michel.
J. Strebelein.
J. Duteil.
Léon Rossignol.
Jules Buret.
Ve Beaujanot.
Octave Brouard.
Louis Duteil.
Jean Delaperruque.
A. Weitlauff.
Pierre Balagny.
Lucien Dallemagne.
C. Dallemagne.
Henri Poutot.
Louis Poilpré.
Henry Lepaute
C. Desmonts.
Jules Claeys.
A. Fournier.
Louis Fournier.
Louis Lherbette.
Georges Kritter.
Claude Ducret.
Ve Murcier.
G. Croiseau.
Alcine Hinet.
Julien Frédéric.
Emile Richard.
G. Meunier.
E. Désormais.
Hipp. Montaudouin.
Thomas Villiermoz.
Ve Julien.
T. Julien.
René Bazanet fils.
René Bazanet père.
Henri Lamotte.
V. Bordier.
J.-M. Darré.
Louis Amour.
Louis Manzat.
Paul Lepaute.
Héléna Fould.
De Romilly.
De la Chataigneraye
Ernest Cartier.
Jean Gallard.
Denis Ravanne.

Digitized by Google

COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dix-sept novembre,

Le Conseil municipal de la commune de Montigny-les-Cormeilles, dûment convoqué par M. le maire, s'est assemblé pour la tenue de la session ordinaire de novembre.

Présents : MM. Foullon (E.), maire président, Legat adjoint, Foullon (J.), Daire, c. m., Charlot, Binet, Daire (Joseph), Quartier, Rigault, Guittet.

Absents : MM. Vielle et Robert empêchés.

La séance ouverte et le bureau légalement constitué, M. le maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre de M. le maire de la ville de Saint-Germain, faisant connaître que la ville de Paris persiste à vouloir mettre à exécution le projet d'assainissement de la Seine par l'emploi des eaux des égouts de Paris en irrigations et par la dérivation de ces eaux dans la forêt de Saint-Germain et dans les terres avoisinantes, que ce projet a soulevé de toutes parts une unanime et légitime opposition; qu'il y a lieu par les communes menacées dans leurs intérêts de renouveler leurs protestations, afin que l'autorité empêche la réalisation de ce projet.

Le Conseil municipal,

Considérant que la forêt de Saint-Germain est au sud de Montigny et que, si cette forêt ou les terres voisines doivent recevoir les eaux

Digitized by Google

des égouts de Paris, il s'en exhalera une infection qui s'étendra bien certainement jusque dans cette commune ;

Considérant d'autre part que la commune de Montigny ne saurait retirer des irrigations proposées aucun avantage, puisqu'elle est à même de s'approvisionner facilement d'engrais.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, proteste contre la mise à exécution du projet de dérivation des eaux des égouts de Paris dans la forêt de Saint-Germain, et s'associe au Conseil municipal de la ville de Saint-Germain pour demander à l'autorité supérieure de ne pas donner son approbation au susdit projet.

Fait et délibéré en séance et ont les membres présents signé après lecture.

Pour copie conforme,

Le Maire, E. FOULLON.

Digitized by Google

COMMUNE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Montigny-les-Cormeilles, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Albert Picard	Claude Demange.	Gabriel Vielle.	F. Drouet.
P. Ledanois.	F. Tierce.	Claude Pelletier	Marie Paulmier.
C. Daire.	B. Paulmier.	Théoph. Pilleux.	Jean Binet.
G. Boquain.	V. Berruet.	Hector Boquain.	Louis Robert.
Arthur Picard.	J. Conté.	Ulysse Foullon.	E. Legat.
Louis Légat.	André Pairrot.	Aug. Galimard.	Hipp. Charlot.
J.-B. Deseine.	F. Guillemin.	Vᵉ Jaubert.	C. Glay.
J. Lecarpentier.	Léon Baudouin.	A. Charlot.	Félix Mougin.
Emile Paulmier.	Porthos Lepan.	F. Cochon.	F. Bayot.
A. François.	Louis Sergent.	Pierre Pasquin.	J.-B. Fierquin.
L. Daire.	Louis Roussigné.	C. Letoz.	L. Cochon.
B. Bertaux.	B. Lachs.	F. Patte.	C. Boquain.
F. Rigault.	Jean Paulmier.	C. Quartier.	E. Cochon.
Emile Olivier.	Louis Rigault.	Denis Oriot.	Jérôme Legat.
G. Michel.	Honoré Rigault.	Adrien Picard.	V. Rouzé.
Louis Bordier.	O. Capouillet.	F. Eugène.	Vanpary.
Louis Cailleux.	Célestin Baudin.	Adrien Cache.	H. Charlot.

Digitized by Google

COMMUNE DU PECQ

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 1878.

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le seize novembre,

Le Conseil municipal de la commune du Pecq réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le maire, à l'effet de délibérer sur toutes les questions concernant la session ordinaire dudit mois.

Étaient présents : MM. A. Ray, maire, Auguste Magnin, adjoint, Ménost, Lefèvre, Talboutier, Malfilâtre, Clément, Mégy, Thomas, Dubray (Bertin), Laurent, Dubray (Nicolas) et Dubray (Alexandre).

Étaient absents : MM. Déjardin et Farnoux qui se sont excusés.

M. Clément est élu pour remplir les fonctions de secrétaire...

M. le maire donne lecture d'une lettre de M. le maire de Saint-Germain-en-Laye, invitant le Conseil municipal du Pecq de donner son avis sur le projet de la ville de Paris consistant à déverser ses eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et les terres voisines.

Le Conseil prend, à l'unanimité, la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu l'exposé des projets dressés par MM. les ingénieurs du département de la Seine et soumis à l'enquête de 1876 ;

Vu le plan de l'avant-projet de la ville de Paris ;

Vu la protestation signée en 1876 de 304 propriétaires et habitants de la commune du Pecq ;

Considérant que les raisons qui ont amené en 1876 les habitants de

Digitized by Google

la commune à protester devant la Commission d'enquête de Seine-et-Oise contre les projets de dérivation des eaux d'égout de la ville de Paris dans notre contrée;

Considérant le tort que les irrigations ont fait à Gennevilliers ;

Considérant que si la ville de Paris étendait ses irrigations sur les parties de terrains indiquées au plan, elle infecterait par les inondations les plus jolis endroits de plaisance des environs de Paris : tels que Saint-Germain, le Pecq, Vésinet, Chatou, Croissy, Bougival, Rueil, Nanterre, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Houilles, Argenteuil, Colombes, etc.;

Considérant l'air si pur de nos belles campagnes, que ces campagnes garnies de charmantes villas, occupées pendant la belle saison par la population aisée de Paris qui y amène la vie, la prospérité, la richesse; que cette richesse se changerait inévitablement en ruine si le projet était mis à exécution, puisque l'air, empoisonné par les exhalaisons putrides des eaux d'égout, ferait fuir tout le monde;

Considérant qu'il n'est pas possible que ce soit dans un pays placé dans de telles conditions qu'on ait pu songer à amener toutes les immondices de Paris;

Le Conseil, vu les inconvénients qui résulteraient pour toute notre contrée de la mise à exécution d'un pareil projet, persiste, pour les motifs énoncés ci-dessus, à protester encore une fois énergiquement contre la mise à exécution du projet de dérivation des eaux d'égout dans notre contrée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire, A. RAY.

Digitized by Google

COMMUNE DU PECQ

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune du Pecq, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Ant. Dayomet.
Aug. Vernay.
Claude Vernay.
Adolphe Dupréy.
Jules Péroldo.
C. Debert.
Philippe Champy.
Charles Godefroy.
B. Houssay.
N. Parisot.
V. Sauvin.
Sylvestre Ozanne.
Louis Boulanger.
Michel Creneau.
Emile Parnoux.
Th. Lefèvre.
C. Cassier.
N. Eustache.
Louis Pichon.
Louis Charpentier.
Hipp. Legaie.
Prosper Saugon.
Paul Castelle.
F. Delaplace.
N. Gamard.
Aug. Laridan.
Paul Baudrais.
Auberger.
F. Sard.
F. Dubois.
F. Farien.
Louis Joseph.
Théod. Dubuc.
Georges Crosier.
C. Léonard.
Hipp. Froissard.
Prosper Pendoux.
Fréd. Andrieux.
Oscar Rivierre.
Louis Nizan.
Sillard.
V. Bussière.
Henri Perrier.
Eug. Pelletier.
Denis David.
C. Thomas.
Henri Meunier.
Henri Laurent.
Arthur Dubray.
Alex. Dubray.
Aimé Lachenal.
J. Cuisin.
B. Boulanger.
F. Moret.
Louis Vincent.
Vicomte de Rives.
C. Germain.
Jules Ouvet.
C. Julien.
Emile Carlier.
Pierre Moutarde.
Louis Depierre.
Hipp. Barbecot.
Jean Brochier.
Denis Jourdain.
Aug. Beaumont.
Jules Zier.
Denis Chevalier.
Antoine Clérisse.
C. Ziégler.
Louis Alliaume.
Jean Dominique.
Pierre Hesse.
Eug. Simon.
Ed. Desmard.
A. Magnin.
Marais Robert.
P. Bizier.
Alfred Champy.
Pierre Laigle.
F. Marjolet.
F. Chabot.
Louis Dubray.
Paul Mégy.
Eug. Cauchois.
Louis Tessier.
A. Magnin.
C. Lachenal.
J.-B. Duval.
C. Radoux.
App. Approxit.
Yves Cario.
C. Huette.
Philippe Huette.
Xavier Mégy.
Théo. Peletier.
Pierre Hurset.
Amand Albert.
N. Desvignes.
Denis Dieu.
Constant Lefebvre.
Aug. Saulnier.
Louis Roger.
Constantin.
Louis Guyenet.
Félix Chauvier.
Louis Gagnan.
Jean Fournaise.
Pierre Borde.
Adolph. Malfilâtre.
A. Baudry.
Wendelis.
Eug. Duchesne.
Yves Rivoal.
Alph. Bodin.
Guil. Lecam.
Jean Avez.
Marie Catelier.
Chevalier.
Fréd. Dollard.
J. Boulanger.
C. Bignon.
Louis Bignon.
Jean Frélin.
J. Roger.
F. Morizet.
Auguste Beauvais.
Rouzaud.
P. Gabry.
Alex. Lantié
A. Chéron.
H. Anquetin.
Frogier.
Michel Lévy.
J.-B. Voinier.
Jules Charvet.

Digitized by Google

Lhuillier.
Antoine Aumolle.
Guillaume Jubert.
Louis Fernier.
Joseph Poussot.
Jean Favier.
Alex. Sillard.
C. Dettwiller.
P. Moyelle.
Constant Laigle.
C. Leriche.
A. Lemonnier.
Alex. Henry.
Armand Rauscher.
Léopold Dubray.
Marien Minet.
J. Amour.
Jean Mercier.
André Poulain.
V. Bourgeois.
F. Vincent.
A. Vincent.
D. Foelchel.
F. Bourgoin.
Levilloux.
Ph. Montaudouin.
G. Pelletier.
Alex. Pelletier.
Pierre Mouton.
Denis Bailly.
L. Guéningault.
Amable Delaplace.
Aug. Sillard.
Pierre Fradin.
Arth. Leroy.
J. Rallé.
Lucien Fourmillot.
A. Jeulin.
Honoré Le Gal.
Jacques Laurent.
Ketz.
Alex. Chapelain.
Giedelmann.
Louis Baudouin.
Désiré Castel.
Lheurs Dominique.
Alex. Blanchard.
Pierre Poilaume.
Louis Letemple.
J. Drein.
Adrien Sibon.
Toussaint Veaux.
Emile Cochin.
A. Gérard.
Eug. Vaillot.
Paul Mahalin.
Pierre Saugon.
Joseph. Goerta.
Louis Manceau.
Jacques Manceau.
Léon Squivez.
F. Spiquel.
P. Dubort.
R. David.
J. Martin.
Ernest Louveau.
Pierre Salet.
Louis Corbie.
Gabriel Cottin.
V. Pierre.
Th. Elin.
Léon Copier.
Jean Périchet.
B Périchet.
C. Bertrand.
Alex. Tardivel.
Aug. Godefroy.
Adolple Godefroy.
Louis Thomas.
Pierre Thomas.
C. Roger.
F. Muret.
F. Bauché.
Constant Dachez.
E. Feuillet.
F. Baratin.
Edouard Walter.
Ant. Augé.
Ledoit.
Armand Poirier.
Henri Robert.
C. Dubray.
Gabriel Chapelain.
Cauchois.
A. Delaplace.
J. Chambatz.
Félix Couvreur.
Ant. Thèvenin.
L. Fradin.
Louis Dieu.
C. Desmoulin.
Pierre Dayre.
B. Galemberty.
F. Le Peltier.
Louis Le Peltier.
Talboutier.
Félix Daret.
J. Guymont.
Eug. Ducasse.
Pierre Deschamps.
G. Léon.
Ch. Eveau.
Ch. Goimbault.
J. Bangratz.
A. Nicolle.
Louis Cheval.
Louis Biennais.
Ant. Hély.
Louis Nallé.
B. Papin
Louis Fontaine.
Louis Hébert.
Alph. Roblot.
Louis Mercier.
Alph. Catutelle.
Ernest Crespin.
Henri Noyelle.
Léon Thockler.
V. Noyelle.
Alph. Ollivon.
Hély.
F. Frélin.
J. Rogeron.
F. Foucher.
Léon Macaire.
C. Demorgon.
Henri Fabre.
Louis Michel.
J. Coron.
E. Langlet.
Ernest Lebas.
Ant. Longuemaux.
P. Gallard.
Aug. Stourbe.
B. Déjardin.
Ernest Guimont.
P. Hinost.
G. Boullet.
A. Talboutier.
F. Dubray.
J.-B. Pradeaux.
Pierre Laperche.
Jules Peudoux.
Louis Guyenet.
Th. Esnault.
E. Bodin.
Bodin.
N. Dubray.
T. Doucet.
Isidore Boitel.
Ernest Pesseau.
Henri Dumas.
Bap. Duchemin.
Henri Thomassin.
Vᵉ Robert.
Vᵉ Basotro.
Vᵉ Roulie.
Vᵉ Delaunoy.
Vᵉ Moreau.
Vᵉ Malfilâtre.
Vᵉ Jarroux.
Vᵉ Piet.
Vᵉ Déjardin.
Paul Dupont.
Jean Lefloche.

Digitized by Google

VILLE DE POISSY

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 MARS 1879.

Présidence de M. Meissonier, maire.

Secrétaire, M. Gros.

Etaient présents : MM. Meissonier, maire; Réaux et Garnier, adjoints; Fouquet, Gros, Legendre, Malet, Cassier, Courtois, Carré, Chaumont, Catutel, Maréchal, Gautheret, Lefranc, Lambert et Cessier.

Etaient absents : MM. Courant, Simon et Aubert.

Le Président fait connaître au Conseil qu'il y a tout lieu de craindre que la ville de Paris ne reprenne aujourd'hui son projet de 1876, qui tendrait à déverser ses eaux d'égout sur une partie de la forêt de Saint-Germain et sur les territoires des communes environnantes, notamment celles d'Achères et de Poissy.

Il rappelle qu'à cette époque une enquête a été ouverte à ce sujet, que les protestations contraires ont été presque unanimes dans toutes les communes menacées et que le Conseil municipal de Poissy, dans une longue délibération du 19 mai 1876, a dit quels étaient les motifs qui l'obligeaient à repousser ce projet.

Il dit qu'on pouvait penser que devant une opposition si prononcée et si bien motivée, la ville de Paris renoncerait au projet de ses ingénieurs, mais qu'aujourd'hui de diverses communications faites à l'administration de Poissy, ainsi qu'à celles des autres communes et de divers faits venus à sa connaissance, il paraît résulter que ces ingénieurs songent à revenir à ce projet et qu'il serait question de demander prochainement les autorisations nécessaires pour le mettre à exécution.

Digitized by Google

Justement émues de cela, les communes intéressées ont songé aux mesures qu'elles auraient à prendre pour empêcher une entreprise qu'elles sont en droit de regarder comme un désastre pour elles, et, résolues à ne pas subir la loi du plus fort, elles ont pensé à réunir leurs prostestations et à agir d'un commun accord pour que cette question capitale ne soit pas jugée sans elles. L'équité veut qu'elles interviennent dans un débat où leurs intérêts primordiaux sont en jeu, et jusqu'à ce que le débat ait été jugé contradictoirement en pleine liberté, on devrait même dire publiquement, leur droit est de ne pas accepter les conclusions des ingénieurs de la ville et leur devoir est de les rejeter.

Puisque l'on veut changer en quoi que ce soit la condition de ces communes, puisqu'en modifiant leurs cultures on peut toucher à leurs habitudes, puisqu'on peut ruiner des propriétés de plaisance établies à grands frais, et surtout, puisque l'on risque de porter atteinte à la santé publique, ces communes doivent savoir pourquoi on les condamnerait, pourquoi d'autres projets pour détourner le fléau n'ont pas été présentés, ou s'ils l'ont été quelles causes les ont fait rejeter.

Ne serait-ce pas plus digne de la capitale d'un pays comme le nôtre, solidaire de tous, parce qu'elle appartient à tous, de demander un projet au concours; et si au lieu d'un projet qui n'est qu'un palliatif, il s'en présentait un, répondant non seulement aux nécessités présentes, mais aux nécessités de l'avenir que l'on prévoit déjà, n'est-il pas certain que les moyens ne feraient pas défaut pour l'exécuter et que, si grande que fût l'entreprise, si le crédit de la ville de Paris n'y suffisait pas, le pays devrait lui venir en aide?

Le Président croit donc devoir demander au Conseil de protester de nouveau contre le projet qu'aurait la ville de Paris de déverser ses eaux d'égout sur la forêt de Saint-Germain et sur le territoire des communes environnantes, ainsi que sur le sien et de décider que sa protestation sera jointe à celles des autres communes.

Le Conseil, en réponse à cette communication, prend à l'unanimité la délibération suivante :

Digitized by Google

Le Conseil,

Considérant que le déversement des eaux d'égout de Paris par le grand collecteur ayant mis la Seine dans un état d'infection s'étendant au delà même de Poissy, état que les riverains ne voulaient plus supporter, la ville de Paris a paru reconnaître la légitimité des plaintes de ces riverains disant que le fleuve étant une propriété commune, nul ne peut le dénaturer, et a cherché à remédier à cet état de choses, en tentant un essai consistant à déverser sur la plaine de Gennevilliers les 300,000 mètres cubes d'eaux d'égout dont elle doit se débarrasser chaque jour.

Qu'aujourd'hui, malgré qu'il paraisse bien démontré que cet essai tenté est insuffisant et est loin d'avoir donné de bons résultats, la ville de Paris propose de le continuer sur une partie de la forêt de Saint-Germain et sur le terrain des communes voisines, notamment sur ceux d'Achères et de Poissy.

Que les habitants de ces communes peuvent regarder le déversement de ces eaux malsaines sur leur territoire ainsi que sur celui de la forêt de Saint-Germain, comme une chose nuisible à leurs intérêts et à la santé publique.

Qu'ils sont en effet dans leur droit en pensant ainsi, attendu que les résultats de ces irrigations sont absolument contestés, que si des ingénieurs et des savants d'un grand mérite, disent que ces résultats n'auront aucun inconvénient pour la salubrité publique, qu'ils seront même un assainissement et un bienfait pour l'agriculture; d'autres ingénieurs et d'autres savants non moins autorisés, s'appuyant sur des faits et des preuves constatées, affirment le contraire; ces eaux ne s'écouleront pas, ne s'évaporeront pas, comme on le dit, elles pourront convertir en marécages malsains des contrées salubres et recherchées. Elles ne seront pas propres à toutes les cultures, et l'agriculture ne pouvant les prendre toutes, l'excédant sera déversé de nouveau dans le fleuve qui, pour être empoisonné plus loin de Paris, n'en sera pas moins empoisonné.

Considérant que ce projet, en étant manifestement nuisible à un grand nombre de communes, ne sera qu'un palliatif momentané et

Digitized by Google

qu'après avoir fait un tort peut-être irréparable à ces communes, il faudra trouver autre chose.

Que ces communes sont dignes du plus grand intérêt, qu'elles contribuent à l'agrément de la ville de Paris qui en profite autant qu'elles-mêmes profitent de Paris.

Qu'en ce qui touche la ville de Poissy, Paris, en lui enlevant sans compensations son marché qui, de temps immémorial, faisait sa prospérité, l'a mise dans un état de gêne extrême qui pourrait, aujourd'hui qu'elle cherche à se relever par l'attrait de sa campagne, se convertir en ruine totale, si abusant du droit du plus fort la ville de Paris, en parvenant à réaliser son projet, déversait sur son territoire et sur celui des communes environnantes les eaux infectes dont elle veut se débarrasser.

Le Conseil,

Reconnaissant que s'il est vrai que la capitale doit être l'honneur du pays, que tous doivent contribuer à sa prospérité et s'imposer même à cette fin des sacrifices, il ne s'ensuit pas pour cela qu'elle ait le droit de ruiner ses alentours, mais qu'elle doit au contraire leur rendre le bien qu'elle en reçoit.

Dit que dans une question aussi grave, aussi capitale, touchant aux intérêts primordiaux, touchant à l'hygiène publique de la commune qu'il représente, il a le droit d'intervenir directement dans le débat, droit qu'on ne peut lui dénier, étant partie intéressée ; que ce débat doit être fait contradictoirement, en toute liberté, au grand jour et qu'en conséquence, il proteste énergiquement contre tout ce qui pourrait être fait sans son assentiment sur son territoire et même sur le territoire voisin, attendu que l'entreprise peut être classée parmi celles qui touchent à la salubrité.

Ajoute que si la ville de Paris émettait un projet digne d'elle, pouvant au lieu d'être un palliatif comme celui en question, satisfaire aux nécessités présentes comme à celles de l'avenir, il contribuerait si cela était nécessaire, et dans la limite du possible, à son exécution.

Pour extrait conforme,

Le Maire, MEISSONIER.

Digitized by Google

VILLE DE POISSY

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la Ville de Poissy, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des Ingénieurs de la Ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

René Chantelou.
Laurent Menétrey.
Edouard Lépine.
Paul Dubord.
Paul Duval.
Alfred Collet.
E. Lanchantin.
F. Gautheret.
E. Bonnet.
Ve Laurent.
A. Milleret.
Louis Desfertille.
Louis Bouillaud.
T. Legrain.
Georges Thévenet.
Hipp. Cretté.
F. Buvry.
E. Collet.
Achille Fleurant.
Pierre Lefèvre.
Edouard Thuillier.
Paul Saulnier.
Firmin Parquet.
Jean Cassier.
A. Jourdain.
Adolphe Mignot.
Adrien Dumont.
Laurent Riaux.
C. Delattre.
Frédéric Godeau
Jules Bouillet.
Julien Prieur.
L. Peersman.

Victor Mondet.
Pierre Rigert.
Jules Koebel.
Théoph. Saulnier.
Albert Lompret.
Edmond Samson.
Léon Gallot.
B. Mathière.
Pierre Husson.
H. Brimeur.
Léon Rennhardt.
Ulrick Biederman.
Henri Garnier.
C. Froger.
Ve Froger.
A. Gouyet.
L. Ribot.
F. Guillemette.
V. Ménard.
Ernest Dailly.
Théod. Marette.
Louis Prieur.
J. Ottelet.
Etienne Dupré.
C. Ballet.
J. Caby.
Louis Lambert.
V. Blot.
Narcisse Boinet.
J. Jouanin.
Narcisse Fastier.
Maurice Allichon.
Hély d'Oissel.

Pierre Arbelot.
Louis Simon.
C. Arbinet.
Bon V. Hély d'Oissel.
Comte de Ségur.
Narcisse Hue.
Amédée Blouin.
Pierre Pasquier.
Jacques David.
J. Lecou.
Jullien Gosselin.
D. Carré.
Morsaline.
A. Delpiesente.
A. Finck.
B. Adde.
H. Hannière.
J. Adenis.
F. Primout.
Isidore Maréchal.
Pierre Lenfant.
Jean Lenfant.
Jean Chaumont.
L. Courant.
Edouard Courant.
Louis Cambacal.
C. Cassier.
A. Le Baron.
V. Dumouchet.
H. Leloup.
J. Lenfant.
J. Lecouflé.
F. Retou.

Louis Renault.
J. Lefranc.
Félix Dally.
C. Blanchart.
E. Huchon.
Jules Péchie.
E. Lamarre.
A. Guillon.
E. Huchon.
Laurent Dufour.
A. Quentin.
J. Saintard.
Louis Viet.
F. Villette.
Louis Prieur.
Georges Cassier.
A. Prieur.
Roger fils.
J. Quinont.
P. Chéron.
C. Ermery.
C. Dufour.
A. Druhot.
Adrien Leroy.
Achille Royer.
A. Hérouard.
F. Letard.
P. Antoine.
J. Gautier.
P. Baudie.
E. Datte.
J. Barbiéri.
E. Peyret

Digitized by Google

Jules Tranche.
F. Galland.
A. Geffroy.
Edmond Robinet.
René Delahaye.
E. Dubois.
Roch Varillon.
Olivier Jamet.
C. Noblet.
Ernest Renoult.
C. Machoin.
Simon Mouton.
S. Lejay.
A. Bouvier.
F. Cassier.
E. Cholet.
Eug. Cholet.
Vᵉ Blondel.
Félix Fernier.
F. Dumont.
Pierre Lavoisier.
Emile Labarrière.
C. Craponne.
Etienne Canda.
E. Guillemette.
A. Baron.
J. Guiot.
Pierre Aubry.
C. Hérault.
A. Delahaye.
Louis Noguet.
Paul Rossignol.
C. Rousset.
A. Jouan.
Louis Dubos.
Pierre Hottot.
Louis Lapresté
Jules Cassier.
André Fritsch.
A. Renault.
A. Oudin.
C. Vincent.
A. Piquémont.
L. Cornu.
Alexis Angelini.
Paul Leonetti.
B. Costergent.
Etienne Baret.
Gabriel Cassier.
F. Dompeix.
C. Cretté.
Vᵉ Laflèche.
Théoph. Hinout.
Ant. Fournie.
Hue.
Louis Lemeilleur.
Jean Dubois.

Jean Costé.
Henri Clavier.
Désiré Neuville.
E. Prévost.
O. Baudon.
A. Deloz.
Jean Fontaine.
F. Castallou.
V. Hulot.
N. Séguin.
Lucien Fraissé
Ed. Lambert.
F. Blanchard.
Dame Leroy.
Bonnet.
J. Fontaine.
Constant Villemin.
C. Boulet.
J. Testin.
Louis Vat.
Louis Richer.
Eug. Vat.
H. Haclot.
C. Renet.
Pierre Renet.
E. Rousset.
J. Claudé.
J. Vincent.
J. Louveau.
Amb. Beaume
Vᵉ Fouinez.
Xavier Effinger.
J. Thuillier.
Octave Devin.
Octave Lejeune.
A. Guillon.
Louis Guillon
Honoré Guillon.
Louis Guillon.
Jean Bonnin.
Louis Ribault.
F. Pénélot.
C. Guillon.
A. Lemenu.
V. Leclerc.
A. Guillon.
Louis Lebrun.
Achille Mouchire.
Louis St-Requier.
F. Delannois.
Xavier Thiès.
L. Guérard.
J. Pont.
C. Tissier.
N. Lebrun.
Ed. Gros.
Xavier Canus.

T. Walch.
M. Boussage.
Jules Chaumont.
F. Cassier.
E. Jourdin.
Pierre Muret.
Léon Catutel.
L. Liard.
Louis Lambert.
Jean Meunier.
Clair Caillet.
C. Clérambourg.
J. Dubois.
Ant. Catutel.
Louis Goupy.
E. Goupy.
Henri Laporte.
Henri Beurrier.
A. Jacob.
Jules Muret.
Alph. Gallois.
André Jourdain.
Pierre Priovide.
Louis Laporte.
Hipp. Laporte.
Louis Fournier.
Léon Dupré.
Adolphe Laporte.
Alph. Laporte.
Napoléon Laporte.
Pierre Laporte.
Jules Duval.
Michel Lesieur.
Jules Jacob.
Pierre Gallois.
Louis Maréchal.
Jules Langlois.
Ed. Stabat.
Ernest Mignot.
Pierre Gallois.
C. Botel.
Amb. Mignot.
André Botel.
A. Trubert.
C. Maréchal.
F. Blanchard.
Louis Corrouge.
F. Romanet.
A. Des Michels.
A. Marchand.
Aimé Lemaître.
G. Dauphin.
Claude Crosnier.
Ignace Bierry.
J. Billoud.
P. Henneton.
F. Salle.

Jules Braud.
A. Pannier.
F. Jolivet.
A. Dallemagne.
Ernest Trubert.
Vᵉ Trubert.
Clément Violet.
Louis Laporte.
Hipp. Laverne.
Albert Retou.
Edouard Poitou.
F. Poitou.
Eustache Million.
Pierre Poitou.
Emile Marillier.
Benjamin Doré.
A. Pannier.
Michel Monclair.
Pierre Bruère.
Vᵉ Henry.
Scholler.
Julien Launay.
A. Duplessis.
G. Picot.
Mascré.
Vᵉ Perrot.
Alfred Normand.
Alph. Robert.
Eug. Oudin.
V. Lebègue.
L. Gélinet,
Pérault.
Isidore Godet.
Emile Mariez.
Ph. Gubetta.
Hipp. Trubert.
Jean Bourdais.
Eug. Dedouvre.
Alfred Lamarre.
Simon Mouton.
Casimir Milleret.
Noël Mailhat.
Laurent Dallemagne
J. Jost.
F. Ribaut.
André Allain.
Toussaint Lefranc.
Louis Lebrun.
Jean Hanot.
Anatole Casquant.
Paul Launay.
Pierre Moureaux.
James Parker.
F. Dujardin.
Louis Toutain.
Louis Brunet.
Denis Belargent.

Digitized by Google

Léon Lemoine.
Ed. Bourdais.
Louis Lelong.
A. Hubert.
J. Lepine.
Pierre Dault.
G. Bolbach.
Prosper Leclère.
A. Degroux.
André Vaudin.
A. Louveau.
Th. Cauchois.
Pierre Desprez.
F. Héry.
P. Quénée.
A. Charon.
J. Malomon.
G. Lemire.
V. Appert.
F. Baudu.
A. Kiffeurt.
F. Jolivet.
Jules Carré.
J. Adamy.
Jean Nicolas.
Alfred Bolbach.
E. Cretté.
E. Bouteiller.
V. Comitis.
Pierre Gallois.
Louis Aubry.
Eug. Bricard.
Louis Lebrun.
Laurent Poulain.
P. Colon.
C. Lerock.
Ezéchiel Drouet.
J. C. Dallemagne.
Clovis Bertrand.
Jean Godefroy.
Alex. Poulain.
Th. Poulin.
Modeste Moreaux.
Hyacinthe Monnet.
L. Rehirt.
F. Brouillon.
L. Quennet.
Théod. Catutel.
F. Cassier.
C. Cholet.
Antoine Lecœur.
F. Deluat.
Julien Richer.
A. Gosseline.
Ed. Roger.
L. Perrier.
Louis Simonnet.
A. Jouanin.
Hipp. Levêque.
Jules Toutain.
Louis Cauchois.
Elie.
Edmond Legrand.
Armand Huet.
C. Mégret.
F. Masson.
Michel Flacon.
C. Cayeux.
Jean Leroy.
Adolphe Beaumont.
F. Chéri.
Louis Guérard.
C. Gauthier.
B. Godefroy.
E. Milleret.
Prosper Hallez.
J. Bègue.
C. Legrand.
P. Lebaron.
F. Belhomme.
Amb. Demarine.
Henri Trubert.
Léon Jeunet.
Emile Gosdemonge.
Louis Drettis.
Aug. Collet.
Edmond Rousset.
Alex. Mézillier.
Etienne Fillieux.
Jean Bourdais.
Jean Pain.
Alex. Dubru.
Alex. Laubeuf.
A. Oury.
M. Hamel.
Jean Guiot.
Hipp. Anger.
G. Dubru.
B. Chalier.
Georges Périer.
Eug. Cassier.
C. Legrand.
Georges Klinger.
F. Hermaingue.
Louis Marchand.
Eug. Leroy.
Alph. Mariau.
Hermaingue aîné.
Alfred Clément.
Alph. Leroy.
Léon Mancelle.
Ernest Mariot.
Lesdalons.
F. Laubeuf.
Jules Stabat.
Louis Queulvée.
A. Lecoq.
L. de St-Semmera.
C. Lerock.
C. Blouin.
F. Georges.
Eug. Bouilliant.
Louis Lainé.
F. Lamare.
Léon Canda.
Alex. Trubert.
Alph. Saive.
Louis Grenet.
Louis Cassier.
V. Thiboust.
C. Ermery.
Louis Cassier.
Jean Bordelle.
Pierre Saulnier.
F. Richer.
V. Gosselin.
Léon Lebaron.
Feugère.
Louis Grenet.
Jules Maréchal.
Etienne Prieur.
V. Nierre.
A. Menet.
Eug. Trubert.
F. Devic.
G. Leroy.
Benjamin Lafosse.
Pierre Carrière.
Alph. Lebrun.
Alex. Hubert.
T. Stabat.
Aug. Prieur.
A. Boucheron.
Adrien Cornil.
Eug. Potel.
Vᵉ Dufour.
A. Ducarrò.
Théoph. Lingez.
Eug. Maréchal.
. Viet.
Al. Delacroix.
J. Prieur.
Georges Maréchal.
Alcindor Fleury.
Désiré Gillet.
Jean Bertin.
Louis Aubert.
Michel Radet.
Lallemand.
A. Leroux,
O. Lesieur.
Pierre Chauvier.
J. Jourdain.
Alfred Laporte.
Jourdain.
N. Mignot.
Larcher père.
Larcher fils.
Jean Fouquet.
Alfred Roulleau.
Lapierre père.
Lapierre Louis.
Marchand.
Léon Laporte.
Fréd. Botel.
F. Dujour.
Jean Ballet.
Jacob Alexandre.
C. Laporte.
F. Leroch.
Magnien.
J.-B. Adam.
Aug. Lefèvre.
Paul Lefèvre.
Antoine Gibert.
Louis Dumont.
Ernest Cassier.
Jean Roux.
F. Delahaye.
Ernest Bouvier.
L. Sénécho.
A Fouquet.
Henri Chatelain.
Xavier Dumoutier.
Aug. Barrilliet.
Fréd. Dallemagne.
Henry Seret.
F. Lecoq.
N. Leroux.
J. Blot.
Philippe Marillier.
Aug. Gérard.
C. Grulé.
Georges Lamarre.
Georges Nicolas.
V. Ottelet.
G. Decorde.
Lanchantin dit Frère
Emile Dubois.
V. Prieur.
Ernest Mouchot.
Laubeuf père.
Louis Grivot.
C. Commandeur.
Louis Grivot.

Digitized by Google

Pierre Lamarre.
Fréd. Costard.
F. Audebert.
J. Kiffeurt.
Roy. Tétard.
M. Cassier.
Justin Feyen.
G. Doué.
J.-B. Aubert.
Julien Brard.
Réné Santon.
A. Saive.
Ed. Lechat.
Louis Vallin.
De la Combe.
Plénot.
Jean Geng.
H. Dubray.
J. Tillard.
Ed. Serans.
A. Tillard.
Ve Pierre.
Ve Jouanin.
Alexis Noyer.
Ve Jouan.
A. Lemoine.
Bernard Toutain.
Léon Galais.
Abel Navault.
Clovis Georges.
J.-B. Baudoin.
Hipp. Noël.
Louis Turquetit.
Léon Reibot.
Louis Thomas.
Dr Domnic.
Louis Leroy.
Henri Poitout.
G. Brimeur.
F. Georges.
V. Dieulevent.
C. Gillebert.
Ve Lauvray.
Ve Delaby.
C. Le Roy.
Aug. Préval.
A. Coquelin.
Ve Cassier.
E. Le Maigre.
Ve Rousseau.
C. Laurent.
A. Mabire.
Ve de Goesl.
S. Boudari.
Ve Bidet.
Ve Demorne.
G. Colomer.

Pierre Thomet.
Ve Simas.
Ferd. Roche.
Ve Coutant.
Eug. Morsaline.
V. Morsaline.
Ve Fournez.
Ch. Crolevy.
Marie Poifol.
Sophie Poifol.
Mlle Massonneau.
Alph. Dupré.
Etienne Malmonde.
Ve Garniez.
Ph. Ferlay.
Louis Deliance.
Félix Blouin.
Jean Pertus.
Paul Rosa.
G. Mantois.
O. Gillet.
Octave Lejeune.
Félix Fontaine.
Ve Nierre.
V. Lambert.
Alph. Bouteloup.
Firmin Gillet.
A. Guillaumet.
Adolphe Dailly.
Hipp. Dion.
F. Sarry.
Ch. Cassier.
Alex. Martin.
Eug. Gouny.
C. Richomme.
N. Daniel.
F. Delarue.
Ch. Prieur.
Aug. Boutet.
Pierre Stabat.
Eug. Lefranc.
G. Aubry.
G. Piox.
H. Lon.
A. Roger.
Jules Bazille.
E. Patriarche.
Fréd. Lenoir.
Pierre Chenel.
Jules Duteil.
Ch. Commandeur.
A. Soyer.
Ch. Fossey.
Ant. Guillon.
Jules Peupin.
Aug. Druhot.
Eug. Quesnet.

Eug. Bon.
Jean Couchard.
André Lancelot.
L. Richard.
Paul Perron.
Eug. Desjardin.
Jean Poitout.
Jean Hardouin.
Etienne Poquet.
Ve Barré.
Jean Beaubier.
Pierre Leroy.
Pierre Millon.
Gibus fils.
Léon Chaumont.
Aug. Merens.
J. Clavière.
Jules Caron.
F. Blanchard.
Pierre Lecoq.
Joseph Rossin.
J. Lecoq.
Hermaingue.
V. Courtois.
Ch. Cassier.
Ve Fouquet.
Alph. Prieur.
Eug. Cassier.
Adolphe Lefranc.
Georges Cassier.
Paul Longuemare.
Jules Troisy.
Ve Amand.
F. Gannier.
Alex. Cassier.
L. Duchemin.
Ant. Laferrière.
Th. Fournez.
L. Renault.
Alex. Poullalier.
Louis Vivier.
L. Mathurin.
J. Cassier.
A. Dorgebray.
Georges Noël.
Ve Lecomte.
Ve Cassier.
Eug. Carporzen.
F. Harault.
Ed. Lefèvre.
Ed. Gautron.
Louis Prieur.
Louis Daniel.
Louis Lebrun.
Louis Guillot.
Ernest Gautier.
Léon Libersalle.

Ch. Coppin.
F. Faure.
Louis Cessier.
Julien Daguin.
E. Grout.
D. Périer.
C. Damême.
Eug. Churlet.
Alph. Weill.
Eug. Fastier.
N. Poullalier.
Charles Lescot.
R. Lutton.
Aug. Renoux.
Octave Pineau.
Armand Renoux.
J. Aubry.
V. Bullot.
A. Péroux.
E. Léger.
Louis Porquerelle.
Louis Delehaye.
P. Mary.
E. Toutain.
Eug. Simonnet.
P. Duclos.
J. Myon.
J. Dumont.
Adolp. Noël.
Pierre Autin.
A. Caron.
A. Pierre.
Eug. Pannier.
Aug. Duchemin.
Albert Perrin.
V. Mathieu.
Louis Mignard.
E. Cessier.
F. Billier.
J. Lefrançois.
Louis Jacquet.
Ferd. Perinelle.
F. Touvay.
Louis Devin.
G. Dallemagne.
H. Bunet.
Henri Soisson.
A. Lebrun.
Aug. Prévost.
Fréd. Carbon.
Aug. Giguet.
Pierre Aubert.
Laurent Bouvet.
Théod. Dubois.
Henri Guitel.
E. Ohlmann.
Louis Porquerelle.

Digitized by Google

F. Bedet.
J. Lemoine.
V. Mitelette.
Et. Egrefeuille.
G. Barrillet.
Louis Vat.
Léon Poyet.
C. Boucher.
Eug. Simon.
Louis Lejeune.
Jacques Godefroy.
Jean Boucher.
Henri Langlois.
Louis Fouquet.
Fernand Bigot.
Aug. Dailly.
L. Mercier.
J. Gérard.
F. Roger.
Henri Seret.
P. Guillon.
J. Prieur.
Adrien Isse.
Jules Launay.
Jean Ducher.
Paul Madiot.
Louis Radet.
R. Gueudet.
F. Dubourg.
Louis Jouan.
Jean Fournez.
T. Renault.
Célestin Victor.
Jules Jolivet.
Jacques Lallier.
Fréd. Lenoir.
A. Koller.
Ant. Hérard.
Ant. Ohlmann.
L. Vanderstræten.

Digitized by Google

VILLE DE RUEIL

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le six du mois de mai, le Conseil municipal de la ville de Rueil, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hervet, maire, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présents : MM. Hervet maire, Crevel et Deschamps adjoints, Herbette, Trumeau, Domage, Louis Maugest, Ch. Besche, L. Besche, Filliette, Cramail, Anselme Ribon, Godefroy, Georges Maugest, Parent, Edeline, Sirop, Pierre Maugest, Morel, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'art. 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. Morel ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Maire donne lecture au Conseil de la circulaire de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 1er mai, au sujet de l'assainissement des eaux de la Seine et du projet d'établissement par la ville de Paris d'un canal principal et de branches secondaires d'irrigation à l'aide des eaux d'égout, entre Clichy et la forêt de Saint-Germain.

Après cette lecture, M. le Maire informe le Conseil qu'ayant été, par arrêté préfectoral du 20 avril dernier, nommé membre de la Commission appelée à donner son avis sur le projet en question, il s'est rendu à Versailles pour prendre connaissance des plans déposés à l'enquête qui est ouverte à la Préfecture de Seine-et-Oise, et qu'il a

Digitized by Google

remarqué qu'une des six branches secondaires traversait le territoire de Rueil dans la partie située entre la commune de Nanterre, le chemin de fer et la route nationale n° 13; que cette section traversait ensuite le chemin de grande communication n° 39 dit avenue du chemin de fer et s'avançait dans la plaine avec une intention évidente pour l'avenir d'un prolongement jusqu'à Bougival.

A ce moment M. Pierre Maugest dépose une copie du plan indiqué et venant à l'appui du dire de M. le Maire.

En présence de ce projet qui, au plus haut degré, engage les intérêts des habitants de Rueil, M. le Maire invite le Conseil à prendre une délibération, après s'être rendu compte par une discussion approfondie des avantages et des préjudices qui peuvent en résulter pour la commune. M. le Maire fait ensuite l'historique des plans et projets de la commune sur cette partie du territoire et dont quelques-uns ont déjà reçu un commencement d'exécution.

Ensuite de cet exposé, plusieurs conseillers prennent la parole et tous sont d'avis de repousser le projet, en ce qui concerne l'établissement d'une branche secondaire du canal d'irrigation dans la traverse du territoire de Rueil.

Après cette discussion le Conseil délibère;

Considérant que le projet d'établissement par la Ville de Paris d'un canal principal et de branches secondaires d'irrigation, à l'aide des eaux d'égout, et dont une des branches traverserait le territoire de Rueil, serait préjudiciable aux intérêts de la ville pour les raisons qui suivent:

1° Que les avantages à retirer de l'irrigation par les eaux d'égout, au point de vue de l'agriculture, seraient presque nuls en ce qui concerne la commune de Rueil, la culture maraîchère proprement dite étant sans importance.

2° Qu'en raison du peu de perméabilité du sol, ainsi qu'on a pu s'en rendre compte à chaque inondation par le retrait lent des eaux, il résulterait de l'emploi des eaux d'égout comme arrosage, quelle qu'en soit l'intelligente application, une cause d'insalubrité pour les habitants de ce quartier, une élévation du niveau des eaux, par suite

Digitized by Google

l'inondation des caves et l'infection des eaux de puits créés ou à établir.

3° Que l'établissement de cette branche secondaire et l'emploi de ces eaux apporteraient par leur infection une dépréciation considérable de la valeur de la propriété, tous ces terrains étant destinés à être construits, une gêne dans l'exécution des projets qui tendent à l'agrandissement de la ville dans cette plaine, ainsi que cela résulte des plans, des sacrifices que la commune s'est imposés pour la construction prochaine d'un boulevard séparatif de Nanterre et Rueil et des amorces des rues se dirigeant de l'avenue du Chemin de fer vers ce boulevard.

4° Que la ville et le territoire de Rueil sont tous les ans occupés pendant une grande partie de l'année par de nombreux habitants de Paris qui viennent y chercher le bon air; que l'établissement d'un branchement d'égout au centre d'une agglomération de population aurait pour résultat certain : 1° de chasser ces habitants de Rueil, leurs craintes et leurs intentions s'étant manifestées aussitôt que le projet a été porté à leur connaissance. 2° Pour conséquence, d'amoindrir les revenus de la ville et d'augmenter par contre les charges pour satisfaire aux engagements financiers.

5° Que le peu d'avantage qu'un nombre restreint de cultivateurs, s'il s'en trouve, pourrait retirer de l'emploi des eaux d'égout pour l'arrosage ne peut être mis un seul instant en balance avec tous les désavantages qui viennent d'être énoncés très succinctement.

Le Conseil, sans nier les avantages qui peuvent résulter pour l'agriculture de l'emploi des eaux provenant des égouts de Paris, pense que cette Ville devrait rechercher les moyens de les conduire dans de vastes étendues de terres agricoles, loin de Paris, en dehors de toute agglomération de population et d'endroit de villégiature.

A l'unanimité, ledit Conseil, ne trouvant, dans le projet de la Ville de Paris, aucune garantie de salubrité pour la commune et par les raisons ci-dessus énoncées, déclare s'opposer formellement à l'installation dans toute partie de son territoire d'un canal ou d'un branchement secondaire d'irrigation à l'aide des eaux des égouts de Paris.

Digitized by Google

Le Conseil émet le regret que, dans un projet de cette importance, la loi ne permette pas qu'il soit fait une enquête partielle dans chaque commune intéressée, l'enquête ouverte au chef-lieu seulement étant plus qu'insuffisante, un très petit nombre d'habitants pouvant se déplacer pour prendre une connaissance exacte des plans, pièces à l'appui et motiver son dire en toute connaissance de cause.

Le Conseil prie M. le Préfet de Seine-et-Oise d'annexer la présente délibération aux pièces de l'enquête ouverte à la Préfecture et dont la clôture a lieu le 23 mai courant.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus, et ont les membres présents signé après la lecture.

Ensuite il est écrit :

« Je soussigné déclare m'associer à l'opinion émise par mes col-
« lègues sur le projet de canal de dérivation des égouts de Paris, ce
« canal me paraissant présenter des inconvénients sérieux, tant au
« point de vue de la salubrité que de l'avenir de la ville de Rueil. »

Signé : Launay, Docteur en médecine

Pour extrait conforme,

Le Maire, HERVET.

Digitized by Google

VILLE DE RUEIL

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la ville de Rueil, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la Ville de Paris, de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

H. Chabrol.
Hourdon.
L. Teilliard.
Chamel.
Lafosse.
Frauli.
L. Mézard.
E. Closson.
J. Bouchu.
A. Berthier.
E. Bouillon.
F. Perréal.
L. Ducellier.
J. Ozanne.
Jean Merkiel.
H. Fialon.
Raym. Chevallier.
P. Besche.
R. Mantion.
L. Fontaine.
D. Jourdain.
F. Prieur.
A. Courtois.
L. Marty.
A. Menault.
Vauguet.
Em. Geoffroy.
J. Anfray.
J.-D. Cornaille.
A. Ducy.
A. Prud'homme.
J. Michaut.

L. Lazare.
A. Gaulthier.
P. Mathieu.
Félix Lesueur.
Aimé Maugest.
E. Bonnel.
Franç. Lamidiaux.
F. Ossant.
Heudebert.
Louis Buissin.
Delanoul.
Renaudin.
Thuillier.
Gustave Vincent.
E. Woré.
C. Briel.
François Godefroy.
Aug. Turpin.
Charles Besche.
Aug. Filliettz.
Jean Besche.
P. Augustin.
Paul Nodet.
Ch. Cochois.
E. Bonnedie.
Louis Jullien.
Aug. Sarazin.
Noël Berthéville
Ch. Berthéville.
Auguste Liou.
Lemesle.
Prieur.

Ducastel fils.
Jules Diré.
L. Besche.
Just. Edme.
Victor Momenceau.
P. Olivier.
J. Ribou.
Louis Touchard.
Victor Limal.
Henri Fusil.
Pierre Poutier.
Lecomte fils.
Joseph Lecomte.
Eug. Charpentier.
Etienne Bar.
E. Edeline.
J. Chevallier.
Aug. Besche.
Emmanuel Besche.
Louis Philippe.
Aug. Ruffin.
Julien Bono.
François Pouget.
V. Jullien.
P. Jullien.
P. Durvy.
Paul Durand.
Ch. Minssart.
A. Heue.
Prosper Février.
Eug. Ruffin.
E. Leblond.

Schratz.
Poitevin.
Verral.
L. Mentais.
J. Conor.
L. Benois.
P. Guionis.
C. Delinoges.
N. Grangé.
L. Boucher.
G. Baudin.
Gannout.
C. Reitz.
Vᵉ Derron
Dimey.
C. Méret.
A. Boucheu.
C. Dodo.
R. Pigny.
H. Pigny.
A. Durand.
J. Geunoust.
L. Cochet.
Alex. Schneider.
Léop. Lavoipierre.
Louis Maugest.
P. Douingers.
A. Martin.
Léon Gauthier.
François Amory.
J. Tricot-Jouvellier.
Vᵉ Debas.

Digitized by Google

Jules Botty.
Vᵉ Botty.
Louis Voitrin.
Louis Tisserant.
A. Schuler.
Jean Rabot.
Vigniéray.
Charles Huet.
Eug. Ferdet.
Ch. Heintz.
Vᵉ Villegreux.
Vᵉ Heurtaut.
Vᵉ Ducastel.
Félix Boniface.
Vᵉ Hammond.
Jourdan.
Charles Bazin.
Victor Louesse.
Leclerc.
Eug. François.
Jean Durdille.
Emile Laborie.
Pierre Chevallier.
G. Jullien.
Louis Cochet.
Louis Maugest.
P. Cochet.
C. Caucheron.
B. Jullien.
L. Besche.
Pierre Cochet.
Louis Cochet.
Jean Besche.
Louis Besche.
P. Jullien.
M. Hubert.
François Godefroy.
Pierre Godefroy.
François Marie.
Charles Turpin.
Louis Jullien.
Léon Leroux.
Jean Besse.
Jean Cochet.
J. Filliette.
D. Gromet.
Pierre Leroux.
Boucheron.
Aug. Rossignol.
V. Rossignol.
Etienne Moriatte.
Denis Sa ulnier.
B. Besche.
J. Julien.
L. Leroux.
G. Chevallier.
L. Brenu.
P. Cochet.
J. Ruffin.
L. Hubert.
C. Cochet.
A. Chevallier.
F. Touchard.
C. Gilbert.
P. Delahaye.
A. Besche.
L.-F. Chevallier.
J. Beauvais.
Eug. Soudé.
B. Besche.
N. Bertheville.
F. Marie.
François Durvy.
François Lecocq.
Paul Godefroy.
Noël Monain.
Henri Gignez.
Arthur Ravoux.
Jules Séguin.
Jean Jourdain.
Aug. Préaux.
Victor Lepage.
A. Muller.
Franç. Lemetayer.
Emile Laporte.
S. Vaté.
François Lemoine.
François Jalvé.
Jules Bassue.
Adolphe Carnobat.
Louis Ruffin.
Aug. Ruffin.
Pierre Durvy.
Victor Besche.
Valérie Bonchez.
Victor Hidiard.
Charles Repart.
Michel Delaunay.
Jean Pérès.
Louis Marie.
Louis Martin.
Louis Royer.
Pierre Tisserant.
Victor Ruffin.
Aug. Barbier.
Victor Gobren.
Paul Durvy.
Constant Angé.
François Blotière.
Casimir Landrieu.
A. Jalet.
Joseph Aubert.
Genestre.
Louis Fauché.
François Cochet.
Léon Trumeau.
Henri Jourdeneaud.
Léon Louyot.
Théophile Huet.
Pierre Dareau.
A. Coutant.
Louis Monin.
Louis Besche.
Henri Maugest.
François Maugest.
Louis Hubert.
E. Julien.
François Trumeau.
Joseph Trumeau.
Jules Maugest.
Jacques Boussiard.
Jean Maugest.
Jean Vaze.
Guillaume Saulnier.
François Besche.
D. Cochet.
J.-L. Cochet.
François Charlot.
Pierre Berne.
B. Roux.
Charles Beauvais.
L.-D. Cochet.
A. Levasseur.
E. Levasseur.
Jules Vaze.
Noël Lafosse.
Pierre Michel.
Henri Lafosse.
Noël Besche.
C. Levasseur.
Nicolas Cochet.
Eug. Bergeat.
Jean Jullien.
Louis Besche.
Jean-Ch. Jullien.
A. Levasseur.
Louis Guesnon.
Pierre Guesnon.
Charles Besche.
Louis Boussard.
Jean Besche.
Antoine Trumeau.
Jean Coret.
François Besche.
Joseph Moriotte.
Jean Besche.
Louis Turpin.
Charles Besche.
Jean-Fr. Saulnier.
Ant. Touchard.
J.-B. Cochet.
Marie Beauvais.
Denis Maugest.
L.-A. Turpin.
Vᵉ Touzé.
Aug. Touchard.
Jean Chevallier.
François Besche.
Lequesne.
J.-L. Saulnier.
L.-N. Filliette.
Philippe Saulnier.
G. Bouniard.
Henri Marie.
C. Hubert.
H. Mars.
E. Martin.
E. Martin fils.
M. Boue.
L. Rossignol.
E. Ibert.
Jean Besche.
A. Boussiard.
Nicolas Filliette.
Louis Filliette.
Joseph Chevallier.
J.-B. Godefroy.
J. Levasseur.
L. Ruffin.
Louis Crepin.
J. Chevallier.
F. Filliette.
J. Delaunay.
L. Lémeré.
J. Ruffin.
Marie.
A. Guizier.
L. Besche.
A. Cochet.
N. Besche.
Paul Ibert.
S. Chevallier.
Nicolas Besche.
G. Moriotte.
H. Besche.
S. Leroux.
D. Siro.

Digitized by Google

COMMUNE DE SARTROUVILLE

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 1878

L'an mil huit cent soixante-dix-huit, le dix novembre, le Conseil municipal de Sartrouville réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Ronce, maire.

Présents : MM. Guillon (Cyprien), Dupont, Lefèvre, Delaplace, Mallard (Lucien), Piquet, Grille, Lamauve, Pêtre, Leguay, Mallard (J.-D.), Maurice Delaroche, Lelièvre, E. Guilloy, Pêtre.

Absent : M. Fontaine. — M. Lamauve est élu secrétaire.

M. le maire rappelle au Conseil qu'au moment de la présentation du projet d'assainissement des eaux de la Seine par MM. les ingénieurs du département de la Seine, en 1876, il a été pris, à la date du 14 mai de ladite année, une délibération contenant une protestation au projet du canal d'irrigation et à l'envoi des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les terres voisines;

Qu'une enquête, dans laquelle toutes les communes situées dans le rayon d'irrigation ont manifesté unanimement leur opposition au projet, a eu pour résultat de suspendre l'exécution des travaux pour lesquels la Ville de Paris sollicitait une déclaration d'utilité publique, mais que cependant les études en vue de la réalisation de ce projet ont été continuées ;

Et qu'il paraît que, si quelques modifications de détails ont été apportées au projet primitif, le fond de ce projet n'en est pas moins resté entier ;

Et il demande au Conseil s'il n'y aurait pas lieu de protester de

Digitized by Google

nouveau, afin d'éviter les inconvénients de toute nature qu'il résulterait de l'autorisation sollicitée par la Ville de Paris.

Le Conseil,

Considérant que les raisons qui l'ont fait agir en 1876 sont les mêmes qu'à cette époque ;

Considérant que si la Ville de Paris cherche à bon droit à se débarrasser des détritus de toute nature que charrient ses égouts, elle ne doit pas perdre de vue qu'elle a été mise en demeure de remédier au déplorable état qu'elle a causé en déversant dans la Seine les eaux infectes qu'elle produit ;

Que le projet qu'elle a présenté, au lieu d'apporter une amélioration, est au contraire une aggravation, puisque le foyer d'infection serait plus étendu ;

Que si, jusqu'à un certain point, l'engrais produit par les irrigations à l'eau d'égout est favorable à quelques cultures maraîchères, ces cultures ne sont pas pratiquées dans les localités que l'on veut irriguer ; qu'au contraire, le genre de culture en usage dans ces terrains est plus productif que celui que l'on tente d'y introduire, et qu'en tout cas les irrigations n'absorberaient qu'une faible partie des 300,000 mètres cubes déversés chaque jour et dont la plus grande partie, et même le tout à certaines époques de l'année, retournerait à la Seine qui serait ainsi infectée à une plus grande distance de la capitale ;

Qu'il est prouvé, malgré les assertions contraires de MM. les ingénieurs, qu'à Gennevilliers le résultat obtenu par la beauté des produits est loin de compenser le déplorable état de choses occasionné par le débit journalier des eaux d'égout qui ont gâté toutes les eaux potables, produit une notable élévation du plan d'eau, et qui dégagent des émanations insalubres et causent des maladies ;

Que la situation des territoires traversés pour arriver à la forêt de Saint-Germain ne permet pas les irrigations à cause de l'infini morcellement de la propriété et des pentes naturelles du sol, et qu'il y a lieu d'être convaincu que personne n'utilisera les eaux d'égout à leur passage ;

Digitized by Google

Qu'en effet, un agent de MM. les ingénieurs a parcouru la commune de Sartrouville en cherchant à recueillir la signature de personnes consentant à employer les eaux d'égout, et qu'il n'a réussi, malgré ses instances et ses promesses souvent contradictoires, qu'à obtenir l'adhésion de quelques individus complètement désintéressés dans la question, puisque la plupart des signataires, sinon tous, ne possèdent pas la moindre parcelle de terrain destinée à bénéficier des avantages promis;

Que cette seule considération démontre clairement l'insuffisance du projet que les ingénieurs de la Ville essayent de faire autoriser, surtout parce qu'ils sont trop engagés pour convenir que la réussite en est impossible sans causer de graves dommages aux riverains.

Qu'en outre, un des premiers inconvénients causés par le voisinage des eaux d'égout serait l'éloignement immédiat de la partie de la population qui s'est établie dans notre contrée pour y chercher avec le repos l'air pur et les agréments de la campagne;

Que de ce fait, il résulterait une dépréciation considérable de la propriété;

Considérant que les nouveaux essais d'irrigation que tenterait la Ville de Paris ne serviraient qu'à augmenter ses dépenses et à reculer de quelques années seulement l'époque où elle devra songer à conduire directement à la mer les eaux de ses égouts;

Le Conseil proteste énergiquement contre la mise à exécution du projet du canal d'irrigation conduisant les eaux d'égout à la forêt de Saint-Germain.

Il émet le vœu que la Ville de Paris, qui s'est imposée de grandes dépenses pour amener de très loin des eaux potables qui lui procurent un accroissement notable de revenus, fasse le sacrifice d'une partie de ce supplément de revenus pour éviter de porter préjudice à des populations qui contribuent aussi largement que nos campagnes à l'alimentation de la Capitale, et s'impose le devoir de se débarrasser de ses eaux sales sans nuire à la salubrité.

Il émet le vœu que l'Administration supérieure, si la Ville de Paris persiste dans son projet, refuse formellement toute autorisation, et

Digitized by Google

mette en demeure la Ville de Paris de conduire directement à la mer, par un canal souterrain, le foyer d'infection qu'elle propose de répandre dans les territoires qui l'avoisinent et dans la Seine qu'elle a le devoir de débarrasser.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont les membres présents signé au registre après lecture (signé) : Guillon, Dupont, Lefèvre, Delaplace, Mallard, Piquet, Lamauve, Gritte, Pêtre, Leguay, Mallard, Delaroche, Lelièvre, E. Guilloy et Ronce.

Pour extrait conforme,

Le Maire, RONCE.

Digitized by Google

COMMUNE DE SARTROUVILLE

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune de Sartrouville, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la Ville de Paris de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Jean Lefèvre.
Blondeau.
Ch. Doriot.
Théo. Aubigand.
Jean Joulin.
Louis Signolle.
Pierre Signolle.
F. Enginger.
Bastien Gougerot.
Modeste Desnoyers.
Denis Mallard.
Ch. Larochette.
Constant Pêtre.
Bernard Masselin.
Ch. Lainé.
F. Maillard
Pierre Kinet.
Ve Guillon.
J. Cottereau.
Jean Cals.
Lucien Mallard.
Eug. Carbon.
Emile Jacquet.
D. Buisson.
Jean Bidault.
Désiré de Lompré.
V. Yaquet.
Pierre Mallard.
Alph. Rousselle.
A. Levesque.
Louis Sommade.
Pierre Vuatèlet.
Alph. Huard.
Louis Dehors.
Louis Dupont.
Alph. Delaplace.
Louis Lelièvre.
Mathias Redlinger.
Denis Mallard.
Dame Guillon.
Aimé Guillon.
Dame Guillon.
Louis Canouville.
Maurice Guillon.
Ant. Petit.
Alph. Dannery.
Edmond Bellemai.
Pierre Petit.
Eug. Dubois.
Ve Ancelin.
F. Lelièvre.
H. Bouchet.
Louis Chevalier.
Jean Bouchet.
P. Lieuraud.
Louis Mallard.
Th. Gougerot.
Jean Delaplace.
F. Floquet.
Marie Lefèvre.
Pierre Waëlis.
Hipp. Philippe.
A. Pêtre.
Louis Thil.
Louis Rousselle.
Louis Jaquet.
Louis Froment.
Ve Dechard.
Eug. Bonneau.
Louis Lefèvre.
Vincent Frère.
Alex. Frère.
Denis Lelièvre.
L. Cluzel.
Ve Vincent.
Ve Frère.
N. Guillon.
Denis Després.
S. Jérôme.
Ve Soubriez.
J. Thibault.
Alex. Vallée.
M. Thibault.
Ant. Gênet.
J. B. Flamant.
Eug. Guillon.
F. Guillon.
Pierre Lelièvre.
Henri Delaroche.
Ve Lefèvre.
Felkerque.
A. Lemaitre.
J. Dubois.
Jean Chaussée.
J. Bourgeois.
Pierre Dallemagne.
Emile Kalache.
Jean Guillon.
Alph. Delaplace.
Léon Guillon.
Ve Lefèvre.
Louis Chardin.
Pierre Balagny.
Vincent Frère.
Louis Porcher.
Pierre Guillon.
Chèriez.
Ve Nay.
Emélie Nay.
Louis Julien.
Henri Mazurier.
J. Cottreau.
G. Lelièvre.
G. Lelièvre.
L. Dallemagne.
G. Dallemagne.
Charles Frère.
Ve Castille.
L. Guillon.
Barth. Foubert.
J. Lelièvre.
Jean Lavoipierre.
Dame Marie.
Ant. Zeltner.
Jean Jugand.
Louis Porcher.
Jacques Mazurier.
P. Lelièvre.

Digitized by Google

P. Magnan.
Ch. Ballagny,
Jean Mallard.
V. Duhamel.
L. Donor.
Louis Lefèvre.
André Leguay.
Jean Delaplace.
Ch. Lamauve.
Casimir Praquin.
C Guillon.
Aug. Soubrier.
C. Brissard.
E. Peyney.
Firmin Legendre.
J. Chavigny.
Alex. Brissard.
A. Boucher.
Louis Mallard.
Aimé Rousselle.
Denis Lelièvre.
D. J. Lelièvre.
J. Desprès.
Louis Daguet.
Henri Levanneur.
Nicolas Trémelet.
Julien Robert.
E. Jean.
N. Desprez.
Vᵉ Leclancher.
P. Maupetit.
Louis Espied.
E. Leclerc.
E. Rousselle.
Aug. Lemaire.
Eder père.
Eug. Nay.
Eder fils.
Vᵉ Driancourt.
P. Canouville.
F. Espied.
J. Porcher.
Albert Porcher.
Ch. Doriot.
Louis Ballagny.
Vᵉ Mallard.
Pierre Rousseau.
Louis Signolle.
J. Ballagny.
F. Philippe.
B. Porcher.
L. Lefèvre,
Th. Chardin.
D. Desprès.
Jean Lefèvre.
G. Jacquet.
Vᵉ Lefèvre

Louis Gougerot.
Alexis Carbon.
Julien Lefèvre.
Henri Rolland.
Alex. Kalache.
C. Pierre.
Jean Pierre.
Ph. Magnan.
Toussaint Lelièvre.
Pierre Lelièvre.
Amb. Lelièvre.
J. Flamant.
Jean Flamant.
Jean Jacquet.
Léon Jacquet.
Etienne Flamant.
Aug. Gougerot.
Louis Delaitre.
Louis Chaussée.
J. Lefèvre.
Ant. Guillon.
F. Foubert.
Jean Felkerque.
Jean Mazurier.
Pierre Gougerot.
Henri Gougerot.
Louis Magnan.
T. Mallard.
G. Frère.
Vincent Déchard.
Georges Lelièvre.
J. Lelièvre.
Louis Guillon.
Emile Marie.
Jean Cottreau.
F. Chéron.
F. Chardin.
Ch. Houze.
G. Gougerot.
E. Flamant.
F. Chéron.
J. Guillon.
N. Magnan.
Ant. Leroux.
Vincent Felkerque.
Vᵉ Guillon.
Désiré Mallard.
Félix Carbonneaux.
Vᵉ Lepeuve.
Pierre Mallard.
Aug. Lemaitre.
Jean Vincent.
O. Després.
Louis Guillon.
Eug. Mallard.
Léon Ratelle.
Ch. Leroux.

Emile Hatté.
Henri Mandard.
C. Hébert.
Eug. Carmain.
Pierre Guillon.
Vᵉ Mallard.
G. Labouraux.
Vᵉ Mazurier.
J. Leroy.
Vᵉ Hébert.
Mary Hue.
H. Poulaillier.
Bernard Cottreau.
Vᵉ Lovasseur.
S. Lhommealabonne
Paul Mithouard.
Simon Guillon.
Vᵉ Frère.
F. Daguet.
Arthur Guillon.
Philippe Pierre.
M. Badour.
Vᵉ Felkerque.
Ch. Leroux.
Louis Magnan.
Jean Rousselle.
B. Faucille.
K. Robert.
Benoni Dubois.
Jean Signolle.
Adolphe Rémon.
Ch. Sifflet.
Etienne Louet.
Jean Lemaitre.
J. Dannery.
J. Debaize.
J Ballagny.
Dame Miguet
Aug. Chardin.
Barth. Chardin.
Dame Mallard.
Ed. Blanrue.
Pierre Dufour.
Ernest Damasse.
Ch. Daguet.
Pascal Floquet.
Félix Bouet.
Déchard.
F. Magnan.
Ch. Magnan.
Louis Dehors.
H. Buot.
Martin Mallard.
N. Déchard.
Jean Foubert.
Vincent Chardin.
V. Jacoin.

V. Lefrant.
Jouvin.
Adolph. Gougerot.
Jacques Gougerot.
Ch. Leroux.
Jacques Sifflet.
Louis Jouvin.
André Déchard.
Louis Dupont.
Léon Rousselle.
B. Delaplace.
M. Dallemagne.
Etienne Guillon.
Pierre Desprez.
Louis Delaplace.
Léon Vigneron.
Ch. Langlois.
Eug. Chapuis.
C. Dupuis.
N. Dufour.
M. Hesse.
M. Célestin.
Jean Vincent.
Honoré Vincent.
B. Vincent.
Alex. Mallard.
Jean Dupont.
J. Ballagny.
Louis Porcher.
Jean Mazurier.
Henri Delaroche.
Elie Delaroche.
Ch. Houze.
L. Bisson.
Jules Mallard.
S. Guillon.
Louis Vigneron.
Louis Magnan.
N. Delaitre.
F. Lefèvre.
J. Desprez.
Aug. Liébert.
Denis Dezaide.
Lucien Jacquet.
G. Vuatelet.
Lucien Liébert.
Eug. Vuatelet.
B. Lelièvre.
Ch. Lefèvre.
Denis Rousselle.
Jean Lelièvre.
V. Dufour.
Léon Lelièvre.
V. Jacquet.
Ernest Noël.
F. Lefèvre.
Pierre Duhamel.

Digitized by Google

Vᵉ Dehors.
Ant. Dupont.
Ch. Signolle.
J. Gallois.
Pierre Gougerot.
Louis Lelièvre.
N. Lefèvre.
G. Mallard.
Etienne Lelièvre.
N. Gougerot.
Lucien Mallard.
Vᵉ Froment.
Ch. Liébert.
Eug. Liébert.
L. Mallard.
L. Dupont.
Ch. Marchant.
J.-B. Porcher.
Stanislas Gougerot.
B. Mallard.
Benoni Langlois.

Louis Boisnard.
C. Signolle.
Alex. Déchard.
Alph. Gritte.
G. Philisdort.
V. Mallard.
Louis Signolle.
J. B. Porcher.
Emile Guillon.
Valentin Dufour.
Vᵉ Jollivet.
Albert Signolle.
J. Signolle.
Louis Déchard.
Alfred Léta.
J. Déchard.
C. Ballagny.
Jules Delaroche.
J. Magnan.
Ch. Desprez.
J. Delaroche.

G. Felkerque.
Emile Delaroche.
Pierre Marie.
B. Lefèvre.
Bart. Gougerot.
Pierre Avignon.
J. B. Gillon.
Ant. Jollivet.
Albert Levanneur.
Jasmin Levanneur.
N. Marie.
V. Faucille.
Pierre Foubert.
Emile Lefèvre.
J. B. Lefèvre.
Barth. Mallard.
Etienne Lelièvre.
Vᵉ Duhamel.
Maurice Gougerot.
V. Lelièvre.
T. Mazurier.

Alex. Frère.
Aug. Maxin.
Vᵉ Piquet.
J. Poulette.
Michel Schweyer.
Désiré Mallard.
Vᵉ Delaroche.
Louis Frère.
Eloi Nau.
Gorisse père.
Gorisse fils.
Louis Porcher.
J. Trousselle.
Pierre Porcher.
Ch. Daguet.
B. Déchard.
Louis Piquet.
Germain Piquet.
René Plateau.
F. Magnan.
F. Paris.

Digitized by Google

COMMUNE DU VÉSINET

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 1876

L'an mil huit cent soixante-seize, le quatorze du mois de mai, à deux heures et demie de l'après-midi,

Le Conseil municipal de la commune du Vésinet, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la session de mai.

Présents : MM. Pallu maire, de Wazières adjoint, Gastambide, Moncharville, David, Renouard, Cappe, Féron, Quenet, Bivort, Laguionie et Tardy-Panit, formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article 19 de la loi du 5 mai 1855, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil; M. Féron ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le président annonce au Conseil qu'une enquête est ouverte jusqu'au 23 mai sur un projet de dérivation des eaux d'égout de la Ville de Paris, depuis la presqu'île de Gennevilliers jusqu'aux parties basses de la forêt de Saint-Germain. La commune du Vésinet étant voisine de celles sur lesquelles la dérivation est projetée, est intéressée à donner un avis dans cette enquête.

Le Conseil décide à l'unanimité qu'il y a lieu de faire opposition à ce projet, et que l'avis suivant sera, par les soins de M. le Maire, formulé dans les dires de l'enquête.

Digitized by Google

Le Conseil municipal,

Vu la communication faite par M. le Maire de la circulaire de M. le Préfet de Seine-et-Oise, en date du 1er mai 1876, sous la rubrique *Assainissement des eaux de la Seine;*

Vu le plan de l'avant-projet de la ville de Paris :

Considérant que la ville de Paris, mise en demeure par l'Administration supérieure d'obéir dans le plus bref délai aux prescriptions de l'ordonnance du roi du 20 février 1773 et de l'arrêt du Conseil du 24 juin 1777, qui interdisent de jeter dans la Seine des liquides et des immondices et déjections quelconques, est tenue de faire écouler au dehors ses eaux d'égout;

Que placée ainsi entre les obligations que lui impose la loi, et le désir de les remplir le plus économiquement possible, elle se livre depuis quelques années dans la presqu'île de Gennevilliers à des essais d'absorption de ses eaux au moyen d'irrigations agricoles ;

Que l'absorption n'a pas donné les résultats que l'on attendait, ainsi qu'il était facile de le prévoir en observant ce qui se passe après les inondations de la Seine dans les champs dont le sol, quoique sablonneux, n'est perméable qu'à sa surface ;

Que ces essais ont donné lieu à une foule de protestations, tantôt sur l'exhaussement de la nappe d'eau souterraine, tantôt sur les questions de salubrité ;

Que cette question de salubrité a d'autant plus de gravité pour les pays qui sont menacés d'être envahis par les essais de la Ville de Paris que cette dernière vient d'aggraver considérablement l'infection de ses égouts en prescrivant d'y faire arriver les matières des fosses d'aisances ;

Que les champs de Gennevilliers devenant insuffisants, la Ville de Paris songe aujourd'hui à étendre ses irrigations sur les cultures irrigables au milieu desquelles circule la Seine jusqu'aux parties basses de la forêt de Saint-Germain, englobant ainsi dans ce parcours les nombreux lieux de plaisance de la banlieue de Paris, tels que Saint-Germain et sa belle forêt, Le Vésinet, Chatou, Croissy, Bougival, Rueil, Nanterre, Maisons-Laffitte, Sartrouville, Houilles, Argenteuil,

Digitized by Google

Colombes, qui forment une des plus agréables parties de la villégiature parisienne et aussi la plus fréquentée;

Que toutes ces localités ont acquis une valeur immobilière considérable qui leur est propre participant des prix de la ville et de la campagne, et qu'il est impossible de comprendre qu'on ait songé un seul instant à répandre autour et au milieu d'elles toutes les immondices de Paris;

Que la seule annonce de ces projets a porté le trouble dans tous les esprits, et que s'ils venaient à être exécutés, c'en serait fait de la villégiature dans ces contrées, ainsi que de la richesse qu'elle y apporte chaque jour davantage;

Que ce n'est pas dans un pays placé dans de telles conditions qu'il peut être permis de tenter des essais de cette nature, alors qu'il n'est même pas démontré que toutes ces tentatives aboutiront à des résultats complètement pratiques.

Qu'en effet l'obligation pour la Ville de Paris de maintenir un écoulement constant à ses égouts ne peut se concilier avec l'irrégularité des besoins de l'agriculture dont les terres n'exigent pas un arrosement continu;

Que la solution du problème ne peut donc être trouvée que dans l'écoulement vers la mer de ce fleuve infect et boueux dont Paris est le point de départ;

Qu'il deviendra alors une source de richesses pour l'agriculture à laquelle il portera ses engrais, et une source de revenus pour la Ville de Paris qui les lui vendra, au lieu de porter la panique et la dépréciation dans des pays dont toute la valeur est dans les habitudes de villégiature parisienne, et au lieu de sacrifier ainsi les intérêts considérables que représente la campagne des environs de Paris.

Est d'avis qu'il y a lieu de protester énergiquement contre l'avant-projet soumis à l'enquête, et invite M. le Maire à faire insérer la présente délibération à titre de protestation dans le procès-verbal d'enquête.

Tous droits et actions à fin de dommages et intérêts, tant pour le

Digitized by Google

passé que pour l'avenir, étant expressément réservés contre la Ville de Paris.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Signé : PALLU, DE WAZIÈRES, GASTAMBIDE, MONCHARVILLE, DAVID, RENOUARD, CAPPE, QUENET, FÉRON, TARDY-PANIT, BIVORT ET LAGUIONIE.

Pour extrait conforme,

Le Maire, LAURENT.

Digitized by Google

COMMUNE DU VÉSINET

Les soussignés, électeurs, propriétaires ou habitants de la commune du Vésinet, déclarent avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal ci-jointe, donnent leur entière adhésion aux observations qui y sont produites et protestent énergiquement contre les projets des ingénieurs de la Ville de Paris de déverser les eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes.

Achon.
Louis Boyer.
M. Bonnet.
Pierre Mazal.
Gustave Ozanne.
Jules Testin.
Edmond Paulin.
A. de Laborde.
Desfosses.
Joseph Barault.
J. Pierardeau.
A. Dardenne.
Anatole Perrier.
Jean Pène.
Alph. Parruvijon.
A. Carrière.
Joseph Foucault.
G. Didier.
Et. Thomazeau.
Joseph Triboulet.
Alph. Goutte.
Vital Ricaut.
Louis Lardillier.
Joseph Lamarche.
Gustave Lemesle.
Jean Malgat.
Louis Wallerand.
Huvé.
Taffoureau.
Jean Ray.
Henri Lavigne.
Julien Mathon.
M. Maugé.
Eug. Halley.
D. Rouget.
Ernest Sohm.
Louis Dargent.
M. Robbe.
Adrien Harmant.
A. Brucelle.
G. Vessière.
Henri Galland.
François Lefort
Pierre Jominet.
C. Richebourg.
H. Demortin.
Hipp. Revardeau.
H. Benott.
J. Delahaye.
Jacques Geismar.
L. Rufaut.
Ve Voytot.
L. Miner.
M. Bonnet.
Stutterheim fils.
D. Quenet.
Eug. Perronnelle.
Depaulé.
Ferd. Ozanne.
Louis Boulmai.
Alph. Billet.
Alph.Aumaistre.
A. Boissy.
Charles André.
Nicolas Bourlier.
Jean Woirgard.
J. Grosdemange.
G. Pimor.
Ant. Vernin.
André Brumard.
M. Ungez.
Jean Laurent.
Edmond Deglaive.
Anat. Maugé.
Jules Canelle.
A. Canelle.
St. Boulogne.
E. Ejnardin.
D. Desmousseaux.
J. Mengnie.
Jean Cuntz.
Georges Wouhs.
L. Commerais.
Louis Maugé.
Dame Beaufour.
René Lebœuf.
Auguste Guillemin.
Henry Pache.
Auguste Fay.
Emile Botteau.
Désiré Delasalle.
A. Daix.
Louis Roussel.
C. Bagot.
Jean Jean.
Alfred Benoiton.
Louis Chauve.
Pierre Médard.
François Longuet.
Gustave Malo.
Louis Malo.
V. Leroux.
H. Saguième.
Ch. Dufresne.
Henri Cochon.
Georges Verger.
G. Hubert.
F. Masson.
Ph. Belhomme.
Charles Echement.
Pierre Bourgeois.
Victor Chasseray.
D. Lemonnier.
Louis Miguet.
Emile Danjou.
Herbrack.
Eug. Pophille.
A. Leroux.
Louis Blot.
Aug. Brugière.
E. Brugière.
Alfred Akard.
A. Pallu.
Etienne Pallu.
C. Chevillard.
F. Bontemps.
Pierre Crauser.
A. Grenier.

Digitized by Google

Félix Charier.
Louis Blain.
M. Piohmer.
Pierre Vaillant.
Sutterheim père.
L. Crocheton.
Gustave Lepant.
E. Montier.
A. Aubinet.
Désiré Chaumel.
Zoé Hippeau.
D. Hermelin.
Louis Hermelin.
Ant. Lachaud.
F. Gaume.
Louis Brudein.
Louis Ozanne.
Nicolas Dupont.
François Benoit.
Philippe Dussy.
Ant. Vallette.
Prospère Cassier.
D. Thibault.
Emile Cappe.
A. Brugière.
J. Marsery.
François Blondelot.
Maurice François.
Georges Chilaud.
Jean Juchemm.
François Dorizon.
Alexis Coilliette.
P. Tardy-Panit.
Joseph Houbron.
A. Dubus.
Lucien Chartier.
Jean Carpentier.
Aug. Lurin.
Louis Soulette.
A. Mercier.
D. Duchaussoy.
François Parpaix.
Jules Lesac.
Geffroy.

Houlette.
David.
F. Labourian.
A. Tillard.
Jules Boyer.
Pény.
Goupil.
Alex. Drivet.
G. Soulieyre.
Pierre Martes.
G. Fémeau.
Alfred Guillot.
Couty.
A. Chamon.
E. Larsonnier.
A. Lepant.
Leusne.
De Ricaudy.
E. Dubois.
Hourtin.
R. Fetion.
A. Labbey.
Pasquier.
A. Drugear.
A. Charpentier.
L. Labbey.
Louis Lasserre
Fontaine.
Borgne.
F. Leroux.
Louis Gilbert.
Louis Carpentier.
D. Cormier.
François Augustin.
Charles Seveste.
Alex. Gormier.
Auguste Boullet.
C. Carmier.
A. Finel.
E. Grandfils.
Lesage.
A. Coulle.
Joseph Constantin.
J. Bivors.

C. Maupin.
Philippe Lebergue.
Brugière.
Léonard Delorme.
Jules Vallée.
F. Bernard.
Gustave Compère.
Guichard.
Frilay.
Gustave Millet.
Sarazin aîné.
Pierre Bourdelat.
A. Lurin.
Pierre Jallat.
D. Manseau.
Victor Dominicé.
Louis Romillon.
G. Vidal.
Philippe Motty.
Saint-Amand.
Eug. Rozean.
Charles Lajoye.
Félix Ribault.
Alex. Mayeur.
St. Laumaillier.
Pierre Malard.
Edgard Lefaux.
Aug. Petereau.
R. Gauthier.
Aug. Cercot.
Louis Hoyou.
Hipp. Desplats.
Aug. Desprez.
François Renard.
Joseph Maurin.
François Capelain.
A. Guy.
Joseph Renia.
Joseph Faye.
Jean Bazin.
Albert Rogé.
Ch. Blin.
M. Lafta.
Joseph Wilez.

Henry Muzard.
Ant. Bureau.
Adolphe Sanson.
Joseph Hasenfratz.
Léon Drouin.
Gustave Lambert.
Etienne Chauvette.
Adolphe Gauthier.
Jules Marmignon.
Goujon.
L. Bernard.
G. Fritsch.
Lavéné.
L. Mille.
M. Moucheux.
Maugé.
Fourez.
Désiré Rougez.
Léon Marinpuy.
G. Lallement.
Depuille
Th. Drugeon.
B. Ternois.
Simon Béhuré.
Beroult.
Sabrot.
Henry Lemaître.
Alfred Téton.
A. de Chambure.
Eug. Badel.
Th. Braire.
Edmond Baume.
Blondeau.
Demont.
Broussin.
Blanchon.
Carreau.
Dollez.
Pierre Pihon.
Aug. Trodoux.
Jules Richard.
Charles Paul.
Louis Lesage.
J. Liot.

Digitized by Google

RÉSUMÉ

CONSEILS MUNICIPAUX.	SIGNATURES.
Saint-Germain-en-Laye.	3,188 signatures.
Achères.	176 —
Andrésy.	200 —
Carrières-Saint-Denis.	208 —
Carrières-sous-Poissy.	186 —
Conflans-Sainte-Honorine.	328 —
Cormeilles-en-Parisis.	179 —
La Frette.	86 —
Herblay.	408 —
Maisons-sur-Seine..	787 —
Maurecourt..	100 —
Mesnil-le-Roi.	133 —
Montigny-les-Cormeilles.	68 —
Le Pecq.	311 —
Poissy.	852 —
Rueil.	345 —
Sartrouville.	440 —
Le Vésinet..	304 —
Total.	8299 signatures.

Digitized by Google

Digitized by Google

ASSAINISSEMENT DE LA SEINE

RAPPORT

DE LA

COMMISSION D'ENQUÊTE DE SEINE-ET-OISE

La loi de 1841, qui a permis de porter la main sur la propriété privée pour l'exécution de travaux reconnus d'utilité publique, a entouré cette dérogation aux principes de la législation française d'un certain nombre de précautions de nature à rassurer les intérêts qui pourraient être lésés par cette mesure exceptionnelle.

Au nombre de ces prescriptions de la loi de 1841 se trouve la nécessité, avant toute déclaration d'utilité publique, d'ouvrir une enquête dans laquelle toutes les personnes intéressées sont appelées à présenter leurs observations. A la suite de cette enquête, une Commission nommée par le Préfet examine le dossier de l'enquête, l'analyse au besoin, s'entoure de tous les renseignements qui peuvent l'éclairer et exprime à son tour son avis motivé.

Telle est, messieurs, la mission qui nous incombe. Nous savons tous que l'avis d'une Commission d'enquête n'est pas obligatoire, et que le législateur, en vertu de pouvoirs supérieurs, peut passer outre aux observations d'une Commission et au résultat défavorable d'une enquête ; mais cependant, lorsque cette enquête constate une désapprobation en quelque sorte unanime du projet proposé, lorsque la Commission, après avoir étudié avec conscience et impartialité la question qui lui est soumise, vient démontrer les inconvénients et les dangers qui seront la conséquence de ce projet, il y a lieu d'espérer que le gouvernement et les Chambres tiendront un juste compte de ses observations, et cet espoir a d'autant plus de chance de devenir une réalité que les avis exprimés sont plus étudiés, plus médités et plus appuyés sur des faits et des preuves.

Digitized by Google

Il faut donc que notre avis porte l'empreinte de l'impartialité et de l'étude et non celle de la passion ; aussi ne saurions-nous mettre trop de soin dans le travail qui doit terminer notre réunion et exprimer notre opinion.

Jusqu'ici, nous avons pris connaissance du dossier de l'enquête ; nous y avons rencontré des répugnances instinctives presque universellement manifestées ; nous y avons rencontré aussi des discussions sérieusement motivées et des observations auxquelles il est difficile de répondre.

Nous avons cru devoir faire l'analyse des dires déposés, et nous avons annexé cette analyse à nos procès-verbaux ; il en résulte de la manière la plus péremptoire que les populations intéressées repoussent avec terreur le don qu'on veut leur faire, et qu'aucun cultivateur, sur le parcours projeté des conduites d'égout, n'a encore exprimé ni sa satisfaction, ni son intention d'accepter l'irrigation.

Comme cette protestation des localités intéressées a une grande importance au point de vue des résultats de l'irrigation projetée, nous croyons devoir en présenter ici le tableau résumé :

CANALISATION DES EAUX D'ÉGOUT

Relevé des protestations par communes.

NOMS DES COMMUNES	NOMBRE des électeurs	NOMBRE DES PROTESTATIONS	NOMBRE DES AVIS FAVORABLES AU PROJET
Achères.	184	Conseil municipal et 170 habitants.	Neant.
Andrésy.	281	Conseil municipal et 240 habitants.	»
Argenteuil.	2052	»	Délibération du Conseil municipal favorable sous certaines réserves.
Bezons.	338	Conseil municipal et 208 habitants.	Néant.
Carrières-Saint-Denis.	330	Conseil municipal.	Id.
Carrières-sous-Poissy.	190	Conseil municipal et 155 habitants.	Id.
Chambourcy.	233	Conseil municipal.	Id.
Chatou.	648	Conseil municipal.	Id.
Conflans-Sainte-Honorine.	501	Conseil municipal et 258 habitants.	Id.

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	NOMBRE des électeurs	NOMBRE DES PROTESTATIONS	NOMBRE DES AVIS FAVORABLES AU PROJET
Cormeilles-en-Parisis.	392	Conseil municipal et 132 habitants.	Néant.
Croissy.	481	Conseil municipal.	Id.
Ecquevilly.	172	»	Le Conseil municipal déclare n'avoir aucun intérêt dans la question.
La Frette.	123	80 signatures.	Néant.
Herblay.	502	Conseil municipal et 170 habitants.	Id.
Houilles.	351	Le Maire, le Conseil municipal et 226 habitants.	Id.
Maisons-sur-Seine.	834	Le Maire, le Conseil municipal et 549 habitants.	Id.
Maurecourt.	131	Conseil municipal et 91 habitants.	Id.
Meulan.	646	»	Le Conseil municipal déclare ne pas s'opposer au projet, sous la condition que les eaux ne seront pas jetées à la Seine.
Mesnil-le-Roi.	198	Conseil municipal et 128 signatures.	Néant.
Mézy.	151	Conseil municipal.	Id.
Montigny-les-Cormeilles.	175	44 signatures.	Id.
Le Pecq.	355	304 signatures et une protestation individuelle.	Id.
Poissy.	972	Conseil municipal et 835 habitants.	Id.
Rueil.	1662	Le Juge de paix, le Conseil municipal et 589 habitants.	Id.
Sartrouville.	524	Conseil municipal et 304 habitants.	Id.
Saint-Germain-en-Laye.	3755	Conseil municipal et 2929 habitants.	Id.
Verneuil.	180	»	Approbation du Conseil municipal.
Vernouillet.	228	Protestation du Conseil municipal contre le jet des eaux dans la rivière.	
Versailles.	11622	»	Approbation du Conseil municipal sous réserves; une approbation individuelle.
Le Vésinet.	481	Conseil municipal et 458 habitants.	Néant.
Villennes.	133	Conseil municipal.	Néant.
Villepreux.	165	Le Conseil s'en rapporte à la sagesse de la Commission d'enquête.	Néant.

Digitized by Google

La Commission d'enquête, après avoir constate cette immense majorité d'opposition, a pris connaissance des dires motivés ; elle croit devoir signaler à l'attention du Conseil municipal de Paris et de l'Administration supérieure les délibérations des Conseils municipaux, qui tous ont cru devoir motiver leurs observations ou expliquer leur opposition ; enfin elle signale d'une manière particulière un remarquable travail de M. le docteur Salet, travail qui a été imprimé et qui est joint à ses procès-verbaux.

La Commission a considéré qu'elle ne devait s'en tenir ni à ses inspirations propres, ni à celles que pouvait lui suggérer le résultat de l'enquête ; elle a été à plusieurs reprises à Gennevilliers, pour se rendre compte par elle-même des essais qui y ont été tentés et de leurs conséquences, et il lui reste maintenant à résumer ses études, à consigner ses observations et à exprimer son opinion.

Nous vous proposons, Messieurs, de diviser ce travail, pour le rendre plus clair, en quatre parties :

1° *Examen du projet proposé;*

2° *Examen des essais faits à Gennevilliers;*

3° *Opinion de la Commission sur le projet soumis à l'enquête* ;

4° *Discussion des différentes solutions possibles.*

Digitized by Google

I

Examen du projet proposé.

Nous nous proposons surtout, dans cette première partie, de définir nettement le projet soumis à l'enquête, et d'établir dans leurs détails essentiels les conditions de son application éventuelle. On sera peut-être surpris que ce travail préliminaire soit nécessaire. Il serait en effet superflu, si les plans et rapports déposés contenaient les explications détaillées et précises qu'on est accoutumé d'y trouver dans des cas analogues ; mais, bien loin de là, les documents soumis à l'enquête consistent uniquement en un rapport sommaire, indiquant simplement les lignes générales du plan projeté. Dans ces conditions, le premier devoir de la Commission était évidemment d'étudier d'une manière précise les détails de ce plan au point de vue de son application possible. Nous nous plaisons d'ailleurs à reconnaître que MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris ont mis toute la bonne grâce imaginable à nous faciliter cette tâche par leurs explications.

Donc le projet sommaire déposé à l'enquête consistait en une conduite principale partant de Clichy, traversant la Seine à Asnières, passant près de Colombes, traversant de nouveau la Seine entre Bezons et Argenteuil, se dirigeant ensuite sur Sartrouville, suivant la rive droite de la Seine presque en face de l'angle du parc de Maisons, traversant alors la Seine pour longer le parc de Maisons, et se terminant dans la forêt de Saint-Germain à l'Étoile-d'Herblay.

De cette conduite principale doivent se détacher six conduites secondaires :

1° Une conduite à travers la plaine de Gennevilliers ;

Digitized by Google

2° Une conduite traversant la plaine de Nanterre à Rueil;

3° Une conduite dans la plaine de Carrières-Saint-Denis ;

4° Une conduite dans la plaine d'Argenteuil ;

5° Une conduite remontant la rive de la Seine de Sartrouville au Pecq;

6° Une conduite allant de l'Étoile-d'Herblay à Achères.

Un plan indiquant la direction approximative des conduites et les zones irrigables est joint au rapport, qui ne contient aucune indication sur la manière dont on entend établir les conduites et opérer les irrigations.

La Commission a dû tout d'abord chercher à se rendre compte d'une manière exacte et précise du projet, et elle a interrogé MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris sur les différents points qui la préoccupaient.

Le but que se proposent MM. les Ingénieurs a été nettement indiqué : il s'agit de remédier à l'état d'infection de la Seine en distribuant les eaux du grand collecteur de Paris sur des terrains susceptibles d'absorber ces eaux par irrigations.

DÉVERSEMENT DANS LA SEINE

En ce qui concerne l'infection de la Seine, il est parfaitement inutile de s'appesantir sur ce sujet. Cet état est reconnu par tout le monde ; MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris le constatent eux-mêmes, et il est éloquemment défini dans le rapport de la Commission nommée par M. le Ministre des travaux publics.

A cet égard, la Commission a entendu MM. les Ingénieurs de la navigation, qui se sont rendus dans son sein et qui ont demandé, de la manière la plus formelle, que les eaux d'égout de Paris ne fussent pas déversées dans la Seine. Il aurait pu arriver, en effet, que les conduites projetées, ne donnant pas les résultats qu'on espérait, c'est-à-dire les contrées traversées ne suffisant pas à consommer l'eau envoyée, il aurait pu arriver soit que la conduite d'Achères fût prolongée à la Seine, soit que des ouvertures fussent pratiquées dans la conduite principale aux points où elle rencontre la Seine, à Bezons et

Digitized by Google

à Sartrouville, et que, par un ou plusieurs de ces points, un déversement nouveau des eaux dans la Seine fût pratiqué.

MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris, interrogés à ce sujet, ont déclaré de la manière la plus formelle qu'il ne serait fait aucune ouverture sur les conduites traversant la Seine; que la conduite d'Achères resterait fermée; qu'aucun déversement nouveau ne serait fait dans la Seine, et qu'en conséquence on n'enverrait par les machines éléva toires de Clichy que la quantité que les irrigations pourraient consommer, le surplus devant continuer à s'écouler dans la Seine à Clichy.

Ainsi, il a été bien entendu qu'il ne s'agissait pas de transporter sur une autre contrée malheureuse l'infection déplorable qui se produit aujourd'hui dans la Seine au-dessous de Clichy, et que le seul point par lequel des déversements pourraient avoir lieu était et resterait le point actuel. Mais, en revanche, il résultait de là que, si les cultivateurs des pays traversés par les nouvelles conduites ne consentaient point à absorber par leurs irrigations les eaux d'égout, ces eaux continueraient à empoisonner la Seine sur les mêmes points et dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

FERMETURE DES CONDUITES

La Commission a ensuite demandé à MM. les Ingénieurs de quelle manière seraient établies les conduites. Ces messieurs ne se sont pas définitivement prononcés sur celles de ces conduites qui seraient établies en maçonnerie ou au moyen de tuyaux de fonte; mais ils ont encore formellement déclaré que les conduites, à raison des sinuosités du sol, de la nécessité des siphons, seraient des conduites d'eau forcées, et par conséquent absolument closes; que ni la conduite principale, ni les conduites secondaires, ni même le réseau des conduites tertiaires ne devaient être établis à ciel ouvert; qu'il n'y aurait d'apparent dans ces conditions que les rigoles d'irrigations tracées au milieu des cultures par les cultivateurs eux-mêmes, et que nulle part on ne verrait de ces canaux d'eau fétide et nauséabonde, tel qu'il s'en rencontre dans la plaine de Gennevilliers.

Digitized by Google

QUANTITÉ D'EAU ENVOYÉE

Il est indispensable également de déterminer dans quelle mesure se pratiqueraient les irrigations, et qui serait maître de fixer la quantité d'eau distribuée aux terrains irrigués. MM. les Ingénieurs ont répondu qu'ils n'entendaient nullement forcer les propriétaires, soit à recevoir les eaux d'irrigation, s'ils n'y consentaient pas, soit à recevoir une quantité plus considérable que celle qu'ils jugeraient utile pour leur culture. Ils ont fait observer, d'ailleurs, que le droit du propriétaire à cet égard était nettement établi par le droit commun ; qu'en conséquence des bouches seraient placées de distance en distance; que les clefs de ces bouches seraient entre les mains des cantonniers, pour être ouvertes selon les demandes des propriétaires, de telle sorte qu'il dépendrait de ces derniers seuls de prendre de l'eau quand ils voudraient et dans la proportion qui leur conviendrait.

A ce sujet, des membres de la Commission ont fait observer que le fait suivant pourrait se produire : des terrains dont les propriétaires ne voudraient pas recevoir l'irrigation se trouveraient néanmoins arrosés et peut-être inondés par le fait soit de la négligence, soit de l'excès d'irrigation de leurs voisins. MM. les Ingénieurs ne pouvaient, sur ce point, donner d'autres garanties que leurs déclarations précédentes; mais on a fait observer que, dans ce cas, le propriétaire lésé aurait le recours de droit commun contre le préjudice causé par le voisin. La Commission a pensé que ce fait pourrait se reproduire souvent, et que la possibilité d'intenter une action au propriétaire qui infligerait à son voisin une irrigation forcée et intempestive ne serait pas un remède suffisant. Il y aurait donc là une cause d'inquiétude et un premier inconvénient d'une sérieuse importance.

Il n'en a pas moins été formellement établi que la Ville de Paris ne chercherait pas à imposer aux cultivateurs des traités pour se débarrasser de la plus grande quantité d'eau possible; qu'elle entendait laisser les cultivateurs à eux-mêmes; que l'eau ne serait envoyée que que là où elle serait demandée ou acceptée, et que chacun pourrait

Digitized by Google

faire ouvrir et fermer à son gré le robinet d'écoulement sur sa propriété.

RÈGLEMENT D'EAU

Malgré toutes ces précautions, il est évident que des inconvénients pourront se présenter fréquemment. Comment s'opérera, par exemple, le passage de l'eau à travers une propriété peu étendue, qui aura besoin d'une heure d'irrigation, pour gagner la culture voisine, qui demandera trois heures d'irrigation? Les rigoles formées par le sol naturel laisseront toujours filtrer une assez grande quantité d'eau, et il y aura des difficultés et des discussions perpétuelles sur des questions qu'il serait impossible à l'avance de prévoir et de régler.

On a jugé, et MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris ont reconnu qu'il pourrait y avoir avantage à établir des règlements d'eau partiels entre les différents propriétaires d'une commune; que ces règlements pourraient être soumis à l'homologation de M. le Préfet de Seine-et-Oise sur le territoire de Seine-et-Oise; qu'il y aurait en outre à attribuer aux autorités de Seine-et-Oise une certaine surveillance sur la direction des irrigations dans le département.

Ces mesures locales ne seraient d'ailleurs que le complément d'une mesure plus générale. La Commission, en effet, se plaçant toujours à ce même point de vue, a pensé que si le pouvoir législatif devait un jour ou l'autre accorder la déclaration d'utilité publique sollicitée pour le projet, il faudrait que les mesures générales d'application fussent édictées par un décret en forme de règlement d'administration publique.

IRRIGATION DANS LA FORÊT DE SAINT-GERMAIN

Un des points les plus inquiétants aux yeux de la Commission était l'irrigation dans la forêt de Saint-Germain. Il se trouvait en effet dans les rapports de MM. les Ingénieurs, au sujet de la forêt de Saint-

Digitized by Google

Germain, des phrases qui pouvaient être interprétées de manières différentes et donner naissance aux plus graves appréhensions.

D'une part, il était dit que les terrains domaniaux de la forêt de Saint-Germain et les fermes qui la bordent en face de Conflans et d'Herblay pourraient peut-être être cédés ou abandonnés à la Ville de Paris pour être défrichés et irrigués.

D'autre part, la forêt de Saint-Germain était considérée comme un vaste régulateur devant équilibrer les irrigations opérées sur les propriétés particulières.

Sur le premier point, MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris n'ont pas dissimulé qu'ils feraient leur possible pour obtenir de l'Etat soit une concession, soit une vente de terrains domaniaux ; toutefois leur intention était non pas de conserver ces terres entre leurs mains, mais, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait à Gennevilliers, de les louer à des cultivateurs, lesquels accepteraient comme condition de se servir de l'irrigation pour leurs cultures ; MM. les Ingénieurs ont ajouté que, une fois ces terrains loués, les locataires seraient absolument maîtres de la quantité d'eau à recevoir, et enfin qu'il ne resterait entre les mains de la Ville de Paris que les terrains qu'il aurait été impossible de louer.

Cette réponse ne pouvait évidemment suffire à calmer les inquiétudes de la Commission. La situation était en effet toute différente, selon que la Ville de Paris serait maîtresse d'une étendue de terrain de 1,400 hectares environ, dont elle pourrait disposer à son gré, ou que cette étendue resterait entre les mains de son propriétaire naturel, dont l'intérêt ne pouvait jamais être de la transformer en un foyer d'infection. Quelque confiance que tous les membres de la Commission eussent dans la parfaite sincérité des déclarations de MM. les Ingénieurs, nul d'entre eux ne pouvait s'empêcher d'entrevoir les éventualités les plus graves. Si en effet les cultivateurs n'acceptent pas l'irrigation ou ne peuvent y recourir qu'exceptionnellement, on n'aura porté aucun remède à l'infection de la Seine, et lorsque cet état de choses, se continuant et s'aggravant sans cesse, sera arrivé à un point tel qu'il faudra à tout prix y apporter remède, quelle tentation offriront ces terrains de la forêt s'ils sont devenus la propriété de la Ville de Paris !

Digitized by Google

La Commission a voulu, sur ce point, connaître l'opinion de l'administration forestière; elle a demandé à M. Serval, Conservateur à Paris, de vouloir bien lui donner quelques explications, et il en est résulté :

1° En ce qui concerne la concession ou la vente de terrains domaniaux :

Que l'administration forestière ne pourrait que regretter une semblable mesure; qu'en effet le sol de la forêt, qu'on a dit épuisé et improductif, ne l'est nullement; que si les arbres ont été à certains endroits endommagés et même détruits par le gibier, le repeuplement s'opère actuellement et dans les conditions les plus satisfaisantes; qu'en outre la forêt est louée suivant bail, moyennant un prix annuel de 40,500 francs, pour la chasse, et que la partie de la forêt sur laquelle la Ville de Paris a jeté les yeux est justement celle qui contient les tirés et pour ainsi dire toute la chasse; enfin que la ferme de la Garenne, autrefois presque improductive de revenu, est aujourd'hui louée également par bail à l'adjudicataire de la chasse moyennant 13,500 francs; qu'en conséquence la plus grande partie du terrain sur lequel on voudrait pratiquer l'irrigation est aujourd'hui l'objet d'une location par bail anthentique, qui représente à l'Etat plus de 50,000 fr. par an et qui est faite uniquement en vue de la chasse, et que toute vente ou concession de terrain qui pourrait être décidée aurait à compter avec les difficultés provenant de cette situation;

2° En ce qui concerne l'irrigation :

Que la forêt n'a aucun besoin de l'irrigation et que le repeuplement en est parfaitement assuré sans aide aucune, et qu'en outre il n'est nullement prouvé qu'un sol forestier puisse supporter une irrigation semblable à celle qui est projetée; qu'aucune expérience décisive n'a été faite à cet égard, mais que les présomptions sont défavorables; qu'en effet les matières ammoniacales ne conviennent pas aux racines des arbres, pas plus que les miasmes ammoniacaux ne conviennent à leur feuillage.

En résumé donc, la forêt, en tant que forêt, n'a pas besoin de l'irrigation et ne pourrait probablement pas la supporter, et les traités faits au sujet de la partie que convoite la Ville de Paris rendent toute vente ou concession au moins difficile.

Digitized by Google

La Commission a demandé aussi des explications sur cette expression employée par MM. les Ingénieurs : la forêt de Saint-Germain sera un vaste régulateur. Il a été répondu qu'on entendait par là que la forêt recevrait les irrigations après les terrains particuliers; que si ces derniers prenaient une grande quantité d'eau, la forêt en recevrait moins, et qu'au contraire les irrigations pourraient être plus abondantes si les terrains précédents diminuaient leur arrosement.

Mais MM. les Ingénieurs ont formellement protesté contre l'intention qui pouvait leur avoir été attribuée de créer dans la forêt un vaste dépotoir ou des bassins de décantation. Ils ont déclaré que les essais de ce genre tentés par eux à Gennevilliers, de même que les essais pratiqués à Reims, en Angleterre, avaient produit chez eux la conviction que l'épuration des eaux d'égout par décantation ou par des procédés chimiques ne donnait aucun bon résultat; qu'ils ne poursuivaient que l'irrigation; que ce procédé leur paraissait le seul bon, le seul salubre, le seul efficace, et qu'il n'entrait dans leurs combinaisons aucun projet de dépotoir, de bassin de décantation ni d'établissement de marais dans la forêt de Saint-Germain.

La Commission a accueilli ces déclarations avec satisfaction; elle n'a pu néanmoins se dissimuler que l'avenir ne pouvait être absolument assuré par une simple déclaration; que les Ingénieurs pouvaient être changés ou ne plus rester les maîtres de la situation; qu'enfin l'utilisation de la forêt de Saint-Germain pour se débarrasser des eaux d'égout de Paris était une question grosse de difficultés et d'inquiétudes.

VERSEMENT DES FOSSES DE PARIS DANS LES ÉGOUTS

Enfin, la Commission, pour compléter ses renseignements sur le projet, a interrogé MM. les Ingénieurs sur le versement qui s'opère à Paris du liquide des fosses d'aisances dans les eaux d'égout. Elle a fait observer qu'autrefois les vidanges s'opéraient toujours par des Compagnies aux frais des propriétaires, mais ne pouvaient jamais être envoyées dans les égouts; que depuis quelques années, au contraire, l'introduction à Paris du mode de vidange qu'on appelle sys-

Digitized by Google

tème diviseur avait eu pour conséquence d'augmenter considérablement l'insalubrité et l'infection des eaux d'égout ; que cette cause d'infection était uniquement imputable à une mesure prise par la Ville de Paris dans un intérêt pécuniaire, puisque la Ville se faisait payer ce service rendu aux propriétaires, et que la Ville par conséquent était maîtresse de la faire cesser.

La réponse de MM. les Ingénieurs sur ce point n'a donné aucune satisfaction à la Commission. Ces messieurs ont en effet reconnu qu'à Paris il y avait 10,000 chutes environ sur 240,000 qui déversaient leurs liquides dans les égouts, mais que ce système serait de plus en plus appliqué, et qu'en conséquence les matières organiques ne feraient qu'augmenter dans les eaux d'égout.

La Commission croit devoir insister sur ce point : il y a là un fait qui est uniquement imputable à la Ville de Paris, dont celle-ci tire profit au détriment de ses voisins à qui elle envoie ses eaux d'égout, et qui pourrait cesser par sa volonté.

Digitized by Google

II

Examen des essais faits à Gennevilliers.

La Commission d'enquête, après s'être rendu compte du projet et de la manière dont il pourrait être appliqué, avait à se prononcer sur les avantages et les inconvénients de ce projet. Il lui eût été bien difficile d'émettre un avis éclairé, si des expériences préalables n'étaient venues offrir un champ à ses investigations et à ses recherches. MM. les Ingénieurs de la Ville de Paris se sont mis gracieusement à sa disposition pour lui montrer les essais de Gennevilliers ; d'un autre côté, le Maire et quelques habitants de Gennevilliers ont demandé à lui montrer les inconvénients qui résultaient pour eux des irrigations pratiquées dans leur voisinage. La Commission s'est rendue plusieurs fois à Gennevilliers, a entendu les uns et les autres, et a fait tous ses efforts pour reconnaître la vérité dans les appréciations diverses qui lui ont été manifestées.

La Commission a reconnu immédiatement que les eaux d'égout contiennent des principes fertilisants, et que la Ville de Paris et les cultivateurs qui les emploient sont arrivés à en tirer un parti avantageux. Nous croyons inutile de donner ici l'origine et l'historique des essais tentés dans la presqu'île de Gennevilliers, non plus que les analyses chimiques faites à différentes reprises. L'étude imprimée de M. le docteur Salet que nous annexons à nos procès-verbaux donne sur ces différents points des détails très intéressants que nous reproduirions inutilement. Nous nous bornons donc à la constatation des faits.

La Ville de Paris a acheté 7 hectares ; elle en a loué 5 à différents

Digitized by Google

particuliers, et elle en a conservé 2 qu'elle cultive elle-même et qu'elle consacre à ses essais. Dernièrement, la Ville irriguait en tout 115 hectares; elle est aujourd'hui en mesure d'en irriguer 200, et des conduites sont établies pour augmenter considérablement cette étendue.

Il est incontestable qu'au moyen des eaux d'égout on est arrivé à obtenir dans les sables autrefois stériles de Gennevilliers des cultures très productives et surtout très promptes. En général, la culture est pratiquée en billons, c'est-à-dire que les plantes sont sur des espèces de tertres côtoyés par des rigoles où coulent les eaux, de manière que l'irrigation n'atteigne pas la plante ni même les premières racines, mais seulement les radicelles. Quelquefois l'irrigation est plus abondamment pratiquée et couvre presque le sol; mais il a été généralement reconnu que ce n'était pas une méthode heureuse, et que l'arrosement devait être plus modéré et plus efficace. En somme, on cultive avantageusement dans les sables irrigués de Gennevilliers certaines fleurs, des arbres fruitiers, des choux, des artichauts, des carottes, des asperges, surtout pour la multiplication, de la menthe poivrée, de l'absinthe, de la betterave, etc.

Nous avons entendu dire que les produits de ces cultures étaient de mauvaise qualité; nous avons cherché à nous en rendre compte, et nous n'avons pu constater d'une manière certaine qu'un seul fait : c'est que quelquefois les légumes ainsi obtenus présentent les caractères d'une végétation surmenée et dont le produit perd en saveur: ce fait est assez naturel, en présence de la manière dont s'opère la culture et des excès d'irrigation auxquels on se laisse parfois aller; mais il ne nous a point paru possible d'affirmer d'une manière générale que les produits fussent malsains ou de mauvaise qualité.

La Commission a voulu également se rendre compte du résultat des irrigations sur les cultures fourragères ou sur les céréales. On comprend, en effet, que les cultures maraîchères ne peuvent s'étendre à l'infini, et qu'un engrais qui ne pourrait s'appliquer qu'à ces cultures spéciales pourrait trouver un emploi avantageux sur un terrain particulier et à la porte de Paris, mais ne saurait s'étendre à des terrains de grande culture situés à une plus grande distance de la Capitale.

Sur ce point, la Commission a eu quelque peine à s'éclairer. On lui avait d'abord affirmé que les cultivateurs s'adonnant aux céréales

Digitized by Google

et aux fourrages ne pouvaient jamais se servir des eaux d'égout; d'un autre côté, MM. les Ingénieurs affirmaient qu'au contraire les irrigations donnaient sur les fourrages des résultats extraordinaires et étaient très avantageux pour les céréales. La Commission a trouvé qu'il y avait excès dans les deux appréciations; elle a d'abord constaté sur le terrain qu'il y avait un certain nombre d'herbes artificielles de belle apparence qui portaient la trace de l'irrigation; que des céréales aussi avaient été irriguées; mais, pour ces dernières, la Commission a également reconnu qu'elles étaient presque toujours consommées en vert, l'irrigation poussant au développement de l'herbe. La Commission croit que la vérité a été dite sur ce point par les partisans mêmes des irrigations, cultivateurs dévoués aux projets de la Ville de Paris, qui se sont présentés un jour à Gennevilliers pendant que la Commission d'enquête recueillait les observations des adversaires de l'irrigation. Ces cultivateurs, venus en assez grand nombre et sans être appelés, se sont accordés à assurer à la Commission que l'irrigation faisait leur fortune. La Commission, qui cherchait la vérité, ne les a nullement repoussés, mais a profité de leur présence pour leur poser certaines questions. On leur a demandé si l'irrigation était profitable pour la culture des céréales. Ils ont immédiatement répondu que *non*; que ce n'était pas là la culture avantageuse dans les conditions de leurs terrains irrigués; que toutefois une irrigation par *an*, avant le labour, pour colmater les terres, était une bonne chose. La Commission ayant insisté sur sa question, ils ont répété qu'à leurs yeux les céréales ne comportaient qu'une irrigation par an.

La Commission leur a alors demandé s'ils se servaient des eaux d'égout pour la culture des fourrages; ils ont répondu que oui, et qu'ils s'en trouvaient bien; mais, quand on leur a demandé comment se pratiquait cette irrigation, ils ont répondu qu'ils se bornaient à une irrigation d'un jour ou deux au plus après chaque récolte, soit en tout huit à dix jours par an.

La Commission croit donc avoir le droit d'affirmer que les cultures de grains et de fourrages peuvent admettre l'irrigation sur des terrains légers et sablonneux, mais que cette irrigation ne saurait rentrer dans les conditions que recherche la Ville de Paris, puisque ce ne seraient

Digitized by Google

que des irrigations absolument momentanées et rares, qui ne sauraient d'une manière sérieuse débarrasser la Ville de ses eaux d'égout.

Après avoir reconnu les cultures qui pouvaient se servir des eaux d'égout, la Commission a dû chercher à s'éclairer sur les plaintes produites par la majorité des habitants de Gennevilliers et sur les causes des difficultés pendantes entre la municipalité de cette commune et la Ville de Paris.

En ce qui concerne ce dernier point, elle a appris que la commune de Gennevilliers avait fait successivement deux traités avec la ville de Paris au moyen desquels elle autorisait la ville de Paris à installer des conduites d'égout fermées sur les différentes voies municipales à titre d'essai, pendant dix ans et sous certaines réserves, mais que ces traités avaient été obtenus au moyen de sacrifices consentis par la Ville de Paris, qui avait fait remise à Gennevilliers de sommes importantes que devait cette commune pour l'établissement de ponts; on a même dit à la Commission que si, en ce moment, la commune de Gennevilliers cherchait à résilier son traité, c'était tout simplement pour obtenir une nouvelle remise d'une somme due par elle.

La Commission n'a pas cru qu'il rentrât dans ses attributions d'approfondir ces débats entre la Ville de Paris et Gennevilliers; il lui a paru cependant que les avantages de l'irrigation ne ressortaient nullement de ces traités, puisque Gennevilliers ne les avait consentis que moyennant des compensations considérables.

En ce qui concerne les plaintes des habitants de Gennevilliers, les faits ont paru à la Commission beaucoup plus graves, et elle y a apporté la plus sérieuse attention. Ces plaintes portent sur deux points :

1° Insalubrité et fièvres déterminées par l'irrigation;

2° Surélévation de la nappe d'eau; invasion et infection des puits, caves, etc.

1° INSALUBRITÉ ET FIÈVRES

Il a été remis à la Commission un travail imprimé par la commune de Gennevilliers, travail qui est joint à notre rapport et dans lequel

Digitized by Google

trois médecins, MM. Danet, Bastin et Garrigou-Désarènes, ont été chargés de vérifier les cas de maladie qui se sont produits à Gennevilliers et d'en rechercher les causes. Dans ce travail, qui paraît être la suite d'une étude consciencieuse, nous trouvons relatés, depuis un court espace de temps, soixante-neuf cas de fièvre intermittente, qui évidemment dépassent la moyenne de ce qui aurait pu régulièrement se produire dans un pays salubre. Assurément, il est bien difficile aux membres de la Commission, qui ne sont généralement pas des hommes spéciaux, de déterminer exactement la relation qui existe entre les cas de fièvre reconnus à Gennevilliers et les irrigations pratiquées dans la plaine; mais, des renseignements que nous avons recueillis, semblent résulter les faits suivants, que le simple bon sens suffit à apprécier : Les irrigations ont lieu généralement le matin. Pendant la grande chaleur du jour, les dépôts formés par les irrigations du matin sont séchés, et leurs émanations pompées par le soleil; quand arrive le soir, ces émanations et les miasmes qui en sortent sont à leur maximum de force et répandent, affirme-t-on, leur maximum de mauvaise odeur.

Il est vraisemblable que ces émanations et ces miasmes peuvent avoir, indépendamment d'un grave désagrément, une influence fâcheuse sur la santé des habitants des contrées avoisinantes, où le vent peut les conduire. Il est juste de remarquer que les cas de fièvre paraissent s'augmenter d'année en année, précisément à mesure que l'irrigation augmente, et il est à craindre qu'à des augmentations nouvelles d'irrigation ne correspondent des maladies plus nombreuses et une insalubrité plus grave.

Nous ne pouvons du reste que recommander tout particulièrement à l'attention du Conseil municipal de Paris et de l'administration supérieure le Mémoire sus-indiqué.

2° SURÉLÉVATION DE LA NAPPE D'EAU, ENVAHISSEMENT DES PUITS ET DES CAVES

La Commission a reconnu, dans les premiers jours de juin 1876, qu'un grand nombre de caves de Gennevilliers étaient envahies par

Digitized by Google

les eaux; plusieurs de ses membres sont descendus dans les caves des maisons situées sur la place et ont constaté une hauteur d'eau de 0m 20 à 0m 30; l'eau paraissait noire et sale, mais ne dégageait pas d'odeur nauséabonde; d'ailleurs, les matériaux et objets qui se trouvaient dans les caves pouvaient expliquer la couleur de l'eau. Une analyse chimique aurait seule pu démontrer la présence de matières en provenance des eaux d'égout. Nous n'avons pas procédé à cette analyse, qui d'ailleurs n'eût rien prouvé, car il est vraisemblable de supposer que, si les eaux d'irrigation se trouvent mêlées aux eaux de la nappe souterraine, elles sont clarifiées par leur passage au travers du sol.

D'autre part, la Commission a constaté que dans une propriété appartenant à M. Pommier, industriel, le plan d'eau d'une pièce d'eau existant depuis de longues années se trouve surélevé d'environ 1m 50 et dépasse aujourd'hui la hauteur du garde-fou qui la bordait et autour duquel autrefois on circulait à pied sec. Elle a reconnu encore qu'un petit tunnel placé sur un chemin et construit également de longue date était envahi par les eaux, et enfin que les cendriers des chaudières de l'usine de M. Pommier étaient de même envahis, malgré le fonctionnement permanent d'une pompe d'épuisement.

Elle a, du reste, eu soin de consigner exactement ses observations dans le procès-verbal de sa séance du 7 juin 1876.

Enfin, en se promenant dans la plaine irriguée, la Commission a rencontré un certain nombre de carrières de sables, toutes envahies par les eaux et abandonnées.

Il lui a été affirmé que la surélévation du plan d'eau datait de trois ans, ou du moins, avait commencé à se produire il y a trois ans, c'est-à-dire au moment où l'irrigation a commencé à être sérieusement appliquée, et qu'elle avait toujours augmenté depuis, sauf certaines variations.

Des habitants de Gennevilliers avaient d'abord assuré à la Commission que des constatations authentiques des hauteurs de la nappe souterraine avaient été faites à différentes époques à la requête de la commune; mais, lorsque ces constations ont été produites, nous avons dû reconnaître qu'elles se bornaient à une seule constatation, faite en février 1875, et de laquelle il était difficile de rien conclure de sérieux.

D'un autre côté, MM. les ingénieurs ont mis sous les yeux de la

Digitized by Google

Commission un travail qui met en parallèle les hauteurs de la nappe souterraine de Gennevilliers, les hauteurs de la Seine, et les quantités d'eau envoyées sur les terrains. De ce travail semblerait résulter qu'il y a une relation directe entre les crues de la Seine et les hauteurs de la nappe souterraine, ou du moins que les plus grandes hauteurs de cette nappe succèdent aux plus grandes crues, tandis qu'il n'y aurait aucune corrélation entre le déversement de grandes quantités d'eau et la surélévation de la nappe souterraine.

Il nous était, dans ces conditions, bien difficile de tirer une conclusion péremptoire, appuyée sur des faits indiscutables. Nous croyons cependant qu'on peut tirer les inductions suivantes des faits qui ont passé sous nos yeux.

Dans l'opinion de M. Belgrand, opinion qui nous a paru très plausible, la presqu'île de Gennevilliers a fait autrefois partie du lit de la Seine, qui devait avoir une très grande largeur. La presqu'île s'est comblée petit à petit, mais elle s'est comblée inégalement; le milieu s'est trouvé formé d'un gravier assez gros et très perméable; le littoral, au contraire, a été formé d'un limon compacte comportant encore une certaine perméabilité, mais ne laissant passer les eaux qui retournent à la Seine qu'avec une grande lenteur.

Il en résulte que si des pluies abondantes viennent tomber sur le Mont Valérien, sur la plaine de Nanterre, ces eaux arrivent naturellement par la pente du sol et s'accumulent dans le centre très perméable de la presqu'île de Gennevilliers, d'où elles ne peuvent s'écouler à la Seine qu'en traversant la dune compacte du littoral péniblement et avec beaucoup de temps; de même, lorsqu'une grande crue de la Seine a amené des eaux dans ce centre perméable, ces eaux ne peuvent suivre immédiatement la baisse de la Seine et ne s'écoulent qu'avec une extrême lenteur.

Nous avons trouvé cette explication probable et plausible, et MM. les ingénieurs ont ajouté qu'il y avait un remède à l'inconvénient signalé dans l'établissement d'un certain nombre de drains traversant la dune compacte du littoral.

Mais, cette explication admise, il en résulte d'une manière évidente que toutes les eaux d'irrigation versées sur le sol de la presqu'île de Gennevilliers tombent dans ce centre perméable, viennent

Digitized by Google

augmenter dans une proportion importante le volume des eaux qui y arrivent naturellement, et subissent le même sort que ces mêmes eaux, c'est-à-dire ne s'écoulent à la Seine qu'avec une lenteur extrême et d'autant plus grande qu'elles sont sans cesse renouvelées et qu'il est non seulement possible, mais même probable que le débit versé par irrigation est fréquemment supérieur au débit que la dune compacte permet de rendre à la Seine.

Cela est d'autant plus certain qu'il est impossible de nier la coexistence de la surélévation de la nappe d'eau souterraine et des irrigations. Il est absolument certain que les caves de Gennevilliers, dont quelques-unes sont fort récentes, n'ont pas été construites dans l'eau : que la pièce d'eau de M. Pommier a été pendant de longues années à un niveau bien inférieur, et qu'elle était entourée d'une espèce de quai aujourd'hui couvert de plus de 1 m. d'eau ; que les chaudières de M. Pommier n'ont pas été construites le pied dans l'eau ; que les carrières de sables aujourd'hui abandonnées par suite de l'envahissement des eaux ont été exploitées il y a peu de temps.

Il est également certain que si la grande crue de cet hiver a pu augmenter le volume des eaux de Gennevilliers, cette crue n'a pu causer les envahissements qui existaient déjà il y a un an, et qu'elle ne peut non plus expliquer la surélévation du plan d'eau qui s'est produite depuis le moment où la crue de la Seine a cessé.

Il nous a donc paru établi que depuis trois ans la moyenne de hauteur de la nappe d'eau souterraine a monté de 1 m. 50 environ ; elle n'est plus en moyenne qu'à 2. m. ou 2 m. 50 au-dessous de la surface du sol. Elle envahit déjà les sous-sols et les carrières ; tout en faisant la part qui provient de la crue de la Seine, est-il possible de supposer qu'on pourra continuer longtemps encore une opération qui a produit en trois ans de pareils résultats ?

En résumé, les expériences de Gennevilliers prouvent d'une manière incontestable les qualités fertilisantes des eaux d'égout ; elles prouvent que l'utilisation de ces eaux pour la culture est une chose possible, avantageuse même à certains points de vue ; mais nous croyons que cette utilisation ne peut se faire dans les conditions pratiquées à Gennevilliers. Nous avons l'intime conviction que ces cultures excessives obtenues avec une masse d'eau d'égout ont déjà

Digitized by Google

produit une certaine saturation du sol, et qu'il ne sera pas possible de continuer indéfiniment une irrigation exercée dans une pareille proportion. Nous croyons qu'il en sera de même dans tous les terrains où pareille expérience sera tentée; que là où le sol est plus compacte, le sous-sol imperméable plus rapproché, la saturation sera très prompte, et que là où l'on rencontrera des conditions aussi favorables qu'à Gennevilliers, la saturation se fera plus attendre, mais viendra assurément.

Il en serait autrement si les eaux d'égout, traversant de grandes étendues, étaient non pas répandues incessamment sur le sol pour y produire des végétations exagérées qu'il faudra abandonner au bout d'un certain temps, mais données à l'agriculture pour aider la fécondation du sol au lieu d'y suppléer. Il est vrai qu'alors on n'aurait que des irrigations momentanées profitables à l'agriculture, sans inconvénient pour les voisins; mais on ne résoudrait pas le problème posé; on n'atteindrait pas le principal but du projet : celui de se débarrasser à bref délai des eaux d'égout de Paris.

Digitized by Google

III

Opinion de la Commission sur le projet soumis à l'enquête.

Nous croyons enfin que l'irrigation pratiquée comme à Gennevilliers et même étendue, comme on projette de le faire, est une cause d'insalubrité pour le voisinage, et que cette insalubrité ne fera qu'augmenter.

L'examen détaillé que nous venons de faire du projet d'extension des irrigations, ainsi que l'étude des expériences faites à Gennevilliers, ont nécessairement abrégé et facilité cette troisième partie de notre tâche.

Les ingénieurs ne nous ont pas caché en effet que leur intention était d'établir les conduites nécessaires pour pouvoir opérer, sur les 6,500 hectares environ prévus dans le projet, des irrigations semblables à celles qui se pratiquent à Gennevilliers. Or, en supposant que ce projet puisse se réaliser, que d'une part il soit déclaré d'utilité publique et d'autre part que les cultivateurs se prêtent à l'irrigation, il y aura alors six zones de terrains qui subiront le sort de Gennevilliers, c'est-à-dire que quelques cultivateurs, plus soucieux du présent que de l'avenir, pratiqueront ces irrigations excessives qui occasionnent l'insalubrité d'un pays et produisent plus ou moins rapidement, selon la nature du terrain, la saturation du sol. Or, si l'on examine attentivement les terrains nouveaux sur lesquels on se propose d'envoyer des eaux d'égout, on reconnaît bien vite qu'aucun d'eux ne se présente dans des conditions aussi favorables que la presqu'île de Gennevilliers.

La plaine de Nanterre est divisée en parcelles assez nombreuses

Digitized by Google

qui reçoivent toutes sortes de cultures, et, bien que les pommes de terre et les seigles y dominent, elle pourrait, en apparence au moins, se prêter aux irrigations; mais si l'on s'approche de la station de Nanterre sur la ligne de Saint-Germain, et qu'on examine le terrain qui se trouve entre ce point et la station de Rueil, on reconnaît que, sur ce parcours, la terre végétale a été presque partout enlevée, probablement pour la construction du chemin de fer, et dans ce terrain plus bas que le sol général de la plaine, mais plus bas seulement de 3 mètres environ, on aperçoit partout des eaux stagnantes, déjà infectées par les égouts de Nanterre et qui indiquent le peu de profondeur du sous-sol imperméable. Il est encore, à l'heure actuelle, facile de constater la présence de flaques d'eau assez étendues, provenant des dernières inondations de la Seine et qui ne disparaissent que par évaporation. Dans un terrain pareil, les irrigations produiront immédiatement les effets fâcheux de Gennevilliers : le niveau de la nappe d'eau sera presque aussitôt surélevé, et les flaques d'eau fétide qui se manifestent aujourd'hui entre Nanterre et Rueil, seront transformées en vastes étangs d'eau putride, dont l'insalubrité se fera bien vite sentir.

Les habitants de Nanterre, ceux de Colombes sont si convaincus de ces déplorables résultats, que déjà dans ces localités les propriétaires et cultivateurs signent en masse des engagements formels de refuser péremptoirement les irrigations qu'on veut leur porter.

Les deux conduites de Bezons et d'Argenteuil paraissent se présenter dans de meilleures conditions. Rien n'indique au premier abord un sous-sol imperméable très élevé; mais les terrains sont meilleurs; les cultures maraîchères n'y sont plus pratiquées dans les mêmes proportions, et l'on trouve à chaque instant des céréales et des vignes, d'où cette conséquence que, si les eaux d'égout y sont acceptées, elles ne le seront que dans les conditions abordables pour les cultures ordinaires dans un sol fertile par lui-même, c'est-à-dire une ou deux fois par an.

D'ailleurs, dans ces localités comme dans toutes les autres, les cultivateurs repoussent avec énergie le don qu'on veut leur faire, et par conséquent ne pourront jamais apporter au projet de la ville de Paris qu'un bien faible concours.

Digitized by Google

De Sartrouville au Pecq, on rencontre d'abord des cultures de céréales, quelques vignes, puis des prés ; mais, outre que ces cultures ne peuvent encore admettre qu'une irrigation très momentanée et très rare, il faut remarquer que les terrains ne s'y prêtent pas du tout. Cette année, au moment des inondations de la Seine, les eaux sont arrivées sur le terrain, puis la Seine a baissé ; mais l'eau est restée dans les parties basses et n'a disparu que tout dernièrement, par suite de l'évaporation. Comment espérer qu'il sera possible de procéder à des irrigations sur un sol qui, sous l'impression d'un débordement de la Seine, se colmate par lui-même et devient imperméable?

Sur ce point d'ailleurs, comme précédemment, les populations refusent énergiquement d'accepter les eaux d'égout.

Restent la forêt de Saint-Germain et la plaine d'Achères, c'est-à-dire les terrains sur lesquels reposent les plus grandes espérances des auteurs du projet. Et, en effet, notre impartialité nous oblige à reconnaître que, dans le bas de la forêt, dans les tirés et dans les fermes de Fromainville et de la Garenne, le sol, formé de sables calcaires, paraît offrir une grande perméabilité et des conditions analogues aux terrains de Gennevilliers.

Néanmoins, en ce qui concerne la forêt, si elle n'est pas défrichée, il est certain que l'exploitation forestière ne réclame aucune irrigation et ne pourrait la supporter qu'en très minime quantité. Si au contraire, pour faciliter un déversement plus considérable des eaux d'égout, l'État vient à abandonner une partie du sol forestier pour le faire défricher, on nous permettra de faire remarquer que l'État donnera, en cette circonstance, un bien regrettable exemple, et à une époque où, de tous côtés, on déplore les funestes effets du déboisement, où le législateur prend les mesures les plus sévères pour l'empêcher, et où il est universellement reconnu que l'exploitation forestière est le meilleur et même le seul remède contre les inondations.

En outre, la transformation d'une partie de la forêt aujourd'hui localité d'agrément, consacrée à la promenade et à la chasse, très avantageusement louée sous ce rapport, porterait un préjudice notable aux localités environnantes et présenterait les plus sérieuses difficultés

Digitized by Google

au point de vue des locations de chasse consenties par baux authentiques.

En ce qui concerne les fermes de Fromainville et de la Garenne, l'une d'elles, la dernière, qui est la plus petite, est louée un prix considérable, plus du double de ce qu'elle a jamais pu produire, en vue de l'exploitation de la chasse, et il est certain que le locataire actuel ne se prêtera pas aux irrigations.

Quant à l'autre, il est juste de reconnaître qu'elle pourrait profiter avantageusement de l'irrigation, mais toujours dans les conditions que nous avons indiquées pour la grande culture, c'est-à-dire un petit nombre de jours par an.

Les intéressés d'ailleurs, sur ce point également, protestent contre le projet.

Ainsi, de toutes parts, on rencontre les refus et les protestations des cultivateurs sur lesquels on compte ; les terrains que l'on se propose d'irriguer se présentent dans des conditions différentes de Gennevillers, et il n'est vraiment pas possible de supposer que la dépense projetée de 6,000,000 de francs ou même de 10,000,000 de francs que la Ville de Paris prendrait à sa charge produirait les résultats qu'en espèrent MM. les ingénieurs.

Mais si le projet n'a réellement aucune chance de succès, s'il doit rencontrer, indépendamment des obstacles naturels; la résistance de tous les intéressés, résistance à coup sûr naturelle et légitime puisqu'elle provient de ce sentiment que les inconvénients des eaux d'égout sont bien supérieurs aux avantages qu'on peut en obtenir, la Commission d'enquête n'a-t-elle pas le droit et même le devoir de supplier la Ville de Paris de ne pas persévérer dans une voie qui fait la terreur des contrées que nous habitons ?

Qu'est-ce donc que le territoire et les communes de Saint-Germain, de Maisons-Laffitte, de Poissy, d'Achères, de Sartrouville, du Pecq, de Bezons, etc., sinon des lieux de plaisance créés à grands frais, les trois quarts du temps par la population de Paris elle-même, qui vient y chercher le bon air, le calme et la santé ? Peut-on dire qu'on rencontre de ce côté de grandes étendues de culture sans habitation, pour lesquelles un engrais nouveau apportera la fortune ou au moins l'aisance? Qu'on interroge les propriétaires, les cultivateurs, et tous

Digitized by Google

répondront que ces propriétés de plaisance, si nombreuses et si chères à leurs propriétaires, ont commencé par être des terrains de culture qui se sont transformés petit à petit, comme ceux qui subsistent encore sont destinés à se transformer à leur tour. L'espoir du cultivateur, dans nos localités, n'est pas d'augmenter le produit de sa petite culture, mais bien de voir augmenter la valeur de son terrain et de le vendre un jour comme terrain à bâtir ou comme propriété d'agrément.

Pour les communes que le projet doit atteindre, la forêt de Saint-Germain est ce qu'est pour la moitié de Paris le bois de Boulogne. La Seine et la forêt de Saint-Germain sont les deux agréments, les deux séductions de nos contrées, la source et la cause de notre prospérité. A-t-on jamais eu l'idée de diriger les eaux d'égout de Paris dans le bois de Boulogne et dans la forêt de Vincennes pour y cultiver des choux et des artichauts au moyen d'irrigations aussi peu séduisantes ? Assurément non ! Pourquoi donc infligerait-on à notre malheureuse contrée ce fléau que Paris repousse et que nul ne veut accepter ?

La Commission d'enquête à cherché à s'éclairer d'abord, et ensuite à rester juste et impartiale ; mais elle ne peut rester insensible à un projet :

1° Qui ne pourra pas atteindre le but proposé, à savoir : la désinfection de la Seine, puisque toute la quantité des eaux d'égout qui ne sera pas absorbée par les nouvelles irrigations continuera à être déversée comme aujourd'hui dans la Seine, à Clichy, et que, d'autre part, si l'on se réfère aux dires des habitants et des communes intéressées au projet, seuls documents sur lesquels on puisse s'appuyer, on constate que les cultivateurs en masse non seulement ne se montrent pas disposés à utiliser les eaux qu'on leur offre, mais encore les refusent formellement et en certains endroits s'engagent entre eux à ne les point employer ;

2° Qui, à supposer qu'il fût exécuté et que les irrigations fussent acceptées, en raison de la trop faible étendue de terrain et de la nature même du sol qu'il parcourt, entraînerait inévitablement des conséquences analogues à celles qu'on a pu constater à Gennevilliers, mais dans une proportion bien autrement considérable et bien autrement désastreuse, à savoir : le dépôt d'eaux stagnantes et insalubres,

Digitized by Google

les miasmes résultant de l'évaporation quotidienne de quantités d'eau malsaine dans un espace restreint, enfin l'envahissement progressif des fièvres ;

3° Qui produirait ces conséquences funestes dans le pays même où elles seraient les plus redoutables et les plus ruineuses sans nulle compensation, puisque le projet parcourt non pas une contrée stérile, mais une contrée fertile, non pas une contrée de grande culture, mais une contrée de villégiature, une contrée dont la fortune consiste bien moins dans les productions du sol que dans le prix du terrain destiné à l'habitation bourgeoise, et que toute la population riche qui fait la prospérité de ce coin des environs de Paris fuirait bientôt devant ce qu'elle considérerait à bon droit comme un fléau ;

4° Qui risquerait enfin de faire un jour de la forêt de Saint-Germain un vaste dépotoir. Quelque sincères en effet que soient aujourd'hui les déclarations contraires, on peut prévoir le jour où, d'une part, les eaux d'irrigation, étant partout refusées, devraient continuer à se déverser à Clichy dans la Seine, et où, d'autre part, la Seine serait à tel point envasée, infectée, que les populations succomberaient à ses émanations délétères et qu'il deviendrait impossible de persister à y envoyer le poison. Qui peut répondre, dans cette situation, alors qu'on n'aurait qu'à déboucher l'extrémité d'une conduite toute faite, qui peut répondre qu'on ne céderait pas à la tentation, et qu'au moins momentanément on ne ferait pas, de ce qui doit être aujourd'hui une sorte de régulateur, un dépotoir immense, ruine certaine des communes qui environnent la forêt elle-même?

La Commission pense donc qu'il n'y a pas lieu de déclarer l'utilité publique du projet ; elle prie le Conseil municipal de Paris de prendre en sérieuse considération ses observations et les protestations de toute une contrée. Elle s'adresse enfin au Gouvernement et au pouvoir législatif et les supplie de ne pas permettre l'exécution d'un projet qui, une fois réalisé, peut entraîner les plus désastreuses conséquences pour de nombreuses communes.

Digitized by Google

IV

Discussion des différentes solutions possibles.

La Commission a pour mission d'exprimer son avis sur un projet déterminé ; nous venons d'accomplir cette mission, et nous pourrions nous abstenir de toute autre observation : mais il y a lieu de remarquer que l'état d'infection de la Seine est reconnu par tout le monde ; que la nécessité d'y porter remède est également reconnue, et que le projet d'extension des irrigations au moyen des eaux d'égout a précisément pour objet de modifier cet état de choses. Nous venons d'expliquer pour quelles raisons nous sommes arrivés à la conviction que le but poursuivi ne pouvait être atteint par les moyens projetés; nous avons indiqué en outre de quelle manière défavorable était accueilli le projet par les populations les plus intéressées.

Mais il ne suffit pas de critiquer et de désapprouver un moyen qui nous paraît défectueux, de modifier une situation déplorable ; il est bon, à côté de la critique, d'indiquer, non pas dans tous ses détails, mais d'une manière générale, de quelle manière pourrait être résolu le problème qui s'impose en ce moment aux délibérations du conseil municipal de Paris.

La question des eaux d'égout, avec son cortège de difficultés, n'est ni particulière à la ville de Paris, ni nouvelle; toutes les grandes villes ont été ou sont aux prises avec ce problème. Londres a fait bien des tentatives qui n'ont pas toutes été couronnées de succès. Reims a fait de très sérieuses études. Enfin, sans parler de maintes autres villes, Paris même a chargé depuis longtemps d'habiles ingénieurs d'étudier la question et de faire des expériences.

Digitized by Google

On a d'abord pensé à la décantation et à l'épuration par la chimie; on se proposait d'obtenir, soit par le repos des eaux, soit par un procédé chimique, le dépôt des matières contenues dans les eaux, de manière à rendre au fleuve des eaux claires et pures et à constituer, à l'aide des dépôts séchés, des engrais susceptibles d'être vendus avantageusement. En général, les expériences faites n'ont pas réussi; les procédés employés n'ont pu parvenir qu'à faire déposer les matières en suspension; mais les matières en dissolution ont résisté, et les eaux clarifiées, mais non purifiées, ont été rendues au fleuve avec des principes de fermentation et d'infection moindres, il est vrai, mais encore beaucoup trop considérables.

En outre, ce procédé coûtait fort cher et constituait un établissement insalubre de première catégorie, le séchage des dépôts produisant les émanations et les miasmes les plus délétères.

Est-ce à dire qu'il faille renoncer d'une manière absolue à la décantation ou à l'épuration chimique? Nous ne le croyons pas; le temps amène chaque jour des découvertes nouvelles, et ce qui n'a pu réussir en l'an 1876 pourra peut-être réussir en 1877 ou plus tard, avec des procédés nouveaux. Seulement, nous croyons qu'il est dès à présent acquis : 1° que des bassins de décantation ou d'épuration ne peuvent être établis dans le voisinage de Paris, où l'on ne rencontre pas d'étendues suffisantes sans habitations; 2° que ces procédés ne pourraient suffire pour une masse d'eau pareille à celle que fournissent les égouts de Paris.

En conséquence, nous pensons que les procédés de décantation et d'épuration pourraient être un bon moyen accessoire de se débarrasser d'une certaine quantité d'eau, mais alors que ces eaux auraient déjà été conduites au loin et qu'une partie aurait déjà pu recevoir un emploi; lorsqu'on sera à quinze ou vingt lieues de Paris, on pourra trouver des espaces peu habités, non consacrés à la villégiature et propres à la création d'établissements insalubres.

D'un autre côté, l'irrigation des terres par les eaux d'égout est une chose possible. Nous blâmons l'irrigation qui est projetée, parce que, à nos yeux, cette irrigation, s'opérant sur un espace infiniment trop restreint, est en réalité l'inondation d'un pays, et que nous avons à cet égard l'exemple de Gennevilliers qui nous paraît d'une éloquence

Digitized by Google

incontestable. On a beaucoup parlé des plaintes de Gennevilliers, et l'on a accusé les plaignants d'obéir à un mot d'ordre, à un parti pris ; on a même dit que derrière ces plaintes s'abritait un désir intéressé d'obtenir de nouvelles faveurs de la Ville de Paris. Qu'on nous permette de répondre, sans passion d'aucune sorte, qu'il n'est pas rationnel de raisonner ainsi. Il y a à Gennevilliers toute une population de cultivateurs, et tout le monde sait que les cultivateurs, surtout aux environs de Paris, sont très soucieux de leurs intérêts et les comprennent parfaitement. Comment donc expliquer cette opposition de la part de la majorité des habitants de Gennevilliers? C'est qu'à côté d'eux se pratique non pas l'usage des eaux d'égout, mais l'abus de ces eaux, et, comme on ne peut se débarrasser de la masse produite par les égouts de Paris qu'en abusant de l'irrigation, les populations menacées du traitement que subit la presqu'île de Gennevilliers, populations essentiellement clairvoyantes, comprennent que cet abus va s'étendre sur elles et produire les mêmes inconvénients, c'est-à-dire l'insalubrité, l'envahissement des puits, des mares, des caves, de tous les lieux bas, et la création de marais.

Que si, au contraire, prenant résolûment son parti, la Ville de Paris commençait une grande conduite fermée, cherchant les terrains de culture éloignés des habitations, se dirigeant toujours le plus possible du côté de la mer afin de prévoir les éventualités les plus défavorables, il se rencontrerait sans doute des communes qui accepteraient non pas un réseau de canaux d'inondation comme à Gennevilliers, mais une certaine quantité de conduites au moyen desquelles on pratiquerait de temps en temps des irrigations utiles et sans inconvénient. Ces irrigations absorberaient non pas chaque jour, mais de temps en temps, de certaines quantités d'eau, et, au fur et à mesure que la Ville de Paris pourrait y consacrer un peu d'argent, la conduite principale se rapprocherait de la mer et traverserait de nouvelles étendues de terrains cultivés.

Dans cette hypothèse d'une seule conduite fermée, et surtout lorsque la loi ou le décret d'autorisation aurait stipulé qu'aucune irrigation ne sera pratiquée sur le territoire d'une commune sans le consentement de celle-ci, on verrait se calmer l'émotion des populations. D'hostiles qu'elles sont aujourd'hui, elles sympathiseraient

Digitized by Google

peut-être aux efforts de la Ville de Paris, et on aurait plus de chances, parce qu'on offrirait plus de garanties, de trouver des localités disposées à accepter une irrigation restreinte.

Ce qui produit le mal dont on se plaint avec tant de raison, c'est cette masse de 300,000 mètres cubes qui doit augmenter encore avec le temps et qui constitue une rivière immonde coulant toujours au même endroit et saturant l'eau du fleuve.

Il en est de cet abus déplorable comme de tant d'autres choses de ce monde qui sont bonnes et sans inconvénient lorsqu'elles s'appliquent avec mesure et deviennent désastreuses lorsqu'elles sont poussées à l'excès.

Il y a aujourd'hui un excès dans le déversement à Clichy de toutes les déjections de Paris; on veut y remédier par un autre excès en versant ces produits malsains sur 5 à 6,000 hectares de terrains qu'on ruinerait infailliblement.

Au lieu de substituer un excès à un autre excès, il est possible de trouver une solution qui tire parti des différents moyens projetés ou essayés en les étendant et en les divisant.

Nous croyons donc que la Ville de Paris pourrait avec avantage adopter un système qui consisterait à établir une grande conduite absolument close, qu'on pousserait aussi loin, dans la direction de la mer, que les ressources de la Ville le permettraient, et dont le parcours serait soigneusement étudié de manière à éviter les contrées de villégiature et les propriétés d'agrément et à rechercher au contraire les grands terrains agricoles; que, chemin faisant, on pourrait pratiquer l'irrigation là où les communes y consentiraient, et qu'une fois loin de Paris, loin des centres populeux de la banlieue, on pourrait trouver des étendues propres à l'établissement de bassins de décantation.

Que si, une première fois, une conduite de quinze lieues, par exemple, ne permet d'utiliser et d'employer qu'une partie des eaux d'égout de Paris et non la totalité, on prolongera le travail petit à petit, par étapes, avec d'autant plus de courage qu'il n'y aura point de dépenses perdues, que chaque étape nouvelle pourra absorber un contingent plus ou moins fort et rapprocher d'ailleurs de la mer, c'est-à-dire de la solution radicale et définitive, qui ne laisse place à

Digitized by Google

aucune déception. Est-ce à dire qu'il faudra nécessairement aller aussi loin et réaliser cette dépense considérable? Nous ne le croyons pas. Nous pensons qu'il est sage de considérer l'envoi des eaux d'égout à la mer comme l'objectif extrême, mais que, en se bornant à en suivre la direction par un motif de prudence, on trouvera, sur la route, moyen d'utiliser une certaine quantité pour l'agriculture, de clarifier d'autres quantités, d'en purifier d'autres par les procédés de l'industrie, et qu'à une distance de Paris que nous ne pouvons indiquer, mais qui ne sera peut-être pas considérable, on arriverait enfin à être débarrassé de ce fleuve fétide sans avoir ruiné personne et peut-être même en rendant des services.

Versailles, 5 juillet 1876.

Le Président de la Commission,
Signé : Hély d'Oissel.

Le Secrétaire,
Signé : Richard de Jouvance.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANALYSE

DU

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

SUR LA

Question de l'épuration et de l'utilisation des eaux d'égout

La question du déversement des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain[1], question qui intéresse à un si haut point la vitalité de toute notre contrée, vient de faire un pas de plus.

On se rappelle qu'à la date du 20 avril 1876, une enquête administrative, dans les formes indiquées par l'Ordonnance royale du 18 février 1834, avait été prescrite dans les deux départements de la Seine et de Seine-et-Oise. Ces deux départements sont en effet intéressés dans la question, mais à des titres bien différents, puisque l'un veut jeter sur l'autre les immondices qu'y accumule la vaste agglomération de ses habitants, tandis que l'autre ne peut se résoudre à les recevoir.

Une commission avait été instituée au chef-lieu de chacun de ces départements à l'effet d'examiner les résultats de l'enquête et faire un rapport résumant les faits que cette enquête avait pu mettre en lumière.

La Commission d'initiative formée à Saint-Germain, en vue de suivre les projets de la Ville de Paris, avait remis, pour être soumis à l'appréciation de la Commission d'enquête de Seine-et-Oise, un mémoire résumant les recherches auxquelles elle s'était livrée. De ce mémoire, il résultait : que l'expérience instituée à Gennevilliers avait

1. Ce travail est en grande partie la reproduction d'articles de journaux parus en février et mars 1877.

Digitized by Google

démontré que le principe de l'épuration des eaux d'égout par les irrigations, vrai en théorie ou quand il s'agit d'une application restreinte, ne pouvait s'appliquer efficacement à une quantité d'eau comparable à celle que débitent journellement les égouts de Paris, alors que cette application devait se faire sur un terrain aussi submersible et aussi encombré d'habitations que celui de Gennevilliers. Cette conviction se basait sur ce que les résultats des expériences faites jusqu'alors n'étaient en rapport ni avec les dépenses que la Ville de Paris s'était imposées, ni avec les prévisions que ces dépenses devaient légitimer. « Il est possible, disait en effet M. Callon, rapporteur de la sixième « commission du Conseil municipal de Paris, moyennant une dépense « de 1 million, de faire faire un pas définitif à la question, de consti- « tuer une vaste expérience qui ne s'appliquera pas à moins du tiers « des eaux d'égout... sur cette échelle la démonstration sera péremp- « toire. Si quelques erreurs se sont glissées dans les études anté- « rieures, si des doutes et quelques appréhensions restent dans l'esprit « des populations... toutes ces imperfections disparaîtront... etc. » (Rapport de l'enquête de la Seine; documents administratifs, page 56.)

L'objet précis du vote de cette somme de 1 million était de faire absorber, dès 1873, par le sol de la plaine de Gennevilliers, le tiers de la totalité des eaux d'égout. Tous les intéressés, et en particulier MM. les Ingénieurs du service, croyaient à la certitude de ce résultat [1].

En 1874, une nouvelle somme de 1,117,000 francs est accordée au service de Gennevilliers.

Voici comment s'exprime à l'égard de ces divers crédits la grande Commission technique du 12 décembre 1874 : « La Commission a « constaté que les fonds nécessaires à l'opération étaient dès mainte- « nant engagés pour la plupart et qu'ainsi l'assainissement rationnel « du fleuve pouvait être considéré comme certain, au moins pour la « moitié des eaux des collecteurs [2]. »

Ainsi, dès la fin de l'année 1874, avec les seuls fonds votés jusqu'à ce moment, l'assainissement du fleuve, au moins pour la moitié des

1. Voir le *Journal de l'Agriculture* du 31 octobre 1872. Lettre très remarquable de M. A. Durand-Claye.

2. Rapport de l'enquête de la Seine. Documents administratifs. Page 124.

Digitized by Google

eaux d'égout qu'il reçoit des collecteurs, paraissait assuré. Cette opinion absolue, précise, était celle des membres si éminents de l'importante Commission dont nous venons de parler et qui, certes, n'avaient pas dû se prononcer à la légère.

Or, que s'est-il passé en réalité : C'est que pendant les années 1873 et 1874, c'est-à-dire alors que l'on devait dépasser la dose de 90,000 mètres cubes par jour, pas plus qu'aujourd'hui où la dose de 150,000 mètres cubes devrait être atteinte, on a pu soustraire à la Seine plus d'une moyenne de 25 à 30,000 mètres cubes d'eau d'égout par jour. Sous l'influence des chaleurs du mois de juillet les doses ont été bien plus élevées pendant un certain nombre de jours, mais, en revanche, que de fois l'hiver, l'envoi de l'eau a été presque nul!

Nous n'avons pas à faire ressortir l'importance énorme de ce résultat. En fait, des illusions graves, pour ne pas dire plus, se sont produites et les résultats prévus ont été bien peu en rapport avec ceux que la pratique des choses avait donnés, aussi pouvait-on affirmer que les sacrifices que la Ville de Paris s'était imposés en vue d'obtenir l'assainissement de la Seine, le seul but en définitive qu'elle eût dessein d'atteindre, avaient été faits, sans grand profit.

En présence de cette situation, le passé du système, pratiqué dans les conditions de la plaine de Gennevilliers, nous semblait devoir indiquer quel serait son avenir. Si un certain nombre de petites villes Anglaises avaient pu utiliser, en irrigations, leurs eaux d'égout, nous pensions que la Ville de Paris, à moins d'un changement radical dans ses moyens d'exécution, serait amenée à imiter la ville de Londres, pour laquelle tout projet de ce genre a été abandonné (et nous savons si les Anglais sont gens pratiques).

'insuffisance des résultats obtenus après plus de cinq années d'expériences, nous semblait, à elle seule, de nature à faire condamner définitivement tout projet d'assainissement de la Seine par l'épuration par le sol submersible de la plaine de Gennevilliers et les sols analogues.

Dès que nous avons pu disposer du rapport de la Commission d'enquête de la Seine, nous nous sommes empressés de chercher quelles opinions avaient été émises à cet égard, comment cette insuf-

Digitized by Google

fisance des résultats avait été appréciée, à quelle cause on avait pu la rattacher, enfin quelle conséquence on pouvait en déduire. Ces divers points nous paraissaient devoir être traités tout d'abord avec les développements que comporte leur importance même.

L'assainissement du fleuve devrait être aujourd'hui à moitié obtenu, pourquoi n'en est-il pas ainsi? C'était évidemment la première et la plus importante question à résoudre. Eh bien! nous avons lu avec attention ce volumineux rapport, et, à notre profond étonnement, nous n'avons trouvé nulle part que la Commission ou son rapporteur se fussent un instant préoccupés de ce fait capital. Que les expériences de Gennevilliers aient oui ou non contribué à assainir la Seine, cela importe peu : la Commission n'a pas cru devoir tenir compte de cet élément d'appréciation. Ces expériences ont coûté des sommes considérables (plus de trois millions), elles ont été conduites par les ingénieurs les plus remarquables. Malgré cela, les prévisions des hommes les plus compétents, ont été à peu près complètement déçues, et la Commission semble ignorer absolument ces faits. Mais M. le docteur Frankland a fait filtrer de l'eau d'égout à travers un tube en verre contenant de la terre; mais « MM. les Ingénieurs de la « ville de Paris ont fait passer journellement 10 litres d'eau d'égout « sur 1,280 litres de terre de Gennevilliers, formant dans une caisse « un prisme de 2 mètres de haut sur 0,80 de large, et il résulte de là « que « la dose de 57,000 mètres cubes par hectare ne peut être envi- « sagée comme une dose maxima, pour la terre de Gennevilliers. » On pourrait en déverser bien davantage. (*Rapport de la Commission d'enquête.*)

Il résulte de là surtout que 1,500 hectares de la forêt de Saint-Germain peuvent et doivent absorber chacun 50,000 mètres cubes d'eau d'égout par an.

Malgré les engagements formels de la Ville de Paris de ne se décider à prendre un parti définitif qu' « *après une période de dix années,* « *durée jugée nécessaire pour les expériences tentées par la Ville de Paris* »[1]; bien que les conditions de l'expérience n'aient pas été remplies, puisque MM. les Ingénieurs du service d'accord avec M. Callon disaient,

1. Rapport de l'enquête de la Seine. Annexes, page 38, art. 4 et 5.

Digitized by Google

dès 1872, que pour être probantes les expériences devaient porter sur un cube journalier d'au moins 87,000 mètres cubes[1], chiffre qui, à coup sûr, n'a été approché que rarement; cependant M. le rapporteur, sans donner les raisons qui font que la durée des expériences a été considérablement abrégée, sans expliquer pourquoi la dose d'eau, qui semblait indispensable en 1872, et sans laquelle on ne pouvait apprécier sainement les résultats obtenus, devient en 1876 un élément d'appréciation à ce point négligeable, qu'il n'est même pas la peine d'en parler, M. le rapporteur, disons-nous, conclut très énergiquement à l'emploi de l'irrigation seule, comme seul moyen d'assainir la Seine.

Pour nous, les expériences de Gennevilliers avaient démontré clairement non seulement l'insuffisance du système dans les conditions où il avait été appliqué, mais encore que l'absorption si restreinte des eaux d'égout, absorption si peu en rapport avec celle qui avait été prévue, avait cependant établi l'*Incommodité* et l'*Insalubrité* des irrigations.

Si le rapport est muet sur le premier point, d'une importance telle cependant, qu'il peut, à lui seul, faire en quelque sorte condamner tout le système, il entre au contraire dans de longs détails à propos des diverses questions d'Incommodité, d'Insalubrité.

Il convient maintenant de rechercher si les conclusions auxquelles l'étude raisonnée des faits nous avait conduits sur chacun de ces chefs, doivent être infirmées ou confirmées par les données nouvelles que va nous fournir l'analyse du rapport de la Commission d'enquête du département de la Seine.

Le rapport de la Commission d'enquête du département de la Seine se divise en trois parties :

1° Exposé des notions générales, d'ordre scientifique ou pratique, qui ont guidé la Commission ;

2° Compte rendu de l'enquête de la Commission;

3° Résumé et Conclusions.

Nous allons examiner avec quelques détails chacune de ces parties.

1. Rapport de l'enquête de la Seine. Documents administratifs, page 58.

Digitized by Google

L'ensemble du rapport d'une Commission d'enquête doit évidemment ressortir des dires de l'enquête ou des renseignements qui s'y rattachent d'une manière directe; or, le chapitre premier ne nous paraît nullement remplir ces conditions; produit à propos de l'enquête, il ne repose que très accessoirement sur les données que celle-ci a pu fournir : c'est un exposé théorique, remarquable à bien des égards, mais fait en quelque sorte en dehors du véritable objet du rapport.

Nous avons entendu exprimer, à l'égard de ce chapitre, cette idée que son but principal avait été de préparer des conclusions arrêtées à l'avance. Nous ne saurions trop nous élever contre cette insinuation, qui, certes, ne peut reposer que sur des apparences assurément trompeuses.

Il nous paraît cependant utile de suivre l'auteur dans les développements importants qu'il a cru devoir donner à cette partie de son travail.

Ce chapitre se divise en deux paragraphes principaux. Le premier traite des *eaux impures*, c'est-à-dire de la composition des eaux d'égout et des inconvénients de leur déversement dans la Seine.

Nous connaissons déjà la composition de ces eaux, nous savons qu'elles contiennent, avec une énorme quantité de matières inertes, une proportion considérable de matières organiques, soit à l'état de suspension, soit à l'état de dissolution. C'est la décomposition lente de ces matières qui s'opère au dépens de l'oxygène que contiennent les eaux du fleuve, qui constitue son infection. Le travail de cette décomposition a pour résultat ultime de transformer en principes minéraux inoffensifs l'azote organique que contiennent les eaux. Tant que cette décomposition n'est pas accomplie, les causes d'infection persistent à des degrés plus ou moins sensibles. La présence de l'azote organique, la diminution de la proportion d'oxygène en dissolution, sont les deux termes qui servent à mesurer l'infection des cours d'eau.

L'auteur du rapport mentionne les travaux des Commissions anglaises, qui avaient pour mission d'étudier la grosse question de l'infection des cours d'eau dans la Grande-Bretagne, infection qui, dans certaines vallées, avait pris des proportions réellement alarmantes;

Digitized by Google

il rapporte les principales dispositions des ordonnances qui furent le résultat de ces divers travaux; il a soin de faire remarquer que les proportions de 2 de carbone organique et de 0,3 d'azote organique pour 100,000 parties d'eau, ne sont que des doses en quelque sorte de tolérance. Bien que ces doses n'impliquent nullement que les eaux ainsi épurées puissent être considérées comme des eaux absolument pures et potables, cependant leur déversement dans les cours d'eau a paru ne devoir présenter aucun inconvénient pour la salubrité générale.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter davantage sur ces divers points, qui ne sont que l'expression des idées généralement admises sur la question.

La deuxième partie de ce chapitre a trait à l'épuration des eaux d'égout, dans ses rapports avec l'assainissement des cours d'eau et particulièrement de la Seine.

Ce résultat, dit l'auteur, ne peut être obtenu que de deux manières, soit en envoyant les eaux d'égout à la mer, soit en les purifiant. A propos de la première solution, il examine les projets proposés par Ducuing, aujourd'hui par MM. les Ingénieurs Passedoit et Brunfaut. Envoyer les eaux d'égout à la mer, est le mode d'assainissement qui se présente tout d'abord à l'esprit. Est-il réalisable ? Oui, en théorie; mais en pratique nous n'hésitons pas à reconnaître que son exécution rencontrerait de grandes difficultés. La pente qu'aurait le canal établi entre Paris et la mer ne serait en effet que de 10 centimètres par kilomètre, c'est-à-dire des plus insuffisantes. Pour obvier à cet inconvénient, des machines élévatoires seraient nécessaires à Clichy et peut-être le long du parcours. Si, aux dépenses d'installation première, déjà énormes, nous ajoutons les frais annuels qui résulteraient du fonctionnement de ces machines, nous arrivons à un total vraiment effrayant. Si rien ne réussit, il faudra bien en venir à ce moyen extrême, mais nous pensons que, dès aujourd'hui, on peut entrevoir une solution plus simple et plus profitable à tous égards.

L'auteur passe ensuite en revue les diverses méthodes proposées pour purifier les eaux d'égout.

Digitized by Google

Il les classe en quatre catégories :

1° Épuration par simple filtration à travers des substances minérales poreuses.

Ce procédé ne donnerait évidemment qu'un résultat incomplet, puisqu'il laisserait écouler dans la Seine une eau contenant encore la totalité des matières organiques en dissolution.

2° Épuration par les procédés chimiques ayant pour effet de précipiter les impuretés.

L'auteur du rapport assimile en grande partie ce mode d'épuration au précédent; pour lui, les procédés chimiques ne précipitent que d'une manière très insuffisante les matières organiques dissoutes. La proportion d'oxygène que peuvent contenir ces eaux après épuration, bien qu'elle puisse être égale à celle que la Seine renferme en amont des collecteurs, bien qu'elle permette aux poissons de vivre et aux plans de cresson de prospérer, double condition qui avait jusqu'à présent semblé suffisante au point de vue hygiénique, cependant il n'hésite pas à repousser ce système. Les résultats obtenus l'obligent, malgré cette conclusion, à faire la réserve suivante : « En se pro-« nonçant de la sorte, la Commission est bien loin de condamner « d'avance tout procédé de cet ordre; il n'entre pas dans sa pensée « de nier le progrès d'une science qui, chaque jour, fournit à l'indus-« trie de nouveaux moyens d'action. Mais la Ville de Paris ne peut « attendre l'invention, qu'on n'entrevoit pas encore, de quelque pro-« cédé plus parfait, et laisser couler dans la Seine les collecteurs de « Clichy et de Saint-Denis. » Entre ces deux termes, laisser couler telles quelles les eaux infectes des collecteurs de Clichy et de Saint-Denis, ou n'envoyer à la Seine que des eaux claires dans lesquelles les poissons peuvent vivre et les plantes les plus délicates pousser, il y a loin. M. le rapporteur ne veut pas tenir compte de cette différence cependant considérable; il vise à la perfection du premier coup ! L'obtiendra-t-il ? C'est ce dont il est permis de douter.

3° Épuration par le sol.

Dans la pensée du rapporteur, c'est en la mise en pratique de ce

Digitized by Google

procédé et de lui seul, que réside la solution définitive de l'importante question de l'assainissement de la Seine. Aussi entre-t-il à son endroit dans des développements plus circonstanciés. Hâtons-nous de dire que les explications théoriques que l'auteur du rapport a exprimées en un langage si net, si précis, nous ont tout particulièrement charmés. Nous écrivions nous-mêmes, il y a bientôt un an : « le principe de l'épuration des eaux d'égout par les irrigations est vraie en théorie. » M. Schlœsing donne de cette proposition la démonstration la plus lucide. Il examine d'abord comment agit la surface du sol : elle opère comme un simple filtre; elle sépare les parties tenues en suspension, de celles qui sont dissoutes ; les premières restent à la surface, où elles seront transformées en terreau, les secondes sont entraînées dans les profondeurs du sol où, grâce au concours de l'humus et de l'oxygène qu'elles vont rencontrer, elles ne tarderont pas à s'oxyder, à subir la combustion lente.

La végétation, pour l'honorable rapporteur, n'est nullement nécessaire à la complète épuration des eaux ; les plantes ne profiteraient du reste que d'une faible partie des principes fertilisants transformés que contiennent les eaux d'égout. A cet égard, nous ferons remarquer, dès maintenant, que la végétation, ne paraît pas, aux yeux même de M. Schlœsing, un élément dont il ne faille pas devoir tenir compte, puisque la phrase qui termine son rapport, est celle-ci : « il « est de toute nécessité que les terrains irrigués soient mis en « culture. »

Il examine ensuite les conditions à remplir pour obtenir une bonne épuration; elles peuvent se réduire à une seule : la présence de l'oxygène en quantité suffisante pour brûler la totalité des matières organiques que contiennent les eaux d'égout. C'est là la condition *sine qua non* de toute épuration complète.

L'auteur du rapport constate que nous ne sommes pas maîtres de la réalisation de cette condition primordiale. Dans les laboratoires on peut bien l'obtenir, à l'aide de moyens factices, mais en pratique, à peine peut-on l'influencer par de profonds labours ou des drainages faits avec soin. L'auteur avoue que nous ne connaissons rien des conditions d'aération des couches profondes du sol. Nous pouvons bien distribuer à sa surface un volume plus ou moins considérable

Digitized by Google

d'eau sale, mais nous n'avons nul moyen certain d'augmenter, d'une manière appréciable, la pénétration de l'air en quantité proportionnelle à celle des matières organiques que contiennent ces eaux. Nous savons que certains sols sont plus aérés que certains autres ; que dans les sols de graviers, l'air circule plus facilement que dans les sols argileux ; nous savons également que les premiers sont bien moins favorables à l'épuration que les sols argileux, bien plus riches en matières humiques, double condition défavorable à l'arrosage en grand. Mais, ce que nous ne savons pas, c'est si la présence d'une masse d'eau chargée de principes organiques, après avoir absorbé la quantité d'oxygène préexistante à l'arrosement, ne vient pas, par sa seule présence, empêcher la pénétration d'une nouvelle masse d'air ; en un mot, si l'eau ne prend pas la place de cet air. Ce qui paraît certain, c'est que dans les expériences de laboratoire instituées en Angleterre, et que cite M. Ronna, les terres dont on voulait déterminer le pouvoir épurateur étaient artificiellement aérées : un tube vide allait distribuer l'air dans les couches profondes de ces terres. Il est évident que cette seule condition rend inapplicable à la grande pratique toute cette série d'expériences. M. le rapporteur semble du reste l'avoir compris ainsi, lorsqu'il insiste sur la manière dont les arrosages doivent être faits : ils seront réguliers, pratiqués à petites doses et aussi rapprochés que possible. MM. les ingénieurs de la Ville en expérimentant sur 10 litres d'eau versés chaque jour sur 1,280 litres de terre de Gennevilliers (et c'est là la seule donnée pratique directe d'où découlent tous leurs raisonnements) ont trouvé, en employant le système de dosage du docteur Frankland, que chaque mètre superficiel, en admettant un sous-sol de 2 mètres de profondeur, pouvait recevoir la dose journalière de 15 litres, 6 ; c'est-à-dire, que l'arrosage fait dans les conditions où ils se sont placés dans leur laboratoire, correspondait à l'épuration de 57,000 mètres cubes d'eau d'égout à l'hectare par an. M. le rapporteur a soin d'insister sur ce point que ces 57,000 mètres cubes d'eau, qu'ils veulent bien réduire à 50,000 mètres cubes, ne pourront être déversés, en quelque sorte, qu'à doses fractionnées. Du reste, dit-il, « quand on transporte ainsi dans la pra-
« tique un résultat acquis dans le laboratoire, il faut toujours se rap-
« peler que l'application en grand ne saurait réaliser les conditions

Digitized by Google

« de régularité dans les intermittences des arrosages et dans les doses,
« qu'il est facile d'observer dans l'expérience en petit. »

M. le rapporteur ajoute encore qu'il n'a pas à se préoccuper des moyens à mettre en œuvre pour pratiquer le déversement des eaux à la surface du sol, c'est-à-dire, l'irrigation.

Qu'il nous permette de lui dire, que toutes ces considérations théoriques auraient eu une bien autre portée, si, après la remarquable discussion à laquelle il s'est livré, il était au contraire entré carrément dans les détails d'exécution ; s'il en avait fait voir la réalisation, sinon facile, du moins possible. Il s'est contenté de démontrer, et cela d'une manière lumineuse, ce que personne ne conteste, c'est-à-dire, la vérité théorique du problème, et il a négligé de prouver précisément ce que le plus grand nombre met en doute, c'est-à-dire la possibilité d'exécution.

4° Épuration chimique et filtration par le sol, employés simultanément.

M. le rapporteur, fidèle à son système de ne se préoccuper en rien de la pratique des choses, trouve inutile de joindre au procédé d'épuration par le sol, le secours de l'épuration chimique. Il a bien établi précédemment que les arrosages devaient être renouvelés tous les trois jours à doses égales, mais il ne s'est nullement demandé si cette opération était toujours possible dans les champs. Et cependant, à qui pourrait-on faire admettre qu'un sol en culture pourra être arrosé uniformément au moins tous les trois jours et de la même quantité ? N'y a-t-il pas à tenir compte des temps de pluie, pendant lesquels les terres sont détrempées, des neiges, des gelées, des périodes réservées aux ensemencements, aux récoltes, et MM. les ingénieurs de la Ville de Paris avaient autrefois reconnu que l'épuration chimique était l'adjuvant indispensable de l'épuration par le sol, soumise à un chômage forcé de six mois sur douze. Mais pour M. le rapporteur, planant dans les régions sereines de la théorie, tous ces empêchements de la pratique n'existent pas.

Le dernier paragraphe de ce chapitre est consacré à la distinction à établir entre l'épuration des eaux d'égout et leur utilisation agricole.

Digitized by Google

L'épuration peut se faire sur une surface relativement restreinte; dans l'espèce, 2,000 hectares peuvent suffire. Pour utiliser au contraire toutes les matières fertilisantes que contiennent les eaux d'égout du département de la Seine, « il faudrait au moins 60,000 hectares. »

On voit par ces seuls chiffres l'énorme différence qu'il y a entre ces deux termes : épuration, utilisation. Que deviendront ces masses énormes d'azote, de potasse, de phosphore qui seront en tel excès dans ces 2,000 hectares? Ces corps seront brûlés, transformés en azotates, en phosphates, etc., c'est-à-dire en sels solubles inoffensifs, que les nappes souterraines emporteront au loin. Telle est la réponse qui ressort des opinions exprimées par l'honorable rapporteur à propos de cette importante question. Sur quoi cette réponse, d'où dépend la salubrité de toute une contrée, c'est-à-dire la santé et la fortune de milliers d'habitants, en même temps que le résultat de cette grande entreprise, sur quoi, disons-nous, cette réponse est-elle fondée? Sur les expériences infimes dont nous venons de parler, et sur elles seules!

En présence des risques énormes à courir, des intérêts si considérables engagés, est-il possible d'admettre que cette question puisse être tranchée sur une donnée si incertaine? Personne, nous en sommes sûrs, n'oserait l'affirmer. Ah! nous sommes bien loin de cette vaste expérience, s'appliquant pendant une longue période à une absorption journalière de 90,000 mètres cubes d'eau, demandée par M. Callon en 1872, et jugée nécessaire par MM. les ingénieurs du service, pour avoir une saine appréciation du système! Si encore la pratique restreinte de Gennevilliers était venue consacrer ces vues de cabinet! Malheureusement il n'en est rien et l'étude des résultats directs de l'enquête, étude dans laquelle nous allons maintenant entrer, va, au contraire, prouver que l'expérience de Gennevilliers, faite dans les conditions que nous savons, a démontré d'une manière irrécusable l'*incommodité* et l'*insalubrité* des irrigations.

Le chapitre II du rapport se divise en trois parties principales:

1° L'enquête au point de vue de l'emploi des eaux;

Digitized by Google

2° L'enquête au point de vue de la salubrité;

2° L'enquête au point de vue des intérêts matériels.

Nous allons continuer notre travail par l'examen de chacune de ces parties. Nous suivrons pas à pas l'auteur du rapport; mais, quand il en sera besoin, nous nous reporterons aux comptes rendus des séances de la Commission d'enquête, où nous puiserons parfois, nous l'espérons, d'utiles éclaircissements.

Digitized by Google

I.

Enquête au point de vue de l'emploi des eaux.

L'auteur se basant sur les renseignements que la Commission a pu recueillir *de visu* à Gennevilliers, ou sur ceux résultant des dépositions de l'enquête, examine la situation nouvelle dans laquelle s'est trouvée la plaine de Gennevilliers par le fait des irrigations. Pour la Commission, cette situation se résume en l'étude des points suivants, que l'auteur du rapport passe successivement en revue.

NAPPE SOUTERRAINE

Il établit d'abord que depuis l'installation du barrage de Bezons, en 1868, la cote de la hauteur moyenne de la nappe souterraine devrait varier entre 25 et 25,5. Dans le principe, les irrigations ayant été établies sur les parties les plus élevées de la plaine, c'est-à-dire aux environs de la cote 30, il devait en résulter, qu'à cette époque, une épaisseur de sol d'au moins 4 mètres 5 pouvait servir à l'épuration des eaux. Mais, d'une part, les irrigations se sont étendues sur les parties basses de la plaine, et, d'autre part, la nappe souterraine s'est élevée d'environ 2 mètres depuis l'époque où les irrigations ont pris un certain développement. De cette double considération, il devait fatalement résulter, que l'eau devait, dans les parties déclines, séjourner, à une faible profondeur sous le sol, que dans les parties excavées de véritables marais devaient prendre naissance, et qu'enfin, les eaux

Digitized by Google

d'égout, arrivant non épurées, ou très imparfaitement épurées, en contact avec la nappe souterraine, la pureté de celle-ci devait, à bref délai, être compromise. Tous ces inconvénients se sont produits en effet : la Commission a été unanime à le constater. Mais un point que la Commission n'a pas voulu aborder et sur lequel M. le rapporteur juge inutile de se prononcer, est celui d'apprécier l'importance du rôle qu'ont pu jouer les irrigations dans ce résultat final : surélévation de la nappe souterraine.

L'auteur du rapport attribue à trois causes cette surélévation; mais il ne peut se résoudre à nous dire la part qu'il pense pouvoir attribuer à chacune d'elles. Ces trois causes sont :

1° L'installation du barrage de Bezons. — Il serait à notre avis bien fâcheux pour le système préconisé par la Commission, que cette cause eût pu produire un effet réellement appréciable : il est en effet grandement question d'élever de plus d'un mètre le niveau du fleuve, de faire *Paris port de mer*. Dans cette hypothèse, dont tout le monde demande la réalisation, que deviendront les irrigations dans les parties basses où justement elles doivent s'effectuer en grande partie?

L'auteur du rapport, adoptant en partie l'opinion émise par MM. les ingénieurs, place, en second lieu, les pluies comme cause de la surélévation de la nappe souterraine. Il est à peine besoin de faire remarquer que cette cause banale aurait dû produire son effet sur tous les territoires environnants, que la Commission, avant de l'admettre comme cause efficiente, avait mille moyens de facile contrôle, que M. le rapporteur s'est borné à une simple assertion, assertion que rien dans la situation des pays voisins ne paraît de nature à devoir justifier. L'influence des pluies nous paraît évidente, comme influence passagère, mais nulle comme influence permanente.

Enfin la troisième cause de cette surélévation résiderait, pour la Commission tout entière, dans les irrigations. Pour quelle part? Comme nous l'avons dit, c'est un point que l'on n'a pas jugé utile d'éclaircir. Quoi qu'il en soit, l'influence des irrigations, jusqu'alors si énergiquement niée par MM. les ingénieurs, est aujourd'hui un fait incontestable.

Il ressort de la manière la plus irrécusable d'analyses diverses faites par M. le rapporteur et voici dans quelles conditions : le

Digitized by Google

28 juin 1876, la Commission d'enquête se réunit sur le terrain de la commune de Gennevilliers ; elle se rendit d'abord à l'usine de M. Chardin-Hadancourt, et, dit le procès-verbal de cette séance :

« Cette usine, établie sur le bord de la Seine, se trouve à envi-
« ron 400 mètres des irrigations des Grésillons.

« M. Chardin n'a pas, en ce moment, d'eau dans ses caves ;
« mais elles étaient constamment remplies avant qu'il eût fait assé-
« cher le sol de son usine par un drain. Son établissement fut cons-
« truit, en partie, vers 1869-1870, avant la guerre, et l'on n'avait
« jamais constaté l'eau dans ses fondations ; à partir du moment où
« les irrigations ont été reprises, vers 1872, ses caves ont été conti-
« nuellement envahies, ainsi que le local des générateurs. Pendant
« plus d'un an, et malgré sa très grande proximité de la Seine, il n'a
« pas eu moins de 0m,60 d'eau dans les caves Il lui a semblé que cet
« afflux d'eau avait coïncidé avec l'arrivée des eaux de Saint-Ouen
« sur les terres de la presqu'île, et que le niveau de l'eau était en rela-
« tion avec le débit des machines. Il s'est décidé, sur le conseil d'in-
« génieurs des ponts et chaussées, à établir sous son usine des tuyaux
« de drain. La ville de Paris a contribué pour une part à cette
« dépense, et aujourd'hui l'asséchement est complet et l'usine n'est
« jamais incommodée par les eaux. Elle a bien eu ses caves remplies
« au moment de la crue de 1876 ; mais l'eau a quitté les caves presque
« immédiatement après la baisse du fleuve.

« Les membres de la Commission ont été frappés de l'abondance
« du débit de ce drain. M. Chardin l'évalue à 4 ou 5 litres par
« seconde. M. Schlœsing a prélevé un échantillon. »

En même temps qu'il prenait cet échantillon d'eau, M. Schlœsing recueillait divers échantillons d'eau de puits de la commune de Gennevilliers et même de quelques communes environnantes. Ces eaux furent analysées, principalement au point de vue des sulfates ; le résultat de ces analyses fut d'établir que les eaux naturelles de la contrée contenaient toutes une énorme proportion de sulfate de chaux, proportion qui variait de 1 gr. 50 à 1 gr. 90 ; tandis que l'eau du drain de l'usine Chardin n'en contenait que 0,48 centigr.

Comme point de comparaison fut faite l'analyse de l'eau d'égout prise au siphon de la rive gauche ; cette analyse donna 0,34 cent. de

Digitized by Google

sulfate de chaux : « De l'ensemble de ces résultats, dit l'honorable rapporteur, on peut tirer les conclusions suivantes :

« Les eaux de M. Chardin paraissent offrir la même composition « que les eaux d'égout ; seulement elles sont filtrées ; celles des « autres puits, avec leur énorme proportion de sulfate de chaux, « paraissent bien appartenir en propre à la nappe souterraine. Il est « possible que les eaux d'égout aient relevé cette nappe par déplace- « ment, mais les eaux recueillies dans les puits appartiennent à la « nappe sans mélange sensible avec l'eau d'égout. »

Ainsi, l'eau qui inondait les caves de l'usine Chardin, qui inonde encore les caves des habitations de Gennevilliers, est tout simplement de l'eau d'égout *filtrée*, ou, si l'on veut, *purifiée*, puisque l'on a dit que le premier terme avait été imprimé par erreur.

Au point de vue de l'inondation le terme importe peu, ce qui ressort de la manière la plus positive de ces analyses, c'est que les eaux qui envahissent les habitations de Gennevilliers sont bel et bien des eaux d'égout et des eaux d'égout en quelque sorte sans mélange avec les eaux naturelles de la contrée.

Voilà un point désormais au-dessus de toute discussion.

PURIFICATION DES EAUX

A l'aide du drainage, l'auteur du rapport pense obtenir un fond fixe de terre épurante ; mais il faut encore que cette eau, ainsi que nous l'avons indiqué déjà, arrive dans des conditions données de dosage. M. Schlœsing insiste de nouveau sur ce point, mais il constate également que MM. les ingénieurs chargés des irrigations ne sont nullement de son avis ; il faut laisser, disent-ils, toute latitude aux cultivateurs pour prendre de l'eau à leurs heures et aux doses qui leur conviennent. En gens pratiques, ils savent très bien, que vouloir imposer aux cultivateurs ces conditions que cependant la théorie indique comme indispensables à l'épuration, c'est apporter une cause de plus à l'éloignement qu'ils éprouvent déjà pour la culture à l'eau d'égout. Les cultivateurs de Gennevilliers prennent de l'eau quand

Digitized by Google

ils veulent et comme ils veulent; ils ont pris cette habitude et vouloir la leur faire perdre sera au moins bien difficile. Quoi qu'il en soit, le drainage doit pallier tous ces inconvénients. Théoriquement, nous sommes absolument de cet avis; mais il s'agit de savoir, si étant données les conditions matérielles dans lesquelles se trouve la plaine de Gennevilliers, un drainage utile est possible. C'est une question que nous examinerons bientôt.

Digitized by Google

II

L'enquête au point de vue de la salubrité.

« La question de la salubrité domine toute l'enquête. » Tels sont les premiers mots écrits en tête de ce chapitre.

A la page suivante, l'auteur s'exprime ainsi : « Mais la Commis-« sion a recueilli d'autres témoignages dans les mémoires écrits et « dans les dépositions verbales de plusieurs médecins, qui ne laissent « place à aucun doute : la fièvre paludéenne a réellement pris, de-« puis 1873, dans le village de Gennevilliers, un certain développe-« ment. »

Étant donné, d'une part, l'importance que l'auteur attribue, avec raison, à la question hygiénique et, d'autre part, la constatation que nous venons de citer, on devait s'attendre à voir l'honorable rapporteur hésiter tout au moins à recommander le système des irrigations telles qu'elles sont établies à Gennevilliers. Cette hésitation nous semblait des plus naturelles. Il n'en est rien cependant et, après avoir admis, d'une façon si nette, l'augmentation des cas de fièvres intermittentes, l'auteur va jusqu'à essayer, dans le paragraphe qui suit immédiatement celui que nous venons de citer, de contester la réalité de cette augmentation. Des fièvres existaient autrefois à Gennevilliers, dit-il, mais on n'en comptait pas les cas; pour comparer, il faut deux termes, or, le premier terme de comparaison nécessaire pour mesurer le développement de la fièvre paludéenne fait défaut; on n'avait pas l'état des fiévreux avant 1873.

Certes, nous n'avons pas la prétention de dire que Gennevilliers dût jouir du précieux privilège d'être à l'abri des atteintes de la fièvre;

Digitized by Google

mais, ce que nous pouvons affirmer, et les dires de l'enquête nous y autorisent, c'est qu'elle n'existait pas plus là que dans les autres presqu'îles de la Seine : on en voyait, de temps en temps, quelques cas, surtout après les grandes crues du fleuve; mais le nombre de ces cas n'était nullement comparable à celui observé depuis que les conditions matérielles de la plaine avaient été si complètement changées. Sur ce point, il ne nous paraît pas qu'il puisse y avoir le moindre doute. Aussi, cette restriction de l'auteur, basée seulement sur ce que les malades antérieurs n'ont pas été chiffrés, nous étonne profondément, surtout lorsqu'après les dépositions unanimes qui ont été recueillies à l'enquête, on est en présence d'attestations de pharmaciens, qui viennent affirmer qu'avant les irrigations la consommation du sulfate de quinine était insignifiante et que depuis elle a pris un rapide accroissement. Les chiffres donnés par ces messieurs ne sont-ils pas la démonstration matérielle de l'accroissement considérable des cas de fièvres paludéennes?

Cependant l'auteur du rapport, tout en s'efforçant d'amoindrir l'importance de ce fait, ne peut, en fin de compte, se refuser à l'admettre.

Ces fièvres sont-elles dues à l'action des irrigations? Ici, l'auteur encore ne répond pas d'une façon précise; ces fièvres existent, il faut bien le reconnaître, mais leur cause réelle paraît résider bien plutôt dans la surélévation de la nappe souterraine que dans celle des irrigations proprement dites. C'est cette surélévation qui est cause de tout le mal; la fièvre intermittente, dit-il, s'observait autrefois à Gennevilliers, il est bien clair que les conditions physiques venant à empirer, l'état sanitaire a dû, de son côté, empirer avec elles. Certes, nous sommes absolument de cet avis; mais comme il est parfaitement acquis que les irrigations sont la principale cause, sinon la seule, de cette surélévation, il en résulte que c'est bien elles qui ont engendré les fièvres paludéennes. Cette conclusion découle tout naturellement des données consignées dans le rapport lui-même.

Mais la fièvre intermittente pourrait-elle procéder directement des irrigations, même lorsque l'écoulement des eaux souterraines serait assuré, ce qui n'est certes pas le cas? L'auteur n'hésite pas à répondre négativement à cette question. Se basant sur le rapport du docteur

Digitized by Google

Georges Bergeron, qui seul a admis, après examen direct, l'innocuité des irrigations, il déduit de la localisation des fièvres dans la plaine de Gennevilliers, qui toutes, d'après ce rapport, seraient concentrées sur les parties basses du village et n'existeraient pas au centre des irrigations, que celles-ci sont absolument inoffensives. Dans un précédent travail[1], nous avons déjà montré combien étaient contestables les faits sur lesquels se basent les conclusions de ce rapport; nous avons dit que l'action de la mare d'évaporation, située à 800 mètres des irrigations, pas plus que celle de l'eau des égouts de Gennevilliers, dont du reste il n'a plus été question depuis, ne pouvaient être mises en parallèle avec celle que pouvaient exercer les eaux des irrigations qui se font en grande partie sur des terrains bien autrement rapprochés du village. Que l'eau courante, même chargée de principes organiques, soit en général moins nuisible que l'eau stagnante, certes, personne ne le niera; mais, d'une part, nous savons que l'eau courante va s'accumuler dans les bas-fonds de la plaine pour y engendrer des marais, ce qui constitue une cause éloignée d'infection, et, d'autre part, les eaux d'irrigation ne sont pas, à beaucoup près, toujours en mouvement sur les champs irrigués, ce qui constitue une cause locale d'infection. En effet, que se passe-t-il en pratique? L'eau arrive sur un champ, les couches profondes du sol finissent par se saturer d'humidité, la filtration ne se produit plus ou presque plus; l'eau va déborder, le plus souvent elle déborde; on ferme l'éclusette, et le champ se trouve alors à moitié recouvert d'une eau stagnante, noire et fétide, qui restera là jusqu'à ce que la filtration, qui ne s'opère plus que lentement, et l'évaporation, l'aient absorbée. Il suffit de parcourir la plaine de Gennevilliers pour jouir à chaque pas de ce riant spectacle! Aussi ne saurions-nous admettre cette assertion de M. le président de la Commission d'enquête, qui veut que les eaux d'irrigation soient incessamment en mouvement (Enquête, page 230). Il se base sur ce fait, absolument contraire à la réalité, pour affirmer que les eaux d'égout ne doivent pas engendrer la fièvre intermittente.

Nous avons raisonné dans le cas du simple arrosage, mais le colmatage n'a-t-il pas été employé et même n'est-il pas prévu comme un

1. Mémoire sur l'avant-projet de dérivation des eaux d'égout de la ville de Paris. — Saint-Germain-en-Laye, 1876. — Lancelin, imprimeur-éditeur.

Digitized by Google

moyen d'absorption des eaux d'égout? L'hiver, d'après le rapport même que nous analysons, ne doit-il pas être le principal élément de l'absorption des eaux? Et le colmatage à l'eau d'égout, n'est-ce pas l'eau croupissante, le marais infect, au premier chef? Il a été pratiqué à Gennevilliers, il l'est encore, et ne le sera-t-il pas fatalement partout où les irrigations à l'eau d'égout seront propagées aux doses adoptées par M. le rapporteur?

Ainsi donc, marais dans les parties élevées, marais sur les parties en contre-bas, voilà l'état réel de Gennevilliers. Aussi, nous n'avons été nullement étonnés lorsque, dans la séance de la Commission du 14 août, M. le docteur Lagneau, membre de cette Commission, et plus spécialement chargé d'apprécier la partie hygiénique de la question, a dit, répondant à M. le président :

« Je conteste la valeur des conclusions du rapport du docteur Ber-
« geron; la répartition des cas indiqués par M. le docteur Bergeron
« n'a pas pour moi la valeur que vous lui assignez. M. le docteur
« Bergeron n'a pas vu, en effet, tous les malades. M. le docteur Del-
« pech en a constaté d'autres, et dernièrement encore, en sa compa-
« gnie, et *d'après la mission que vous m'avez donnée*, je suis retourné à
« Gennevilliers. J'ai constaté dix cas de fièvre, dont deux aux Grésil-
« lons, un troisième à côté et trois autres au Moulin de la Tour. Je le
« répète, il y a là des faits que je regarde comme graves et sur les-
« quels il est bon de faire la lumière. »

Il résulte de là que sur dix cas de fièvres intermittentes observés dans les premiers jours d'août 1876, six se sont développés au centre des irrigations. Remarquons que c'est dans la partie la plus élevée de la plaine que ces cas se sont présentés. Il n'y a plus à invoquer ici, comme l'a fait pour les malades, qu'a bien voulu observer autre part M. le docteur G. Bergeron, l'action des mares préexistantes aux irrigations, pas plus que l'action si délétère des eaux d'égout produites par l'importante agglomération de Gennevilliers! Ces cas de fièvres sont le résultat direct des irrigations, et d'elles seules. C'est là un fait acquis qu'il faut proclamer bien haut : *Non seulement les irrigations ont propagé la fièvre intermittente sur les pays voisins par les infiltrations qu'elles ont produites, mais encore elles l'ont engendrée sur les lieux mêmes où elles ont été effectuées, c'est-à-dire dans les parties les plus élevées et, par consé-*

Digitized by Google

quent, les plus salubres de la plaine de Gennevilliers. Qu'on le veuille ou non, c'est là un fait aujourd'hui au-dessus de toute contestation. Aussi, lorsque le docteur Lagneau, dans la discussion ouverte à ce sujet au sein de la Commission, vient dire :

« Je demande que les doses soient toujours plus faibles que « 50,000 mètres cubes. Il faut de très grandes surfaces pour absorber « les résidus de la ville, car dans l'état actuel, les conditions de Gen- « nevilliers sont mauvaises. » On ne peut que trouver très modérée une demande ainsi formulée.

Et cependant, il faut lire en entier les discussions qui ont eu lieu à ce sujet dans les séances du 16 août, et dans celle du 19, qui fut la dernière, pour avoir une idée de la ténacité avec laquelle quelques membres de la Commission ont insisté auprès de M. le docteur Lagneau, pour lui faire modifier son opinion ; mais il répond victorieusement à toutes les objections et ses conclusions sur la question, *qui domine toute l'enquête*, et qui sont la condamnation formelle du projet, au moins tel qu'il a été arrêté en principe par le rapporteur de la Commission, sont maintenues jusqu'à la fin.

Depuis cette époque les cas de fièvres intermittentes ont été moins nombreux; nous sommes heureux de constater ce fait : mais qui oserait dire, que, les conditions présentes restant les mêmes, il ne peut survenir une recrudescence dans les cas que l'on observe encore aujourd'hui ? Les caves des habitations sont envahies par les eaux ; toutes les excavations du pays, et elles sont nombreuses, sont transformées en mares, dont le niveau varie avec les quantités d'eau d'égout qu'envoient les machines, la plaine est en partie couverte par des eaux infectes ; croit-on que ces conditions ne soient pas de nature à inspirer des craintes sérieuses pour l'avenir ? Existe-t-il un seul médecin, un seul hygiéniste, qui oserait assurer que ces conditions ne pourront un jour amener les plus désastreux résultats?

Je pense donc que dans ces conditions il y aurait imprudence, et imprudence coupable, à conclure à la disparition définitive de toute affection pouvant résulter de la présence des eaux d'égout, par cela seul que depuis quelque temps, il y a décroissance dans les cas de fièvres observés.

Mais pour l'honorable rapporteur, le drainage qui doit préserver

Digitized by Google

de l'inondation, doit aussi préserver de la fièvre ; c'est la grande panacée à tous les maux que peuvent et doivent produire les irrigations.

Cependant on doit se demander, puisque l'honorable rapporteur fait reposer sur son application tout le système des irrigations, système reconnu à tous égards si défectueux sans cet adjuvant, 1° si le drainage est, *a priori*, d'une efficacité certaine au point de vue de l'épuration des eaux d'égout ; 2° si son emploi, jugé indispensable pour toutes les terres irriguées, sera partout possible.

Examinons rapidement chacun de ces points :

1° L'enquête nous montre les deux seuls exemples de drainage existant dans la plaine de Gennevilliers. Le premier est celui établi dans le sous-sol du jardin de la ville. Les eaux qu'il fournit peuvent être considérées comme complètement épurées. Mais, remarquons que ce jardin est situé sur la partie la plus élevée de la plaine de Gennevilliers : que son sol argilo-siliceux est éminemment favorable à la culture et par conséquent à l'épuration ; enfin, qu'il est entretenu avec un soin tout particulier ; toutes circonstances qui le placent en dehors des conditions ordinaires de la plaine.

Le second exemple de drainage ne ressemble en rien au précédent : il a trait à l'usine de M. Chardin-Hadancourt. Nous savons que le résultat de l'analyse de l'eau qu'il fournit a été formulé ainsi par M. le rapporteur lui-même : « Les eaux de M. Chardin paraissent offrir la même composition que les eaux d'égout; seulement elles sont filtrées. »

En présence des deux résultats si opposés, il paraîtra à tout esprit réfléchi, que se prononcer d'une manière absolue, ainsi que l'a fait l'honorable rapporteur, sur l'exécution d'une entreprise aussi vaste, sans autre certitude de succès, est au moins une imprudence.

2° Mais le drainage sera-t-il toujours et partout praticable ? Examinons cette question :

Et d'abord à quelle profondeur faudra-t-il l'exécuter.

Les caves de Gennevilliers sont envahies ; le premier résultat à obtenir par le drainage sera d'assécher ces caves. Le sol de ces caves est au moins à trois mètres de profondeur ; il faudra donc que les drains soient à une profondeur plus grande. Or, la cote moyenne du

Digitized by Google

terrain sur lequel est bâtie la commune de Gennevilliers est de 27,5. Si les drains sont établis à 4 mètres au-dessous du niveau du sol, et il ne nous paraît pas possible que leur profondeur puisse être moindre, les drains se trouveront installés à la cote 23,5. Ce chiffre représente exactement la cote de la Seine au pont de Clichy et les drains se trouveraient juste au niveau des eaux moyennes de la Seine ! Peut-on admettre un drainage fait dans de pareilles conditions?

Mais une considération qui fera comprendre aux esprits les plus prévenus combien le terrain de Gennevilliers a été inconsidérément choisi pour y faire des irrigations en grand, est celle-ci : la plaine de Gennevilliers étant éminemment submersible, les habitants, dans le but de se préserver d'inondations qui venaient périodiquement ravager leurs champs, envahir leurs maisons, ont construit, à grands frais, une digue étanche qui enserre toute la presqu'île. Cette digue est établie sur le bord de la Seine qu'elle suit et repose précisément sur cette muraille argilo-siliceuse imperméable qui longe la rivière, sur tous les points où se sont produits autrefois de vastes atterrissements. Depuis que cette digue est établie, la plaine est en quelque sorte à l'abri des inondations. Il faut que celles-ci persistent plusieurs semaines, pour qu'elles se fassent sentir dans le pays, et il arrive très-souvent qu'entre les eaux de la Seine et les eaux naturelles du pays, il existe deux et trois mètres de différence de niveau. Et c'est un terrain placé dans de telles conditions que l'on irait sillonner de drains qui, en fin de compte, devraient aboutir à la Seine, et cela bien au-dessous de la surface du sol ! Non seulement on détruirait ainsi les effets de la digue, mais on exagérerait encore la facilité première des inondations. Autant vaudrait proposer de drainer la Hollande.

De toutes ces considérations il faut conclure à l'impossibilité de drainer efficacement la plaine de Gennevilliers.

Or, puisque c'est là une condition dont la non-exécution rend l'irrigation impossible, il devait paraître utile de rechercher, si, dans les 6,000 hectares que l'on voue par avance aux irrigations, beaucoup se trouvent dans des conditions analogues. Malheureusement le rapport est muet sur cette importante question. L'auteur impose bien le drainage à deux mètres de profondeur ; mais il ne croit pas devoir

Digitized by Google

rechercher si partout cette profondeur sera suffisante et pourra être atteinte sans s'exposer à rencontrer l'eau du fleuve. Un rapide coup d'œil jeté sur les plans va nous éclairer à cet égard.

Pour Gennevilliers la question est tranchée, et une grande partie des conduites placées devront être enlevées, si l'on veut exécuter le drainage préalable à l'irrigation, drainage reconnu indispensable. Tout le long de la plaine de Nanterre-Rueil et du côté du Pecq, on rencontre une disposition analogue.

Dans la forêt de Saint-Germain, une langue de terrains, très appréciable et la meilleure, puisqu'elle est en quelque sorte déjà disposée pour l'irrigation, ne pourra jouir des bienfaits du drainage, et par conséquent de l'irrigation : la cote de la Seine est d'environ 18, et la ferme des Garennes est à la cote 22. Tout autour de la ferme, et tout le long du fleuve, en amont et surtout en aval, la cote est à une hauteur inférieure. On peut affirmer, avec la certitude de rester au-dessous de la vérité, qu'au moins un cinquième des 1,500 hectares retranchés à la forêt de Saint-Germain, devient non irrigable par le fait de cette observation.

En descendant vers Andrésy et Achères le terrain s'abaisse très sensiblement, et sur cette plaine, considérée d'abord comme pouvant donner 947 hectares aux irrigations, on n'en trouverait certes pas la moitié qui puisse être drainée avec succès.

La commune d'Achères a, elle aussi, construit une digue préservatrice, qu'elle entretient à grands frais et qu'elle ne voudra certes pas rendre illusoire.

Et voilà comme cet élément nouveau, le drainage, qui devait parer à toutes les difficultés, et surtout assurer la salubrité de l'opération, vient ruiner de fond en comble toute l'économie du projet.

Digitized by Google

III

L'enquête au point de vue des intérêts matériels.

L'honorable rapporteur examine d'abord les variations de valeurs éprouvées par la propriété à Gennevilliers, depuis que l'usage des eaux d'égout y a été propagé. Se basant sur les résultats obtenus dans ce pays, il en déduit la situation qui résulterait de l'emploi du même moyen, pour les autres localités du département de la Seine. Généralisant encore ses conclusions, il les applique au département de Seine-et-Oise, et va jusqu'à préjuger en ces termes les dires formulés dans ce département : Mais, sans sortir de ses attributions, « elle tient à déclarer, au sujet des oppositions formulées dans le « département de Seine-et-Oise, et fondée sur l'incommodité et « l'insalubrité des irrigations à l'eau d'égout, qu'elles n'ont pas plus « de valeurs dans ce département que dans celui de la Seine, et « qu'il n'y a pas lieu de les prendre en plus grande considération. »

L'honorable rapporteur ne peut connaître que d'une manière très imparfaite l'ensemble des résultats de l'enquête ouverte en Seine-et-Oise ; du reste, ces résultats qui doivent échapper à son appréciation doivent servir, au contraire, à établir l'opinion de la Commission de Seine-et-Oise. Cette Commission jouit assurément dans son département des mêmes prérogatives que celle nommée dans la Seine ; dans ces deux cas, les droits et les devoirs sont identiques, et il paraîtra au moins bizarre que M. le rapporteur, pour le département de la Seine, vienne infirmer par avance des conclusions qu'il ne doit pas connaître, en jugeant, à sa manière, les faits sur lesquels ces conclusions ont dû être établies. Si nous n'avons pas à apprécier la question

Digitized by Google

de convenance, il y a là une question d'empiètement de fonction, qu'il était de notre devoir de signaler.

Quoi qu'il en soit, l'auteur du rapport résume ainsi cette partie de son travail : « En résumé, quand la Commission se place au point de « vue restreint des intérêts matériels des populations, elle trouve, « d'une part des dommages fictifs ou exagérés, de l'autre une aug- « mentation évidente et considérable de valeur s'étendant à des mil- « liers d'hectares de terres pauvres qui seront fertilisées par l'eau d'é- « gout. Entre de tels inconvénients et de tels avantages, elle ne « saurait rester indécise. »

En présence d'assertions aussi précises, il convient d'examiner : .

1° Si des dommages créés par les irrigations sont en effet fictifs et exagérés ; si la valeur des terres irriguées a subi une plus-value évidente et considérable ;

2° Si les dommages semblables sont à craindre pour les pays désignés pour être irrigués ; si une plus-value réelle doit s'étendre à ces divers pays.

1° M. le rapporteur écrit : « La Commission a appelé devant elle « les notaires de Clichy et de Colombes, *les meilleures autorités en pa-* « *reille matière.* » Il va donc être très intéressant de connaître l'opinion de ces messieurs, puisque cette opinion aura une telle « autorité » qu'elle devrait en quelque sorte faire loi.

M. Taupin, notaire à Clichy, est venu déposer à l'enquête dans la séance du 21 juin. Voici les traits principaux de cette déposition : Les transactions de terrains à Gennevilliers sont en ce moment très restreintes. Il n'en est pas moins vrai que le prix des terrains n'a pas réellement augmenté.

Sur cette observation, présentée par M. Mille, ingénieur en chef du service, que le prix des terrains à Gennevilliers aurait triplé de valeur [1], M. Taupin répond : « Mon opinion est absolument contraire, « on éprouve même de la peine à louer. Ainsi, je possédais person-

1. C'est M. Mille qui, dans la séance du 23 juin, s'exprime ainsi : « *L'inondation n'est pas notre fait, la fièvre non plus.* » Or, nous savons que l'enquête a démontré à M. le rapporteur lui-même, que les inondations résultent, en partie au moins, des irrigations, et que l'augmentation des cas de fièvre est sous la dépendance de l'inondation.

Digitized by Google

« nellement une petite maison aux Grésillons, rue Sainte-Marie ; je « la louais autrefois 500 francs. Elle est restée non louée pendant « quatre ans, et j'ai dû la laisser cette année pour 300 francs. » Enfin M. Taupin croit que l'infection dont on se plaint a de l'influence sur la situation actuelle, situation qui serait tout autre sans les irrigations, puisque, dans sa pensée, Gennevilliers est destiné à un grand avenir industriel.

Voici maintenant le résumé de la déposition faite par M. Deherpe, notaire à Colombes, dans la séance du 1er juillet : « Depuis les irrigations, la valeur des terrains a incontestablement baissé à Gennevilliers. » La culture absorbe les terrains destinés aux bâtisses. M. Deherpe a fourni un relevé des ventes faites entre 1860 et 1870, duquel il résulte que les terres se sont vendues, durant cette période, entre 5, 6 et 10 francs le mètre. Depuis 1870, le prix est de 3 francs. Répondant à cette objection, que M. Hope, qui se livre à la culture à l'aide des eaux d'égout, ne trouve pas de terres à louer, même pour 300 francs l'hectare, M. Deherpe dit qu'on doit lui tenir ces prix élevés afin de le contraindre à s'éloigner.

A côté de ces dépositions, faites par *les meilleures autorités en pareille matière*, viennent celles des habitants du pays irrigué qui, aux yeux des membres de la Commission d'enquête, devaient bien avoir aussi leur importance.

Tous constatent que si les irrigations ont profité aux terres pauvres des Grésillons, en revanche, elles ont été très préjudiciables au reste de la commune. Il y a bien eu une certaine augmentation dans le taux de location de ces terres, mais combien les prix de vente des autres terrains ont été fâcheusement modifiés ! L'industrie ou la villégiature s'assimilaient chaque année une certaine surface de ces terrains, et leur utilisation, dans ces conditions nouvelles, avait une grande importance pour l'avenir de la commune; depuis l'époque des irrigations, toute transaction de cette nature a complètement cessé.

La dépréciation des immeubles a atteint des proportions effrayantes, et telle propriété d'agrément qui représentait autrefois un capital considérable, n'a plus aujourd'hui qu'une valeur insignifiante, puisque, mise en vente, personne, malgré les plus grands sacrifices, ne veut

Digitized by Google

en devenir acquéreur. Et qui, en effet, pour son agrément personnel, voudrait devenir possesseur d'une propriété située au milieu de terres gorgées d'eau d'égout et dont les fondations baignent au milieu de ces eaux?

Ainsi, il ressort aussi bien de l'étude des faits, que des dépositions unanimes qui se rapportent à cette partie de la question, que dans la plaine de Gennevilliers les irrigations ont causé des dommages qui n'ont rien de fictif ou d'exagéré, et que la valeur des propriétés, à part quelques terrains pauvres, n'occupant relativement que de petites surfaces, et ne représentant que la plus faible partie des richesses immobilières du pays, a baissé d'une manière très appréciable.

Ce qui explique à cet égard la différence entre l'opinion de la Commission d'enquête et celle de tout le monde, c'est que l'examen de cette Commission n'a porté que sur des terrains dont un grand nombre étaient évidemment dans de mauvaises conditions, tandis que les intéressés ont envisagé, avec raison, l'influence des irrigations sur l'ensemble du pays.

Digitized by Google

IV

Des dommages réels sont-ils à craindre pour les pays destinés à être irrigués? Et dans ce cas, est-il permis de prévoir qu'une plus-value certaine des terres purement agricoles viendra compenser les pertes subies par l'ensemble de ces contrées?

La solution donnée à la précédente question pourrait, à la rigueur, nous dispenser de répondre à celle-ci : Il est clair, en effet, que si l'ensemble du pays irrigué jusqu'à ce jour a subi une dépréciation évidente, ceux qui le seront après lui, placés dans une situation analogue, pour ne pas dire pire, devront éprouver au moins les mêmes inconvénients.

Bien que, dès maintenant, il ne puisse y avoir doute sur les résultats auxquels doive nous conduire l'examen de cette question, nous croyons cependant devoir en dire quelques mots :

Certains de ces pays ont été depuis longues années choisis comme résidence d'été, comme centre de villégiature. Il est incontestable que les irrigations faites dans leurs environs amèneront avec elles une ruine à peu près certaine : les étrangers les délaisseront; ils emporteront ainsi, non seulement la source principale des revenus immédiats de la contrée, mais encore une partie de sa valeur immobilière, puisque les habitations deviendront en grande partie inutiles, c'est-à-dire improductives.

Pour les autres localités, leurs conditions d'existence se sont modifiées de fond en comble depuis vingt-cinq à trente ans. Les causes de ce changement sont multiples : elles tiennent, d'une part, au besoin de villégiature qui s'est développé depuis cette époque dans

Digitized by Google

la population aisée de Paris; d'autre part, aux conditions naturelles, propres à ces régions. La tête des lignes de chemins de fer qui les mettent en communication avec Paris, est au centre de la ville, c'est-à-dire des affaires. De la gare de l'Ouest partent, entre autres lignes, celles de Saint-Germain, de Rouen et la ligne qui passe par Colombes et Argenteuil pour aller rejoindre le chemin de fer du Nord.

Dans les contrées que traversent ces trois lignes, se trouvent réunis tous les agréments de la campagne; à côté de plaines riantes, que coupent les pittoresques contours de la Seine, on rencontre des bois, la forêt de Saint-Germain, des coteaux délicieux. Aussi les villages sont devenus des villes, et des bourgs considérables se sont formés, là où il n'y avait autrefois aucune habitation. Tout ce pays est devenu comme une annexe de Paris.

Pour donner une idée des résultats acquis, qu'on nous permette de citer quelques chiffres : Les terrains qui constituent aujourd'hui, grâce à l'intelligence et à l'énergique persévérance de M. Pallu, la nouvelle commune du Vésinet ne payaient autrefois qu'une somme de 1,200 à 1,500 francs comme total des quatre contributions; pour l'année 1877, ce total s'élève à la somme de 43,451 francs. En 1876, trente maisons nouvelles ont encore été terminées; aujourd'hui, M. Jean, architecte-voyer de la commune, nous apprend que vingt-huit autres sont en voie de construction. Peut-on rêver une augmentation de richesse agricole capable de compenser une telle prospérité immobilière!

Pour Maisons-Laffitte, un changement aussi favorable s'est produit; nous avons sur cette commune une série de renseignements que nous devons à l'obligeance de M. Georget, conseiller municipal, desquels il résulte que, depuis vingt-cinq ans, les terrains ont subi une plus-value énorme ; nous avons sous les yeux une liste de terrains vendus il y a vingt ans, à raison de 2 fr. le mètre, et qui ont été revendus, vers 1876, à des prix variant de 16 à 20 fr.; la valeur locative a naturellement suivi une progression analogue; les budgets de Maisons-Laffitte établissent l'augmentation qu'a subie le rendement des impôts; ainsi le produit des cinq centimes additionnels ordinaires prélevés sur les cotes foncières et mobilières, qui étaient de 506 fr. en 1852, s'est élevé à la somme de 2,258 fr. en 1876.

Digitized by Google

Partout enfin, sous l'influence de la transformation qui tend à se produire de plus en plus, on constate ces résultats : plus-value énorme des terrains, augmentation de la valeur locative des propriétés bâties, rendement bien plus considérable des impôts, accroissement parallèle de la population.

En face d'une pareille situation, il est impossible de ne pas reconnaître, que venir déverser à côté de ces centres d'habitation, les eaux d'égout de la Ville de Paris, c'est leur causer un préjudice évident ; non seulement les irrigations arrêteront le mouvement de prospérité qui s'est manifesté avec tant de force, mais encore, devant avoir pour effet de rendre à l'agriculture les terres dont la villégiature s'est emparée, toute la plus-value acquise de ce chef s'effacera peu à peu.

Les centres exclusivement agricoles n'existent pas dans ces contrées ; partout, au milieu des plaines, comme sur les coteaux, s'élèvent des maisons de plaisance. Du reste, les cultivateurs de tous ces pays n'ont qu'une ambition, c'est de voir s'étendre encore cet envahissement ; ils savent que quand ils seront atteints, la plus-value qu'auront subie leurs terres leur fera réaliser d'importants bénéfices.

C'est ce qui explique pourquoi, en si grand nombre, ils ont voulu s'opposer à la mise en pratique des projets de la Ville de Paris.

Même dans le cas fictif d'un pays purement agricole et devant rester tel, mais situé dans le voisinage de nombreux centres d'habitation, les irrigations à l'eau d'égout auraient-elles de réels avantages? A Gennevilliers, les irrigations n'ont produit d'effets sensiblement utiles que sur les terrains arides des Grésillons. Hors de là, la somme des inconvénients a dépassé de beaucoup celle des avantages. Mais les terres analogues à celles des Grésillons, terres sans valeur agricole aucune, sont heureusement fort rares dans la contrée. Les cultivateurs ont approprié leurs cultures à la nature de leur sol ; à l'aide des engrais, que leur fournissent en abondance les villes voisines, ils en tirent tout ce qu'il peut produire. Qu'y viendraient ajouter les eaux d'égout? Quelques avantages problématiques et les inconvénients certains qui doivent résulter des irrigations à l'eau d'égout, dans les conditions matérielles où ces pays se trouveraient placés.

Aussi s'explique-t-on facilement les protestations unanimes de toutes ces contrées. L'honorable rapporteur a cru devoir les enregis-

Digitized by Google

trer, mais c'était pour n'en tenir nul compte. Cependant le but principal de l'enquête était de fournir à l'opinion publique l'occasion de se manifester, si cette manifestation devait être considérée comme non avenue, on pourrait se dire : A quoi bon avoir fait une enquête ?

L'immense erreur du système préconisé, erreur fâcheuse à tous égards, et sur laquelle nous ne saurions trop appeler l'attention de tous les intéressés, a été de vouloir faire de l'irrigation à l'eau d'égout, dans une contrée d'où il aurait fallu la bannir, si elle y avait existé. Pour qui a un peu réfléchi sur la question, il est incontestable qu'avant tout, les terrains destinés à l'irrigation doivent remplir cette double condition :

1° NE PAS ÊTRE SUBMERSIBLES ;

2° ÊTRE ÉLOIGNÉS DES CENTRES D'HABITATION.

Toutes les fois que ces conditions ne seront pas assurées, les irrigations ne donneront que de déplorables effets.

C'est ce qui explique les résultats si incomplets obtenus au point de vue de l'épuration des eaux et de leur utilisation agricole, en même temps que les plaintes incessantes de la contrée irriguée et les plaintes plus nombreuses encore des pays qui, placés dans des conditions plus défavorables, s'il est possible, pour subir les irrigations, se sont vus menacés des mêmes calamités. On a discrédité ainsi un système qui, employé dans des conditions opposées, aurait pu, peut-être, fournir de bons résultats.

L'erreur de MM. les Ingénieurs a été, partant de données théoriques dont personne n'a jamais contesté la vérité, de ne tenir nul compte, dans l'application, de ces deux conditions primordiales : altitude des terrains, leur éloignement des centres d'habitation. Peut-être ont-ils agi ainsi pour éviter le léger surcroît de dépense qui devait résulter de l'élévation des eaux à une plus grande hauteur[1]. S'il en est ainsi, nous craignons bien que cette mince économie qui les a conduits à accepter, sans discernement, les terrains qu'ils ont pu trouver, et à agir sans ménagement vis-à-vis des populations, ait porté un coup mortel au système qu'ils veulent propager, et dans des conditions plus désastreuses encore.

1. La ville de Londres élève ses eaux d'égout à 75 mètres de hauteur. La dépense n'est que de 02 à 03 centimes par mètre cube.

Digitized by Google

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

L'analyse à laquelle nous venons de nous livrer devait nous indiquer, par avance, quelles seraient les conclusions de l'honorable rapporteur.

Il les énumère sous les cinq chefs suivants :

1° *En ce qui concerne le déversement des eaux d'égout dans la Seine.*

2° *En ce qui concerne le mode d'épuration.*

3° *En ce qui concerne les irrigations à Gennevilliers ou prévues par l'avant-projet.*

4° *En ce qui concerne la salubrité.*

5° *En ce qui concerne les intérêts matériels des populations.*

L'ensemble de ces cinq points peut se résumer ainsi :

L'infection des eaux de la Seine résulte bien du déversement des eaux d'égout.

Le seul moyen de soustraire la Seine à cette cause d'infection est de soumettre les eaux d'égout à l'épuration par le sol.

Un hectare de terre doit pouvoir épurer 50,000 mètres cubes d'eau d'égout par an, à la condition que les arrosages soient réglés avec soin et que l'eau mette à traverser l'épaisseur du sol filtrant, tout le temps nécessaire pour l'épuration.

Si les expériences établies à Gennevilliers prouvent que les irrigations ont contribué à surélever la hauteur de la nappe souterraine ;

Si, de ce chef, est résulté pour cette commune une augmentation considérable dans les cas de fièvres intermittentes ;

Le drainage, en favorisant l'écoulement des eaux, soustraira la contrée irriguée aux inconvénients qu'elle a subis.

Digitized by Google

Enfin l'auteur du rapport termine son travail par ce dernier paragraphe :

« En définitive, la commission approuve l'avant-projet mis à « l'enquête, sous les réserves indiquées par le rapport, savoir : « que la distribution des eaux soit réglementée de telle sorte que « l'épuration soit assurée ; qu'il soit pourvu à l'évacuation des eaux « partout où besoin sera, et que les terrains irrigués soient mis en « culture. »

Les observations critiques auxquelles l'étude de ce rapport nous a conduit peuvent se résumer ainsi :

Les expériences instituées à Gennevilliers devaient avoir une durée de dix années, à partir de juillet 1872, *durée jugée nécessaire pour rendre probantes les expériences tentées par la Ville de Paris* [1].

Dès cette époque, à l'aide de crédits votés par la Ville de Paris, les expériences ne devaient pas s'appliquer à moins du tiers des eaux d'égout; c'est-à-dire que l'absorption journalière devait être d'environ 90,000 mètres cubes [2].

S'appliquant à une moindre quantité, disaient encore à cette époque MM. les Ingénieurs de la Ville, l'expérience se trouverait réduite à des proportions absolument insuffisantes, surtout en été, précisément à l'époque où elles présentent le plus d'intérêt [3].

En 1874, un nouveau crédit devait permettre de faire absorber par la plaine de Gennevilliers 150,000 mètres cubes d'eau d'égout par jour, c'est-à-dire la moitié du débit total des collecteurs.

Le 12 décembre 1874, la grande commission technique, instituée par M. le Ministre des Travaux publics, constate que les fonds nécessaires à l'opération sont, dès ce moment, engagés pour la plupart, et qu'ainsi, l'assainissement rationnel du fleuve peut être considéré comme certain, au moins pour la moitié des eaux des collecteurs [4].

Mais la période de dix années, durée jugée nécessaire pour apprécier le résultat des expériences, n'est pas écoulée à moitié.

---

1. Traité entre la ville de Paris et la commune de Gennevilliers, art. V. — Annexes, volume II, p. 37.

2. Rapport de M. Callon. — Documents administratifs, volume III, page 56.

3. Rapport de M. Callon. — Id., page 58.

4. Documents administratifs, vol. III, page 114.

Digitized by Google

Mais les résultats atteints, au point de vue de l'assainissement du fleuve, aussi bien à partir de 1872 que depuis 1874, sont en opposition absolue avec les prévisions si pompeusement annoncées et avec les dépenses effectuées en vue de les réaliser.

Et cependant, la Ville de Paris, si elle suit l'avis de ses ingénieurs, devra passer de la période des expériences à celle de l'exécution définitive !

L'honorable rapporteur n'a pas jugé utile de tenir compte de ces faits, d'une importance assurément capitale, dans l'étude qu'il a faite des résultats obtenus à Gennevilliers. C'est une lacune regrettable que nous avons cru devoir signaler.

Nous avons ensuite établi :

1° Que les seules expériences faites en vue de déterminer le pouvoir épurateur du sol, ne sauraient avoir une signification quelconque : Il est impossible, en effet, de conclure de réactions qui se sont passées dans une caisse, percée à sa partie inférieure et contenant 1,200 litres de terre artificiellement aérée et humectée d'eau d'égout à doses aussi régulières que fractionnées, à ce qui doit se produire dans la grande pratique, où aucune des conditions de cette expérience ne saurait se rencontrer. C'est cependant sur des données si incertaines que s'est basé l'honorable rapporteur, pour admettre qu'un hectare de terre devait épurer, sans inconvénients aucuns, 50,000 mètres cubes d'eau d'égout par an.

2° Que les conditions d'arrosages périodiques, bien réglés, effectués enfin dans les conditions voulues par l'honorable rapporteur et s'appliquant à l'épandage journalier de 300,000 mètres cubes d'eau d'égout ne sauraient être réalisées en pratique. C'est cependant de la mise en œuvre de ces moyens que le rapporteur fait dépendre l'épuration des eaux d'égout. Du reste, ces conditions n'ont jamais été réalisées à Gennevilliers, et au cours de l'enquête MM. les Ingénieurs du service se sont montrés très opposés à leur application.

3° Que la surélévation de la nappe souterraine avait pour cause, en partie, le barrage de Bezons, mais dépendait surtout des eaux que la Ville de Paris déversait sur la plaine de Gennevilliers.

4° Que, non seulement les irrigations ont propagé la fièvre intermittente sur les pays voisins des irrigations par les infiltrations

Digitized by Google

qu'elles ont produites, mais encore qu'elles l'ont engendrée sur les lieux mêmes où elles ont été effectuées, c'est-à-dire sur les parties les plus élevées et par conséquent les plus salubres de la plaine de Gennevilliers.

5° Que le drainage, installé dans les conditions indiquées, ne pourra être établi que très exceptionnellement sous les terrains désignés pour être irrigués, puisque ces terrains ont en général une cote très peu supérieure à celle de la Seine. Ces drains se trouveraient le plus souvent engorgés par les eaux du fleuve. Bien plus, une partie des conduites déjà installées à Gennevilliers, pour la circulation des eaux d'égout, devra être mise hors de service, puisqu'une partie notable des terrains irrigués aujourd'hui ne pourront plus l'être si l'on se met dans les conditions exigées par l'honorable rapporteur.

6° Qu'ainsi, cet élément nouveau, le drainage, qui devait parer à toutes les difficultés, vient démontrer, par les impossibilités qu'il va rencontrer dans sa mise en œuvre, combien le choix des terrains destinés à l'irrigation a été défectueux.

7° Qu'il ressort, aussi bien de l'étude des faits que des dépositions unanimes qui se rapportent à cette partie de la question, que si la valeur locative des terres généralement pauvres a subi une certaine plus-value par le fait des irrigations, l'ensemble du pays a éprouvé des dommages réels.

8° Que des dommages plus grands encore sont à craindre pour tous les pays destinés aux irrigations, puisque ces pays, adoptés par la villégiature, ont conquis, grâce à cet élément, une énorme plus-value, que les irrigations viendront leur faire perdre.

9° Que l'immense erreur commise avait été d'appliquer des données, vraies en théorie, dans les conditions matérielles les plus défavorables ; c'est-à-dire de les exécuter au milieu de contrées très peuplées, très riches en valeurs immobilières et sur des terrains submersibles.

10° Que vouloir propager les irrigations à d'autres contrées, placées dans des conditions analogues, mais plus défavorables encore, était assurément une conception qu'il fallait abandonner au plus tôt.

En fin de compte, les irrigations effectuées jusqu'à ce jour ont

Digitized by Google

produit l'*insalubrité*, se traduisant par une endémie de fièvres paludéennes dans les pays irrigués ; elles ont produit l'*incommodité*, en contribuant à élever de plus de deux mètres le niveau des nappes souterraines.

Le seul remède qu'on propose d'opposer à tous ces maux est le drainage, dont l'application utile, sur ces terrains bas, n'est pas réalisable.

Tous les pays menacés d'être placés dans des conditions identiques doivent avoir évidemment les mêmes inconvénients à redouter.

Le seul moyen pratique de tenter encore l'épuration par le sol, est d'élever les eaux d'égout sur de vastes plateaux et de les répandre sur des terres éloignées de tout centre d'habitation. Ce n'est qu'après plusieurs années d'une pratique faite sur une vaste échelle et dans de telles conditions, qu'il sera légitimement permis de porter un jugement sur le système de l'épuration par le sol, système devant s'appliquer à des masses d'eau comparables à celles que débitent journellement les collecteurs du département de la Seine.

Dr SALET,

Président de la Commission d'initiative, médecin de l'hôpital,
Maire de Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

PARLEMENT D'ANGLETERRE

Au cours de cette année 1879, le parlement d'Angleterre a été appelé à examiner la question de savoir s'il convenait d'accorder le droit d'expropriation, pour cause d'utilité publique, à un syndicat de paroisses, situées à l'ouest de Londres, dans le Comté de Surrey, qui avaient le projet d'acquérir une surface d'environ 700 acres, pour y déverser leurs eaux d'égout en les employant à des irrigations, c'est-à-dire, suivant l'expression anglaise, pour y faire une ferme de sewage.

La Chambre des communes a rejeté le bill, proposant d'accorder le droit d'expropriation à ces paroisses.

Il résulte de la discussion que les deux motifs qui ont entraîné ce rejet sont :

1° Le respect de la propriété privée, qui est très vif en Angleterre. Les orateurs qui ont attaqué le bill ont fait remarquer que le déversement des eaux d'égout, provenant de paroisses peuplées de plus de 100,000 habitants, à la surface du sol, sur une étendue de 700 acres, serait une cause de dépréciation considérable pour les propriétés privées du voisinage, dans un très vaste périmètre.

2° L'intérêt de la salubrité publique. Les orateurs qui ont fait rejeter le bill, ont invoqué aussi que l'établissement de la ferme de sewage projetée serait une cause d'insalubrité pour le voisinage.

Digitized by Google

EXTRAIT DU *TIMES* DU 8 MARS 1879.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Séance du 7 mars 1879.

Le président monte au fauteuil à quatre heures.

BILL DE LA COMMISSION GÉNÉRALE DU SERVICE DES ÉGOUTS POUR LA VALLÉE DU COURS INFÉRIEUR DE LA TAMISE.

M. Gorst se lève pour proposer la seconde lecture de ce bill. Il dit qu'en conséquence de la législation de 1867, il devient nécessaire de prendre des mesures pour l'écoulement des eaux d'égout de diverses paroisses situées au-dessous de Staines. Il n'est plus permis de déverser ces eaux dans la Tamise. Il y a quelque disposition à prendre à l'égard de ces eaux d'égout. Que pourra-t-on en faire? C'est là une grosse difficulté pour le district dont il est question. Aussi s'adresse-t-on au Parlement. Toutes les paroisses situées entre la limite occidentale de la capitale et Hampton-Court ont été réunies en un seul district pour l'écoulement de leurs eaux d'égout. Une commission a été nommée pour rechercher ce que l'on pourrait faire de ces eaux, et trois années lui ont été données pour arriver à une solution. Deux conditions importantes ont été imposées à cette commission : 1° Il fallait que son projet ne créât de préjudice pour personne; 2° il lui était défendu d'adopter un système pouvant avoir pour résultat de souiller les eaux de la Tamise. Sur 23 projets qui lui ont été présentés, la commission a adopté celui qui est inséré dans le bill. Elle a désiré le soumettre à un comité formé conformément à la loi, pensant que ce comité pourrait émettre un avis favorable au projet. Mais, malheureusement, le bill a rencontré une opposition considérable de

Digitized by Google

la part de certains membres du bureau des eaux d'égout, qui s'y sont déclarés très hostiles. Ces personnes sont dirigées par des sentiments personnels et égoïstes. Elles ont fait distribuer aux honorables membres une quantité de documents qui auraient dû être soumis au comité. L'orateur se réfère spécialement à une circulaire anonyme qui paraît émanée de personnes intéressées dans les courses de Sandowa-Park, et qui contient quantité de faits dénués de fondement. Il espère que la Chambre refusera de prendre cette circulaire en considération. Les adversaires du bill parlent comme si c'étaient ses promoteurs qui eussent produit les eaux d'égout. Ce bill soulève deux questions : une question d'argent et une question d'urgence. En effet, il faut se préoccuper des dépenses que les habitants du district auraient à supporter, si la commission ne remplissait pas les conditions qui lui ont été imposées par le Parlement, et il faut considérer aussi que la salubrité du district serait sérieusement compromise par le maintien du système actuel de l'écoulement des eaux. L'orateur fait avec confiance appel aux honorables membres qui n'ont pas promis de voter contre le bill par suite de sollicitations particulières. Il leur demande de voter pour une seconde lecture, dont il a l'honneur de faire la proposition.

M. Isaac dit qu'il prend une grande responsabilité en se levant pour proposer le rejet du bill. Il fonde son opposition sur des considérations d'intérêt public, aussi bien que sur des motifs d'intérêt privé et financier. Il a été prouvé, devant un comité de la Chambre des Lords, que les raisons d'opposition qu'il invoque étaient valables et légitimes. Le projet dont il s'agissait à la Chambre des Lords, comprenait l'acquisition de 30 ou 40 milles quarrés dans la vallée inférieure de la Tamise, pour en faire une ferme sur laquelle on eût fait de l'arrosage avec les eaux d'égout; ce projet a été condamné devant le comité, auquel il était présenté par deux ingénieurs de grand mérite, employés par les promoteurs de la proposition. La commission des eaux d'égout aurait dû, par convenance, soumettre ses travaux, pour en demander l'exécution au bureau de l'autorité locale, au lieu de présenter un bill à la Chambre. La question aurait alors été exposée dans un acte provisoire du bureau de l'autorité locale, et les contribuables du district auraient alors eu le moyen de soulever toutes les

Digitized by Google

objections qu'ils auraient eu à faire valoir relativement aux agissements du bureau, lorsque la question des eaux d'égout se serait présentée. Si le bill est lu une seconde fois, aucune enquête ne pourra plus avoir lieu. Le terrain que l'on propose d'employer pour y faire des arrosages avec les eaux d'égout est souvent inondé et toujours marécageux. En outre, il y a de graves objections à faire relativement à la dépense qu'entraînerait le projet. L'orateur conclut en demandant que la seconde lecture du bill soit renvoyée à six mois.

M. Giles s'oppose à la seconde lecture du bill, par ce motif qu'il autoriserait le déversement d'une quantité considérable d'eaux d'égout sur un terrain constamment inondé, de sorte que ces eaux finiraient par se rendre dans la Tamise. Le projet est incomplet, et il doit être arrêté immédiatement.

Sir A. Lusk, dans l'intérêt des habitants du West-End, demande la seconde lecture du bill. La commission qui le présente prouve qu'elle veut se soumettre aux obligations que lui a imposées le Parlement, en lui prescrivant d'arrêter l'écoulement des eaux d'égout dans la Tamise. Si l'on n'approuve pas le projet qui est présenté, les eaux d'égout provenant d'une population de 108,000 personnes continueront à se déverser dans la rivière.

Sir W. Barttelot fait remarquer qu'un bill semblable pour Birmingham a été rejeté, parce que, entre autres circonstances, le Parlement a refusé de déléguer à un syndicat public le droit d'expropriation. Il s'oppose au bill, qui est en discussion, parce qu'il pense qu'un sujet aussi considérable et aussi important doit être traité par le gouvernement de S. M., et non par des corps irresponsables comme ceux qui proposent le projet actuel. Si le bill est renvoyé à un comité de la Chambre, les personnes les plus intéressées dans la question n'auront pas le droit de se présenter devant ce comité et ne pourront pas faire valoir leurs moyens d'opposition. L'orateur pense que le très honorable président du bureau de l'Intérieur est tenu d'exposer à la Chambre les vues du Gouvernement relativement à ce sujet.

M. Shaw-Lefevre ne pense pas que le précédent, résultant du rejet du bill de Birmingham, doive être suivi dans le cas actuel, parce que la marche adoptée dans cette occasion a été le sujet de beaucoup de discussions. Dans l'affaire de Reading, on a pris une résolution

Digitized by Google

opposée à celle de l'affaire de Birmingham, et on s'en est bien trouvé.

Les promoteurs du bill actuel s'efforcent de remplir un devoir public, qui leur a été imposé par le Parlement, lorsqu'il leur a prescrit d'empêcher l'écoulement des eaux d'égout dans la Tamise. Les plus grands inconvénients résulteraient du rejet de la seconde lecture du bill.

M. Sclater-Booth dit qu'il ne se sent pas tenu à exposer les vues du Gouvernement sur la question, mais il fait remarquer que le bill est proposé par un corps électif, nommé récemment par un très grand nombre de contribuables de la Capitale, et qui a droit à une honorable considération. La question est de savoir si la Chambre voudra prendre sur elle, d'après les raisons invoquées par une partie intéressée, d'arrêter l'exécution d'un projet présenté de bonne foi pour essayer d'accomplir les conditions imposées par le Parlement à ses promoteurs. Après que le bill aura été soumis à l'examen d'un comité, nommé par la Chambre, il sera toujours temps de décider s'il doit être converti en loi ou non. Mais c'est une question différente, que dire qu'il ne doit pas être renvoyé à un comité. L'orateur pense qu'il est de son devoir de voter pour une seconde lecture.

M. Herschell dit que la question soulevée touche à un principe très important. Si le bill est converti en loi, des intérêts privés pourront en éprouver un fort sérieux préjudice, et ceux qui souffriraient des dommages résultant de ce bill, pourraient se voir opposer que leur droit à indemnité serait anéanti par les dispositions de la mesure votée. Dans les conditions où le projet est proposé, les personnes dont les intérêts privés sont le plus sérieusement affectés, n'auront pas le droit de se présenter devant le comité, et en conséquence le comité ne pourra pas examiner et connaître à fond le mérite du projet. Un des résultats de ce projet est que la propriété privée, dans le voisinage des terrains qui seraient convertis en une ferme arrosée par l'eau d'égout, subirait une dépréciation de 50 pour cent, sans que ceux qui éprouveraient cette lésion pussent réclamer un shilling d'indemnité. L'orateur a vu des cas dans lesquels la propriété privée a souffert d'une manière désastreuse, par suite de travaux que la législature ne devrait jamais autoriser sans réserver le droit des propriétaires à une

Digitized by Google

indemnité, et sans que ces propriétaires aient la faculté de venir devant le comité et de réclamer des modifications au projet. Si les personnes dont les intérêts sont lésés par le bill en discussion, n'ont pas le moyen d'être entendues avant la seconde lecture, comment leurs droits seront-ils défendus? L'orateur conclut qu'il faudrait donner de bien fortes raisons à l'appui du projet, et démontrer que c'est le seul praticable, pour que la Chambre puisse se résoudre à adopter une mesure qui causerait un préjudice aussi considérable à la propriété privée.

M. Raikes fait remarquer que ce bill est tout à fait singulier et exceptionnel, et qu'il pourrait avoir pour conséquence de consacrer un précédent important, pour des affaires de même nature. Dans les cas ordinaires, la Chambre n'est pas le lieu le plus convenable pour discuter les mérites des bills d'intérêt privé, qui peuvent être mieux examinés dans un comité. Mais dans l'espèce du bill actuel, il s'agit de l'expropriation d'une très grande étendue de terrain, de 600 ou 700 acres, que l'on propose de convertir en une ferme arrosée à l'eau d'égout : ce projet soulève donc une importante question, qui touche à la santé publique, non seulement des voisins les plus rapprochés, mais d'une population considérable. Dans cette circonstance, la Chambre, en prenant une résolution sur le sujet qui lui est soumis, va établir un précédent qui servira de guide dans l'avenir, et qui doit être une preuve du soin tout particulier avec lequel elle entend qu'on traite ces matières délicates. Les considérations qui déterminent généralement la Chambre à renvoyer devant un comité les bills d'intérêt privé, sont bien plus puissantes dans l'espèce actuelle que dans les cas ordinaires. On est dans l'usage de renvoyer ces bills à un comité, pour que les parties intéressées puissent être entendues et pour qu'elles puissent prendre connaissance des plans. En ce qui concerne le projet actuellement en discussion, les parties intéressées n'ont pas pu se faire entendre. Les habitants des régions menacées par l'exécution du projet n'ont pas eu la faculté de comparaître devant le comité. Les règlements prescrivent que, lorsque par suite d'un bill de drainage une tranchée d'une largeur déterminée doit être faite, des plans soient déposés; il est probable que les promoteurs du bill actuel n'ont pas l'intention de faire une tranchée de cette largeur,

Digitized by Google

puisqu'ils n'ont pas déposé de plans et qu'il n'est pas certain qu'ils en déposeront. Les adversaires du bill ne peuvent le combattre qu'à l'aveugle. Ils ne savent pas si, dans leur voisinage, il y aura 700 acres qui seront couverts d'immondices, ou bien si on n'emploiera ces immondices que sur une surface située au centre de cette étendue de terre. Tout ce qu'ils savent, c'est qu'un très grand périmètre, à prendre dans ce que l'on peut vérltablement appeler le jardin de Surray, est convoité pour l'exécution du projet, et que deux vallées de cette intéressante et pittoresque région éprouveront un très sérieux préjudice. Il y a là une question sur laquelle la Chambre est aussi compétente qu'un comité pour formuler un avis. Les membres du Bureau du drainage ont eu vingt-cinq projets à examiner ; parmi ces projets, ils en ont choisi un, et il est devenu nécessaire de le soumettre au Parlement. Si, au contraire, ils ne s'étaient pas prononcés entre ces projets divers, il n'y aurait pas eu lieu de s'adresser au Parlement et de faire trancher la question par une loi. En conséquence, il aurait fallu se retirer devant l'autorité locale et obtenir la nomination d'un commissaire enquêteur, d'une expérience consommée, devant lequel les contribuables auraient pu se présenter pour déposer leurs dires. L'honorable membre pour Reading (M. Schaw-Lefèvre) s'est fait le champion du bill. Si les promoteurs du projet avaient proposé de prendre un coin de terrain d'une commune située dans une région écartée, où une demi-douzaine de Bohémiens viennent camper par hasard, l'honorable membre aurait certainement couru aux armes pour combattre le projet. En ce moment, il paraît désireux de renvoyer le bill devant un comité. Il devrait considérer qu'à l'avenir on pourra invoquer, comme un précédent, en cette matière, l'opinion de l'honorable représentant de Reading. L'orateur conclut en disant que si un scrutin est ouvert sur la question, il considère comme un devoir pour lui de voter contre la seconde lecture.

M. Childers est d'avis de passer à une seconde lecture du bill et de le renvoyer à un comité mixte devant lequel toutes les personnes intéressées pourront être entendues.

Lord G. Hamilton reconnaît la force des observations présentées par le président du bureau des voies et moyens. S'il est vrai, cependant, qu'un comité ordinaire de la Chambre n'ait pas le droit d'en-

Digitized by Google

tendre les personnes dont les propriétés seraient affectées par l'exécution du projet, il pense que toute objection serait écartée par la proposition de son ami le représentant pour le canton est de Surrey, proposition consistant à renvoyer le bill devant un comité spécial de onze membres, dont six seraient nommés par la Chambre et cinq par le comité de sélection. Il y a quatre ou cinq ans que l'on a voté un statut ordonnant que les autorités locales des paroisses situées sur la Tamise inférieure se réuniraient pour résoudre une question qu'elles n'ont pas fait naître, mais qui est le résultat direct d'un acte du Parlement. Ces autorités ont fait une énorme instruction, et sur vingt-trois projets, elles ont choisi celui qui leur a paru le plus propre à résoudre la difficulté exceptionnelle en présence de laquelle elles se trouvaient. Ce serait un singulier encouragement pour les membres du bureau local, de la part de la Chambre, que de rejeter ignominieusement leur proposition.

M. Watney espère que la Chambre passera à une seconde lecture et renverra le projet à un comité mixte.

M. Serjeant Spinks fait remarquer à la Chambre que sur les trente-trois membres composant le bureau local, il n'y en a eu que vingt-sept qui ont pris part au vote sur la question. Le projet a été adopté par quinze voix ; or, ce nombre de quinze voix ne constitue pas la majorité absolue du bureau qui avait été nommé pour délibérer sur cette question importante. L'orateur plaindrait un comité mixte qui devrait entendre toutes les personnes intéressées, car elles se compteraient par centaines. Il pense qu'il vaut mieux que la Chambre rejette tout de suite le bill, car s'il prenait force de loi, il compromettrait la santé et ruinerait la propriété d'un grand nombre de citoyens.

Le scrutin est ouvert :

Pour la seconde lecture	146 voix.
Contre.	168 —

La Chambre a rejeté le bill.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAITS

DE LA

PUBLICATION FAITE A BRUXELLES

EN 1879

PAR M. DUSART, CHEF D'ESCADRON DU GÉNIE BELGE

Cette publication est intitulée :

Examen de trois projets d'utilisation des eaux d'égout de la ville de Bruxelles, par M. Dusart, chef d'escadron du génie.

M. Dusart examine quelle surface serait nécessaire pour utiliser les eaux d'égout de Bruxelles en irrigations agricoles, d'après le chiffre de la population de Bruxelles, qui est de 350,000 habitants.

Après avoir indiqué, d'après des analyses chimiques, quelle est la composition des eaux d'égout de Bruxelles, M. Dusart continue ainsi :

Cela établi, rien n'est plus simple que de fixer le nombre d'hectares nécessaires pour utiliser toutes les eaux d'égout de Bruxelles.

Un hectare demande 155 kil. d'azote; nos égouts nous en fournissent 864,150 kil. chaque année, donc il nous faut 5,575 hectares.

Mais LA PLUPART DES PLANTES NE SOUFFRENT PAS D'ÊTRE ARROSÉES, MÊME A DOSE MINIME, PENDANT TOUT LE TEMPS DE LEUR VÉGÉTATION, et de

Digitized by Google

plus, le travail de l'agriculture exigeant le secours d'animaux qui fournissent aussi des engrais qu'il faut utiliser, le nombre de 5,575 doit être porté à 6,000 *au minimum*, c'est-à-dire à un hectare par 58 personnes environ.

Un agronome distingué, M. A. von Lengerke, dans un travail remarquable sur l'irrigation, fixe à un *morgen* (2,500 mètres carrés environ) la surface nécessaire pour utiliser les déjections de six personnes, dans l'hypothèse que rien n'est perdu. D'après cela, il faudrait un hectare pour 24 personnes ou 14,444 hectares pour l'agglomération bruxelloise.

M. Lefeldt, chargé en 1872, par le gouvernement prussien, de s'enquérir en Angleterre des divers modes d'utilisation des eaux d'égout, estime qu'un bon système exige un arpent (3,419 mètres carrés) par 20 personnes, ce qui revient à 58,4 personnes par hectare. Pour notre population de 350,000 âmes, il faudrait donc, d'après M. Lefeldt, 17,500 arpents ou 5,983 hectares.

M. W. Hope, l'un des hommes les plus experts en fait d'irrigation, dit qu'on obtient le résultat le plus favorable au point de vue agricole en prenant 10 à 20 hectares par 1,000 habitants, c'est-à-dire un hectare pour 66 personnes. D'après lui, il faudrait donc 5,303 hectares pour Bruxelles.

L'on voit que ces chiffres se rapprochent beaucoup, si l'on excepte celui de M. von Lengerke, qui est plutôt théorique que pratique, de celui que nous avons trouvé par une méthode que nous croyons rationnelle.

6,000 hectares, c'est-à-dire un hectare par chaque groupe de 58 habitants, représentent donc, à notre avis, la surface *minima nécessaire*.

Si nous versons nos eaux d'égout sur une surface moindre, la culture la plus intensive ne pouvant pas absorber les engrais apportés chaque année, ceux-ci iront en s'accumulant; au bout d'un certain temps, le sol sera saturé; à partir de ce moment, il laissera échapper tout ce qu'on lui donnera d'engrais, et l'ammoniaque, la potasse et les phosphates *passeront dans les eaux souterraines et les corrompront pour*

Digitized by Google

longtemps; de plus, dans cet état de saturation, *les champs irrigués deviendront semblables à d'immenses dépôts de fumier, ils entreront en fermentation sous l'influence de la chaleur du soleil,* UNE MALADIE ÉCLATERA ET CETTE MALADIE SERA LE TYPHUS ! Oui, le typhus que les anciens avaient nommé fièvre putride, parce qu'il sévit toujours là où de grandes quantités de matières animales se putréfient.

S'il faut 6,000 hectares pour l'agglomération bruxelloise, combien en faudrait-il pour l'agglomération parisienne? Car il ne faut pas calculer la quantité d'eaux d'égout donnée chaque jour par Paris proprement dit; il faut tenir compte aussi de toutes les eaux provenant des populations suburbaines, eaux qui sont amenées aujourd'hui dans la Seine par l'égout départemental, qui vient de Bondy et recueille sur son passage les eaux de plusieurs communes, notamment celles de Saint-Denis.

C'est donc des eaux d'égout, provenant d'une agglomération d'environ 2,400,000 habitants, dont il faut se débarrasser chaque jour.

Si pour Bruxelles, qui a 350,000 habitants, il faut 6,000 hectares, combien en faudrait-il pour 2,400,000 habitants? — IL FAUDRAIT AU MOINS 41,000 HECTARES.

Et les ingénieurs de la Ville de Paris disent que 1,423 hectares de la forêt de Saint-Germain leur suffiraient!!

Voici du reste l'opinion de M. Dusart sur Paris.

Après avoir parlé de l'étendue de la surface irriguée à Gennevilliers, il ajoute :

La surface consacrée à ce service ayant été reconnue insuffisante, les ingénieurs de la Ville de Paris ont proposé de prolonger la conduite des eaux jusque près de Poissy et d'irriguer une partie de la forêt de Saint-Germain : en tout, 6,000 hectares! Il ne faut pas être prophète pour dire que cette nouvelle solution n'aura pas un meilleur résultat

Digitized by Google

que la première, car ce n'est pas 6,000 hectares qu'il faut à la Ville de Paris, mais 35,000 à 40,000.

Après avoir rappelé l'opinion de quelques personnes, qui prétendent qu'on peut, en un an, faire absorber par un hectare des doses massives de 80,000, 60,000 ou 40,000 mètres cubes d'eau d'égout, M. Dusart résume ainsi sa discussion sur le système de l'épuration ou filtration par le sol.

Est-il nécessaire de faire ressortir que la filtration ne rapporte rien? La fréquence des arrosages est telle, qu'aucune culture n'est possible sur le terrain soumis à un pareil traitement.

De plus, après un certain nombre d'années, il faudra certainement changer de place et drainer, à nouveaux frais, une autre surface.

Pour ces raisons, nous croyons que l'épuration par filtration est le dernier des procédés auquel il faille avoir recours. Nous ne l'admettons que loin des lieux habités, et lorsqu'il est impossible de faire de la culture.

M. Dusart admet l'utilisation des eaux d'égout pour des irrigations agricoles, mais avec la réserve qu'on ne donnera pas à la terre plus d'eau d'égout que le sol ne peut raisonnablement en absorber.

M. Derote admet ce principe, et, pour notre part, nous nous rangeons au même avis, mais avec cette réserve expresse que l'eau d'égout ne sera pas en putréfaction au moment où elle arrivera à la terre et que le volume déversé annuellement par hectare ne contiendra pas plus d'azote que n'en peut enlever la culture, car la puissance d'absorption du sol pour les engrais n'est pas limitée, et avec la saturation doit apparaître le typhus.

Nous voulons donc que le titre : *utilisation des eaux d'égout de l'agglomération bruxelloise*, adopté par MM. Derote et Van Mierlo, soit une vé-

Digitized by Google

rité ; nous voulons qu'on fasse de l'*utilisation* et non de l'*épuration* par filtration.

. . . . . .

Nous croyons que c'est là une condition *sine quâ non* pour mettre la santé des populations voisines des lieux d'irrigation à l'abri de fâcheuses conséquences.

Sur la question de salubrité, on lit dans la publication de M. Dusart le passage suivant :

M. Th. Hawkesley, ingénieur bien connu à Bruxelles par ses travaux hydrauliques qui ont fait l'objet des études de la commission des eaux et fontaines en 1847, n'a pas été absolument favorable à l'irrigation. Voici comment il s'exprime :

« L'irrigation, dit-il, pratiquée pendant les grandes chaleurs, est « excessivement malsaine. Les nombreuses observations que j'ai « faites dans des localités différentes, me permettent d'affirmer que « lorsque l'eau est en putréfaction, l'odeur qui en émane est repous- « sante, surtout la nuit et en présence de l'humidité qui se produit « pendant les soirées calmes de l'automne. Il arrive toujours, dans « ces circonstances, que les maladies prennent une extension consi- « dérable.

« Je ne puis mieux faire, à ce sujet, que de citer le rapport du « *General board of health* qui a décrit le résultat de l'irrigation par les « eaux d'égout:

« Ces matières, dit le *General board of health*, laissent un dépôt sur « la surface du sol; ce dépôt forme une croûte de nature organique et « cette matière organique, quand elle est humide, ce qui arrive la « plupart du temps , exhale par les grandes chaleurs une odeur « infecte. »

M. Hawkesley dit encore, à propos de l'irrigation de Lodge farm près de Barking :

« L'odeur qui en provenait était d'une nature excessivement « fétide et d'une rare intensité [1]. »

1. Nous verrons plus loin que chaque hectare de terre en culture a reçu 12 à 13,000 mètres cubes d'eau d'égout, en moyenne, chaque année.

Digitized by Google

Et à propos de celle d'Édimbourg, que certaines personnes se plaisent à représenter comme un modèle :

« . . . . . .

« . . . . . .

« Je ne puis la désigner sous le simple nom d'odeur. Quiconque par-
« court le chemin d'Édimbourg à Leith ou à Portobello, par les temps
« de chaleur, ne peut s'empêcher d'en être tout saisi [1]. »

M. Cressy dit que la fièvre typhoïde s'est déclarée sans exception dans toutes les chaumières voisines des irrigations de Croydon, et que l'eau des puits se putréfie au bout de vingt-quatre heures de repos [2].

Au sujet de ces irrigations, voici ce que nous lisons dans le rapport de la commission des trois pouvoirs (ainsi appelée parce qu'elle était composée de délégués de l'État, de la province de Brabant et de la ville de Bruxelles), qui s'est rendue à Croydon dans le cours du deuxième semestre 1862.

« . . . . . .

« . . . . . .

« Après avoir servi aux irrigations, les eaux filtrant à travers le sol,
« très graveleux en cette localité, sont recueillies par des tuyaux
« de drainage et s'écoulent ensuite claires et limpides dans la
« rivière.

« Malgré ce succès, la ville ne paraît pas pouvoir échapper à de
« nouveaux procès, car un propriétaire riverain l'en menace, sous
« prétexte que les eaux de son puits sont altérées et que ses propriétés
« sont devenues humides.

« En outre, une circonstance plus grave s'est révélée : il a été
« constaté que les irrigations ont produit des fièvres intermittentes
« dans les localités avoisinantes, ce qui, plus que les dommages
« causés, obligera peut-être la ville de Croydon à abandonner ou à
« modifier le système d'irrigation qu'elle avait adopté.

« Ces renseignements relatifs aux travaux effectués par la ville de

1. Les prairies irriguées reçoivent 28,000 mètres cubes au moins d'eau d'egout chaque année.

2. Les prairies irriguées reçoivent 15,000 mètres cubes au moins d'eau d'égout chaque année.

Digitized by Google

« Croydon, ont été recueillis par nous, sur les lieux mêmes, grâce à « l'obligeance de M. le docteur Odling, professeur à Guy's-Hopital, « qui habite une campagne située à Croydon. »

Ce que nous venons de rapporter n'est pas de nature à inspirer grande confiance dans l'irrigation. Toutefois, voici un autre rapport, tout aussi optimiste que les précédents le sont peu.

« . . . . . .

« . . . . . .

« Les soussignés se sont ensuite rendus à Croydon, où l'on pratique « l'irrigation sur une grande surface, sans filtration préalable des eaux « d'égout.

« C'est dans cette localité que les délégués de la commission des « trois pouvoirs ont trouvé installé, en 1862, le mode d'épuration qui « a fonctionné depuis cette époque sans interruption.

« Les délégués ont pu remarquer que les détails d'exécution et « d'entretien ne sont pas aussi soignés qu'à Blind-Corner et que, « dans certaines parties de la prairie, il se dégage une odeur désa- « gréable résultant du dépôt de matières solides que laisse déposer « l'eau.

« La végétation de la partie irriguée est forte et vigoureuse [1] et « l'eau qui s'en échappe est parfaitement inodore, incolore et sans « saveur spéciale.

« La commission des trois pouvoirs ayant signalé dans un rapport « des cas nombreux de fièvre qui se seraient déclarés dans les envi- « rons de Croydon, à la suite des irrigations telles qu'elles étaient « pratiquées dès l'origine, les soussignés se sont enquis auprès de « l'autorité locale des faits relatifs à cet inconvénient. Il leur a été « donné communication des résultats d'une enquête ordonnée par le « *Board of health*, qui a démontré à la dernière évidence que la fièvre « signalée n'a jamais régné *d'une manière épidémique* depuis l'épuration « des eaux d'égout. »

Nous voyons que, de l'avis de M. Hawkesley, « l'irrigation pra- « tiquée pendant les grandes chaleurs est excessivement malsaine. »

---

1. Le rapport de 1862 dit qu'elle ne paraît pas de bonne qualité. Ces deux conditions peuvent du reste coexister.

Digitized by Google

Et pourtant comment échapper à cette obligation d'irriguer pendant les chaleurs puisque les égouts nous apportent leur tribut tous les jours ?

M. le Dr Cressy et la commission des trois pouvoirs disent que « les irrigations de Croydon ont donné lieu à des fièvres intermit- « tentes. » Il est vrai que le rapport au Conseil communal de Bruxelles dit que tout est pour le mieux dans l'irrigation. Mais relevons d'abord cette inexactitude manifeste qui consiste à attribuer à la commission des trois pouvoirs une erreur qu'elle n'a point commise. La commission des trois pouvoirs n'a pas signalé de *nombreux* cas de fièvre ; elle a simplement dit :

« Il a été constaté que les irrigations ont produit des fièvres « intermittentes. »

De son côté, le rapport de la commission anglaise porte :

« Il a été démontré à l'évidence que la fièvre n'a jamais régné « *d'une manière épidémique* depuis l'épuration des eaux d'égout. »

Or, cela ne veut pas dire du tout que les irrigations n'ont causé aucun cas de fièvre. Cette déclaration, à notre avis, n'enlève rien à l'exactitude du rapport de la commission des trois pouvoirs et les membres de la commission de 1866, en opposant l'enquête anglaise à ce rapport, nous paraissent ne pas donner au mot épidémie la signification qui lui convient.

Dire qu'il n'y a pas eu épidémie de fièvre ne signifie pas qu'il y a eu absence complète de fièvre, cela veut tout simplement dire qu'il n'y a pas eu beaucoup de cas, en même temps, dans le même lieu, conditions pour qu'il y ait épidémie.

M. Derote dit, dans ses conclusions (p. 24) : « L'irrigation bien « conduite ne produit aucune espèce de tort à la santé du voisinage ; « mal conduite, elle peut produire les inconvénients du marais, mais « rien de plus. »

Nous trouvons, nous, que c'est déjà beaucoup trop que les inconvénients du marais, et nous ne désespérons pas de faire partager notre avis par l'honorable ingénieur, mieux informé, car la fièvre des marais est une maladie terrible qui décime les populations et les crétinise. Qu'on nous permette d'ouvrir le *Traité d'hygiène* de Michel Lévy, t. I,

Digitized by Google

p. 411, nous y trouverons le plus sombre tableau des ravages causés par les émanations des marais.

« . . . . . .

« L'enfant, lit-on, apporte en naissant le stigmate de la cachexie de « ses parents ; à peine a-t-il quitté le sein de sa nourrice, qu'il maigrit ; « une couleur jaune teint sa peau et ses yeux ; ses viscères s'engorgent ; « il meurt souvent avant d'avoir atteint sa septième année. A-t-il « franchi ce terme, il ne vit pas, il végète ; il reste cacochyme, bour- « souflé, hydropique, sujet à des fièvres putrides malignes, à des « fièvres d'automne interminables, à des hémorragies passives et à « des ulcères aux jambes qui guérissent fort difficilement. Sa vie est « une longue agonie ; dès sa vingtième année, il penche vers le « déclin ; ses facultés se dégradent, et communément la mort vient « fermer à cinquante ans cette carrière de souffrances. »

Voilà l'effet des fièvres des marais.

Les marais, l'histoire est là pour le dire, ont fait périr plus d'hommes qu'aucun autre fléau ; ils ont détruit des armées, dépeuplé des pays, et effacé du sol quantité de villes.

Il est du reste tout à fait impossible d'admettre que le déversement de quantités considérables d'eau d'égout à la surface du sol n'ait pas les conséquences les plus funestes pour la santé publique.

M. Dusart, s'expliquant ensuite sur les doses massives d'eaux d'égout, qu'on a employées dans certains endroits, notamment à Gennevilliers, pour les irrigations, démontre que l'on perd toute la richesse pouvant provenir des engrais contenus par ces eaux.

Après avoir calculé pour certaines villes d'Angleterre la valeur d'engrais qu'on répand sur chaque hectare, il ajoute :

Ce que nous avons vu précédemment nous permet de juger combien ces quantités sont exagérées, et pourtant aucune ville en Angleterre ne s'est engagée dans cette voie aussi loin que la Ville de Paris qui a versé en moyenne le sewage de 1,142 personnes par hectare : sewage qui représente une valeur de 8,953 francs !

Quelle production, quelle culture, quelle végétation si active

Digitized by Google

qu'elle puisse être saurait jamais rendre la moitié ou le quart de cette somme? Aucune.

Que penser, après cela, de ces exhibitions tapageuses de légumes pléthoriques qui depuis quelques années assiègent nos expositions? Évidemment, que ce n'est là qu'une parade qui s'accorde assez mal avec le caractère public et la haute position des hommes qui la jouent; une parade qui ne peut avoir d'autre conséquence que de tromper les ignorants en leur faisant croire que l'exubérance de végétation qu'on étale à leurs yeux est le privilège exclusif de la culture par les eaux d'égout, tandis qu'elle n'indique en réalité qu'une opération mal conduite et le gaspillage d'une matière précieuse : l'engrais.

M. Dusart examine ensuite à quels genres de cultures peuvent convenir les irrigations à l'eau d'égout.

Nous citons les passages suivants :

Le prix des légumes, si élevé qu'il soit, est tellement peu rémunérateur, à cause de la cherté de la main-d'œuvre, que l'on voit partout, aux limites mêmes de l'agglomération bruxelloise, des terres cultivées en céréales.

Ce qui dans la culture maraîchère donne le plus grand bénéfice, voire même le seul bénéfice, ce sont les primeurs. Or, il est reconnu qu'avec l'eau d'égout, il n'est pas possible d'en obtenir. Pour avoir des primeurs, il faut la chaleur que le fumier de cheval est presque seul apte à dégager lorsqu'il fermente.

L'eau et l'engrais favorisent bien le développement des plantes, mais la chaleur seule active la maturité et lui fait devancer l'époque ordinaire.

Les eaux d'égout ne peuvent donc servir qu'à la culture des gros légumes, de ceux qui donnent le moins de bénéfice.

Si l'on conduisait les eaux d'égout en assez grande quantité sur les plateaux de Loo et de Peuthy, voici ce qui arriverait : A certains moments de l'année, depuis la mi-août jusqu'à la fin de septembre, par exemple, il y aurait affluence de demandes, des demandes en quantité telle, que la ville ne pourrait les satisfaire toutes : les paysans col-

Digitized by Google

materaient leurs terres, ils leur feraient absorber une certaine quantité d'engrais, afin de former l'appoint de ce qui leur manque pour obtenir de magnifiques récoltes, puis ils remercieraient la ville de Bruxelles. Du 1er avril au 15 août l'on ne trouverait pas le placement de cent mille mètres cubes d'eau.

Pendant tout l'été, c'est-à-dire au moment où les eaux d'égout occasionnent le plus d'inconvénients, il faudrait donc continuer à en faire ce qu'on en fait aujourd'hui : les rejeter à la Senne.

M. Derote croit-il que la culture du ray-grass a plus de chances d'être bien accueillie par les cultivateurs de Loo et de Peuthy que la culture des légumes? Nous ne le croyons pas. Nous pensons même que la culture du ray-grass n'est pas praticable en Belgique. Et voici pourquoi :

En Angleterre, où la température moyenne du mois le plus froid ne descend pas au-dessous de + 3°, il arrive quelquefois que le ray-grass est perdu par suite de la gelée. Qu'arriverait-il dans la basse Belgique, où la température moyenne du mois le plus froid descend à + 1°2? qu'il sera souvent gelé. Cette seule raison nous porte déjà à penser que jamais on n'arrivera chez nous à introduire le ray-grass dans la culture.

Mais enfin, admettons qu'on ait essayé la chose et qu'on ait réussi, que fera-t-on de l'herbe? L'on sait que pour tirer le plus grand bénéfice possible du ray-grass, il faut qu'il soit consommé à l'état vert. Or, d'après les expériences de M. Lawes, un hectare de ray-grass suffit pour l'alimentation de 3 vaches ou bœufs pendant un an : où trouver 3,000 ou 6,000 bœufs selon qu'on cultiverait 1,000 ou 2,000 hectares en ray-grass?

« Les bœufs, dit M. Lawes, consomment en vert plus de fourrage « arrosé que de fourrage non arrosé pour augmenter d'un même poids « dans un même laps de temps. » Donc, *le ray-grass arrosé est inférieur, comme aliment, à l'herbe non arrosée.*

M. Lawes dit encore : « les vaches laitières, pouvant manger à vo- « lonté de l'un ou de l'autre fourrage vert, profitent plus comme aug- « mentation de poids et comme rendement de lait avec le fourrage « non arrosé. »

En présence de ces résultats, il nous paraît *qu'à proximité des prai-*

Digitized by Google

ries de la vallée de la Seine, la culture du ray-grass est condamnée de la façon la plus absolue, et il ne reste que la culture des céréales et des plantes industrielles.

Ce que M. Dusart dit de la culture du ray-grass, en Belgique, s'applique à bien plus forte raison à la France et à la forêt de Saint-Germain.

M. Dusart termine son travail en parlant de l'influence que les irrigations à l'eau d'égout exercent sur les nappes d'eau souterraines; et il cite l'opinion du docteur allemand Lissauer :

Le docteur Lissauer, auteur des plus belles et des plus remarquables expériences qui aient été faites sur l'irrigation, dit[1] :

« Les matières en suspension dans les eaux d'égout traversent le « terrain lorsqu'elles sont plus petites que les pores de celui-ci et spé- « cifiquement plus légères que le liquide : telles sont les bactéries, « les monades, etc. Aussi l'eau souterraine d'un champ d'irrigation « ne peut-elle jamais être considérée comme une bonne eau potable. « Elle contient presque toujours de l'ammoniaque, car le carbonate « d'ammoniaque, qui provient des matières organiques azotées, perd « sa volatilité par sa combinaison avec l'ulmate d'oxyde de fer du ter- « rain, et, sous cette forme, arrive dans l'eau souterraine; elle con- « tient souvent aussi de l'acide nitrique et des nitrates, parce que cet « acide forme avec les bases contenues dans l'eau d'irrigation des sels « solubles qui sont entraînés dans la nappe aquifère; elle contient « toujours une certaine quantité de chlore, parce que presque tout le « chlore traverse le terrain sans s'y arrêter; et malgré toutes les pré- « cautions, elle contient *des matières organiques*, ce qui arrive lorsqu'une « pluie survient avant la décomposition complète des matières dans « le sol, ou lorsque l'eau d'égout, trouvant *une fissure*, passe directe- « ment dans l'eau souterraine; aussi, celui qui rechercherait dans les

1. *Deutsche Vierteljahrsschrift für öffentliche Gesundheitspflege*, Achter Band, Viertes Heft.

Digitized by Google

« eaux souterraines d'un champ d'irrigation les qualités d'une eau « potable, serait-il à la recherche d'une impossibilité. »

Ainsi, pour M. Lissauer, il n'y a aucune espèce de terre qui puisse préserver les eaux souterraines d'un champ d'irrigation de toute adultération.

Digitized by Google

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS

SUR LES IRRIGATIONS A L'EAU D'ÉGOUT

EN ANGLETERRE

Nous empruntons à une brochure de M. Devedeix, tirée à un très petit nombre d'exemplaires et devenue très rare aujourd'hui, les documents suivants, qui prouvent qu'en Angleterre les irrigations à l'eau d'égout n'ont jamais donné de bénéfices, mais ont toujours causé des pertes souvent considérables.

Villes où l'irrigation est pratiquée et ne donne lieu qu'à des pertes modérées.

CHELTENHAM

La population de cette ville est de 41,923 habitants. Le débit moyen journalier de ses eaux d'égout est de 6,850 mètres cubes, qui sont entièrement composées d'eaux ménagères. Ces eaux sont dirigées dans des étangs où elles se déposent avant d'être livrées à la ferme; qui comprend 131 acres de terrain crayeux et auxquels s'ajoutent 330 acres d'un terrain appartenant à divers propriétaires qui font de l'irrigation.

Le compte financier de la ferme montre, pour l'année 1875, une perte de liv. 132 (3,000 fr.), sans compter les frais d'élévation des eaux. Il n'est pas inutile de faire remarquer que l'eau d'égout passe

Digitized by Google

plutôt sur la terre qu'au travers, et qu'elle sort du champ de la ferme avec l'apparence d'une eau trouble ou encore faiblement chargée.

RUGBY

Ville de 8,400 habitants. La perte annuelle que l'irrigation fait subir à cette ville est de liv. 262 (6,550 fr.).

L'eau d'égout qu'elle utilise traverse des bassins de dépôt avant de se rendre sur la ferme. La proportion du dosage annuel est d'environ 16,000 mètres cubes par hectare. Le débit journalier est d'environ 2,200 mètres cubes purement domestique.

BREDFORT

Ville de 16,851 habitants; débit journalier de ses égouts 4,000 mètres cubes, purement domestique et ne renfermant aucune eau industrielle. La ferme a une étendue totale de 183 acres. La perte annuelle est de liv. 599 (14,975 fr.), la dose annuelle a été, en moyenne, de 12,000 mètres cubes à l'hectare.

BISHOPS-STRADFORT

Ville de 6,250 habitants ; débit journalier 2,750 mètres cubes. Les collecteurs reçoivent dans leurs parcours à peu près autant d'eaux souterraines ; ils ne reçoivent aucune eau industrielle. La nature du sol siliceux est des plus favorables à l'irrigation. La ferme contient environ 53 hectares; la dépense d'installation a été d'environ 191,875 fr. et la perte, pour l'année 1875, s'est élevée à liv. 533 (13,225 fr.). Le dosage annuel est d'environ 17,000 mètres cubes.

ALTRINCHAM

Ville de 9,000 habitants ; débit journalier d'environ 1,400 mètres cubes. Les égouts ne reçoivent aucune eau industrielle, et les eaux se rendent par gravitation à la ferme située à environ deux milles de

Digitized by Google

la ville. Cette ferme comprend 30 hectares d'un terrain léger cultivé en prairie. Les dépenses des installations ont été de liv. 3,000 (75,000 fr.) et la perte, pour l'année 1875, a été de liv. 281 (7,025 fr.). L'irrigation y est pratiquée à la dose annuelle de 14,500 mètres cubes.

BANBURY

Ville de 11,713 habitants. Les eaux d'égout sont d'abord reçues dans des bassins où les matières en suspension se déposent en partie. Elles contiennent une petite proportion d'eau industrielle provenant d'une filature. Après ce dépôt, l'eau d'égout est élevée par des pompes à la hauteur de 21 pieds sur une ferme distante d'environ un mille de la ville, et d'une contenance de 130 hectares de terre, partie crayeuse, partie siliceuse; ce sol est drainé à 3 pieds de profondeur. La dépense totale d'installation a été de liv. 29,000 (725,000 fr.) et la perte, pour l'année 1875, a été de liv. 412 (10,300 fr.). L'irrigation se fait à la dose annuelle de 7,000 mètres par hectare.

KENDAL

Ville de 13,442 habitants; débit journalier de 2,750 mètres cubes d'eau d'égout. L'irrigation est pratiquée avec l'aide de bassins de dépôt pour retenir la plus grande partie possible des matières en suspension. Les égouts reçoivent les eaux de quelques manufactures de laines et de tanneries. Malgré cela, l'eau est excessivement peu chargée par suite des nombreuses sources et eaux souterraines que les collecteurs reçoivent dans leur parcours. Elles se rendent sur la ferme par gravitation. Cette ferme contient 36 hectares d'un sol sableux reposant sur un lit de gravier et disposé partie en filtration intermittente, partie en irrigation. *Les circonstances, comme on le sait, y sont particulièrement favorables.*

Les dépenses totales s'élèvent actuellement à la somme de liv. 18,881 (471,775 fr.). La perte, pour l'année 1875, a été de liv. 658 (16,450 fr.). Le déversement annuel à l'hectare (filtration et irrigation) est d'environ 24,000 mètres cubes.

Digitized by Google

Villes où l'irrigation a donné des pertes considérables.

DONCASTER

Ville de 18,750 habitants; débit journalier de ses eaux d'égout, 3,850 mètres cubes. L'eau est d'un caractère purement domestique, elle est élevée à la hauteur de 52 pieds et refoulée sur une ferme à 3 milles de la ville qui comprend environ 144 hectares d'un sol composé en partie de sable, de gravier et d'une petite partie de craie. Cette ferme appartient à l'administration municipale. La dépense d'installation a été de liv. 20,000 (500,000 fr.), et la perte, pour l'année 1875, a été de liv. 1,015 (25,375 fr.). L'irrigation y est pratiquée à la dose annuelle de 8,500 mètres cubes à l'hectare.

CROYDON

Ville de 57,000 habitants; débit journalier de 16,409 mètres cubes environ d'eau d'égout. Les terrains sont dans les meilleures conditions, recevant l'eau d'égout par gravitation et se composant d'un sol excessivement perméable, attendu qu'il repose sur un lit de gravier très profond. Ces terrains constituent deux fermes : l'une connue sous le non de Beddington-Farm renferme 255 hectares, l'autre de 35 hectares est appelée Norwod-Farm. Les matières solides sont enlevées au moyen des extracteurs mécaniques Latham, et l'eau d'égout qui arrive sur les champs est dans un état tellement dilué et exempt d'impuretés organiques que l'on a de la peine à la prendre pour de l'eau d'égout.

L'irrigation est pratiquée à la dose de 17,000 mètres cubes par hectare et par an. Les eaux sont purement domestiques et ne contiennent aucune eau industrielle.

Digitized by Google

Les fermes louées en 1871, à une Société qui portait le nom de « Croydon-Sewage-Farmeng-Company, » ont été abandonnées au bout de trois ans par suite des mauvaises affaires que cette Société y a faites. Ces fermes sont administrées aujourd'hui par l'autorité municipale.

La perte pour l'année 1875 a été de liv. 4,311 (107,775 fr.).

REIGATE

15,916 habitants; débit journalier de 2,650 mètres cubes d'eau d'égout. Cette eau contient une faible partie de celle provenant d'une tannerie. La dépense totale d'installation a été de liv. 13,079 (326,975 fr.), et la perte pour l'année 1875 a été de liv. 754 (18,850 fr.).

La ferme qui reçoit l'eau d'égout comprend environ 62 hectares, composés presque exclusivement de prairies irriguées à la dose annuelle de 13,500 mètres cubes.

L'aspect sanitaire ne paraît pas satisfaisant. Il a été condamné en trois occasions par le comité des eaux d'égout de l'association britannique. Le sol a été décrit dans son rapport comme sursaturé malgré un drainage qui fonctionnait. L'eau de sortie n'était pas supérieure à une eau d'égout diluée.

CHORLEY

Ville de 18,000 habitants. — Débit journalier de 2,750 mètres cubes d'eau d'égout. Ces eaux, en grande partie domestiques, sont cependant mélangées de celles qui proviennent d'une manufacture de tissus de coton.

Deux fermes d'une surface totale de 73 hectares, dont le sol est partie argileux, reçoivent les eaux par gravitation.

La perte a été, pour l'année 1875, de liv. 734 (19,600 fr.). L'irrigation y est pratiquée à la dose annuelle de 11,500 mètres cubes par hectare.

Digitized by Google

WARWICK

Ville de 11,000 habitants. — Débit journalier d'eau d'égout 3,850 mètres cubes. Ces eaux sont de nature presque entièrement domestique ; elles sont reçues dans des bassins, puis pompées à la distance de 3/4 de mille de la ville et à la hauteur de 65 pieds sur une ferme d'environ 75 hectares d'un sol crayeux et d'une nature très peu propre à l'irrigation. La dépense totale de l'installation a été de liv. 11,000 (275,000 fr.), et la perte, pour l'année 1875, a été de 41,925 fr.

Malgré tous les travaux qui ont occasionné une aussi lourde dépense, l'eau d'égout est incomplètement purifiée, la majeure partie s'écoule presque dans le même état où elle arrive en ne faisant que passer sur le sol. L'irrigation s'y fait à la dose annuelle de 16,000 mètres cubes par hectare et par an ; conséquence des grandes difficultés qu'éprouve la municipalité à acquérir une plus grande partie de terrain.

KIDDERMINSTER

Ville de 19,463 habitants. — Débit journalier des eaux d'égout, 6,200 mètres cubes contenant les eaux ménagères et celles de quelques fabriques et teintureries. Après dépôt des matières en suspension, dans des bassins, les eaux sont pompées à la distance de 4 milles et élevées à la hauteur de 100 pieds sur une ferme comprenant environ 93 hectares d'un sol sableux et des plus propres à l'irrigation.

L'installation totale a coûté liv. 38,000 (950,000 fr.), et la perte, pour l'année 1875, a été de 72,000 fr.

L'irrigation y est pratiquée à la dose de 20,000 mètres cubes par an.

LEAMINGTON

Ville de 24,000 habitants. — Débit journalier de ses eaux d'égout 4,400 mètres cubes.

Digitized by Google

Les eaux traversent des bassins afin d'y déposer les matières en suspension. Il n'existe pas de ferme proprement dite; mais toutes les eaux sont pompées sur les terres du comte de Warwich, à Heasticote. Lord Warwick n'a point donné de résultat financier sur cette entreprise. La ville n'ayant eu pour dépenses que l'installation des bassins et des pompes dont le coût a été de liv. 30,739 (778,475 fr.).

La perte annuelle, pour la municipalité, s'élève à liv. 2,086 (52,150 fr.). La surface irriguée comprend 555 hectares d'un terrain d'excellente qualité pour l'irrigation qui y est pratiquée à la dose annuelle de 6,500 mètres cubes par hectare.

WEST-DERBY

Ville de 34,100 habitants. — Débit journalier de ses eaux, 3,450 mètres cubes, sans eau industrielle d'aucune part.

Les eaux arrivent par gravitation sur une ferme d'environ 114 hectares, composés d'un sol partie sablonneux, partie crayeux. L'installation a coûté liv. 63,350 (1,583,750 fr.), et la perte annuelle, pour l'année 1875, a été de liv. 2,176 (54,000 fr.). L'irrigation est faite à la dose annuelle de 11,000 mètres cubes par hectare [1].

MERTYR-TYDFILL

Ville de 58,500 habitants. — Débit journalier de ses eaux d'égout, 6,100 mètres cubes.

Les eaux sont purement domestiques et ne contiennent aucune eau industrielle. La dépense totale, au mois de mai 1876, dépassait liv. 70,000 (1,750,000 fr.). La perte pour l'année 1876 a été de liv. 4,500 (112,500 fr.).

1. *Standard*, 11 janvier 1878. La chambre d'hygiène locale de West-Derby utilise ses eaux d'égout sur une ferme pour le compte de la ville.

L'entreprise ne semble pas donner de résultats profitables, suivant les chiffres qui ont été présentés au Comité, dans la séance de mercredi dernier. Les recettes pour la dernière année et qui avaient été estimées à liv. 5,058 (126,450 fr.), n'ont été pour 1877 que de liv. 2,853 (ou 61,326 fr.). La perte pour l'année dépassera donc 4,000 liv. ou 100,000 fr. et depuis ses six années d'existence la ferme a perdu liv. 20,000 ou 500,000 fr.

Digitized by Google

La surface irriguée comprend 286 hectares d'un terrain exceptionnellement perméable, composé d'argile et de gravier. Après filtration simple, les eaux sont répandues sur les terres à la dose annuelle de 10,500 mètres cubes par hectare.

NORTHAMPTON

Ville de 45,000 habitants. — Débit journalier de ses eaux d'égout, 5,500 mètres cubes.

Les eaux, qui renferment en petite quantité celles provenant des tanneries de la ville, sont conduites dans des bassins où elles déposent les matières solides en suspension, et se rendent ensuite par gravitation sur une ferme de 180 hectares, d'un sol de très bonne qualité, de nature siliceuse, à fond de gravier. La dépense totale d'installation a été de liv. 80,000 (2,000,000 de francs), et la perte, pour l'année 1875, a été de liv. 3,805 (95,125 fr.). L'irrigation est pratiquée à la dose de 9,000 mètres cubes par hectare et par année.

Cependant ces 180 hectares commencent à devenir insuffisants et l'on se préoccupe actuellement d'y adjoindre 300 hectares de terres analogues aux premières, comme aussi de construire, sur la ferme, des habitations en vue de loger les ouvriers, que les habitants des villages voisins ne veulent pas recevoir dans leur demeure à cause de l'infection qu'ils portent avec eux.

Par suite de la position éloignée d'un marché et du chemin de fer, les produits de la ferme se vendent difficilement, et dans le mois de mars 1876, 2,000 tonnes de *mangold* (betteraves) ont été perdues. On se propose de faire de l'élevage, mais il faudra de nouveaux capitaux et la dépense est déjà bien considérable.

BLACKBURN

Ville de 33,000 habitants. — Débit journalier de ses eaux d'égout, 12,000 mètres cubes, dont 8,000 sont seulement employés à l'irrigation. L'eau d'égout contient des eaux industrielles provenant de diverses teintureries et manufactures de tissus de laine. Les terrains acquis comprennent actuellement une surface de 312 hectares d'un

Digitized by Google

sol léger et graveleux, drainé à 4 pieds de profondeur et à 18 pieds entre chaque ligne de drains. Cette ferme est située à 6 milles de la ville. Malgré que les travaux soient incomplets, les dépenses ont déjà dépassé liv. 116,000 (2,900,000 fr.) et s'élèveront probablement à liv. 200,000 (5,000,000 fr.).

Avant d'être dirigée sur les terrains, l'eau d'égout est traitée dans des bassins avec l'addition d'une petite quantité de chaux. La ferme est irriguée à la dose de 8,000 mètres cubes par année.

La perte pour l'année 1875 a été de liv. 6,296 (157,400 fr.).

HARROGATE

Ville de 12,000 habitants. — Débit journalier, 1,200 mètres cubes, d'une eau entièrement domestique. Après avoir traversé des bassins où elles déposent les matières en suspension, les eaux sont dirigées et amenées par gravitation sur une ferme de 100 hectares d'un sol crayeux, sur lequel elles sont distribuées à la dose de 3,500 mètres cubes par hectare et par an. L'installation a coûté livres 20,550 (533,750 fr.).

La perte, pour l'année 1875, s'élève à la somme de liv. 993 (24,825 fr.).

EPSOM

Ville de 6,276 habitants. — Débit journalier, 600 mètres cubes d'une eau tout à fait domestique. La décantation a lieu dans des bassins où les eaux déposent les matières en suspension et d'où elles sont ensuite dirigées sur une ferme de 180 hectares, partie par gravitation, partie au moyen de pompes. La dépense est évaluée pour l'année 1876 à liv. 546 (13,650 fr.).

L'irrigation est faite à la dose de 5,500 mètres cubes par hectare et par an; mais la municipalité qui possède beaucoup de terrains compte très prochainement réduire cette quantité à 1,000 mètres cubes par hectare et par an.

Digitized by Google

NORWICH

Ville de 84,000 habitants; débit journalier inconnu, à cause de l'énorme quantité d'eau souterraine qui vient se mélanger aux eaux des égouts. En conséquence, les pompes sont insuffisantes pour élever les eaux sur les fermes qui comprennent 715 hectares et qui sont situées à 150 pieds d'élévation. Ce qui n'est pas pompé s'écoule directement dans la rivière Vanton.

Les travaux exécutés s'élèvent à la somme de liv. 113,000 (2,825,000 fr.). La perte pour l'année 1873-1874 a été de liv. 12,763 (319,075 fr.).

SWINDON-NEW-TOWN

Ville de 7,628 habitants. — Débit journalier, 1,800 mètres cubes d'une eau d'égout essentiellement domestique, qui est déversée sur un sol crayeux d'une contenance de 58 hectares, à la dose de 9,000 mètres cubes par hectare et par an. La perte totale pour l'année 1875 a été de liv. 1,643 (41,075 fr.).

CREWE

Ville de 20,000 habitants. — Débit journalier, 5,000 mètres cubes d'eau d'égout, de nature purement domestique.

La ferme, d'un sol crayeux, de 20 à 30 mètres cubes de profondeur, commençant à 6 pouces de la surface, reçoit les eaux d'égout, qui, au préalable, ont été débarrassées en passant dans des étangs, des matières en suspension qu'elles renferment. Ces eaux sont ensuite élevées à 60 pieds de hauteur pour être répandues sur le sol de la ferme.

La dépense totale s'élève, pour l'année 1875, à livres 5,368 (134,260 fr.).

L'irrigation est pratiquée à la dose annuelle de 10,000 mètres cubes.

Digitized by Google

TUMBRIDGE-WELLS

Ville de 23,000 habitants. — Débit journalier de 4,000 mètres cubes d'eau purement domestique. Ces eaux sont conduites dans des étangs d'où elles se rendent par gravitation sur les deux fermes, contenant ensemble 120 hectares irrigués à la dose de 9,000 mètres cubes.

La perte pour l'année 1875 a été de liv. 4,144 (103,600 fr.).

ÉTON

Cette ville a 3,000 habitants. Débit journalier, 500 mètres cubes d'une eau purement domestique, qui est répandue sur 16 hectares de terres irriguées à la dose de 8,300 mètres cubes par hectare et par an. Ces eaux sont élevées à 20 pieds de hauteur.

La dépense pour l'année 1875 a été de liv. 770 (19,250 fr.).

EAST BARNET

Ville de 2,924 habitants. Débit journalier de 500 mètres cubes d'eau dirigés sur une ferme de 30 hectares, dont l'installation a coûté liv. 6,000 (150,000 fr.). La perte annuelle dépasse 25,000 francs.

Digitized by Google

Villes où l'irrigation a été essayée puis abandonnée.

ALNWICK

Malgré que le duc de Northumberland ait installé à ses frais les machines, les tuyaux et les canaux nécessaires à l'irrigation d'une ferme de 135 hectares, sur le rapport du comité du district, cette affaire a été abandonnée par la raison que l'eau d'égout était impropre à la culture des céréales et autres récoltes.

COVENTRY

L'irrigation a été abandonnée dans les mêmes conditions et par les mêmes raisons que celles indiquées pour Alnwick.

EDMONDTON

Les autorités locales, bien qu'ayant fait l'acquisition de 114 acres de terre, n'en irriguent que 30 acres; le reste des eaux non employées est traité par les procédés chimiques.

LIVERPOOL

Une compagnie a été formée en 1866 pour irriguer une portion de la côte connue sous le nom de *Crosby-Sands*; le contrat qui liait les entrepreneurs avec la municipalité avait été fait pour 25 années, et bien que cette compagnie ait fait de très grandes dépenses, les débuts ont été tellement désastreux que tout a été abandonné, sans que depuis il ait été fait d'autres tentatives.

Digitized by Google

RICHMOND

Une proposition a été faite pour irriguer le Deerpark, mais elle n'a pu aboutir, le gouvernement ayant refusé de donner son approbation.

VESTHAM

Le gouvernement s'est refusé à sanctionner le projet qui avait été présenté en vue d'obtenir l'autorisation d'irriguer certains terrains en dehors de la ville. Les travaux qui ont été exécutés s'élèvent à la somme de liv. 7,700 (192,700 fr.); malgré cela, le tout est abandonné.

VIMTLEDON

En vue de faire les deux essais, les autorités irriguent sur 48 acres de terre, et le reste du volume des eaux est traité par les procédés chimiques.

LEEDS

Population, 259,212 habitants : le débit de la totalité des eaux d'égout est de 80,000 mètres cubes par jour. Ces eaux sont tout à fait analogues à celles de la ville de Reims, l'industrie des deux villes étant tout à fait similaire. Depuis longtemps l'idée de l'irrigation avait été entretenue; mais aujourd'hui la résolution est prise par les autorités et les ingénieurs, qui ont déclaré que ce procédé était impraticable avec les eaux de la ville. Le traitement des eaux d'égout, effectué par la chaux à raison de 15 tonnes par jour jusqu'au mois d'avril 1876, a été abandonné, parce qu'on ne pouvait décolorer les eaux de teinture mélangées aux eaux d'égout. Les travaux d'installation ont coûté environ 80,000 livres (2,000,000 de francs), et ils servent actuellement aux essais de différents procédés chimiques, sans savoir auquel on donnera la préférence pour le traitement de la totalité des eaux d'égout.

Digitized by Google

KINGSTON ON THAMES

Les autorités ont acheté, il y a quelques années, 106 acres d'un terrain silicieux pour y faire de l'irrigation, mais l'idée a été abandonnée, et l'on se propose de traiter les eaux par les procédés chimiques.

Digitized by Google

Villes où les procédés chimiques sont employés.

COVENTRY

Population, 40,000 habitants. Le débit journalier des eaux d'égout est d'environ 11,000 mètres cubes par jour. La dépense totale pour faire de l'irrigation se montait à liv. 132,300 (3,307,500 fr.), et en admettant que le produit de la ferme payât les dépenses propres à l'exploitation, les pertes devaient s'élever à la somme de liv. 6,615
Frais d'élévation de l'eau. 1,000

Total, liv. 7,615

ou 190,375 fr. On a renoncé à ce projet depuis le 30 avril 1874. La totalité des eaux d'égout est épurée chimiquement par la compagnie générale Sewage, moyennant une dépense annuelle pour la ville de liv. 3,446 (86,150 fr.). Le procédé consiste dans l'emploi de la chaux et du sulfate d'alumine.

NUNEATON

Ville de 7,399 habitants. Débit journalier d'environ 1,500 mètres cubes.

Les eaux de cette ville sont traitées par le même procédé et par la même compagnie.

AYLESBURY

Ville de 6,902 habitants. Débit journalier d'environ 1,500 mètres cubes.

Les eaux sont traitées par les procédés de la compagnie de l'A. B. C.

Digitized by Google

HERTFORD

Ville de 7,169 habitants. Même débit que ci-dessus ; les eaux sont traitées en totalité par le phosphate Sewage-Company.

EDMONDTON

Ville de 15,000 habitants. Débit de 4,500 mètres cubes par jour.

L'installation a coûté 650,000 fr. et la dépense annuelle, sans compter les intérêts, est de 18,750 fr.

La totalité des eaux est traitée par l'addition d'un lait de chaux.

TOTTENHAM

Ville de 23,000 habitants. Débit journalier de 6,500 mètres cubes.

L'installation a atteint 300,000 fr., et sans tenir compte des intérêts, la dépense annuelle a été de 49,475 fr. ou liv. 1,979.

L'épuration se fait au moyen de la chaux.

GRANTHAM ET TANNTON

Cette ville commence les expériences et va très probablement employer le même procédé que celui ci-dessus.

WIMBLEDON

Ville de 12,500 habitants. L'installation a coûté liv. 20,550 (513,750 fr.) ; on n'a pas encore donné de compte de dépenses.

Le traitement des eaux se fait par le procédé du phosphate Sewage-Company.

ALTON

Ville de 4,192 habitants. La totalité des eaux est épurée par la chaux.

Digitized by Google

BALSALL-NEATH

Ville de 14,000 habitants.

Totalité des eaux traitées par la chaux.

BLACKBURN

Ville de 83,000 habitants.

La chaux est employée comme auxiliaire de l'irrigation.

BIRMINGHAM

Ville de 366,324 habitants. Débit moyen, 55,000 mètres cubes d'eau d'égout par jour.

La chaux est employée comme auxiliaire de l'irrigation.

BROMBAY

Ville de 12,000 habitants.

La totalité des eaux est traitée par la chaux.

BURTON-ON-TRENT

Ville de 20,873 habitants.

La dépense totale d'installation a été de liv. 7,121 (178,025 fr.), et celle de l'année 1875, sans tenir compte des intérêts, a été de liv. 1,279 (31,975 fr.).

BRADFORT

Ville de 163,050 habitants. Débit journalier des eaux d'égout, 50,000 mètres cubes.

Les eaux de cette ville proviennent principalement du lavage des laines et des teintureries. Elles sont tout à fait analogues à celles de Reims.

Digitized by Google

Les autorités de la ville de Bradfort avaient eu l'idée d'essayer l'application des eaux d'égout à l'irrigation; mais en présence de l'insuccès et de la décision prise par le comité d'enquête auquel elle se reliait, la ville a fait construire des bassins qui lui ont coûté liv. 63,618 (1,590,450 fr.).

Les eaux sont traitées au moyen de la chaux, et la dépense pour l'année 1876, sans tenir compte des intérêts du capital engagé, a été de liv. 6,276 (156,900 fr.); ce qui porte à 0,087 le mètre cube d'eau épurée par ce procédé.

CHESTER

Ville de 55,252 habitants. Débit journalier, 8,000 mètres cubes d'eau d'égout.

Les eaux sont traitées par le même procédé que celles de Bradford.

EALING

Ville de 9,959 habitants.

Les eaux sont traitées comme il est dit ci-dessus.

HARBORNE

Ville de 5,105 habitants.

Même traitement qu'à Bradford.

LEICESTER

Ville de 115,000 habitants.

Même traitement qu'à Bradford.

LEYTONSTON

Ville de 5,000 habitants.

Même traitement qu'à Bradfort.

Digitized by Google

LUTON

Ville de 17,316 habitants.
Même traitement qu'à Bradford.

ORMESBY

Ville de 6,000 habitants.
Même traitement qu'à Bradford.

LEEDS

Dont il a été parlé précédemment.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXTRAIT

Du journal anglais LE GLOBE

(Numéro du 5 janvier 1878.)

Nous avons dernièrement fait remarquer (n° du 7 décembre) que la culture à l'eau d'égout ne semblait pas avoir obtenu le succès que le public avait été poussé à espérer. Elle ne semble ni avoir résolu la difficulté formidable de disposer des eaux d'égout d'une ville, ni avoir prouvé cette source de revenus que les municipalités en espéraient. La persistance de la fièvre à Croydon a été attribuée directement ou indirectement à la ferme de Beddington, qui depuis plusieurs années emploie les eaux d'égout de Croydon. Quoique ceci ait été nié avec autorité, il n'en est pas moins vrai qu'il existe une forte défiance contre la ferme, et l'on ne peut nier que partout où existe la culture à l'eau d'égout, il y a risque et risque très probable, de corrompre les eaux souterraines, les sources et l'atmosphère du voisinage. Il ne paraît point du tout constaté, en prenant la question au point de vue sanitaire, que les fermes cultivées à l'eau d'égout ne soient, dans certaines localités, une source de danger positif pour la santé. Il peut se faire, si la ferme est loin des endroits inhabités, si elle est d'une surface suffisante pour l'eau d'égout qu'on y déverse, si elle possède une nature de terrain convenable et si elle est dirigée avec tout le soin et l'expérience voulus, que ce mode de traitement des eaux d'égout ne produise pas de grands dommages, mais ces

Digitized by Google

conditions ont besoin d'être remplies plus rigoureusement qu'elles ne l'ont été et ne le sont actuellement.

L'aspect financier de la culture à l'eau d'égout semble devoir encore moins recommander ce système. La feuille de balance pour la ferme de Beddington, pour l'année finissant en mars 1877, montre une perte considérable, et indique une lourde charge aux contribuables pour les débarrasser de leurs eaux d'égout. Il n'existe aucune raison pour supposer que ce soit un cas particulier à la ferme de Beddington ou que cela soit dû à des circonstances accidentelles. Il y a vingt années que la ferme a fonctionné, elle a eu l'avantage d'avoir les hommes les plus compétents pour la diriger ; et les terrains de la meilleure composition pour recevoir l'eau d'égout ont été obtenus à des prix raisonnables, et ces eaux ont été répandues sans avoir à supporter les frais coûteux de l'élévation au moyen de pompes. La culture à l'eau d'égout, si elle devait réussir quelque part, aurait donc dû le faire à Croydon.

Un point de vue rétrospectif sur la perte supportée par la ferme, pendant une période de trois années, confirme que la situation financière n'est pas dans un état satisfaisant. Sans compter une somme de liv. 21,740 (543,500 fr.) employée pour les travaux ; les comptes publiés pour les années finissant au mois de mars 1875, 1876, 1877 accusent une perte de liv. 3,380,5 s. 1. d. pour 1875, liv. 2,317 s. 1300 8. d. pour 1876, et liv. 2,227, 6. 11. d. pour 1877, soit une perte annuelle moyenne, de liv. 2,661-15 s. 3. (66.525 fr. par an).

D'autres essais de culture à l'eau d'égout ne paraissent pas donner de meilleurs résultats financiers. Les comptes empruntés aux documents officiels montrent qu'il n'y a pas une ferme qui donne de profit.

Malgré que la balance de Wrexham-Farm montre liv. 250 de profit, comme on ne porte point dans le compte les frais de travail, il n'y a donc pas de profit.

L'établissement des principales fermes de culture à l'eau d'égout, sans parler de Croydon et de Wrexham, a coûté comme suit :

Digitized by Google

	Livres.		Livres.
		Report,	230,550
Altrincham,	3,000	Kendal,	18,871
Epsom,	3,626	Doncaster,	20,000
Rugby,	6,937	Harrogate,	20,550
Bishop Stortford,	7,675	Banbury,	29,000
Bedford,	9,200	Leamington,	30,739
Eton,	10,000	Kidderminster,	38,849
Warwick,	11,000	Crewe,	45,000
Reigate,	13,079	West Derby,	63,350
Swindon,	14,434	Merthyr Tydfill,	70,159
Chorley,	17,349	Northampton,	80,000
Cheltenham,	18,000	Tunbridge Wells,	87,243
Blackburn,	116,250	Norwick,	113,300
A reporter,	230,550	Total,	847,611

ou la somme énorme de liv. 847,611 (21,190,275 fr.), pour établir environ 24 fermes, contenant ensemble 3,245 acres de terre (1,784 hectares).

En comptant seulement 5 °/₀ sur le capital dépensé, les frais dépassent les recettes et constituent annuellement pour chaque ferme une perte constatée comme suit :

	Livres.		Livres.
		Report,	6,724
Cheltenham,	132	Doncaster,	1,000
Rugby,	262	Swindon,	1,643
Altrincham,	281	Warwick,	1,667
Banbury,	412	Leamington,	2,086
Bishop Stordford,	533	Kidderminster,	2,880
Epsom,	546	West Derby,	4,000
Bedford,	599	Northampton,	3,805
Kendal,	658	Tunbridge Wells,	4,144
Reigate,	754	Merthyr Tydfill,	4,500
Eton,	770	Crewe,	5,368
Chorley,	784	Blackburn,	6,296
Harrogate,	993	Norwick,	12,763
A reporter,	6,724	Total,	56,876

Ces chiffres donnent l'aspect général de l'état financier actuel de la culture à l'eau d'égout dans notre pays. Ils n'indiquent point un mou-

Digitized by Google

vement de progrès, mais au contraire un mouvement rétrograde depuis l'année 1857, où M. le comte d'Essex, après avoir, à grand renfort d'argent et de soins, essayé de retirer en les utilisant sur ses terres, la valeur théorique des eaux d'égout de Watford, y renonça avec cette observation : « Je pense que ça ne laisse pas de pertes, mais c'est tout. »

Il est évident que les conditions nécessaires à la culture par l'eau d'égout n'existent pas dans la plupart des cas, et que l'on ne saurait apporter trop d'attention à la considération de ces conditions, si l'on doit continuer un système qui, au point de vue sanitaire, est entouré de doutes, et qui aussi au point de vue financier devient la source d'aussi lourdes pertes.

Digitized by Google

On nous communique, au moment où cet ouvrage va paraître, un travail très intéressant de MM. Georges Fournier et Bilange, qui traite de l'épuration chimique des eaux d'égout de Paris. Sans prendre parti pour la solution proposée par ces messieurs, nous croyons utile de détacher de cet ouvrage la note ci-dessous, qui est un projet de traité proposé à l'administration de la Ville de Paris, pour arriver au traitement complet et rationnel des eaux d'égout par l'emploi des procédés chimiques.

PROPOSITION

DÉPOSÉE LE 22 NOVEMBRE 1879 A M. LE PRÉFET DE LA SEINE

pour l'épuration chimique

DES EAUX DES ÉGOUTS DE PARIS

Monsieur le Préfet,

Appuyés sur des études pratiques de plusieurs années, nous venons vous offrir de nous charger, à nos frais, risques et périls, de l'épuration chimique de tout ou partie des eaux d'égout de Paris.

Nous nous engageons à établir les appareils nécessaires à l'épuration dans un délai de six mois de l'acceptation de nos offres.

Les eaux refoulées sur nos usines par les pompes du service municipal, ou déversées par gravitation directe, selon le cas, seront jaugées par un mode déterminé d'accord entre l'administration et nous-mêmes.

Nous rendrons la totalité de ces eaux à un degré complet de limpidité, et débarrassées de toutes matières en suspension ; au point de vue chimique, elles seront au moins aussi pures que les eaux d'égout

Digitized by Google

épurées de Reims, c'est-à-dire qu'elles auront perdu tout caractère d'insalubrité.

La Ville de Paris nous payera une redevance, ou subvention de 1 centime par mètre cube traité, sans que cette subvention puisse jamais dépasser, pour une année, la somme maxima de un million de francs.

A partir de la fin de la troisième année de notre exploitation, nous remettrons à la Ville de Paris la moitié du produit de la vente des engrais d'égout. Nous nous engageons à enlever au fur et à mesure les dépôts de chacun des bassins d'épuration que nous établirons ; de sorte que notre exploitation ne puisse donner lieu à des réclamations basées sur des accumulations de matières que l'on pourrait taxer de dangereuses pour la santé publique, bien que ce ne soit nullement le cas, nos dépôts de précipitation ne dégageant absolument aucune odeur.

La durée de notre traité sera de quinze ans, au bout desquels la Ville de Paris entrera gratuitement en possession de nos bassins et de notre matériel et installations fixes établis sur les terrains qui nous seront assignés et dont la Ville fera l'expropriation et nous donnera la jouissance. Nous pourrons faire l'avance du montant du prix de ces terrains, que la Ville nous rembourserait en ce cas seulement à l'expiration du bail.

Pendant tout le temps de notre concession, la Ville de Paris pourra concéder la partie de ses eaux d'égout qu'elle voudra, à des utilisations agricoles directes ; de notre côté, nous aurons la faculté d'utiliser nos eaux épurées à l'irrigation agricole, ou de les rejeter en Seine, mais dépouillées, comme nous l'avons dit plus haut, de tout caractère d'insalubrité.

Nous sommes en mesure d'effectuer les travaux dès l'acceptation de la Ville de Paris, et sur la quantité d'eaux qu'elle voudra fixer, soit de l'égout collecteur de Clichy, soit de l'égout départemental.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, nos salutations les plus empressées.

FOURNIER (George), BILANGE (Ch.-R.),

Concessionnaires de l'épuration chimique des Eaux d'égout de la ville de Reims, 5, rue Fénelon, Paris.

Digitized by Google

Extrait du JOURNAL D'HYGIÈNE.

En réponse à une note de M. Marié-Davy, qui avait été publiée par le *Journal d'hygiène*, M. Duverdy, Membre de la Société française, a adressé à M. le rédacteur en chef de ce journal la lettre suivante, qui a été insérée dans le numéro du 4 septembre 1879.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Dans une lettre publiée par le *Journal d'hygiène*, le 7 août dernier, l'honorable M. Marié-Davy conteste plusieurs des assertions que j'ai émises dans la communication que j'ai faite à la dernière séance de la Société française d'hygiène, sur votre gracieuse invitation.

Veuillez me permettre quelques mots de réponse ; car dans une question aussi grave que celle qui est relative aux eaux d'égout de la Ville de Paris, il importe que tout soit exactement précisé.

M. Tollet et moi avons pris dans la Société française d'hygiène la défense de la forêt de Saint-Germain et nous avons dit qu'il serait fort regrettable, pour la salubrité des environs de Paris, de voir défricher et déboiser du premier coup le tiers de cette forêt ; je dis : du premier coup, car si on laissait les ingénieurs de la Ville de Paris prendre un pied dans la forêt, ils ne tarderaient pas à déclarer qu'un tiers ne leur suffit pas pour l'absorption de leurs eaux d'égout, et les deux autres tiers seraient promptement menacés de subir le même sort que le premier.

M. Marié-Davy paraît croire que l'on pourrait, tout en déversant les eaux d'égout sur le sol de la forêt, la conserver à l'état de forêt, et

Digitized by Google

que les eaux d'égout donneraient aux arbres un surcroît de végétation et transformeraient les parties les plus pauvres en un fonds de bois de premier ordre.

C'est là une erreur capitale, et je regrette beaucoup de la trouver dans une lettre émanée de l'honorable M. Marié-Davy.

Lorsqu'en 1876 l'administration forestière a été consultée sur la question du déversement des eaux d'égout dans la forêt, ses représentants les plus compétents ont déclaré à la commission d'enquête de Seine-et-Oise, que les parties de la forêt sur lesquelles se ferait le déversement ne pourraient pas être maintenues à l'état de bois (voir le remarquable rapport de la commission d'enquête de Seine-et-Oise, rédigé par M. Hély d'Oissel). En effet, les essences forestières ne pourraient pas supporter une irrigation permanente, qui devrait se faire toute l'année, même pendant les six mois où la sève est arrêtée pour les arbres de nos forêts. Les arbres périraient bien vite.

Mais ne supposant pas qu'ils pussent vivre, si le sol restait planté en bois, comme on ne laboure pas les bois, la surface de la terre, recevant chaque jour des eaux d'égout, serait bien vite casematée et feutrée par les matières en suspension dans ces eaux, et elle deviendrait imperméable.

Ainsi, il est bien certain qu'on ne pourrait se servir du sol de la forêt comme d'un filtre qu'à la condition de le déboiser. Du reste, autant que je puis connaître les projets actuels des ingénieurs de la Ville de Paris, j'ai tout lieu de penser qu'ils ne contestent pas la nécessité du défrichement, et qu'ils se proposeraient, s'ils pouvaient prendre la forêt, d'essayer d'y créer une vaste prairie.

Il ne faudrait donc pas que l'opinion publique s'égarât, et qu'elle pût croire que le déversement des eaux d'égout dans la forêt de Saint-Germain n'en entraînerait pas le défrichement. Il faut, au contraire, que tout le monde soit bien persuadé que cette forêt serait forcément déboisée.

Il est un autre point sur lequel je ne puis laisser sans réponse les affirmations de la lettre de M. Marié-Davy. Il reprend l'expression de M. Durand-Claye, et il dit que la partie de la forêt que convoitent les ingénieurs constitue un désert aride. M. Marié-Davy écrit qu'il est allé visiter cette partie de forêt ; je regrette beaucoup de n'avoir pas

Digitized by Google

fait cette visite avec lui, car je crois qu'il ne m'aurait pas été difficile de lui démontrer que, si dans les anciens et dans les nouveaux tirés le bois paraît mal portant et rabougri, cela tient aux dégâts commis par le gibier, par les lapins qui, maintenus en quantité considérable dans ces endroits, n'ont pour ainsi dire pas laissé une cépée sans la ronger et aussi à ce que, sous la liste civile, on étêtait chaque année les bois des tirés.

Nous aurions trouvé cependant quelques pieds de bois non attaqués par la dent des lapins, et nous aurions constaté que ces pieds de bois poussaient dans de très bonnes conditions et que tous seraient de même sans l'exagération du nombre des lapins.

Il ne faut pas mettre sur le compte du sol l'état d'un bois dont la pousse et la croissance sont arrêtées par les dégâts commis par le gibier.

Du reste, il existe dans les six triages[1] de la forêt qu'il s'agirait de déboiser des modernes et des anciens, et l'on peut par l'inspection de ces arbres apprécier la valeur du sol. Ce n'est pas dans un désert aride que pousseraient des chênes, comme ceux que l'on peut y voir encore.

Quelle est donc l'estimation que donne l'administration forestière à ces bois que MM. Marié-Davy et Durand-Claye qualifient de désert aride ?

D'après des renseignements, dont certainement l'exactitude ne pourra être contestée par personne, les administrations des forêts et des domaines auraient estimé les 1,423 hectares, qu'il s'agirait de prendre sur la forêt, à 5,244,000 francs. Donc, en moyenne, chaque hectare aurait une valeur d'environ 4,000 francs.

Que l'honorable M. Marié-Davy veuille bien consulter des personnes connaissant la valeur des bois, et qu'il leur demande ce qu'on doit penser de bois estimés 4,000 francs l'hectare. Nous ne sommes pas inquiets sur la réponse qui lui sera faite. On lui dira que des bois estimés à ce taux sont d'excellents bois.

Laissons donc de côté ces grands mots de Sahara, et de désert

---

1. Ces six triages sont ceux de Conflans, Garenne, Fromainville, Saint-Sébastien, les Ventes frileuses, et une partie de celui de la Muette.

Digitized by Google

aride, que les ingénieurs de la Ville de Paris peuvent employer pour essayer de faire triompher leur système et leur cause, mais qui feront toujours sourire les habitants des environs de la forêt de Saint-Germain.

Il ne faut pas dire non plus que 450 hectares de la forêt sont déjà livrés à la charrue. Il semblerait par l'emploi de cette locution que l'on a déjà défriché une partie du bois. De tous temps, dans les terres d'alluvion qui bordent la Seine en face de la Frette, d'Herblay et de Conflans, il y a eu des fermes domaniales : les fermes de Fromainville et de Garenne. Et ce n'est pas parce que ces terres étaient mauvaises qu'elles ont été mises en culture ; au contraire c'est à raison de leur qualité.

Il importe que la question soit nettement posée. Il s'agirait aujourd'hui de défricher le tiers de la forêt de Saint-Germain ; et probablement demain de la défricher tout entière.

Quels seraient les effets de ce défrichement sur les environs de Paris ? Quelles seraient les conséquences de la substitution aux bois de la forêt d'une vaste prairie arrosée tous les jours avec les eaux des égouts de Paris ? Telle est la question dont doivent se préoccuper les hygiénistes.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

D.-Ch. DUVERDY.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'HYGIÈNE

SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1879

UTILISATION AGRICOLE DES EAUX D'ÉGOUT

DISCOURS DE M. LE Dr SALET

Messieurs,

Notre honorable Président vient de terminer son importante communication en nous parlant longuement de ce qui se passe en Angleterre; à cet égard, je ne veux dire que quelques mots; c'est que tout récemment trois paroisses anglaises, situées en amont de Londres, et comprenant une agglomération de 110,000 habitants, s'étant réunies pour obtenir du Parlement l'autorisation de déverser leurs eaux d'égout sur un terrain dont ils demandaient l'expropriation pour cause d'utilité publique, le Parlement a rejeté la proposition se fondant sur ces deux motifs, que ces irrigations causeraient aux propriétés voisines une dépréciation certaine, et qu'elles seraient une cause d'insalubrité.

Nous voyons donc que si, loin de nous, on trouve des arguments dans un sens, il n'est pas difficile d'en produire immédiatement dans un sens contraire. Du reste, dans l'importante question qui nous occupe, il ne s'agit ni de Londres ni de la Tamise, mais de Paris et de la Seine, restons donc chez nous: des études, des expériences ont été faites, recherchons-en les résultats; les faits ne manquent pas.

Mais il a été dit que nous apportions dans cette affaire une opinion de parti pris, que nous faisions aux projets des Ingénieurs de la Ville de Paris une opposition de sentiment, bien plus qu'une opposition de raisonnement. Je tiens tout d'abord à protester contre cette assertion

Digitized by Google

et à dire que, si je suis arrivé à une conviction, elle résulte de l'étude des faits, étude qui m'a démontré que si le principe sur lequel s'appuient les Ingénieurs est vrai, et je suis le premier à le reconnaître, l'application telle qu'ils veulent la faire ne saurait produire que de déplorables résultats.

Cette question est fort complexe ; afin de l'étudier dans son ensemble, quitte à revenir sur certains points quand il en sera temps, je crois utile de suivre l'ordre chronologique des faits, insistant plus particulièrement devant vous, sur ceux qui ont une plus grande importance au point de vue hygiénique.

Dès que l'achèvement des grands travaux de canalisation souterraine fut terminé, vers 1865, la nécessité d'assainir la Seine vint s'imposer à la Ville de Paris. Des expériences furent entreprises ; ce n'est qu'en 1869 qu'elles eurent une réelle importance. La Ville de Paris vote 800,000 fr., elle acquiert six hectares de terrain dans la plaine de Gennevilliers et fait construire de vastes bassins d'épuration.

Dès la fin de cette même année 1869, le problème paraît résolu aux yeux des Ingénieurs ; l'épuration chimique est abandonnée, les doses d'eau d'égout que peuvent épurer les terres, sans danger aucun, sont désormais fixées, et la plaine de Gennevilliers pourra absorber à elle seule la totalité des eaux d'égout que débitent les collecteurs de Paris, c'est-à-dire trois cent mille mètres cubes par jour ; et le 30 juillet 1870, l'autorité supérieure approuvait l'avant-projet général qui lui était soumis par les Ingénieurs et dont la dépense devait s'élever à la somme de 10 millions.

Mais les terribles événements de 1870 viennent arrêter tous ces projets. Ils sont repris dès 1872, et pour bien préciser dans quelles conditions, il me paraît utile de citer ce passage du rapport que l'honorable M. Callon présentait au Conseil municipal de Paris, au nom de la sixième sous-commission, à l'effet d'obtenir de ce conseil l'ouverture d'un crédit de un million.

« Tout en n'exécutant que des travaux utilisables dans le système « définitif, tout en se servant des installations déjà faites à Clichy et à « Gennevilliers, il est possible, moyennant une dépense de un million, « de faire faire un pas définitif à la question, de constituer une vaste

Digitized by Google

« expérience qui ne s'appliquera pas à moins du tiers des eaux « d'égout, c'est-à-dire aux eaux impures correspondant au tiers de la « population parisienne. Sur cette échelle, la démonstration sera « péremptoire... Si quelques erreurs se sont glissées dans les études « antérieures... etc., nous ne serons pas exposés, comme nous le « serions aujourd'hui, à passer peut-être trop vite d'une expérience « de 6,000 mètres cubes par jour à un service de 260,000 mètres « cubes, c'est-à-dire 40 à 50 fois plus important, c'est dans cet es- « prit, etc. »

Ainsi la question est bien posée, M. Callon demande au Conseil municipal de voter la somme de un million à l'aide de laquelle il sera possible de constituer une vaste expérience, sans laquelle il serait imprudent de conclure, et qui devra avoir pour premier effet de soustraire à la Seine le tiers des eaux d'égout de Paris.

Si nous nous demandons ce que pensaient les Ingénieurs sur les résultats probables de cette expérience, nous trouvons la réponse à notre question dans une lettre que M. Durand-Claye, chargé du service, écrivait le 31 octobre 1872, à M. Ronna, dans laquelle, après avoir établi qu'en 1872, les irrigations qui ne s'appliquaient qu'à 44 hectares devraient s'étendre, en 1873, à 571, il ajoutait :

« Enfin nous faisons actuellement un service de 10,000 mètres cubes par jour, supérieur à tout service anglais, et dans trois mois nous ferons un service de 90,000 mètres cubes, égal à lui seul à la totalité du cube exploité dans l'ensemble des principales villes anglaises, vouées à l'exploitation agricole du sewage. »

Enfin, en même temps qu'il était établi que, pour être concluante, l'expérience devait porter sur 90,000 mètres cubes d'eau d'égout, il était convenu également, que cette expérience devait se continuer pendant dix ans, c'est la *durée jugée nécessaire*, que prévoit le traité que la Ville de Paris passe avec la commune de Gennevilliers.

Par ce traité, elle s'engage à quitter la plaine de Gennevilliers si les irrigations produisent l'*incommodité* ou l'*insalubrité*.

Eh bien ! messieurs, qu'arrive-t-il? C'est que ces résultats annoncés avec tant d'assurance ne furent nullement réalisés et que la Seine continua à être infectée avant comme après l'exécution des travaux projetés.

Digitized by Google

Cependant, en 1874, un nouveau crédit de un million cent dix-sept mille francs est demandé et la commission, nommée le 22 août 1874, par M. le ministre des travaux publics, s'exprime ainsi à l'égard des résultats acquis :

« La Commission a pris acte avec satisfaction des déclarations des représentants de la Ville de Paris. Elle a constaté que les fonds nécessaires à l'opération étaient dès à présent engagés pour la plupart et qu'ainsi l'assainissement rationnel du fleuve pourrait être considéré comme certain au moins pour la moitié des eaux des collecteurs. »

Ainsi, messieurs, en 1869, la seule plaine de Gennevilliers peut absorber la totalité des eaux d'égout de la Ville de Paris ; en 1872, en dépensant un million, cette plaine en absorbera le tiers ; en 1874, en ajoutant aux dépenses déjà faites 1,117,000 fr., c'est la moitié des eaux d'égout qui sera soustraite à la Seine. Eh bien ! Messieurs, jamais, jamais, ces résultats n'ont été, non pas atteints mais approchés, et la Seine, aujourd'hui, malgré une dépense de 5,300,000 fr. et les promesses formelles de ces messieurs, est aussi infecte qu'au premier jour. Les ingénieurs se sont donc trompés, toujours trompés, tandis que nous, qui avions prévu, indiqué les résultats obtenus, et que l'on dit faire aux projets que l'on veut exécuter une opposition irréfléchie et de sentiment, avons toujours eu raison.

Bien plus, les expériences entreprises qui devaient avoir une durée de dix années pour être probantes, ne devaient produire ni *incommodité*, ni *insalubrité*.

Dès avant 1874, la commune de Gennevilliers déclarant que les irrigations ont amené chez elle et l'*incommodité* et l'*insalubrité*, elle demande que l'expérience cesse.

Il convient d'examiner si ces plaintes étaient fondées.

La nappe souterraine était avant les irrigations à 4 mètres de profondeur ; depuis, elle s'est élevée progressivement d'environ 2 mètres, de là l'inondation des caves, des fosses, du cimetière, des carrières à sable, des foyers des machines des usines, etc. Dès que cet inconvénient est signalé, les ingénieurs répondent hardiment que les irrigations n'y sont pour rien ou pour si peu, si peu !...

Ils les rattachent au barrage de Bezons qui a été surélevé d'un

Digitized by Google

mètre, et à des pluies persistantes. Inutile de faire remarquer que ces causes auraient dû produire les mêmes effets sur les pays voisins, ce qui n'a pas eu lieu.

Mais ce fait ne saurait être mieux démontré que par les analyses de M. Schlœsing lui-même : le 28 juin 1876, il prend de l'eau qui sort du drain établi sous une usine envahie, il prend aussi des échantillons de l'eau des puits de la commune de Gennevilliers, il analyse comparativement ces eaux et il reconnaît que les eaux naturelles contiennent 1 gr. 50 à 1 gr. 90 de sulfate de chaux, tandis que l'eau du drain qui a asséché l'usine n'en contient que 0 gr. 34, c'est-à-dire une proportion qui se rapproche très sensiblement de celle que contiennent les eaux d'égout.

De l'ensemble de ces résultats, dit M. Schlœsing, on doit conclure que :

« Les eaux de M. Chardin paraissent offrir la même composition que les eaux d'égout, seulement elles sont filtrées. »

Devant une telle démonstration, et quoi qu'en dise M. Alphand dans sa dernière note, vous serez d'avis comme moi, messieurs, que la responsabilité des irrigations ne saurait plus faire question.

Leur insalubrité fut prouvée à l'aide de faits aussi irréfutables ; il résulte de quatre-vingts observations de fièvres intermittentes recueillies tant par les médecins de la localité, que par MM. les docteurs Bastin, Danet et Désarênes et même par M. le docteur Lagneau, membre de la commission d'enquête de la Seine. La seule autorité de M. le docteur Georges Bergeron, qui vint pendant deux jours visiter, sous la conduite des ingénieurs du service, les plaines de Gennevilliers, et qui ne vit qu'un nombre restreint des malades signalés, ne saurait avoir la moindre importance.

Cependant, en présence d'une expérience dont les résultats ont été si malheureux, que font les ingénieurs de la Ville de Paris ? Croyez-vous qu'ils abandonnent leur projet ? Loin de là. Ils en demandent l'extension. De nouvelles études sont faites et conformément à leur proposition, le Conseil municipal, sans toutefois engager la question de fond, prend en considération un projet qui doit étendre les irrigations sur 6,000 hectares. C'est dans ce projet qu'il est fait

Digitized by Google

mention, pour la première fois, de la forêt de Saint-Germain, dont 1,400 hectares doivent servir de *champ régulateur*.

L'enquête donna lieu, en Seine-et-Oise, à des protestations unanimes de la part, non-seulement des localités menacées des irrigations, mais encore des pays voisins, et malgré les dires de la Commission d'enquête de la Seine, ce vaste projet est abandonné.

Aujourd'hui tout est de nouveau changé ; il n'est plus nécessaire, indispensable, de disposer de 6,000 hectares, 1,230 doivent suffire et le *champ régulateur* devient le seul agent d'absorption de la totalité des eaux d'égout de Paris.

Examinons l'économie de ce nouveau projet. Mais d'abord, il ne s'agit plus d'utiliser les immenses richesses fertilisantes que contiennent les eaux d'égout — 60,000 hectares seraient à peine suffisants — mais simplement d'épurer ces eaux. Mais l'exécution demandera environ trois années ; pendant ce temps la masse d'eau que reçoit journellement Paris sera encore considérablement augmentée, et les vidanges à l'égout des matières fécales liquides seront rendues obligatoires pour les 240,000 fosses qui n'ont pas encore de branchement. Ainsi, si la quantité d'eau à déverser sur cette surface de 1,230 hectares augmente, les proportions des matières organiques suivent également une progression croissante.

Or, il était admis par les ingénieurs qu'un hectare pouvait épurer 50,000 mètres cubes par an d'eau d'égout ayant sa composition actuelle, et cela, à la condition que le sol serait pourvu d'un drainage efficace et que les arrosages seraient réguliers, périodiques, un tous les trois jours, d'après M. Schlœsing. Cette dose, considérée par le plus grand nombre des personnes compétentes comme très exagérée, devait certainement être considérée par eux comme un maximum.

Sans parler des impossibilités matérielles qu'il y aura à réaliser en pratique les conditions que je viens de dire, sans faire remarquer que les drains, quelque parfaits qu'ils soient, lorsqu'ils viennent d'être installés, finissent toujours par s'engorger plus ou moins, il faut bien reconnaître, en présence des données nouvelles, que cette dose si exagérée de 50,000 mètres cubes va être plus que doublée.

Est-il possible que dans de telles conditions, je ne dirai pas l'*épuration*, mais que la simple *filtration* puisse se produire ? Est-il admis-

Digitized by Google

sible, que ceux-là même qui dans des expériences de laboratoires se sont placés dans des conditions si exceptionnellement favorables pour arriver à cette dose maximum, patronnent un projet qui consiste à doubler le chiffre qu'ils ont obtenu, et alors que les conditions sont si singulièrement aggravées par le mélange avec les eaux des matières de vidange? Si donc les expériences faites jusqu'à ce jour prouvent quelque chose, c'est précisément que le projet que l'on veut exécuter se trouvant dans des conditions plus défavorables que ceux expérimentés jusqu'à ce jour, ne pourra donner que de pires résultats, et certes ceux obtenus ne sont pas encourageants!

Mais supposons-le exécuté : 400,000 mètres cubes d'eau d'égout arrivent tous les jours, quel que soit le temps, sur 1,230 hectares de prairies. Ces eaux contiennent environ 500 mètres cubes de matières inertes, tous les liquides des fosses de Paris, c'est-à-dire plus de 30,000 kilogrammes d'azote organique par jour. L'eau pourra s'infiltrer un certain temps ; mais, est-ce que la multitude des radicelles qui constituent le sol des prairies et qui forment comme une sorte de feutre naturel, est-ce que ces sables qui viendront s'agglomérer sur ce sol ne le rendront pas promptement imperméable? Si l'on peut fréquemment retourner le sol des rigoles d'irrigation, il n'est pas possible d'agir de même pour les prairies; donc, de ce chef, l'inondation est certaine.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est l'infection des terres : on dit du sol d'un hôpital, d'une caserne, d'un camp, *qu'il est usé*, alors qu'il est saturé de matières organiques, c'est-à-dire apte à engendrer ces endémies typhiques, malheureusement si fréquentes. Peut-on admettre que, si dans les conditions de ces établissements le sol s'infecte si facilement, celui de ces prairies ne sera pas sursaturé à bref délai? Je ne pense pas, messieurs, que personne ose le prétendre.

Mais le simple épandage des déjections de Paris n'est-il pas un danger public? On a dit qu'en cas d'épidémie la transmission ne pouvait se faire que si ces matières étaient absorbées par les voies digestives. Mais M. Gueneau de Mussy, dont certes l'autorité vaut celle d'un autre, s'est opposé à la vidange à l'égout pour ce motif, que les émanations qui s'échapperaient des bouches d'égout seraient un danger pour la santé publique. Mais trop souvent ne voit-on pas

Digitized by Google

dans les lycées, les couvents, les prisons, et même dans la pratique courante des villes et des compagnes, la transmission se produire, sans que cette cause puisse être invoquée? Et puis, qui pourrait dire que sur cette énorme quantité de matières, entraînée par une telle masse d'eau, une certaine quantité ne passera pas en nature dans les nappes souterraines et ne pourra être ainsi absorbée?

Ainsi, messieurs, si l'assainissement de la Seine est moins que probable par l'exécution du nouveau projet des ingénieurs, ses inconvénients au point de vue de la santé publique sont certains.

D'autre part, toute une riche région qui a pris depuis vingt ans un développement extraordinaire, qui a vu ses terrains décupler de valeur, où des immeubles de grand prix ont été construits en si grand nombre, est menacée d'une ruine certaine.

Toute cette contrée proteste, et par ses municipalités et par ses habitants, contre la mise en pratique de ce système et avec d'autant plus d'énergie, qu'elle a la conviction qu'elle serait sacrifiée en pure perte.

Dans ces conditions, la Ville de Paris qui s'est imposé d'immenses sacrifices pour aller chercher au loin ses eaux potables, se doit à elle-même, doit à ses voisins, doit à la morale publique, de s'imposer des sacrifices analogues pour transporter au loin, non plus dans une région de villégiature, cette erreur capitale des ingénieurs, mais dans des contrées purement agricoles sur de vastes surfaces, ces eaux, ces déjections, qui, dans ces conditions, au lieu d'être le fléau qui menace Saint-Germain, sa forêt et les nombreux pays qui l'entourent, seront une cause de prospérité et de richesse.

Qu'il me soit permis, en terminant, d'espérer, messieurs, que les Conseillers municipaux de Paris, pour lesquels la question est entière, tenant compte des résultats si peu encourageants des essais déjà faits, ne voudront pas persister dans un système qui a si peu produit et qui a coûté si cher, et qu'ils prendront en considération, nous n'en saurions douter, les protestations unanimes de toute une population.

Digitized by Google

A Monsieur le Président du Comité de défense de la région de Saint-Germain.

27 décembre 1879.

« Monsieur le Président,

« Dans une des dernières séances du Conseil municipal de Paris, M. le Directeur des Travaux de Paris, en parlant des approvisionnements de la Ville, par les temps de gelée que nous traversons, a dit qu'en ce moment on ne pouvait arracher de légumes que dans la plaine de Gennevilliers, parce que la terre y était imbibée à l'eau d'égout, et que les seuls choux qui arrivaient à Paris en ce moment étaient des choux de Gennevilliers.

« Il m'a paru extraordinaire que, par ces froids rigoureux et avec l'épaisseur de neige qui recouvre la terre, on pût faire de l'irrigation.

« Je suis allé hier 26 décembre à Gennevilliers. Voici ce que j'ai constaté :

« La plaine y est partout couverte d'une couche de neige immaculée. Les rigoles d'irrigation, dans les champs, sont remplies d'une neige parfaitement blanche, ce qui prouve que depuis que la neige est tombée on n'a fait aucune irrigation. Il n'y a qu'un seul champ, à droite en venant de Paris, avant le jardin de la Ville, où, sur un espace d'environ 50 mètres, on a mis de l'eau d'égout dans cinq ou six rigoles. Dans celles-là il n'y a plus de neige, mais de la glace noire. L'essai n'aura pas paru heureux, car il n'a pas été continué.

« Donc la plaine de Gennevilliers offre l'aspect de toutes les autres campagnes. Les choux, qui sont le seul légume qui soit en terre en ce moment, sont couverts par la neige, quelques-uns plus élevés que les autres dominent la couche de neige, mais leur cœur et leurs feuilles sont remplis de neige.

« C'est à peine si, depuis le commencement du mois, environ 200

Digitized by Google

choux ont été cueillis dans la plaine à divers endroits. Il est très facile, à cause de la neige, de voir maintenant les champs sur lesquels on a marché et les endroits où l'on a coupé des choux. Ce n'est donc pas la très petite quantité de choux qui ont été cueillis à Gennevilliers qui a pu contribuer à l'approvisionnement de Paris.

« Dans le jardin de la Ville, on n'a pas fait plus d'irrigation que dans la plaine.

« On n'a rien versé sur les cuves où le 17 septembre 1879 on a semé du ray-grass. Sur ces cuves, il y a une épaisseur de 40 centimètres de neige.

« J'ai cru utile de constater ces faits, parce qu'ils corroborent une opinion que nous avons tous au Comité, que les irrigations sont impossibles par les gelées ; et que par les temps froids comme ceux de maintenant on serait, avec le système proposé d'irrigation, obligé de jeter toutes les eaux d'égout de Paris en Seine. Nous voyons que par les fortes gelées, la Seine est extrêmement basse. Le déversement des eaux d'égout dans ces conditions formera dans le fleuve des bancs de vase, qui la corrompront pour toute la saison prochaine.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

D.-Ch. DUVERDY,
Secrétaire du Comité.

Digitized by Google

ALLOCUTION DU Dr SALET

AU BANQUET DE MAISONS-LAFFITTE LE 30 NOVEMBRE 1879

M. le Dr Salet dit que le sujet dont il veut entretenir l'assemblée est à coup sûr fort important, puisqu'il a trait à une question qui intéresse au plus haut point la prospérité de notre contrée, mais que cependant, dans une réunion comme celle de ce jour, il manque peut-être d'à-propos.

Aussi réclame-t-il l'indulgence de tous et pour le sujet même et surtout pour l'orateur.

Du reste, continue-t-il, je ne veux traiter, le plus brièvement possible, qu'un des côtés de cette très importante question.

La Ville de Paris est dans l'obligation d'assainir la Seine. Pour arriver à ce résultat, elle a entrepris à Gennevilliers de vastes travaux. En 1872, en outre des sommes qui avaient été précédemment dépensées, les ingénieurs de la Ville ont demandé un crédit de 1 million au Conseil municipal de Paris ; ce crédit leur a été accordé. En 1874, ils ont demandé un nouveau crédit de 1,117,000 francs, qui leur fut également alloué. Ils s'engageaient, en échange de ces sommes, à soustraire à la Seine d'abord le tiers, puis la moitié de la totalité des eaux d'égout que débitent journellement les collecteurs de Paris. Or, ces sommes ont bien été dépensées, mais les résultats, malgré les promesses les plus formelles, ont été nuls ou à peu près.

Aujourd'hui, aux sommes déjà dépensées sont venues s'en ajouter d'autres, et l'entreprise de Gennevilliers revient à la Ville, c'est l'ingénieur du service qui le constate, à la somme de 5,300,000 francs. Le résultat obtenu est nul ou à peu près.

Que demandent cependant les ingénieurs ? Non pas à chercher

Digitized by Google

une autre solution, mais bien à persister plus que jamais dans un système qui n'a rien produit et qui a coûté si cher. Ils demandent à ce que 1,230 hectares de la forêt de Saint-Germain leur soient livrés, pour faire là ce qu'ils ont fait à Gennevilliers.

Tous les pays voisins de cette vaste et salubre forêt protestent avec énergie, et je suis convaincu, après étude constante de cette question, qu'en protestant ainsi, ils combattent non-seulement pour leurs intérêts, mais encore pour ceux de la Ville de Paris. La Ville de Paris est, comme eux, intéressée à ce que ces projets ne se réalisent pas. En effet, les collecteurs débitent actuellement 300,000 mètres cubes d'eau d'égout par jour; dans trois ans, ils en débiteront bien près de 400,000. De plus, les égouts sont destinés à recevoir toutes les matières liquides des fosses de Paris. On avait considéré la dose de 50,000 mètres à l'hectare comme un maximum, que seuls les ingénieurs de la Ville avaient admis, mais, avec des eaux bien autrement infectes, avec des doses bien autrement supérieures, n'est-il pas sûr que les mêmes insuccès les attendent?

Aussi nous adressons-nous ici avec confiance aux conseillers municipaux de la Ville de Paris, et leur disons-nous : Laissez là les théories plus ou moins bien équilibrées qui vous sont soumises, mais voyez les faits, ils parlent assez haut : 5,300,000 francs ont été perdus en expériences qui n'ont rien produit. Aujourd'hui on va vous demander plus de 8 millions; on vous fera les promesses qui ont été faites autrefois, mais soyez certains que, les conditions d'application étant plus défavorables encore, les résultats ne seront pas meilleurs.

Vous voyez donc bien que les intérêts de Paris et ceux de notre région sont connexes.

Si l'emploi des procédés chimiques ne donne pas encore tout ce qu'il promet, que l'on abandonne au moins cette immense erreur de vouloir faire absorber les eaux d'égout par une surface insuffisante, dans une zone acceptée par la villégiature ; que l'on franchisse cette zone, que l'on aille chercher de vastes surfaces purement agricoles, et là, les eaux d'égout, au lieu d'apporter la ruine, la désolation, la maladie, pourront, employées dans de sages proportions, y apporter la richesse et la prospérité.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du comité de défense sur les projets d'utilisation des eaux 1

d'égout 5

I. Résultats de l'enquête de 1876 et comparaison des deux enquêtes faites dans le département de la Seine et dans celui de Seine-et-Oise. . . 12

I. Déversement dans la Seine des eaux d'égout sur un point quelconque de son cours 22

III. Épuration des eaux d'égout par décantation ou par des procédés chimiques 28

IV. Irrigations pratiquées à Gennevilliers et leurs conséquences 31

V. Irrigations projetées dans la forêt de Saint-Germain et dans les contrées avoisinantes 55

VI. Expériences et essais faits à l'étranger 70

VII. Quelle est la seule solution réellement certaine du problème 73

Appendice au chapitre vi. — Eaux d'égout à Edimbourg, Londres et Croydon 77

Second appendice. — Réflexions sur les dépenses qu'entraînerait l'exécution du projet des Ingénieurs de la Ville de Paris 86

Observations sur la note du directeur des travaux de Paris concernant le service des eaux et égouts publiée en octobre 1879 93

Opinion de M. Belgrand 109

Conclusions du rapport des experts par le conseil de préfecture de la Seine 111

DÉLIBÉRATIONS DES COMMUNES INTÉRESSÉES

Vlile de Saint-Germain-en-Laye 115

Commune d'Achères 135

Commune d'Andrésy 141

Digitized by Google

Commune de Carrières-Saint-Denis. 145
Commune de Carrières-sous-Poissy. 150
Commune de Conflans-Sainte-Honorine. 155
Commune de Cormeilles-en-Parisis. 159
Commune de La Frette. 164
Commune d'Herblay. 167
Commune de Maisons-sur-Seine. 172
Commune de Maurecourt. 180
Commune de Mesnil-le-Roi. 183
Commune de Montigny-les-Cormeilles. 186
Commune du Pecq. 189
Ville de Poissy. 193
Ville de Rueil. 202
Commune de Sartrouville. 208
Commune du Vésinet. 215
Rapport de la commission d'enquête de Seine-et-Oise. 223
I. Examen du projet proposé. 227
II. Examen des essais faits à Gennevilliers. 236
III. Opinion de la Commission sur le projet soumis à l'enquête. 245
IV. Discussion des différentes solutions possibles. 251
Analyse du rapport de la commission d'enquête du département de la Seine sur la question de l'épuration et de l'utilisation des eaux d'égout. 257
I. Enquête au point de vue de l'emploi des eaux. 270
II. L'enquête au point de vue de la salubrité. 275
III. L'enquête au point de vue des intérêts matériels. 283
IV. Des dommages réels sont-ils à craindre pour les pays destinés à être irrigués? Et dans ce cas est-il permis de prévoir qu'une plus-value certaine des terres purement agricoles viendra compenser les pertes subies par l'ensemble de ces contrées? 287
Résumé et conclusions. 291
Parlement d'Angleterre. 296
Extraits de la publication faite à Bruxelles en 1879 par M. Dusart, chef d'escadron du génie belge. 305
Renseignements sur les irrigations a l'eau d'égout en Angleterre. . . 319
Villes où l'irrigation est pratiquée et ne donne lieu qu'à des pertes modérées. 319
Villes où l'irrigation a donné des pertes considérables. 322
Villes où l'irrigation à été essayée puis abandonnée. 330

Digitized by Google

Villes où les procédés chimiques sont employés.. 333
Extrait du journal anglais *le Globe*. 339
Proposition déposée le 22 novembre 1879 a m. le préfet de la Seine pour l'épuration chimique des eaux des égouts de Paris.. 343
Extrait du *Journal d'hygiène*.. 345
Société française d'hygiène. — utilisation agricole des eaux d'égout. — discours de m. le Dr Salet. 349
Lettre au président du comité au sujet d'une allégation de m. le directeur des travaux de Paris. 357
Allocution de m. le Dr Salet au banquet de Maisons-Laffitte. 359

IMPRIMERIE D. BARDIN, A SAINT-GERMAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google